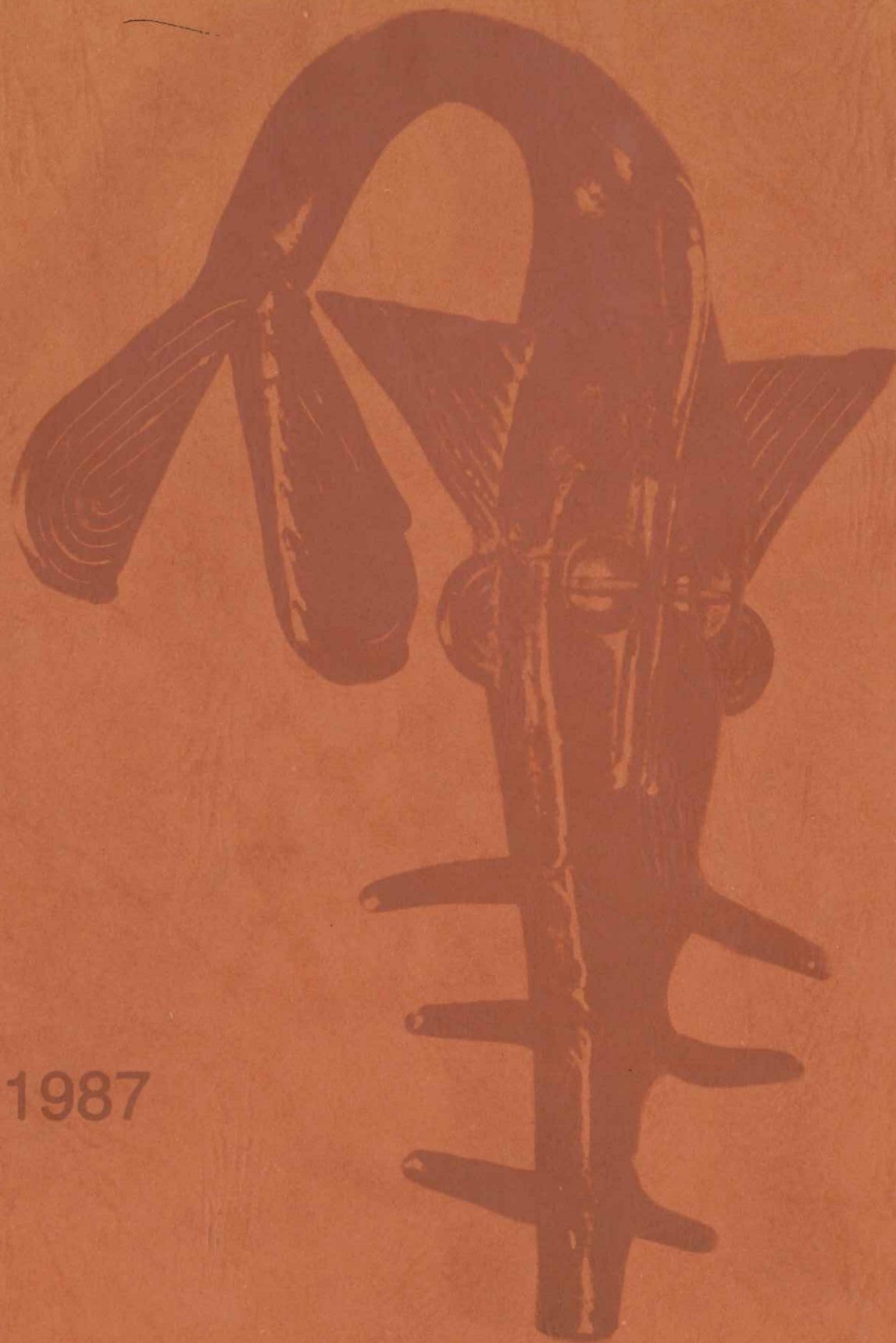




1987

banque centrale
des états
de l'afrique de l'ouest

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, dont le vingt-cinquième exercice d'activité est ici retracé, est l'organisme public international constitué par sept États de l'Ouest africain pour assurer en commun la gestion de leur monnaie commune, le Franc de la Communauté Financière Africaine (Franc CFA).

L'Union Monétaire Ouest Africaine, maintenant établie par le Traité du 14 novembre 1973 qui a remplacé celui du 12 mai 1962, groupe les sept Républiques suivantes :

BÉNIN

MALI

BURKINA

NIGER

CÔTE D'IVOIRE

SÉNÉGAL

TOGO

N.B. - En l'absence de toute autre précision, les valeurs indiquées en francs dans ce rapport sont exprimées en francs CFA.

CONSEIL DES MINISTRES

AU 30 SEPTEMBRE 1987

*PRÉSIDENT : M. Komla ALIPUI
Ministre de l'Économie et des Finances
de la République togolaise*

République Populaire du Bénin

M. Barnabé BIDOUZO, Ministre des Finances et de l'Économie.
M. Souradjou IBRAHIM, Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé du Plan et de la Statistique.

Burkina Faso

M. Talata Eugène DONDASSE, Ministre des Ressources financières.
M. Alain COEFFE, Ministre de la Planification et du Développement populaire.

République de Côte d'Ivoire

M. Abdoulaye KONÉ, Ministre de l'Économie et des Finances.
M. Maurice SÉRI GNOLÉBA, Ministre d'État.

République du Mali

M. Mohamed Alhousseyni TOURÉ, Ministre des Finances et du Commerce.
M. Ousmane Mohamed DIALLO, Ministre du Plan.

République du Niger

M. Boukary ADJI, Ministre des Finances.
M. Almoustapha SOUMAÏLA, Ministre du Plan.

République du Sénégal

M. Mamoudou TOURÉ, Ministre de l'Économie et des Finances.
M. Cheikh Hamidou KANE, Ministre du Plan et de la Coopération.

République togolaise

M. Komla ALIPUI, Ministre de l'Économie et des Finances, Président en exercice du Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine.
M. Barry Moussa BARQUE, Ministre du Plan et des Mines.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 30 SEPTEMBRE 1987

PRÉSIDENT : M. Abdoulaye FADIGA

Gouverneur de la Banque centrale

République Populaire du Bénin

M. Sylvain LADIKPO, Directeur central de la Monnaie et du Crédit au Ministère des Finances et de l'Économie.
M. Prosper VIGBÉ, Directeur du Trésor et de la Comptabilité publique au Ministère des Finances et de l'Économie.

Burkina Faso

M. Henri Bruno BESSIN, Secrétaire général du Ministère de la Planification et du Développement populaire.
M. Hamadé OUEDRAOGO, Directeur du Trésor par intérim au Ministère des Ressources financières.

République de Côte d'Ivoire

M. N'Golo COULIBALY, Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor au Ministère de l'Économie et des Finances.
M. Jean-Baptiste GOMIS, Directeur de la Gestion des Dépôts à la Caisse Autonome d'Amortissement.

République du Mali

M. Bounafou TOURÉ, Directeur du Cabinet du Ministre des Finances et du Commerce.
M. Garaba SISSOKO, Directeur général du Trésor et de la Comptabilité publique au Ministère des Finances et du Commerce.

République du Niger

M. Amadou SEYDOU, Secrétaire général du Ministère des Finances.
M. Souleymane SAÏDOU, Secrétaire général du Ministère du Plan.

République du Sénégal

M. Hady Mamadou LY, Secrétaire général du Ministère du Plan et de la Coopération.
M. Prosper YOUM, Directeur de la Prévision et de la Conjoncture au Ministère de l'Économie et des Finances.

République togolaise

M. Batcham Ségoun TIDJANI-DOURODJAYE, Secrétaire général du Ministère de l'Économie et des Finances.
M. Blèza SOGOYOU, Directeur général des Douanes au Ministère de l'Économie et des Finances.

République Française

M. Jean-Claude TRICHET, Directeur du Trésor au Ministère de l'Économie, des Finances et de la Privatisation.
M. Jean-Claude FAURE, Directeur des Politiques et Programmes de Développement au Ministère de la Coopération.

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS

SIÈGE SOCIAL

Dakar, avenue du Barachois
Boîte Postale : 3108
Téléphone : 21-16-15, 23-10-42 et 21-45-01
Télex : 21 815, 21 817, et 21 833 BCEAO SG

BÉNIN

Cotonou, Route de Lomé
Boîte Postale : 325
Téléphone : 31-24-66 et 31-24-67
Adresse télégraphique : Instemafoc Cotonou
Télex : 5211 BCEAO CTNOU.

Parakou (agence auxiliaire)
Boîte Postale : 201
Téléphone : 61-21-04 et 61-21-05
Télex : 5099 BCEAO PKOU.

BURKINA

Ouagadougou, avenue Gamal Abdel Nasser
Boîte Postale : 356
Téléphone : 30-60-15 et 30-60-16
Adresse télégraphique : Instemafoc Ouagadougou
Télex : BCEAO 5205 BF

Bobo-Dioulasso (agence auxiliaire)
Boîte Postale : 603
Téléphone : 99-05-48, 99-05-75 et 99-06-43
Adresse télégraphique : Instemafoc Bobo
Télex : BCEAO 8228 BF

CÔTE D'IVOIRE

Abidjan, avenue Terrasson-de-Fougères
Boîte Postale : 1769 ABIDJAN 01
Téléphone : 32-04-66 et 32-90-70
Adresse télégraphique : Instemafoc Abidjan
Télex : 23761 et 3474 BCEAO CI.

Abengourou (agence auxiliaire)
Boîte Postale : 905
Téléphone : 91-37-15, 91-38-15 et 91-39-15
Télex : 59103 BCEAO CI.

Bouaké (agence auxiliaire)
Boîte Postale : 773
Téléphone : 63-33-13 et 63-33-14
Adresse télégraphique : Instemafoc Bouaké
Télex : 69109 BCEAO CI.

Korhogo (agence auxiliaire)
Boîte Postale : 54
Téléphone : 86-01-10 et 86-01-11
Télex : 63106 BCEAO CI.

Man (agence auxiliaire)
Boîte Postale : 1017
Téléphone : 79-02-62
Télex : 89106 BCEAO CI.

San Pedro (agence auxiliaire)
Boîte Postale : 387
Téléphone : 71-21-74
Télex : 99130 BCEAO CI.

MALI

Bamako
Boîte Postale : 206
Téléphone : 22-37-56, 22-37-57, 22-41-26 et 22-47-86
Télex : 574 BCEAO BAMAKO.

NIGER

Niamey, Rond-Point de la Poste
Boîte Postale : 487
Téléphone : 72-24-91, 72-24-92, 72-24-94 et 72-24-95
Adresse télégraphique : Instemafoc Niamey
Télex : BCEAO 5218 NI

Maradi (agence auxiliaire)
Boîte Postale : 265
Téléphone : 41-00-96
Télex : BCEAO M 8244 NI.

Zinder (agence auxiliaire)
Boîte Postale : 133
Téléphone : 51-00-92
Adresse télégraphique : Instemafoc Zinder
Télex : BCEAO Z 8226 NI.

SÉNÉGAL

Dakar, avenue Georges Pompidou
Boîte Postale : 3159
Téléphone : 22-13-13 et 22-53-84
Adresse télégraphique : Instemafoc Dakar
Télex : 536 BCEAO SG

Kaolack (agence auxiliaire)
Boîte Postale : 79
Téléphone : 41-13-86 et 41-13-87
Adresse télégraphique : Instemafoc Kaolack
Télex : 7471 BCEAO SG

Ziguinchor (agence auxiliaire)
Boîte Postale : 317
Téléphone : 91-10-39
Télex : 7327 BCEAO SG

TOGO

Lomé, avenue de Sarakawa
Boîte Postale : 120
Téléphone : 21-25-12, 21-53-84 et 21-53-85
Adresse télégraphique : Instemafoc Lomé
Télex : 5216 BCEAO TO

KARA (agence auxiliaire)
Boîte Postale : 75
Téléphone : 60-60-79 et 60-61-37
Télex : 7202 BCEAO TO.

BUREAUX A L'EXTÉRIEUR DE L'UNION FRANCE

Paris, 29, rue du Colisée (75008)
Téléphone : 42-25-71-60
Adresse télégraphique : Instemafoc Paris
Télex : BCEAO 650087 F.

DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

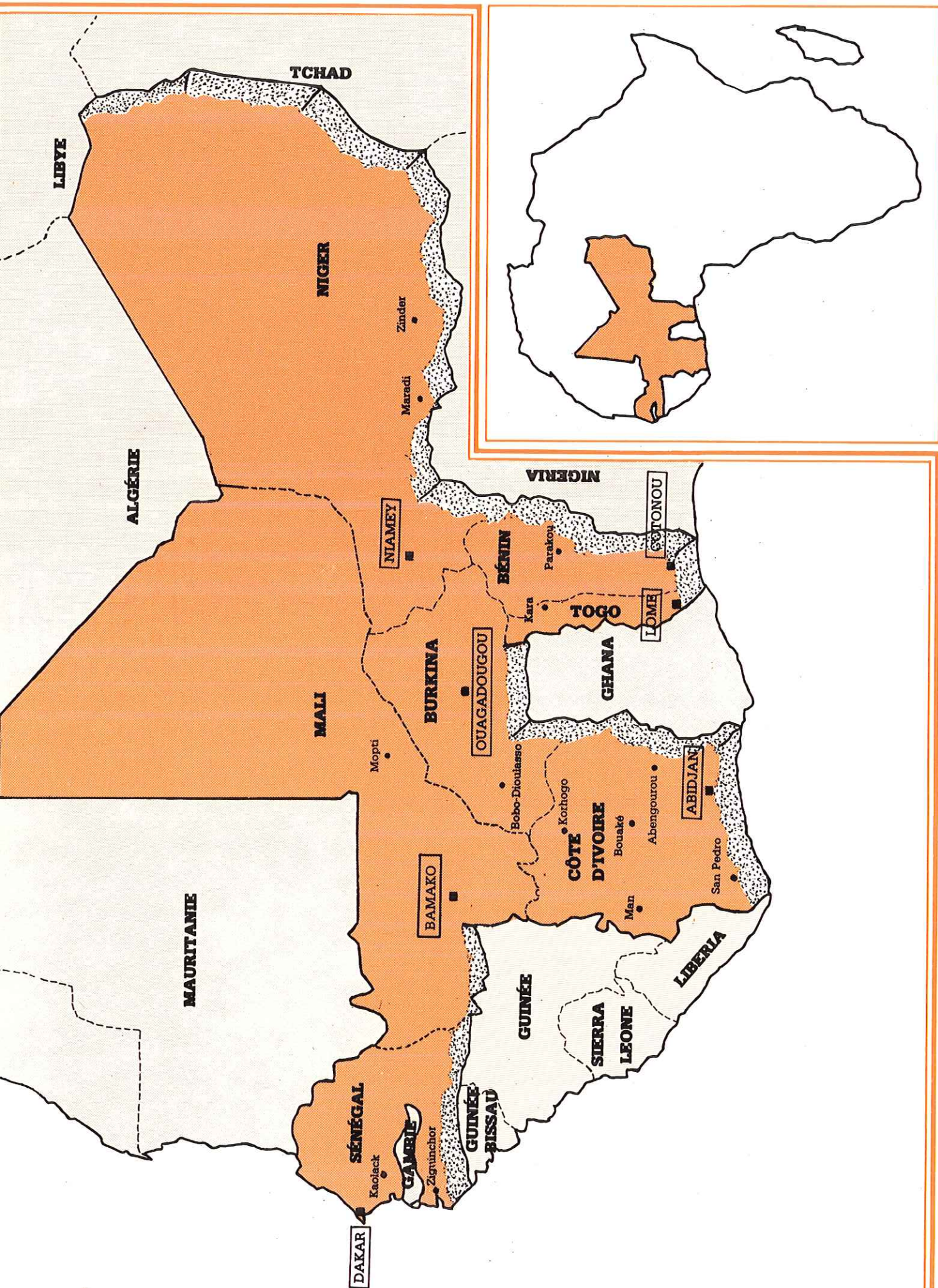
Gouverneur : M. Abdoulaye FADIGA
Vice-Gouverneur : M. Boubakar Amadou HAMA
Secrétaire Général : M. Jacques DIOUF
Secrétaire Général Adjoint : M. Komlanvi KLOUSSEH

DIRECTIONS CENTRALES

Direction Centrale des Affaires Administratives : Intérim assuré par M. Komlanvi KLOUSSEH
Directeur Central de la Comptabilité et du Budget : M. Marcel Mensah KODJO
Directeur Central du Crédit : M. Papa Ousmane SAKHO
Directeur Central des Études : M. Lansina BAKARY
Directeur Central de la Formation Professionnelle : M. Mamadou Boubacar N'DIAYE
Directeur Central de l'Inspection : M. Oumarou SIDIKOU
Directeur Central des Opérations Financières : M. N'Goran NIAMIEN
Directeur Central du Personnel et des Affaires Sociales : M. Fidèle HIEN
Directeur Central des Relations Internationales : M. Mandé SIDIBÉ

DIRECTIONS NATIONALES

Directeur National pour le Bénin : M. Gilbert MEDJE
Directeur National pour le Burkina : M. Moussa KONÉ
Directeur National pour la Côte d'Ivoire : M. Charles Konan BANNY
Directeur National pour le Mali : M. Younoussi TOURÉ
Directeur National pour le Niger : M. Mamadou DIOP
Directeur National pour le Sénégal : M. Djibril SAKHO
Directeur National pour le Togo : M. Yao Messan AHO



SOMMAIRE

LETTRE INTRODUCTIVE DU GOUVERNEUR DE LA B.C.E.A.O.	11
L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER	17
LA MONNAIE ET LE CRÉDIT	43
LES AUTRES ACTIVITÉS DE LA BANQUE CENTRALE	87
L'ADMINISTRATION ET LES COMPTES DE LA BANQUE CENTRALE	105
ANNEXE STATISTIQUE	129

LETTRE INTRODUCTIVE DU GOUVERNEUR DE LA B.C.E.A.O.

Depuis une quinzaine d'années, l'économie mondiale traverse une grave crise qui s'est manifestée sous diverses formes : inflation, chocs pétroliers, crises monétaires, endettement, contre-chocs pétroliers et chute des cours des matières premières. Par ailleurs, la déconnexion de plus en plus grande entre économie réelle et sphère financière dans les pays industrialisés constitue une mutation contemporaine, susceptible d'aggraver les difficultés des pays en développement. Elle appelle un effort de réflexion et de concertation internationales sur les effets déstabilisateurs de ce phénomène. Ces différents facteurs, en conjuguant leurs effets, avec plus ou moins d'intensité suivant les pays, constituent des rigidités de l'offre et des blocages dans la croissance de l'investissement et la répartition de l'épargne entre pays industrialisés d'une part, et entre ceux-ci et les pays en développement d'autre part. L'année 1987 n'aura pas été de ce point de vue une année d'équilibre, au plan économique comme financier.

Certes, les grands pays ont perçu la nécessité de faire du taux de change un objectif de politique économique. Mais leurs efforts pour rendre compatibles les politiques économiques intérieures n'ont pas permis de restaurer la stabilité souhaitée des changes, de réduire le niveau élevé des taux d'intérêt réels et d'accélérer la croissance, une croissance nourrie par des investissements productifs financés par l'épargne.

Les pays de l'Union, pour leur part, ont subi les rigueurs de l'environnement économique et financier international. En particulier, les effets financiers des *bonnes performances agricoles* ont été diffus en raison du lourd fardeau de la dette extérieure, de l'érosion des cours des matières premières exportées, de la dépréciation du dollar des États-Unis et des difficultés d'écoulement de certaines productions. En 1986 et 1987, l'indice en francs C.F.A. des termes de l'échange, calculé par la B.C.E.A.O., a fléchi de près de 30 %, ce qui a contribué à la réduction sensible de l'épargne intérieure. L'effet de King, selon lequel au-delà d'un certain niveau, l'accroissement des récoltes entraîne une baisse des recettes, s'est pleinement vérifié dans le cas des pays de l'Union, annihilant les progrès antérieurs enregistrés dans le redressement des comptes extérieurs. La concertation internationale sur les produits de base reste donc plus que jamais nécessaire.

Le secteur minier a bénéficié durant l'année 1987 d'un léger regain d'activité. La production de phosphates en particulier s'est inscrite en hausse de 4,2 %. L'exploitation industrielle d'or a confirmé son expansion tandis que la production d'uranium se contractait de 4,4 %.

Le secteur manufacturier a été relativement bien orienté, du fait principalement de l'activité des unités agro-industrielles qui, pour la seconde année consécutive, ont connu un niveau satisfaisant de leurs approvisionnements en matières premières. Il reste que certaines branches, telles que les industries textiles et de chaussures, ont cependant continué d'éprouver de sérieuses difficultés pour écouler leur production, en raison d'une part, de marchés extérieurs peu porteurs et, d'autre part, de la concurrence des produits similaires importés, surtout par le secteur informel dont la place et le rôle dans l'économie et dans la conduite de la politique d'ajustement demandent une réflexion approfondie des autorités nationales.

Dans le domaine des finances publiques, le déficit des opérations budgétaires des États de l'Union devrait s'élever à 18,5 milliards en 1987. A fin septembre 1987, l'impasse budgétaire s'est située à 74,6 milliards, en raison du long décalage, dans certains États, entre les dépenses effectives et les recettes, perçues en grande partie plutôt vers la fin de l'année civile. A la fin du troisième trimestre 1987, le taux de recouvrement des recettes inscrites aux budgets ne s'est donc établi qu'à 54,6 %. Quant aux dépenses budgétaires, leur évolution au cours des neuf premiers mois de 1987 porte l'empreinte des mesures de rigueur prises par les Pouvoirs publics. Exécutées à hauteur de 59,8 %, elles n'ont augmenté que de 0,4 % par rapport à fin septembre 1986. Le taux d'exécution des dépenses d'investissement a été toutefois moins élevé avec 35,6 % des prévisions budgétaires.

Au total, il ressort de ces éléments économiques et financiers qu'en 1987, les États de l'Union se sont encore davantage préoccupés de la gestion du resserrement des liquidités que du renforcement de la logique du développement économique et social visant à coupler ajustement et croissance. Face aux exigences d'une politique monétaire modérée, ce choix a été déterminé par les manques à gagner des recettes d'exportation, la faiblesse des flux de ressources extérieures, l'importance des besoins de financement des déficits de certaines filières agricoles ainsi que des stocks accumulés.

Au plan de la gestion de la monnaie et du crédit, la période sous revue aura été marquée par la poursuite d'une politique monétaire alliant, autant que possible, le souci d'un rétablissement durable des équilibres économiques fondamentaux à l'impérieuse nécessité d'une relance prudente de l'activité économique. Dans cette optique, le Conseil des Ministres de l'U.M.O.A., lors de sa session du 15 décembre 1986, a arrêté comme directives la consolidation du redressement des comptes extérieurs et l'allocation optimale des ressources disponibles. Ces orientations devaient se traduire en particulier par le maintien du contrôle quantitatif du crédit, la canalisation des financements bancaires vers les secteurs prioritaires et l'adoption d'une politique de taux d'intérêt susceptible de favoriser la formation et la mobilisation de l'épargne intérieure.

Les résultats obtenus à fin septembre 1987 illustrent à la fois cette ferme volonté d'ajustement et les difficultés de pilotage de l'appareil économique dans des États où les impondérables de l'environnement peuvent tout bouleverser d'un moment à l'autre. Au prix d'efforts soutenus à tous les niveaux, la progression sur douze mois de la liquidité globale a pu être limitée à 2,7 % contre 6,5 % la période précédente. Dans le même temps, la position nette débitrice des Gouvernements à l'égard des institutions monétaires s'est améliorée en passant de 412,3 milliards à 390,5 milliards malgré une diminution des ressources du secteur public. Du côté des crédits à l'économie, les fortes sollicitations en vue du financement adéquat de la commercialisation des produits agricoles ont induit une expansion de 8,1 %, en légère accélération par rapport à celle de 6,0 % observée un an plus tôt. Au total, le crédit intérieur a connu un accroissement de 5,8 % contre 3,9 % au 30 septembre 1986.

Par rapport aux objectifs, les divergences ont été surtout notables en ce qui concerne l'évolution de la position extérieure des États. La baisse du taux de change du dollar, conjuguée à la chute des cours de la plupart des produits agricoles et miniers exportés par les pays de l'U.M.O.A., a entraîné des moins-values de recettes considérables. La période sous revue a également enregistré une accélération des rachats de billets de notre émission auprès de la Banque de France. Nonobstant la suspension du paiement du service de la dette dans certains États, la position extérieure nette débitrice des pays de l'Union s'est ainsi dégradée, passant de 603,5 milliards en septembre 1986 à 712,4 milliards en septembre 1987, alors que la situation s'était régulièrement améliorée au cours des trois exercices précédents. La détérioration de la position extérieure explique en partie la baisse du taux de couverture de l'émission monétaire de 19,6 % à 7,1 % entre le début et la fin de l'exercice.

Des difficultés ont également persisté quant à l'orientation qualitative du crédit. Les crédits à court terme ont continué de progresser tandis que les crédits à moyen et long terme, qui devaient soutenir les programmes d'investissement, ont fléchi. Cette tendance a renforcé de nouveau la prépondérance des crédits au secteur commercial qui ont ainsi atteint 45,8 % des risques bancaires recensés à la fin de l'exercice.

L'environnement économique et financier, tant à l'intérieur qu'au plan international, a influencé non seulement l'évolution des agrégats monétaires mais aussi les comptes de gestion de l'Institut d'émission. Du fait de la morosité de la conjoncture, l'exercice financier 1986-1987 a été marqué par une relative stabilité de la masse globale du bilan, une baisse des produits et une diminution des charges de fonctionnement. Celles-ci ont pu être maîtrisées en dépit des dépenses nouvelles engagées dans le cadre de la poursuite obligée de l'adaptation des moyens de service de la Banque centrale à l'évolution de l'activité bancaire dans la zone, à la suite des mesures de rigueur et d'austérité que l'Institut d'émission s'est imposées, à l'instar des États membres de l'Union.

Pour les prochaines années, la fragilité des résultats obtenus jusqu'ici commande la poursuite des efforts en vue d'asseoir durablement les équilibres macro-économiques. L'assainissement du système bancaire et, en amont, des structures économiques et financières, devra continuer de revêtir une haute priorité. Ces efforts auxquels sont conviés tous les États membres doivent être conçus de manière à s'assurer le soutien de la Communauté internationale, d'où l'intérêt de les programmer avec l'assistance des partenaires étrangers, notamment avec les institutions de Bretton Woods.

Face à la rareté des ressources, la gestion monétaire devrait mettre l'accent sur la surveillance de l'intermédiation financière dans l'Union afin que le comportement des établissements de crédit soit en adéquation avec les orientations et priorités retenues par les Pouvoirs publics. La définition d'objectifs de politique sélective du crédit plus réalistes mais normatifs, l'adoption de mesures d'accompagnement telles que les Fonds de garantie et les Fonds de bonification me paraissent à cet effet indispensables.

Enfin, le bilan du chemin parcouru par l'U.M.O.A. pendant un quart de siècle appelle la consolidation et l'adaptation des bases institutionnelles de l'Union. D'ores et déjà, sans préjuger des conclusions des réflexions entamées sur l'Union monétaire de demain, il apparaît que le défi majeur reste le financement du développement et de l'intégration économique. Le symposium organisé en octobre 1987 à Dakar pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de l'Union y a apporté quelques éclairages nouveaux. Dans cet esprit, l'*Union Monétaire Ouest Africaine* doit, à l'image d'autres institutions communautaires de par le monde, rechercher sans relâche sa propre pérennité dans la voie salubre d'une intégration multidimensionnelle toujours plus poussée. L'accent doit en particulier être mis sur un degré élevé de coordination des politiques économiques, budgétaires et financières des pays membres, à l'appui de leur politique monétaire commune. Tel a toujours été le sens de mon action et tel est mon vœu.

Abdoulaye FADIGA
Gouverneur de la B.C.E.A.O.
Président du Conseil d'Administration

Les Industries Chimiques du Sénégal (I.C.S.).



**L'environnement économique
et financier**

SOMMAIRE

1 — ENVIRONNEMENT EXTÉRIEUR

1. Conjoncture économique internationale	20
2. Marchés des changes	23
3. Marchés des matières premières	27
4. Financements extérieurs	29

2 — ENVIRONNEMENT INTÉRIEUR

1. Généralités	34
2. Production	34
3. Revenus et prix	37
4. Finances publiques et dette extérieure	38

1. ENVIRONNEMENT EXTÉRIEUR

1.1. Conjoncture économique internationale

Nonobstant une plus grande concertation entre les principaux pays industrialisés pour assurer une meilleure adéquation des parités de change aux données économiques fondamentales, l'économie mondiale est restée marquée, au cours de l'année 1987, par la persistance de profonds déséquilibres. L'absence de convergence entre les politiques économiques des principaux pays industrialisés et, tout particulièrement, l'insuffisance des mesures prises par les États-Unis pour réduire leurs déficits budgétaire et commercial ont fini par instaurer un scepticisme grandissant sur les marchés des changes.

La grave crise boursière du 19 octobre 1987 résulte non seulement de cette situation mais également du dysfonctionnement préoccupant de l'économie mondiale du fait de la déconnexion croissante entre les sphères réelle et financière. L'expansion effrénée des transactions boursières, soutenue par les progrès en matière informatique et la multiplication des instruments financiers, a contribué à détourner les ressources disponibles des investissements productifs, source véritable de la création de richesses nouvelles.

Dans ce contexte, l'économie mondiale a été caractérisée en 1987 par la modération de la croissance à peine retrouvée et le maintien des taux d'intérêt réels à un niveau élevé. La persistance d'importants déséquilibres dans les paiements extérieurs et le ralentissement corrélatif du commerce international ont également pesé sur les cours des principaux produits de base et déterminé l'évolution peu favorable des termes de l'échange des pays en développement.

Les performances économiques des pays industrialisés auront été en définitive meilleures que les prévisions initiales. En effet, grâce à la vigueur de la consommation privée et, dans certains cas, à la bonne orientation des exportations et des investissements, la croissance économique s'est située, pour la seconde année consécutive, à 2,8 % dans les pays membres de l'*Organisation de Coopération et de Développement Économiques* (O.C.D.E.).

En raison des progrès réalisés par quelques pays en matière d'emploi, le chômage a amorcé une légère décrue, touchant 8,0 % de la population active de la Zone O.C.D.E. en 1987 au lieu de 8,3 % un an plus tôt. Par ailleurs, le processus de désinflation, nonobstant un relèvement de 2,9 % à 3,5 % de la hausse des prix, s'est plutôt consolidé dans la mesure où les performances exceptionnelles enregistrées en 1986 étaient liées à l'effondrement des prix du pétrole.

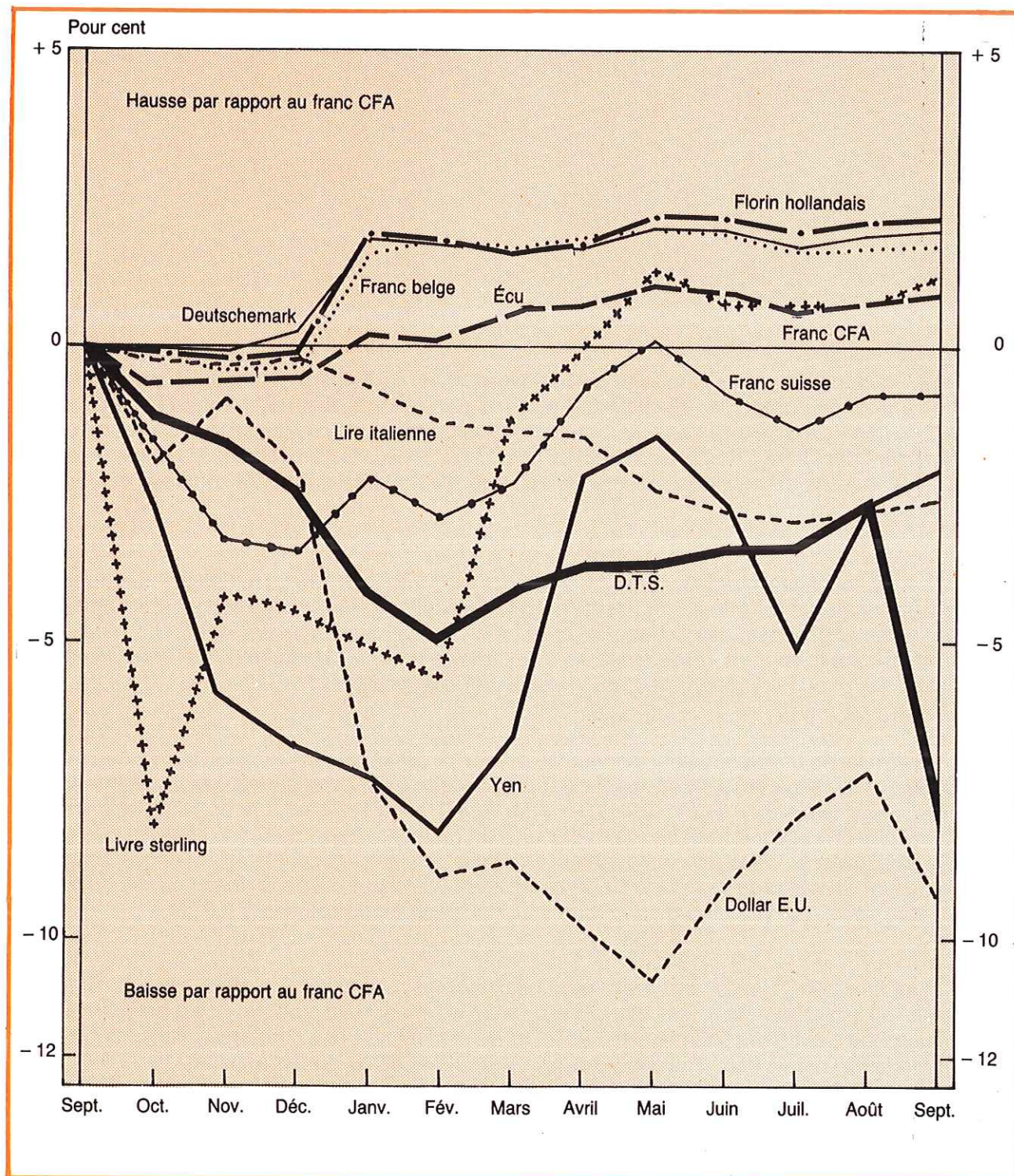
Les échanges internationaux ont progressé de 3,75 % en 1987, taux en net ralentissement par rapport à celui de 4,5 % observé l'année précédente. Cette évolution s'est accompagnée d'une aggravation des déséquilibres commerciaux au sein de la Zone O.C.D.E. dont le déficit du compte courant s'est élevé à 46,0 milliards de dollars E.U. en 1987, soit le double de celui de 1986, du fait en particulier de la dégradation constatée aux États-Unis.

Les pays en développement, confrontés pour la plupart à une dégradation prononcée des termes de l'échange et asphyxiés par le poids de la dette extérieure, ont accusé un ralentissement de leur croissance économique, ramenée de 4,0 % en 1986 à 3,3 % en 1987, selon les estimations du *Fonds Monétaire International* (F.M.I.). L'expansion de 6,0 % réalisée par les pays asiatiques et, dans une moindre mesure, celle de 3,6 % observée en Amérique Latine contrastent avec la progression de 1,5 % enregistrée en Afrique, seule région où le revenu par tête aura fléchi, compte tenu de sa croissance démographique estimée à 3,0 %.

L'atténuation relative des pressions inflationnistes constatée en 1986 dans le Tiers monde, en liaison avec la baisse des prix du pétrole et l'impact des politiques d'assainissement financier, ne s'est pas confirmée en 1987. Du fait notamment des dérapages dans les pays latino-américains, le taux d'inflation moyen s'est relevé d'une année à l'autre de 29,0 % à 35,7 %, retrouvant ainsi les niveaux particulièrement élevés observés avant le contre-choc pétrolier de 1986.

Dans le domaine des échanges, le triplement de l'excédent commercial des pays asiatiques, conjugué à l'impact dépressif des programmes d'ajustement sur le volume des importations dans les autres régions en développement, a contribué à une nette amélioration. Ainsi, au niveau global, le solde négatif du compte courant des pays en développement a été ramené de 47,0 milliards de dollars en 1986 à 19,6 milliards en 1987.

VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE PAR RAPPORT AU FRANC CFA*



* Variations des taux moyens mensuels par rapport à septembre 1986.

1.2. Marchés des changes

Au cours de l'exercice 1986-1987, la dépréciation forte et continue du dollar des États-Unis sur les marchés des changes aura constitué l'événement majeur et l'une des principales préoccupations de la communauté financière internationale. Dès le second semestre de l'année 1986, le recul prononcé de la monnaie américaine excédait manifestement les objectifs de l'accord du Plaza, conclu le 22 septembre 1985 en vue d'organiser une baisse ordonnée de cette devise. Aussi, eu égard aux craintes d'une résurgence de l'inflation, et après l'Accord du 31 octobre 1986 entre les États-Unis et le Japon, les principaux pays industrialisés ont-ils signé à Paris, le 22 février 1987, l'Accord du Louvre visant essentiellement à stabiliser les marchés des changes.

La réaffirmation à maintes reprises par les pays signataires de leur attachement à l'Accord du Louvre, notamment lors du sommet de Venise et des assemblées des institutions de Bretton Woods, ainsi que les actions conséquentes menées de concert par les banques centrales ont dans l'ensemble permis d'atténuer les fluctuations sur les marchés des changes. La dépréciation du dollar par rapport aux principales devises, entre septembre 1986 et septembre 1987, a été ainsi contenue dans une fourchette allant de 6,3 % face au D.T.S. à 11,0 % à l'égard du deutschemark. Par rapport au yen, au franc français et à la livre sterling, la baisse de la monnaie américaine a été limitée respectivement à 7,5 %, 9,4 % et 10,5 % durant la période sous revue.

S'agissant du *Système Monétaire Européen*, l'accès de faiblesse marquée du dollar au cours du dernier trimestre 1986 a conduit à un réalignement des parités le 12 janvier 1987, le deutschemark et le florin hollandais étant réévalués de 3,0 % et le franc belgo-luxembourgeois de 2,0 %. Par la suite, la relative stabilité des marchés des changes, après la signature de l'Accord du Louvre, a contribué à apaiser les tensions au sein du S.M.E.

Au cours de l'exercice 1986-1987, le franc CFA a suivi des évolutions diverses par rapport aux principales devises. Il s'est déprécié de 5,7 % vis-à-vis du deutschemark et du florin hollandais, de 5,1 %, 4,3 % et 1,8 % à l'égard respectivement du franc suisse, du franc belge et du yen. Il s'est au contraire apprécié par rapport au dollar des États-Unis de 14,3 %, face à la livre sterling de 9,5 % et à l'endroit du D.T.S. de 5,0 %.

En définitive, le taux de change effectif nominal du franc CFA à l'importation est demeuré relativement stable au cours de l'exercice sous revue, s'appréciant de 0,9 % par rapport à l'exercice précédent.

U.M.O.A. – VARIATION DES TAUX DE CHANGE

	1985-1986	1986-1987	Variations*
Francs CFA par unité monétaire			
	Moyenne sur la période		Pour cent
Droit de Tirage Spécial	410,21	389,54	– 5,0
Unité de Compte Européenne	338,74	344,50	+ 1,7
Dollar E.U.	362,75	310,76	– 14,3
Deutschemark	157,09	166,00	+ 5,7
Lire italienne (1 000 unités)	228,71	233,35	+ 2,0
Franc suisse	190,01	199,72	+ 5,1
Livre sterling	532,20	481,88	– 9,5
Florin hollandais	139,23	147,15	+ 5,7
Franc belge (100 unités)	767,28	800,10	+ 4,3
Yen japonais (1 000 unités)	202,66	206,26	+ 1,8
N.B. - Données calculées par la B.C.E.A.O. à partir des cours, en francs français, des devises concernées, publiés par la Banque de France.			
* Le signe – traduit une dépréciation de la devise concernée vis-à-vis du franc CFA, le signe + une appréciation.			

U.M.O.A. – ÉVOLUTION DES TAUX DE CHANGE

Exercice 1985-1986				
	4ème trimestre 85	1er trimestre 86	2ème trimestre 86	3ème trimestre 86
Francs CFA par unité monétaire : moyenne par période				
Droit de Tirage Spécial	418,00	400,47	414,78	407,61
Unité de Compte Européenne	336,47	332,85	342,35	343,30
Dollar E.U.	394,35	360,38	357,33	338,96
Deutschemark	152,61	154,03	159,05	162,65
Lire italienne (1 000 unités)	221,19	225,52	232,02	236,11
Franc suisse	184,79	182,38	191,50	201,39
Livre sterling	566,24	518,88	538,77	504,92
Florin hollandais	135,47	136,08	141,21	144,17
Franc belge (100 unités)	752,50	750,48	779,45	786,69
Yen japonais (1 000 unités)	190,48	192,15	210,44	217,58
Exercice 1986-1987				
	4ème trimestre 86	1er trimestre 87	2ème trimestre 87	3ème trimestre 87
Francs CFA par unité monétaire : moyenne par période				
Droit de Tirage Spécial	396,27	386,28	389,88	385,73
Unité de Compte Européenne	341,20	344,37	346,43	345,99
Dollar E.U.	328,56	306,39	301,28	306,80
Deutschemark	163,80	166,55	166,87	166,78
Lire italienne (1 000 unités)	236,53	234,47	231,86	230,55
Franc suisse	197,46	198,15	202,17	201,12
Livre sterling	464,19	472,27	495,09	495,99
Florin hollandais	144,95	147,55	148,04	148,06
Franc belge (100 unités)	787,71	803,58	805,60	803,51
Yen japonais (1000 unités)	204,95	200,00	211,29	208,81
N.B. - Données calculées par la B.C.E.A.O. à partir des cours, en francs français, des devises concernées, publiés par la Banque de France.				

U.M.O.A. – ÉVOLUTION DES COURS MOYENS DES PRINCIPAUX PRODUITS DE BASE

	Huile			Cacao	Café	Coton fibre
	Arachide	Palmiste	Palme	Cours	Moy. O.I.C.	
	(a)	(b)	(c)	O.I.C.C.	(d)	(e)
Dollars E.U. / tonne métrique				Cents E.U. / livre poids		
Moyenne mensuelle						
- Décembre 1986	529	389	293	89,64	124,58	61,15
- Décembre 1987	537	547	448	86,06	104,01	74,93
Cours en 1987						
- Maximum	Déc. 537	Déc. 547	Déc. 448	Juil. 95,98	Janv. 113,92	Août 86,31
- Minimum	Août 467	Mars 347	Juil. 300	Déc. 86,06	Juil. 92,50	Mars 63,28
Moyenne annuelle						
- 1986	569	288	257	93,81	147,16	48,15
- 1987	500	428	344	90,57	102,34	74,81
Pour cent						
Variations des						
moyennes annuelles	- 12,1	+ 48,6	+ 33,9	- 3,5	- 30,5	+ 55,4
(a) Toutes origines, CAF Rotterdam. - (b) Malaisie 5 %, CAF Rotterdam. (c) Malaisie 5 %, CAF ports européens. - (d) I.C.A. Robustas, ex-dock New York et le Havre/Marseille. - (e) Indice A Liverpool, M1-3/32.						
Sources : Huiles : Oil World. - Cacao : O.I.C.C. - Café : O.I.C. - Coton : C.N.U.C.E.D.						

1.3. Marchés des matières premières

Alors que les prix sur les marchés internationaux des produits de base ont dans l'ensemble enregistré une amélioration, les cours mondiaux de la plupart des produits agricoles et miniers exportés par les pays de l'Union ont poursuivi en 1987 leur tendance à la baisse. Ainsi, *l'indice des cours mondiaux, exprimés en francs CFA, des principaux produits de base exportés par les pays de l'U.M.O.A.*, calculé par la B.C.E.A.O., a fléchi en moyenne de 13,8 % en 1987, après un recul de 15,3 % l'année précédente. Cette évolution reflète en grande partie la dépréciation du dollar des États-Unis, principale monnaie de référence sur les bourses de commerce.

CACAO

Compte tenu de l'importance des stocks mondiaux, évalués à la fin de la campagne 1986-1987 à près de 800 000 tonnes, soit l'équivalent de la consommation habituelle pour plus de cinq mois, la reprise des interventions du Stock Régulateur, à compter du mois de mai, s'est révélée incapable à inverser la tendance à la dégradation des cours du cacao, devenue quasi permanente depuis 1984. La moyenne du prix indicatif de l'*Organisation Internationale du Cacao* s'est, de ce fait, située à 90,57 cents E.U. la livre, en repli de 3,5 % par rapport à celle de 93,81 cents constatée l'année précédente.

CAFÉ

Les politiques agressives de vente, menées par les principaux pays exportateurs depuis la suspension en février 1986 des clauses économiques de l'Accord international, se sont conjuguées avec les perspectives d'une forte reprise de la production brésilienne en 1987-1988 pour accentuer le marasme du marché du café en 1987. Ainsi, malgré la reprise des cours à partir du mois d'août, du fait des anticipations favorables à une remise en vigueur du système de contingentement des exportations (a), les cafés de type Robusta ont accusé une dépréciation moyenne de 30,5 %, leur prix s'établissant à 102,34 cents E.U. la livre contre 147,16 cents en 1986.

(a) La décision prise à cet effet par la 48ème session du Conseil International du Café, tenue à Londres du 17 septembre au 5 octobre 1987, a consisté en une reconduction, à compter du 6 octobre 1987, des dispositions précédemment en vigueur, à savoir la fixation de la fourchette des prix d'intervention à 120-140 cents la livre et celle du contingent global à 58 millions de sacs.

COTON

Amorcé durant le deuxième semestre 1986 à l'issue de trois années consécutives de baisse, le redressement du marché du coton s'est confirmé en 1987. Cependant, le ralentissement de la demande et la perspective d'une reconstitution sensible des stocks à brève échéance ont contribué à un nouvel effritement des cours à partir du mois d'août. La moyenne des cotations, en ressortant à 74,81 cents E.U. la livre contre 48,15 cents en 1986, s'est inscrite toutefois en amélioration de 55,4 %.

OLÉAGINEUX

A l'exception du compartiment de l'huile d'arachide qui est resté déprimé, les marchés des oléagineux ont bénéficié au cours de l'année 1987 d'une nette reprise, liée à la chute des productions en Asie du Sud-Est, du fait de diverses intempéries. Les prix moyens des huiles de palme et de palmiste ont augmenté respectivement de 33,9 % et de 48,6 %, pour se situer à 344 dollars E.U. et à 428 dollars la tonne. Par contre, les cours moyens de l'huile d'arachide, avec un niveau de 500 dollars la tonne, ont accusé un recul de 12,1 %.

PHOSPHATES

La politique de vente à bas prix pratiquée par les exportateurs américains et la dépréciation du dollar E.U. ont occasionné la chute des prix de réalisation des exportations de phosphate. Ainsi, les pays exportateurs de l'Union ont enregistré une baisse de 20,2 % de leurs prix moyens de cession, évalués à 11 710 francs la tonne pour l'année 1987.

URANIUM

La demande d'uranium ne s'est guère améliorée dans les principaux pays industrialisés. Le prix moyen de réalisation de l'uranate produit au Niger a, de ce fait, fléchi de 1,9 % en ressortant à 29 387 francs le kilo pour l'année 1987.

OR

Le marché de l'or a été relativement bien orienté en 1987, en relation avec la dépréciation du dollar E.U., qui a rendu les placements de cette nature plus attractifs. La persistance de troubles sociaux en Afrique du Sud a également favorisé la bonne tenue des cours du métal précieux. A l'inverse, le krach boursier du 19 octobre 1987 et la suggestion du Secrétaire américain au Trésor de relier les parités des monnaies à un panier de matières premières, incluant l'or, ne semblent pas avoir influencé de manière significative l'évolution du marché. En définitive, les cotations sur le marché de Londres se sont situées en moyenne à 446,64 dollars l'once d'or fin en 1987, soit une hausse de 21,4 % par rapport à l'année précédente.

1.4. Financements extérieurs

Après maintes hésitations, la communauté internationale a fini par prendre un peu plus conscience de la nécessité de mettre un terme au processus pervers de transfert net de ressources des pays en développement en direction de leurs créanciers. La reprise de l'*Aide Publique au Développement* (A.P.D.), grâce en particulier à l'augmentation des contributions des institutions multilatérales, ainsi que l'allongement de la durée des rééchelonnements de la dette en sont quelques signes encourageants. Il reste cependant à inverser résolument la tendance en y associant tous les bailleurs de fonds, publics et privés, en particulier les banques dont la réticence à investir davantage en faveur de la croissance et du développement continue d'être une des préoccupations majeures sur la scène financière internationale.

1.4.1. Aide publique au développement

Les apports nets de ressources financières aux pays en développement dans le cadre de l'aide publique ont connu un redressement notable en 1986, après leur chute brutale en 1985. Ils se sont en effet élevés à 67,1 milliards de dollars E.U. au lieu de 47,5 milliards en 1985, soit une progression de 41,3 %. L'Afrique n'a que modestement profité de cet accroissement, sa part n'ayant augmenté que de 0,6 milliard de dollars.

Les pays de l'*Union Monétaire Ouest Africaine* (U.M.O.A.) ont bénéficié en 1986, au titre de l'aide publique au développement, de 2,4 milliards de dollars ou 831,6 milliards de francs au lieu de 1,7 milliard de dollars ou 783,2 milliards de francs l'année précédente. D'importants changements sont intervenus dans la répartition de cette aide par origine. Ainsi, l'aide bilatérale a diminué de 5,4 % tandis que l'aide multilatérale progressait de 37,0 %. Cette évolution a entraîné une baisse de l'importance relative des contributions bilatérales dans l'aide globale, leur part étant ramenée de 73,2 % en 1985 à 65,4 % en 1986.

L'**aide bilatérale** en faveur des pays de l'U.M.O.A. a totalisé 544,3 milliards de francs au lieu de 573,5 milliards en 1985, soit une contraction de 29,2 milliards, répartie à concurrence de 22,8 milliards pour l'aide des pays du *Comité d'Aide au Développement* (C.A.D.) et de 6,4 milliards pour celle des pays de l'*Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole* (O.P.E.P.). Les versements nets d'aide publique au développement effectués par les pays du C.A.D. se sont établis à 509,2 milliards de francs en 1986 contre 532,0 milliards l'année précédente, régressant ainsi de 4,3 % après avoir augmenté de 2,4 % en 1985. Le fléchissement observé proviendrait notamment de la réduction de l'aide alimentaire d'urgence.

Les conditions financières de l'aide des pays du C.A.D. au titre de l'A.P.D. se sont encore adoucies en 1986, le degré de libéralité moyen des engagements se situant à 89 %, soit 3 points au-dessus de la norme que ces pays s'étaient fixée. Cette tendance s'explique par l'accroissement de la part des dons, l'ajustement rétroactif des conditions des prêts, le mécanisme du rééchelonnement et la remise pure et simple de certaines dettes.

Les principaux donateurs de cette catégorie d'aide aux pays de l'U.M.O.A. ont été, par ordre d'importance, la France, les États-Unis d'Amérique, la République Fédérale d'Allemagne, l'Italie, la Norvège et le Japon.

La contribution de la France qui avait enregistré un recul de 6,8 % en 1985 s'est redressée en 1986 en passant de 209,6 milliards de francs à 238,5 milliards. Elle a représenté 46,8 % de l'aide bilatérale en provenance des pays du C.A.D. contre 39,4 % en 1985. Cette progression a résulté d'une baisse des dépenses de soutien économique et financier, d'une augmentation des ressources affectées à la coopération technique et culturelle ainsi qu'aux investissements. Au total, l'aide publique au développement de la France aux pays en développement, Départements et Territoires d'Outre Mer exclus, s'est inscrite à 0,49 % de son P.N.B. en 1986 au lieu de 0,54 % un an auparavant.

Après des années de croissance soutenue, l'A.P.D. des États-Unis aux pays de l'U.M.O.A. s'est contractée de plus de moitié en se chiffrant à 50,2 milliards de francs en 1986, du fait principalement d'un retour à la normale des aides alimentaires qui avaient atteint un niveau exceptionnel en 1985. Ainsi la part relative des États-Unis a fléchi de 20,1 % à 9,9 %. La nécessité de comprimer les dépenses publiques américaines, en vue notamment de la résorption du déficit budgétaire, a conduit à un tassement du ratio A.P.D./P.N.B. qui a ainsi évolué de 0,27 % à 0,23 % entre 1985 et 1986.

Le mouvement de baisse de l'A.P.D. de la République Fédérale d'Allemagne en direction des pays de l'U.M.O.A. s'est confirmé en 1986. Les apports nets de ressources financières se sont élevés à 50,0 milliards de francs au lieu de 52,2 milliards un an plus tôt, leur part relative dans l'aide globale demeurant cependant stable à 9,8 %. Le ralentissement de l'aide globale de la R.F.A., dû notamment à l'augmentation des sommes reçues des pays débiteurs au titre de l'amortissement de leur dette, a influé sur le rapport de l'A.P.D. au P.N.B. qui a reculé de 0,47 % à 0,43 % en 1986.

L'Italie est le pays membre du C.A.D. dont l'A.P.D. a connu la plus forte croissance en 1986 puisqu'elle a plus que doublé sa contribution en la portant de 21,4 milliards de francs en 1985 à 49,5 milliards. Sa part dans l'aide aux pays de l'Union est ressortie à 9,7 % contre 4,0 % en 1985. Globalement, l'aide publique de l'Italie aux pays en développement a représenté 0,40 % de son P.N.B. en 1986 au lieu de 0,26 % l'année précédente.

L'A.P.D. de la Norvège aux pays de l'U.M.O.A. s'est élevée à 46,0 milliards de francs en 1986, en diminution de 15,0 milliards par rapport à 1985. Cependant les versements nets aux pays en développement se sont accrus à un rythme soutenu, et leur rapport au P.N.B. a atteint 1,2 % en 1986, confirmant ainsi la Norvège au premier rang des pays donateurs du C.A.D.

L'aide du Japon aux pays de l'Union a régulièrement progressé depuis 1983 pour s'inscrire à 22,3 milliards de francs en 1986 contre 14,9 milliards l'année précédente. L'évolution constatée en 1986 est le fait notamment des dons au titre de la coopération technique. La part de l'A.P.D. dans le P.N.B. du Japon s'est chiffrée à 0,29 % en 1986.

En raison notamment du maintien de la croissance de leur P.N.B. à un rythme modéré, le volume de l'aide bilatérale des pays du C.A.D. à l'ensemble des pays en développement n'aurait enregistré qu'une augmentation modeste en 1987.

Les ressources nettes reçues des pays de l'O.P.E.P. par les pays de l'Union au titre de l'A.P.D. bilatérale se sont établies à 35,1 milliards de francs en 1986, en recul de 6,4 milliards par rapport à 1985. Cette tendance est liée à la contraction des revenus pétroliers. Nonobstant le redressement du marché du brut en 1987, les perspectives d'évolution de cette aide ne paraissent pas favorables.

Les versements nets aux pays de l'U.M.O.A. au titre de l'**aide multilatérale** sont passés de 209,7 milliards de francs à 287,3 milliards en 1986. Les contributions les plus significatives proviennent de l'*Association Internationale de Développement* (A.I.D.) et de la *Communauté Économique Européenne* (C.E.E.), organismes qui ont mis à la disposition des pays de l'Union respectivement 104,1 milliards et 61,9 milliards au lieu de 65,7 milliards et 40,5 milliards en 1985. Les apports de la B.I.R.D. et ceux du Groupe de la *Banque Africaine de Développement* (B.A.D.) ont presque doublé, en évoluant de 12,4 milliards à 21,7 milliards et de 18,1 milliards à 33,0 milliards.

L'aide multilatérale devrait s'accroître notablement dans les prochaines années, du fait de l'accord de principe pour la huitième reconstitution des ressources de l'A.I.D. pour un montant de 12,4 milliards de dollars E.U. dont la moitié doit être affectée aux pays de l'Afrique subsaharienne, susceptibles de recevoir une aide à l'ajustement structurel. En outre, la *Banque Mondiale* s'attache à porter dans les années à venir ses prêts en faveur de réformes économiques à 25 % du total de ses interventions, grâce à l'augmentation attendue de son capital.

U.M.O.A. - VERSEMENTS NETS DE RESSOURCES DE TOUTES PROVENANCES

	1983	1984	1985	1986
Millions de dollars E.U.				
Pays en développement	71 454,7	81 582,4	47 519,8	67 072,7
dont : - Afrique	19 181,6	16 703,8	16 775,4	17 382,9
- U.M.O.A.	1 776,9	1 857,0	1 743,0	2 401,4
Milliards de francs CFA				
U.M.O.A.	677,1	811,5	783,2	831,6
- Pays du C.A.D.	404,5	519,6	532,0	509,2
dont : - France	224,3	224,9	209,6	238,5
- États-Unis	43,1	71,2	106,9	50,2
- R.F.A.	49,8	61,2	52,2	50,0
- Italie	24,0	24,7	21,4	49,5
- Norvège	2,4	62,7	61,0	46,0
- Japon	9,1	11,6	14,9	22,3
- Pays de l'O.P.E.P.	43,3	46,3	41,5	35,1
- Organisations multilatérales	229,3	245,6	209,7	287,3
dont : - B.A.D.	6,8	2,5	1,2	7,5
- F.A.D.	11,6	4,9	16,9	25,5
- C.E.E.	44,8	55,2	40,5	61,9
- B.I.R.D.	71,4	83,0	12,4	21,7
- A.I.D.	44,2	46,5	65,7	104,1
- Pays arabes et O.P.E.P.	10,9	- 2,0	7,6	10,9
Sources : O.C.D.E. - B.C.E.A.O.				

1.4.2. Marchés des capitaux

Au cours de l'exercice sous revue, la conjoncture financière internationale a été dominée par la recherche permanente d'une baisse concertée des taux d'intérêt dans les principaux pays industrialisés, en vue de stimuler l'activité économique mondiale. Dans l'ensemble, les taux d'intérêt ont été orientés à la baisse dans tous les pays membres du Groupe des Cinq, à l'exception des États-Unis.

La poursuite de la baisse du dollar sur les marchés des changes et la réticence des principaux pays excédentaires, surtout la République Fédérale d'Allemagne, à assouplir leur politique monétaire ont toutefois freiné le repli des taux qui aurait pu être plus important au regard des progrès réalisés en matière de maîtrise de l'inflation. Aussi, le niveau des taux d'intérêt réels est-il demeuré excessif, voire prohibitif, pour une relance de l'investissement dans les pays industrialisés et un allègement des charges financières des pays en développement. Cette situation, en stimulant les placements financiers au détriment des investissements productifs, a entretenu entre ces deux secteurs une rupture de plus en plus profonde qui a été, d'après certains analystes, l'une des causes de la crise boursière du 19 octobre 1987.

Au Japon, la Banque centrale a ramené en deux temps son taux d'escompte de 3,50 % en octobre 1986 à 2,50 % en septembre 1987. En République Fédérale d'Allemagne, la Bundesbank a diminué d'un demi-point son taux d'escompte, le ramenant de 3,50 % à 3,00 %. En France et au Royaume-Uni, la tendance générale des taux directeurs a été également à la baisse. Par contre, aux États-Unis, la Réserve Fédérale a dû porter son taux d'escompte à 6,0 % en septembre 1987, après l'avoir maintenu à 5,50 % pendant les onze premiers mois de la période.

L'orientation à la baisse des taux directeurs des grandes banques centrales a favorisé une nette détente sur les marchés monétaires mondiaux. En République Fédérale d'Allemagne et au Japon, les taux d'intérêt moyens de l'argent au jour le jour, qui étaient respectivement de 4,40 % et 4,42 % en octobre 1986, ont fléchi à 3,76 % et 3,34 % en septembre 1987. Au Royaume-Uni, ce taux a été ramené de 10,25 % à 9,94 %. Aux États-Unis par contre, la fragilité constante du dollar a été atténuée par un relèvement des taux d'intérêt qui, sur le marché monétaire au jour le jour, se sont établis en moyenne à 7,06 % en septembre 1987 contre 5,91 % en octobre 1986. Enfin, parmi les pays membres du Groupe des Cinq, la France a occupé une position intermédiaire, la défense de la parité du franc français vis-à-vis du deutchemark au sein du S.M.E. ayant reposé essentiellement sur le maniement des taux. Après avoir atteint 9,0 % en janvier 1987, le taux d'intérêt moyen sur le compartiment au jour le jour du marché monétaire français est revenu en septembre 1987 à 7,33 %, soit à son niveau du début de la période.

Sur les marchés financiers nationaux, l'évolution du loyer de l'argent, nonobstant une certaine tendance à la hausse en raison des incertitudes de l'environnement économique mondial, apparaît contrastée selon les pays. Au Japon, le rendement moyen des obligations du Gouvernement central a d'abord régressé de 4,85 % en octobre 1986 à 3,38 % en mai 1987 avant de se raffermir et retrouver, avec 4,90 % en septembre 1987, à peu près le niveau du début de la période. Une évolution similaire a été observée en R.F.A. et au Royaume-Uni, mais l'inflexion a été enregistrée un mois plus tôt. En effet, le rendement moyen des obligations à long terme du secteur public allemand et celui des obligations anglaises d'État à vingt ans, qui étaient respectivement de 6,30 % et 10,62 % en début de période, sont tombés à 5,45 % et 8,12 % en avril 1987 avant de remonter à 6,20 % et 10,05 % le dernier mois de l'exercice. Aux États-Unis et en France, les taux d'intérêt à moyen et long terme ont plutôt été orientés à la hausse. Les rendements moyens des bons et des obligations du Trésor américain, respectivement à deux ans et trente ans, se sont situés à 8,50 % et 9,56 % en septembre 1987 contre 6,39 % et 7,70 % en octobre 1986 tandis que les taux moyens des obligations d'État et des emprunts privés à taux fixe français s'inscrivaient à 10,80 % et 11,01 % au lieu de 8,23 % et 9,26 %.

Hormis le mouvement général de reflux des taux d'intérêt, la période récente a également été marquée par le développement prodigieux des opérations sur les marchés internationaux de capitaux. Le volume des transactions a progressé de plus de 30 % en 1987, en raison notamment de la multiplication des innovations financières et de l'interpénétration croissante des marchés.

En dépit de la progression des activités sur les marchés internationaux de capitaux, la part des ressources brutes obtenues par les pays en développement non producteurs de pétrole est restée marginale. Elle a même fléchi puisque ces pays n'ont pu mobiliser en 1986 que 15,2 milliards de dollars, soit 4,0 % des transactions effectuées sur les marchés au lieu de 8,2 % un an plus tôt.

2. ENVIRONNEMENT INTÉRIEUR

2.1. Généralités

La situation économique et financière des pays membres de l'Union en 1987 s'est notamment ressentie des difficultés de l'environnement économique international, singulièrement de l'érosion des cours des matières premières exportées. Ainsi, malgré l'amélioration des performances dans les domaines agricole et agro-industriel ainsi que la hausse de certaines productions minières, le Produit Intérieur Brut (P.I.B.) nominal de la zone, avec une croissance limitée à 0,7 %, a relativement stagné en 1987 alors qu'il avait progressé de 6,9 % l'année précédente.

2.2. Production

2.2.1. Production agricole

La campagne agricole 1986-1987 s'est soldée par des récoltes satisfaisantes pour la plupart des cultures de rente. Il n'en a pas toujours été de même pour les productions vivrières dont certaines ont marqué un recul à cause des perturbations du régime des pluies dans les pays du Golfe de Guinée.

CULTURES D'EXPORTATION

La commercialisation de l'**arachide** s'est globalement élevée à 707,0 milliers de tonnes, en augmentation de 84,6 % par rapport à la campagne 1985-1986, du fait de la nette reprise constatée notamment au Niger où la collecte a retrouvé son meilleur niveau depuis une dizaine d'années et au Sénégal où elle a enregistré une hausse de 76,7 %. En raison du marasme prévalant sur les marchés extérieurs, le placement des produits arachidières s'est traduit par d'importantes pertes pour cette filière.

La commercialisation du **cacao** s'est inscrite en hausse de 9,6 %, atteignant 633,4 milliers de tonnes. Cependant, la dépression persistante des cours mondiaux s'est traduite par l'apparition d'un déficit préoccupant au niveau de la filière.

La collecte de **coton graine** a poursuivi son expansion, pour se situer à 837,0 milliers de tonnes, en accroissement de 25,9 %. Le redressement notable des cours mondiaux de la fibre de coton a contribué à une nette contraction de l'important déficit dégagé en 1986 sur le placement de cette production sur les marchés extérieurs.

Les achats de **café** sont restés quasiment stables, en ressortant à 276,4 milliers de tonnes au lieu de 274,3 milliers de tonnes en 1985-1986. La dégradation de la qualité des cerises a rendu difficile l'exportation de la production ivoirienne et entraîné l'accumulation en fin de campagne d'importants stocks, chiffrés à 188,3 milliers de tonnes contre 75,9 milliers de tonnes un an plus tôt. Par ailleurs, la détérioration des conditions de vente s'est traduite par des pertes notables, les recettes tirées des exportations de café n'arrivant plus à couvrir les coûts de production.

La collecte des **amandes de karité** a accusé une forte chute, pour se situer à environ 20 milliers de tonnes seulement au lieu de 112,1 milliers en 1985-1986. Le rendement cyclique de cette production explique les fortes variations habituellement enregistrées.

CULTURES VIVRIÈRES

La situation alimentaire s'est révélée, pour la seconde campagne consécutive, globalement satisfaisante en 1986-1987 dans les pays de la zone sahélienne, où les principales productions se sont inscrites en hausse. Dans les pays du Golfe de Guinée, bien que les perturbations climatiques aient provoqué un fléchissement des récoltes, la couverture des besoins a été suffisante.

La production de **niébé** a progressé de 61,0 % en s'élevant à 418,9 milliers de tonnes. Pour les autres produits, les données disponibles traduisent une augmentation de 12,9 % pour le **riz-paddy** et de 11,1 % pour l'**igname**. Des baisses de 0,7 % et de 3,9 % ont été par contre constatées respectivement pour le **mil** et le **sorgho** ainsi que le **manioc**. Les récoltes de **maïs** ont marqué un recul plus prononcé, chiffré à 12,2 %.

La commercialisation des produits vivriers a été quelque peu contrariée en 1987 par les difficultés de trésorerie des organismes officiels chargés de la collecte ainsi que par l'impact des politiques de libéralisation mises en œuvre dans certains pays. Les opérations ont été également entravées par l'importance des stocks constitués au cours de la campagne précédente.

2.2.2. Élevage

L'amélioration des conditions climatiques dans la plupart des pays du Sahel au cours des deux dernières années a favorisé la reconstitution du cheptel. Les données pour 1987 ne sont toutefois disponibles que pour deux pays. Au Mali, l'effectif des bovins se serait accru de 3,9 % et celui des ovins et caprins de 5,9 %. Au Niger, l'insuffisance et la mauvaise répartition des pluies ainsi que les attaques de parasites ont affecté la structure du troupeau. L'effectif des petits ruminants a été réduit alors que celui des bovins continuait de croître.

Par ailleurs, les autorités burkinabè ont décidé en 1987 la suppression de l'impôt sur le bétail. Cette mesure devrait lever la méfiance des éleveurs traditionnels à l'égard des services officiels et permettre d'assurer, en plus d'une meilleure connaissance du secteur de l'élevage, un encadrement sanitaire plus efficient du cheptel.

2.2.3. Pêche

D'après les résultats disponibles, la production halieutique dans les pays de l'U.M.O.A. reste confrontée à la faiblesse des potentialités sauf au Sénégal. De manière générale, elle souffre aussi de l'insuffisance des moyens mis en œuvre pour accroître les rendements et rationaliser l'exploitation. Au Mali, environ 80 000 tonnes de poisson ont été mises à terre en 1987, tout comme l'année précédente. En Côte d'Ivoire, la pêche industrielle a débarqué 32 455 tonnes au cours des neuf premiers mois de 1987, soit 7,3 % de moins que pour la période correspondante de 1986, en raison notamment du manque de personnel qualifié et de l'épuisement des réserves de poisson. Au Sénégal, les mises à terre de la pêche industrielle ont régressé de 8,9 % en se situant à 61 031 tonnes, du fait de la vétusté des armements et des infrastructures. Les résultats de la pêche artisanale ont par contre enregistré une nette reprise en s'inscrivant à 175 015 tonnes, soit une hausse de 33,2 %, imputable au renouvellement des petits équipements d'exploitation.

2.2.4. Bois

La plupart des pays de l'Union ont poursuivi la mise en œuvre de politiques de lutte contre la désertification et de sauvegarde du patrimoine forestier. En Côte d'Ivoire, l'exploitation forestière se serait encore ralentie, à en juger par les ventes sur les marchés extérieurs. En effet, les exportations de grumes pour les neufs premiers mois ont été ramenées de 775,5 milliers de mètres cubes en 1986 à 435,2 milliers en 1987. Dans le même temps, les embarquements de bois débités ont progressé de 12,2 % pour se situer à 378,2 milliers de mètres cubes, traduisant ainsi l'effort de valorisation des produits forestiers.

2.2.5. Mines

La redynamisation de la politique commerciale a permis d'inverser la tendance à la baisse de la production de **phosphate** consécutive aux problèmes de débouchés. La production s'est inscrite à 4 678,2 milliers de tonnes en 1987, en reprise de 4,2 % par rapport à l'année précédente. L'extraction d'**uranium** a, par contre, régressé de 4,4 % pour se chiffrer à 2 970,0 tonnes en 1987. La production d'**or** a poursuivi son expansion au Burkina. La *Société de Recherche et d'Exploitation Minières du Burkina* (SOREMIB) a extrait 2 410,7 kilos de ce métal au cours des dix premiers mois de 1987 contre 2 391,0 kilos pour la même période de l'année précédente. Par ailleurs, le *Comptoir Burkinabé des Métaux Précieux* a collecté 747,7 kilos d'or auprès des orpailleurs durant les dix premiers mois de l'année 1987. Au Mali, environ 500 kilos d'or ont été tirés de la mine de Kalana au lieu de 463 kilos en 1986. De plus, les activités dans les domaines de l'orpaillage et de la petite mine ont connu un développement notable au cours de l'année.

2.2.6. Énergie

La production de **pétrole brut** s'est inscrite en hausse d'environ 16 % au Bénin en s'établissant à 2,2 millions de barils en 1987. En Côte d'Ivoire par contre, elle aurait stagné autour de 7 millions de barils.

S'agissant de l'**énergie électrique**, la production aurait dans l'ensemble augmenté en 1987, en liaison avec l'accroissement de la demande domestique et industrielle. Au Bénin, la production locale de la *Société Béninoise d'Eau et d'Électricité* (S.B.E.E.) et ses achats à la *Communauté Électrique du Bénin* (C.E.B.) au cours de l'année 1987 ont progressé de 8,6 % par rapport à l'année précédente. En Côte d'Ivoire, une hausse de 28,0 % a été observée en

1987. Dans ce pays, en raison d'une baisse du niveau de remplissage des barrages, la part de l'énergie électrique d'origine hydraulique est tombée de 57,1 % en 1986 à 45,9 % de la production totale d'électricité. Au Mali, l'offre annuelle d'énergie a diminué de 12,5 %. Au Niger, la production locale est demeurée relativement stable tandis que les importations en provenance du Nigeria s'inscrivaient en hausse de 16,8 % au terme des neuf premiers mois de 1987. Au Sénégal, l'augmentation à l'issue des onze premiers mois est ressortie à 8,2 %. Au Togo, la production cumulée de la *Compagnie d'Énergie Électrique du Togo* (C.E.E.T.) à fin décembre 1987 s'est accrue de 14,7 % et ses achats auprès de la C.E.B. de 12,0 %.

2.2.7. Production industrielle

D'une manière générale, les unités agro-industrielles ont bénéficié en 1987 d'un regain d'activité, en raison de l'amélioration des productions de rente. Certaines branches, notamment les huileries et les industries textiles, sont cependant restées confrontées à la détérioration des conditions d'écoulement de leurs productions sur les marchés extérieurs et à la vive concurrence des produits similaires importés.

Les indices de la production industrielle disponibles traduisent une progression de 23,9 % au Mali entre les troisièmes trimestres 1986 et 1987 et une reprise moins prononcée, de 16,2 %, au Sénégal au cours de la même période. Ces performances sont liées, pour l'essentiel, aux bons résultats obtenus dans le secteur des agro-industries.

2.3. Revenus et prix

2.3.1. Revenus

Les revenus versés aux producteurs se sont améliorés en 1987 du fait de la hausse de la collecte, les prix officiels d'achat de la plupart des cultures de rente ayant été maintenus à leur niveau antérieur. Pour la commercialisation des principales productions de la zone, à savoir l'arachide, le café, le cacao, le coton et le karité, plus de 500 milliards de francs ont été ainsi injectés dans le monde rural contre environ 450 milliards en 1986.

En ce qui concerne les salaires, une revalorisation de 5,0 % du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (S.M.I.G.) a été opérée au Togo pour compter du 1er janvier 1987.

2.3.2. Prix

L'évolution relativement satisfaisante de la situation alimentaire dans la zone et, dans certains États, l'abaissement des tarifs douaniers ont favorisé en 1987 une accentuation du processus de désinflation amorcé un an plus tôt.

Sur la base des données des douze derniers mois disponibles, un ralentissement de l'inflation a été observé en Côte d'Ivoire où l'indice des prix à la consommation familiale africaine a progressé de 5,3 % contre 6,5 % en 1986. Au Sénégal et au Togo, cet indice s'est contracté respectivement de 4,3 % et 0,8 % alors qu'il s'était accru de 6,4 % et 5,2 % l'année précédente. Au Mali, le repli de l'indice des prix du groupe «Alimentation» s'est accentué en passant de 3,9 % en 1986 à 14,2 % en 1987. Au Burkina et au Niger, le fléchissement des prix observé en 1986 s'est poursuivi durant la période sous revue, les nouvelles baisses ressortant à 2,7 % et 6,7 % au lieu de 2,6 % et 3,2 % l'année précédente.

2.4. Finances publiques et dette extérieure

L'assainissement des **finances publiques**, décidé dans le cadre des politiques d'ajustement mises en place dans la plupart des États de l'U.M.O.A., s'est traduit par l'adoption de budgets d'austérité visant, entre autres objectifs, à contenir le déficit global des opérations de l'État, tout en veillant à assurer un fonctionnement satisfaisant des services publics et à soutenir la croissance.

Au niveau global des pays de l'Union, les prévisions de recettes budgétaires ont été arrêtées pour 1987 à 1 463,1 milliards de francs et celles des dépenses à 1 481,6 milliards contre respectivement 1 262,9 milliards et 1 277,6 milliards en 1986. Ainsi, d'une année à l'autre, le déficit budgétaire prévisionnel est passé de 14,7 milliards à 18,5 milliards.

Les prévisions de recettes budgétaires pour l'exercice 1987 font apparaître une forte progression des ressources extérieures par rapport à celles d'origine interne. En effet, le financement extérieur, composé de dons à hauteur de 19,2 %, est attendu à 336,9 milliards de francs, en hausse de 90,7 %. Sa part dans les ressources budgétaires totales est ainsi portée de 14,0 % à 23,0 %. Les ressources d'origine interne ont accusé un ralentissement de leur rythme de croissance, ramené de 7,6 % à 3,7 % en 1987, leur montant étant prévu à 1 126,2 milliards contre 1 086,2 milliards un an plus tôt. Cette évolution résulte d'un accroissement de 8,6 % des recettes fiscales et d'une baisse de 31,3 % des ressources non fiscales.

Les recettes fiscales sont estimées à 1 034,2 milliards de francs, soit 91,8 % des ressources budgétaires intérieures contre 952,2 milliards ou 87,7 % en 1986. Afin de se procurer des ressources supplémentaires et d'améliorer le recouvrement de divers impôts et taxes, la plupart des États de l'Union ont adopté des mesures concernant aussi bien la fiscalité intérieure que la fiscalité de porte. Certains pays ont ainsi procédé à une révision du code général des impôts et à des aménagements de la classification des produits assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée. D'autres ont exonéré de l'impôt progressif sur les traitements et salaires les arrérages de pension et de rentes viagères. Enfin, quelques États ont créé un impôt de solidarité assis sur les salaires perçus par les agents des secteurs public et privé. S'agissant de la fiscalité de porte, la quasi-totalité des pays ont opéré une modification ou une refonte totale du barème des droits et taxes, tant à l'importation qu'à l'exportation. L'objectif visé est d'accroître le rendement des recouvrements et, dans certains cas, de promouvoir une plus grande libéralisation des transactions avec l'extérieur.

Les recettes non fiscales sont prévues à 92,0 milliards de francs contre 134,0 milliards en 1986, soit un recul de 31,4 % dû essentiellement à la baisse des versements de fonds attendus des organismes de commercialisation de produits agricoles. Aussi, leur contribution aux ressources intérieures est-elle réduite de 12,3 % à 8,2 % d'une année à l'autre.

Les crédits budgétaires ouverts pour l'exercice 1987 s'inscrivent en progression de 16,0 %. Toutefois, du fait des mesures d'austérité prises par les Pouvoirs publics, les dépenses de fonctionnement sont contenues à 1 087,4 milliards de francs, en augmentation de 7,7 % seulement, taux minimum jugé nécessaire pour procurer les moyens indispensables au fonctionnement normal de l'administration et faire face autant que possible au service de la dette. Les crédits d'investissement sont portés de 267,8 milliards à 394,2 milliards, soit une hausse de 47,2 % qui reflète les préoccupations de relance intérieure de l'économie.

U.M.O.A. – BUDGETS DES ÉTATS

	1984	1985	1986 (b)	1987 (b)
Milliards de francs CFA				
Recettes	1 172,2	1 140,4	1 262,9	1 463,1
- Recettes fiscales	890,1	876,2	952,2	1 034,2
dont : <i>Douanes</i>	416,8	414,3	447,0	484,3
- Autres recettes	72,4	133,0	134,0	92,0
- Financements extérieurs	210,0	131,2	176,7	336,9
Dépenses	1 180,8	1 140,4	1 277,6	1 481,6
- Budget de fonctionnement	904,3	936,7	1 009,8	1 087,4
dont : <i>Service de la dette (a)</i>	51,6	55,4	58,2	73,8
- Budget d'investissement	276,5	203,7	267,8	394,2
Déficit (–) ou excédent (+)	– 8,3	-	– 14,7	– 18,5
N.B. - Exercices : Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Mali et Togo : 1er janvier - 31 décembre ; Niger : 1er octobre - 30 septembre ; Sénégal : 1er juillet - 30 juin.				
(a) Concerne le Burkina, le Niger et le Togo dont les charges de remboursement sont inscrites au budget de fonctionnement.				
(b) Y compris lois de finances rectificatives dans certains États.				
Sources : Trésors nationaux.				

Les données provisoires disponibles sur l'exécution des budgets 1987 traduisent la persistance des difficultés de trésorerie dans tous les États.

Au **Bénin**, au terme des neuf premiers mois de 1987, les recettes ont été recouvrées à hauteur de 29,0 milliards de francs, soit 57,9 % des prévisions. Les dépenses qui concernent uniquement le budget de fonctionnement ont été réglées à concurrence de 26,0 milliards, soit 46,5 % des crédits ouverts. Il en est résulté un excédent de 3,0 milliards, qui s'expliquerait par un retard dans l'exécution des dépenses.

Au **Burkina**, les recettes et les décaissements des neuf premiers mois de l'exercice ont connu respectivement des taux de réalisation de 35,5 % et 46,9 % en ressortant à 30,5 milliards de francs et 46,2 milliards. Le déficit de 15,7 milliards qui en découle proviendrait du recouvrement des recettes fiscales à hauteur de 38,8 % seulement alors qu'elles constituent l'essentiel des ressources affectées au financement des dépenses de l'État. Les charges de fonctionnement ont été exécutées à concurrence de 49,2 % des prévisions et les dépenses d'équipement à hauteur de 30,6 %.

En **Côte d'Ivoire**, après dix mois d'exécution du budget 1987, les recettes se sont élevées à 521,3 milliards de francs et les dépenses à 549,0 milliards, soit respectivement 81,3 % et 85,6 % des prévisions. Les recettes fiscales, en se chiffrant à 404,1 milliards, ont connu le même taux d'exécution que l'ensemble des recettes budgétaires. Les financements extérieurs obtenus n'ont représenté que 62,1 % des prévisions, tandis que les autres recettes non fiscales recouvrées atteignaient pratiquement le double des estimations initiales. Le budget de fonctionnement et celui d'équipement ont été réalisés à hauteur de 88,4 % pour le premier et 77,5 % pour le second.

Au **Mali**, les opérations budgétaires se sont soldées, après neuf mois d'exécution, par un excédent de 0,3 milliard de francs, résultant de 41,7 milliards de recettes recouvrées et de 41,4 milliards de décaissements. Les recettes fiscales, avec 31,0 milliards, ont connu un taux de réalisation de 43,7 %. Les autres recettes budgétaires, chiffrées à 10,7 milliards, ont par contre dépassé les prévisions de 39,0 %. Les charges de fonctionnement et les dépenses d'investissement ont été réglées à hauteur respectivement de 60,4 % et 11,9 %.

Au **Niger**, les données provisoires sur l'exécution du budget 1986-1987 indiquent que les recettes ont été recouvrées à concurrence de 116,6 milliards de francs, soit 58,9 % des prévisions. Les dépenses réglées ont atteint 143,6 milliards, soit 72,5 % des crédits ouverts. Le déficit important qui en est résulté est imputable notamment aux financements extérieurs qui n'ont été obtenus qu'à hauteur de 46,5 %. Le taux d'exécution des dépenses s'est établi à 79,2 % pour le budget de fonctionnement et à 64,9 % pour les investissements prévus.

Au **Sénégal**, l'exercice budgétaire 1986-1987 s'est soldé par un léger déficit, les recettes et les dépenses s'étant établies respectivement à 251,0 milliards de francs et 256,2 milliards. Parmi les ressources, les recettes fiscales ont enregistré un taux de réalisation satisfaisant avec 93,9 %. En revanche, les dépenses de fonctionnement, y compris les dotations du budget général à la Caisse Autonome d'Amortissement, ont été exécutées en dépassement de 2,0 % tandis que celles d'investissement n'ont été réalisées qu'à hauteur de 81,7 %, compte tenu cependant des dépenses effectuées sur financements extérieurs.

Au **Togo**, l'exécution du budget au terme des neuf premiers mois a dégagé un déficit de 4,9 milliards de francs, les encaissements s'étant élevés à 60,2 milliards et les règlements à 65,1 milliards. Les recettes fiscales prévues ont été recouvrées à 72,2 % et les recettes non fiscales à 27,5 %. Les dépenses de fonctionnement et celles d'investissement ont été réalisées à hauteur de 74,2 % et 30,3 %.

U.M.O.A. - EXÉCUTION DES BUDGETS DES ÉTATS EN 1987*

	Côte						
	Bénin	Burkina	d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo
	(a)	(a)	(b)	(a)	(c)	(c)	(a)
Milliards de francs CFA							
Recettes	29,0	30,5	521,3	41,7	116,6	251,0	60,2
- Recettes fiscales	21,6	29,6	404,1	31,0	49,0	196,1	57,4
dont : Douanes	13,0	19,5	201,7	15,2	21,7	80,0	23,8
- Autres recettes	7,4	0,9	50,7	10,7	12,4	54,9	2,8
- Financements extérieurs	—	—	66,5	—	55,2	—	—
Dépenses	26,0	46,2	549,0	41,4	143,6	256,2	65,1
- Budget de fonctionnement	26,0	42,4	425,1	39,9	83,6	245,5	64,1
- Budget d'investissement	—	3,8	123,9	1,5	60,0	10,7	1,0
Déficit (—) ou excédent (+)	+ 3,0	-15,7	- 27,7	+ 0,3	- 27,0	- 5,2	- 4,9
*Chiffres provisoires.							
(a) 9 mois d'exécution. - (b) 10 mois d'exécution. - (c) 12 mois d'exécution.							
Sources : Trésors nationaux.							

En matière d'**endettement extérieur**, le Conseil des Ministres de l'Union avait, dans le cadre de la politique de la monnaie et du crédit pour 1987, confirmé les orientations définies antérieurement. Ainsi, l'obtention de financements extérieurs à des conditions concessionnelles devait constituer le préalable à la réalisation des programmes d'investissements publics. En outre, ceux-ci devaient viser en priorité la réhabilitation de l'appareil productif, avec un accent particulier sur l'amélioration des infrastructures en milieu rural. Par ailleurs, la recherche d'un réaménagement pluriannuel de la dette extérieure devait contribuer à soulager la trésorerie des États et permettre d'impulser la croissance économique.

Les prévisions de nouveaux engagements pour 1987 ont été chiffrées à 497,4 milliards de francs contre 334,6 milliards un an plus tôt. Ces fonds proviendraient dans leur quasi-totalité des bailleurs de fonds officiels et leur composante non remboursable représenterait plus des deux tiers. Les principaux secteurs bénéficiaires seraient les transports et communications avec 31,0 % du total, le développement rural avec 26,9 %, les travaux publics et le développement social avec respectivement 18,2 % et 16,9 %. Les tirages sur les ressources extérieures s'établiraient à 454,5 milliards pour 1987, en hausse de 2,8 % par rapport à 1986.

Le service prévisionnel de la dette extérieure a été évalué à 925,7 milliards de francs, soit une aggravation de 36,8 % par rapport à l'année précédente. Il représente ainsi 89,5 % des recettes fiscales attendues au lieu de 72,1 % en 1986. Les amortissements s'élèveraient à 595,5 milliards et les intérêts et commissions à 330,2 milliards. Les économies dégagées par les opérations de réaménagement des échéances s'établiraient à 151,3 milliards de francs en 1987. Malgré cet allègement des charges de la dette et les paiements effectifs prévus pour 360,5 milliards, les arriérés de paiement augmenteraient en 1987 d'un montant équivalent à près de la moitié du service de la dette après rééchelonnement.

the first of these is the fact that the
the second is the fact that the
the third is the fact that the
the fourth is the fact that the
the fifth is the fact that the
the sixth is the fact that the
the seventh is the fact that the
the eighth is the fact that the
the ninth is the fact that the
the tenth is the fact that the
the eleventh is the fact that the
the twelfth is the fact that the
the thirteenth is the fact that the
the fourteenth is the fact that the
the fifteenth is the fact that the
the sixteenth is the fact that the
the seventeenth is the fact that the
the eighteenth is the fact that the
the nineteenth is the fact that the
the twentieth is the fact that the
the twenty-first is the fact that the
the twenty-second is the fact that the
the twenty-third is the fact that the
the twenty-fourth is the fact that the
the twenty-fifth is the fact that the
the twenty-sixth is the fact that the
the twenty-seventh is the fact that the
the twenty-eighth is the fact that the
the twenty-ninth is the fact that the
the thirtieth is the fact that the
the thirty-first is the fact that the
the thirty-second is the fact that the
the thirty-third is the fact that the
the thirty-fourth is the fact that the
the thirty-fifth is the fact that the
the thirty-sixth is the fact that the
the thirty-seventh is the fact that the
the thirty-eighth is the fact that the
the thirty-ninth is the fact that the
the fortieth is the fact that the
the forty-first is the fact that the
the forty-second is the fact that the
the forty-third is the fact that the
the forty-fourth is the fact that the
the forty-fifth is the fact that the
the forty-sixth is the fact that the
the forty-seventh is the fact that the
the forty-eighth is the fact that the
the forty-ninth is the fact that the
the fiftieth is the fact that the
the fifty-first is the fact that the
the fifty-second is the fact that the
the fifty-third is the fact that the
the fifty-fourth is the fact that the
the fifty-fifth is the fact that the
the fifty-sixth is the fact that the
the fifty-seventh is the fact that the
the fifty-eighth is the fact that the
the fifty-ninth is the fact that the
the sixtieth is the fact that the
the sixty-first is the fact that the
the sixty-second is the fact that the
the sixty-third is the fact that the
the sixty-fourth is the fact that the
the sixty-fifth is the fact that the
the sixty-sixth is the fact that the
the sixty-seventh is the fact that the
the sixty-eighth is the fact that the
the sixty-ninth is the fact that the
the seventieth is the fact that the
the seventy-first is the fact that the
the seventy-second is the fact that the
the seventy-third is the fact that the
the seventy-fourth is the fact that the
the seventy-fifth is the fact that the
the seventy-sixth is the fact that the
the seventy-seventh is the fact that the
the seventy-eighth is the fact that the
the seventy-ninth is the fact that the
the eightieth is the fact that the
the eighty-first is the fact that the
the eighty-second is the fact that the
the eighty-third is the fact that the
the eighty-fourth is the fact that the
the eighty-fifth is the fact that the
the eighty-sixth is the fact that the
the eighty-seventh is the fact that the
the eighty-eighth is the fact that the
the eighty-ninth is the fact that the
the ninetieth is the fact that the
the ninety-first is the fact that the
the ninety-second is the fact that the
the ninety-third is the fact that the
the ninety-fourth is the fact that the
the ninety-fifth is the fact that the
the ninety-sixth is the fact that the
the ninety-seventh is the fact that the
the ninety-eighth is the fact that the
the ninety-ninth is the fact that the
the hundredth is the fact that the

La monnaie et le crédit

SOMMAIRE

1 — POLITIQUE DE LA MONNAIE ET DU CRÉDIT	
1. Objectifs généraux	45
2. Moyens	46
2 — ÉVOLUTION DES AGRÉGATS MONÉTAIRES	51
1. Avoirs extérieurs et balances des paiements	53
2. Crédit intérieur	57
3. Masse monétaire	65
4. Épargne intérieure des particuliers et entreprises privées	70
5. Concours de la Banque centrale	72
6. Base monétaire	84

1. POLITIQUE DE LA MONNAIE ET DU CRÉDIT

1.1. Objectifs généraux

La consolidation des résultats des politiques d'ajustement mises en œuvre depuis 1980 dans la plupart des États membres de l'Union a constitué, avec une relance prudente de l'économie, l'un des objectifs majeurs assignés à la politique de la monnaie et du crédit pour l'année 1987. Dans ce cadre et face aux incertitudes de l'environnement international, le Conseil des Ministres de l'Union, en sa séance du 15 décembre 1986, a arrêté un objectif d'équilibre ou d'excédent de la balance des paiements en fonction de la position créditrice ou débitrice de chaque État dans le compte des disponibilités extérieures de l'Union.

Pour assurer un financement adéquat de l'économie, l'assainissement profond du système bancaire et financier, en particulier des ex-banques de développement, a également été élevé au rang des hautes priorités de l'action monétaire pour l'année 1987. Cette réhabilitation des banques en difficulté a été conçue de manière à assurer une répartition des efforts entre ces institutions, les États et la Banque centrale, avec le concours, autant que possible, des partenaires et bailleurs de fonds étrangers.

En vue d'accélérer la transition d'une phase de stabilisation des économies à celle d'une relance de la croissance, l'accent a été mis sur une plus grande mobilisation de l'épargne nationale et une participation accrue de l'ensemble du système bancaire, par le biais de la politique sélective du crédit, au financement des activités productrices susceptibles d'impulser la croissance. Le contrôle quantitatif du crédit a été maintenu, compte tenu notamment de la fragilité de la position extérieure de l'Union et de la précarité de la situation financière de la plupart des banques.

Complétant le contrôle quantitatif de la monnaie et l'orientation qualitative du crédit, une politique flexible et incitatrice des taux d'intérêt devait contribuer à une mobilisation et à une allocation optimale des ressources intérieures.

Pour assurer la réalisation de ces objectifs monétaires, diverses propositions de mesures d'accompagnement ont été adoptées, notamment sur le plan des politiques budgétaires et financières intérieures. En outre, il a été préconisé une recherche active du soutien de la communauté internationale aux efforts internes, dans le cadre d'un ajustement orienté vers la croissance, en particulier l'appui des institutions de Bretton Woods et l'allègement indispensable des charges du service de la dette extérieure.

1.2. Moyens

1.2.1. Concours autorisés

Le dispositif renforcé de contrôle de la monnaie et du crédit, mis en place depuis 1980 et reconduit en 1987, a pris appui essentiellement sur la maîtrise des interventions de la Banque centrale en faveur des banques et établissements financiers. Il a rendu nécessaire la mensualisation des refinancements de crédits ordinaires, accompagnée de la fixation de normes mensuelles de progression pour ces crédits et de la surveillance accrue des contreparties physiques des crédits de campagne. En raison du resserrement généralisé des trésoreries publiques sous l'impact des charges du service de la dette, du ralentissement de l'activité économique et de la détérioration des marchés des matières premières, les plafonds des concours de l'Institut d'émission aux Trésors nationaux ont été fixés dans l'ensemble des États de l'Union, comme précédemment, à leur maximum statutaire.

Conformément aux directives du Conseil des Ministres de l'Union, le Conseil d'Administration de la Banque centrale, sur propositions des Comités Nationaux du Crédit, a arrêté pour l'année 1987 le montant global des concours de l'Institut d'émission dans chacun des États.

U.M.O.A. - CONCOURS MAXIMAUX AUTORISÉS DE LA BANQUE CENTRALE

	Concours à l'État	Concours aux banques et établissements financiers		Total
		Campagne (a)	Ordinaires	
	Milliards de francs CFA			
Bénin	14,2	2,0	40,2	56,4
Burkina	14,1	5,0	5,4	24,5
Côte d'Ivoire	129,7	161,0	216,0	506,7
Mali	12,7	7,0	14,0	33,7
Niger	13,5	8,0	18,0	39,5
Sénégal	40,7	30,0	110,4	181,1
Togo	17,1	4,0	5,5	26,6
U.M.O.A.	242,0	217,0	409,5	868,5
(a) Plafonds indicatifs.				
Source : B.C.E.A.O.				

D'un exercice monétaire à l'autre, les plafonds autorisés de refinancement des crédits ordinaires ont baissé de 12,2 %, reflétant les exigences d'une politique monétaire restrictive. Les montants indicatifs des refinancements de crédits de campagne, en rapport avec l'accroissement de la production agricole, et les plafonds des concours aux Trésors, calculés sur la base des dernières recettes fiscales nationales constatées, ont augmenté respectivement de 16,6 % et 6,6 %.

Des plafonds normatifs mensuels de refinancement des crédits ordinaires ont été mis en place afin de respecter, tout au long de l'année, les objectifs fixés par le Conseil d'Administration ou de résorber progressivement les éventuels dépassements de début de période.

1.2.2. Politique des taux de la Banque centrale

Le **taux d'escompte préférentiel (T.E.P.)** et le **taux d'escompte normal (T.E.N.)** de la Banque centrale ainsi que les **conditions de banque** en vigueur dans l'Union au 22 septembre 1986 n'ont pas été modifiés au cours de l'exercice sous revue. En revanche, les **taux applicables aux opérations du marché monétaire** ont été relevés d'un quart de point à compter du 12 janvier 1987, alors qu'ils avaient été constamment abaissés depuis le 2 juillet 1984, en considération essentiellement de l'orientation générale observée sur les marchés étrangers, notamment français. Les nouveaux taux ont été fixés pour les avances au jour le jour et à un mois en dessous du T.E.N., comme précédemment, et au niveau de celui-ci pour les avances à trois mois.

Date de changement	Jour le jour		Un mois		Trois mois	
	Dépôts	Avances	Dépôts	Avances	Dépôts	Avances
Pour cent l'an						
21/07/86	7,750	8,000	7,875	8,125	8,000	8,250
12/01/87	8,000	8,250	8,125	8,375	8,250	8,500

La rémunération des **dépôts à terme des banques publiques à statut spécial** a suivi une évolution similaire à celle des taux du marché monétaire.

Date de changement	Dépôts		Retraits anticipés	
	1 mois	3 mois	Pendant le 1er mois	Après le 1er mois
Pour cent l'an				
21/07/86	7,875	8,000	7,750	7,875
12/01/87	8,125	8,250	8,000	8,125

1.2.3. Politique sectorielle du crédit

L'affectation des ressources bancaires vers les secteurs productifs est demeurée une préoccupation majeure pour les autorités monétaires. Aussi, les *Comités Nationaux du Crédit* ont-ils retenu des objectifs en matière de distribution du crédit par secteur d'activité et par catégorie de bénéficiaires, en rapport avec les orientations de politique économique arrêtées dans chaque État. Les Pouvoirs publics ont été invités à mettre en place les mesures d'accompagnement susceptibles d'améliorer la qualité de la demande de crédit émanant des secteurs prioritaires, afin que ces derniers aient davantage accès au crédit bancaire.

Au **Bénin**, comme pour l'année 1986, la *Banque Commerciale du Bénin* (B.C.B.) et la *Banque Béninoise pour le Développement* (B.B.D.) devaient affecter au moins 68 % de leurs emplois respectifs au secteur prioritaire, constitué par l'ensemble des activités économiques à l'exception du commerce. La *Caisse Nationale de Crédit Agricole* (C.N.C.A.) devait orienter un minimum de 74 % de ses concours vers le secteur prioritaire.

Au **Burkina**, trois secteurs prioritaires auxquels sont affectés des coefficients minimaux, différenciés suivant le terme des crédits, ont été définis par le *Comité National du Crédit* lors de sa séance du 10 février 1987. L'agriculture, l'élevage et la pêche devaient ainsi bénéficier d'au moins 5 % des crédits à court terme et de 12 % de ceux à moyen terme. Les pourcentages minimaux réservés aux mines, à l'industrie et à l'artisanat étaient fixés à 32 % pour les concours à court terme, à 39 % pour les crédits à moyen terme et à 66 % pour ceux à long terme. Enfin, l'hydraulique, l'énergie et les transports devaient recevoir au minimum 13 % des crédits à court terme, 13 % également de ceux à moyen terme et 12 % des crédits à long terme.

En **Côte d'Ivoire**, les objectifs antérieurs de la politique sectorielle ont dans l'ensemble été reconduits pour 1987 à travers la fixation de coefficients minimaux et maximaux d'affectation des crédits ordinaires, compte non tenu des obligations cautionnées. Ainsi, le secteur primaire et l'industrie devaient bénéficier respectivement d'au moins 7,5 % et 37,0 % des crédits de l'espèce. La part de la location et de la gestion du bâtiment ne devait pas dépasser 9,5 % tandis que celles du secteur tertiaire et des autres activités non mentionnées ci-dessus étaient respectivement plafonnées à 21,7 % et 24,3 %.

Au **Mali**, les orientations adoptées pour 1986 et confirmées pour 1987 prévoyaient l'octroi aux secteurs prioritaires d'un minimum de 80 % des crédits bancaires, réparti à concurrence de 25 % pour la production agricole et la pêche, 12 % pour la commercialisation intérieure et extérieure des produits agricoles, 27 % pour les activités industrielles et minières, 8 % pour les transports et communications et 8 % pour le bâtiment et les travaux publics. Par contre des maximums de 15 % et 5 % ont été imposés respectivement pour le commerce général et les services divers.

Au **Niger**, la définition des objectifs de la politique sectorielle s'est appuyée sur les orientations générales et les priorités retenues par le plan de développement. Tous les établissements bancaires devaient réserver en 1987 une part minimale de leurs crédits aux secteurs prioritaires. Ce minimum a été fixé à 2 % pour l'élevage et la pêche, 5 % pour la production agricole, 8 % pour l'habitat social et 15 % pour les petites et moyennes entreprises nationales. Les crédits à affecter aux secteurs non prioritaires ont par contre été plafonnés à 30 % pour le commerce, 28 % pour l'industrie et l'énergie, 5 % pour le bâtiment et les travaux publics, 4 % pour les transports et communications et 3 % pour les services divers.

Au **Sénégal**, la politique sectorielle du crédit en 1987 s'est inspirée des orientations définies dans le programme d'ajustement à moyen et long terme. Ainsi, au moins 69 % des crédits bancaires devaient être attribués à des financements prioritaires, des minimums de 30 % étant réservés à l'industrie, de 10 % à l'habitat social, de 9,5 % au bâtiment et aux travaux publics, de 6 % à l'agriculture, de 5 % aux transports et communications, de 4 % à la pêche, de 3,5 % au tourisme et de 1 % aux rachats d'actifs par les nationaux. La part des crédits alloués aux financements non prioritaires ne devait pas excéder globalement 31 %, avec des plafonds de 20 % au commerce et de 2 % au transit et à la manutention.

Au **Togo**, les priorités en matière de distribution du crédit, arrêtées précédemment suivant les orientations du plan de développement, ont été confirmées pour 1987. Ainsi, il a été demandé aux banques d'affecter aux secteurs privilégiés au moins 40 % de leurs encours de crédit, 15 % devant aller aux petites et moyennes entreprises, 8 % à l'habitat à caractère social, 7 % à la production agricole, 7 % à la commercialisation agricole, 3 % à l'élevage et à la pêche. Les crédits aux secteurs non prioritaires devaient être limités à 60 %. Dans cette limite globale, le coefficient maximal a été fixé à 10 % pour les mines, à 14 % pour les industries manufacturières et à 4 % pour la production et la distribution d'électricité et d'eau. Le commerce, compte non tenu de la commercialisation des produits agricoles, devait bénéficier au mieux de 20 % des crédits, le bâtiment et les travaux publics de 5 %, les transports, le transit et les communications de 4 % et les services divers de 3 %.

1.2.4. Autorisations préalables

Le régime des autorisations préalables est resté le dispositif principal de contrôle a priori de l'évolution qualitative de la distribution de crédits. La Banque centrale a cherché par ce biais à infléchir l'orientation des financements bancaires dans le sens d'une plus grande adéquation avec les objectifs de la politique sectorielle du crédit. Ainsi, comme les années précédentes, l'agrément du *Comité National du Crédit* ou celui du Directeur national de la B.C.E.A.O. agissant par délégation du Comité est requis préalablement à l'octroi de tout concours devant porter le total des crédits bancaires consentis à un même bénéficiaire au delà d'un certain montant. Ce seuil, déterminé de manière à couvrir au moins 80 % des crédits distribués dans chaque État, a été fixé à 100 millions de francs en Côte d'Ivoire, 70 millions au Sénégal et 30 millions dans les autres pays.

La répartition des autorisations préalables en cours au 30 septembre 1987, suivant les grandes rubriques de la Centrale des risques, a été effectuée pour tous les États sauf pour la Côte d'Ivoire. De l'examen des données ainsi élaborées, il ressort une prépondérance du commerce, la commercialisation des produits agricoles incluse. Par pays, la part de ce secteur s'est située à environ 57 % au Bénin, au Mali et au Togo, à 50,7 % au Sénégal, à 40,9 % au Niger et à 25,6 % au Burkina. Les autorisations en cours, pour les activités industrielles, ont totalisé 30 % environ au Bénin, au Mali et au Sénégal, 22,5 % au Niger et 11,5 % au Togo. Par rapport à l'encours global, les crédits autorisés pour les activités minières ont été relativement importants au Burkina, au Niger et au Togo où ils ont représenté respectivement 10,8 %, 13,6 % et 16,2 %. A l'exception du Burkina où elles ont atteint 8,1 %, les autorisations en faveur des activités agricoles sont demeurées faibles dans les pays de l'Union, n'approchant que rarement 3 %. Pour les six États dont la situation est ici analysée, 80 % des autorisations en cours au 30 septembre 1987 ont porté sur des financements à court terme.

En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, la ventilation disponible se rapporte à la répartition des autorisations délivrées au cours de l'exercice 1986-1987 et non à l'encours en fin de période. Elle fait tout de même apparaître la prépondérance du commerce, à en juger par le poids du secteur tertiaire qui a représenté près de 80 % des autorisations accordées. Ce pourcentage a été d'environ 16 % pour l'industrie et insignifiant pour le secteur primaire. La répartition par terme rejoint aussi, dans une certaine mesure, l'analyse faite pour les autres États puisque 80,6 % des autorisations accordées en 1986-1987 ont concerné des demandes de crédits à court terme.

Les données de la Centrale des risques, dispositif de contrôle a posteriori de l'application de la politique sectorielle, font ressortir qu'à la fin de l'année 1987, les objectifs assignés aux banques n'ont pas été atteints. Cette situation reflète l'insuffisance des mesures d'accompagnement dont la mise en place devait limiter les risques excessifs inhérents à certaines activités et faciliter de la sorte l'accès des secteurs prioritaires au financement bancaire.

2. ÉVOLUTION DES AGRÉGATS MONÉTAIRES

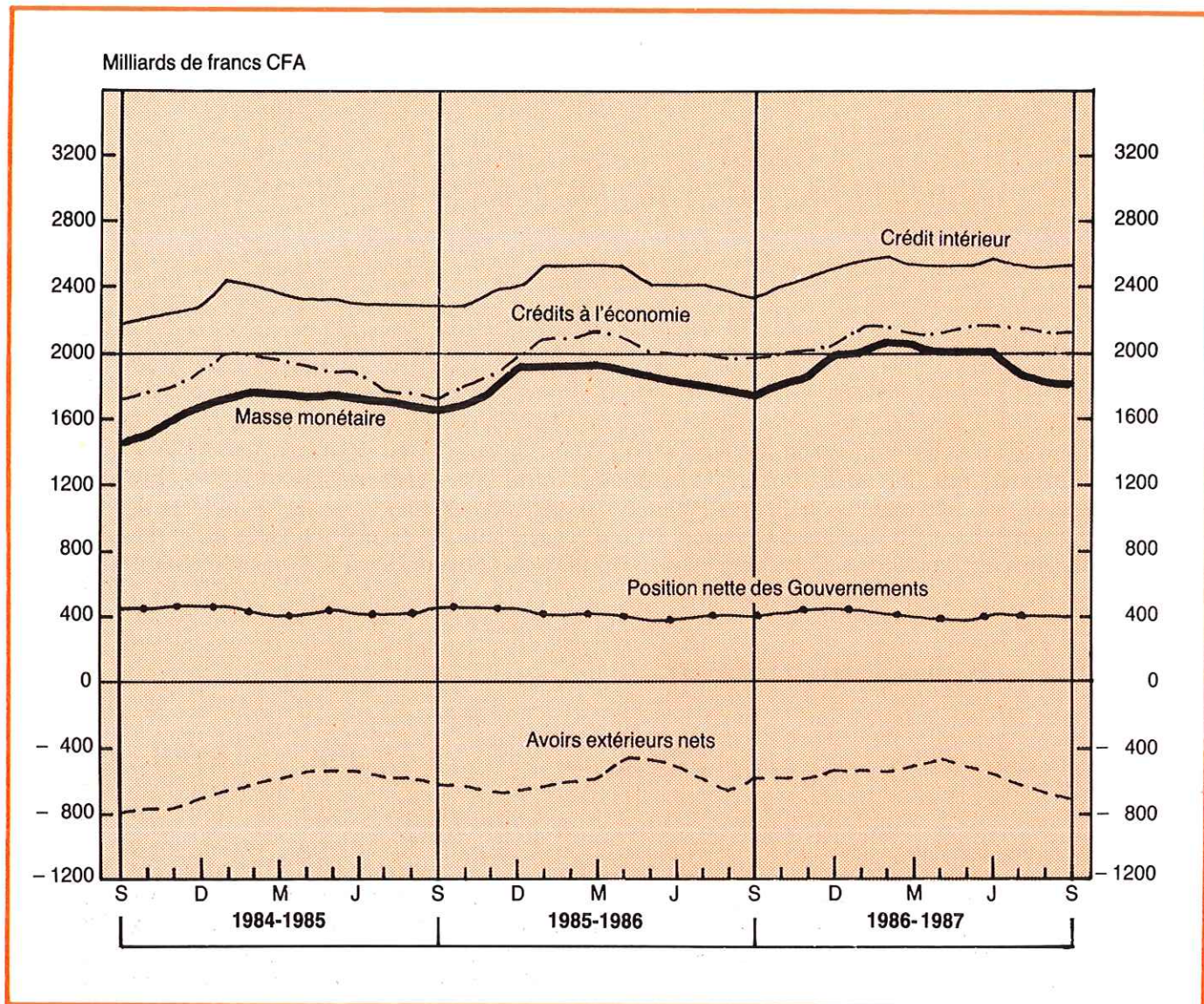
L'évolution de la situation monétaire de l'Union au cours de l'exercice 1986-1987 a été caractérisée par une détérioration de la position extérieure nette débitrice des institutions monétaires et une expansion du crédit intérieur, essentiellement financée par un recours accru aux interventions de l'Institut d'émission. Il en a résulté une croissance modérée de la masse monétaire accompagnée d'une dégradation du taux de couverture de l'émission monétaire.

U.M.O.A. - SITUATION MONÉTAIRE INTÉGRÉE

	30 septembre			
	1984	1985	1986	1987
Milliards de francs CFA				
Avoirs extérieurs nets	- 811,2	- 652,1	- 603,5	- 712,4
- Banque centrale	- 605,1	- 486,6	- 338,6	- 402,6
- Banques	- 206,1	- 165,5	- 264,9	- 309,8
Crédit intérieur	2 264,5	2 294,6	2 378,4	2 515,6
- Gouvernements (net)	442,9	439,7	412,3	390,5
- Crédits à l'économie	1 821,6	1 854,9	1 966,1	2 125,1
Actif = Passif	1 453,3	1 642,5	1 774,9	1 803,2
Masse monétaire	1 450,1	1 647,3	1 742,8	1 789,7
- Circulation fiduciaire	394,1	442,5	500,3	485,0
- Dépôts en banque	1 031,1	1 179,9	1 216,1	1 281,9
- Dépôts en C.N.E. et C.C.P.	24,9	24,9	26,4	22,8
Autres éléments nets	3,2	- 4,8	32,1	13,5

Source : B.C.E.A.O.

U.M.O.A. - SITUATION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES



2.1. Avoirs extérieurs nets et balance des paiements

En relation avec le cycle saisonnier des exportations de produits agricoles, la position extérieure nette débitrice des institutions monétaires s'est d'abord atténuée au cours des six premiers mois de l'exercice, revenant de 603,5 milliards de francs à fin septembre 1986 à 537,6 milliards à fin mars 1987. Toutefois, cette apparente amélioration s'explique également par un retard dans les rachats de billets B.C.E.A.O. détenus par la Banque de France. A compter du mois d'avril 1987, le ralentissement saisonnier du flux des recettes d'exportation, aggravé par la chute marquée des prix de réalisation en francs CFA et des difficultés d'écoulement de certains produits, s'est conjugué à l'accélération des reprises de billets B.C.E.A.O. auprès de la Banque de France pour dégrader fortement la situation des avoirs extérieurs nets de l'Union. Aussi, la position extérieure nette des institutions monétaires est-elle ressortie négative de 712,4 milliards à fin septembre 1987, soit une détérioration de 108,9 milliards par rapport à septembre 1986, qui rompt ainsi le processus continu de redressement amorcé depuis l'exercice 1983-1984.

L'évolution des avoirs extérieurs nets de l'Union reflète ainsi un retournement des excédents antérieurs de balance des paiements en un déficit prononcé durant l'exercice sous revue, essentiellement sous l'impact d'une dégradation du compte courant et d'une contraction des entrées nettes de capitaux non monétaires. En effet, malgré une réduction des importations liée aux programmes d'ajustement, le recul des recettes d'exportation et la baisse de l'excédent des transferts sans contrepartie, joints à l'accroissement des charges d'intérêt sur la dette extérieure, ont contribué à creuser le déficit de la balance des opérations courantes. Par ailleurs, compte tenu de l'amenuisement des flux nets de capitaux, les comptes extérieurs auraient accusé un solde négatif plus prononcé, n'eût été l'ampleur des financements exceptionnels. Le déficit des paiements extérieurs a conduit à un accroissement de 44,9 milliards de francs de l'endettement extérieur net des banques primaires et à une détérioration de 64,9 milliards de la position débitrice de l'Institut d'émission vis-à-vis de l'étranger.

Les réserves officielles de change ont fléchi de 172,2 milliards de francs en septembre 1986 à 64,0 milliards en septembre 1987. Cette baisse s'est en particulier accompagnée d'un renversement de la position du Compte d'opérations dont le solde, créditeur de 94,9 milliards au 30 septembre 1986, est devenu débiteur de 11,9 milliards un an plus tard. La réduction des réserves internationales, conjuguée à un accroissement de 5,7 % des engagements monétaires à vue, a induit une érosion du taux de couverture de l'émission monétaire, ainsi ramené de 19,6 % à 7,1 %.

L'évolution des avoirs extérieurs nets des institutions monétaires par État se présente comme suit :

U.M.O.A. - ÉVOLUTION DES AVOIRS EXTÉRIEURS NETS DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

30 septembre				
	1984	1985	1986	1987
Milliards de francs CFA				
Bénin	- 41,9	- 39,5	- 43,7	- 69,0
Burkina	18,0	28,1	32,6	52,3
Côte d'Ivoire	- 593,9	- 467,3	- 433,4	- 561,4
Mali	- 47,4	- 53,5	- 64,1	- 67,0
Niger	- 31,6	- 19,5	- 17,8	- 4,0
Sénégal	- 256,4	- 262,3	- 256,5	- 250,4
Togo	52,2	55,9	63,4	58,0
U.M.O.A.*	- 811,2	- 652,1	- 603,5	- 712,4
*Y compris les avoirs non répartis de la B.C.E.A.O.				
Source : B.C.E.A.O.				

Au **Bénin**, l'évolution des avoirs extérieurs nets au cours de la période sous revue est caractérisée par une dégradation plus marquée que celle constatée un an plus tôt. La position extérieure nette débitrice s'est creusée de 25,3 milliards de francs au lieu de 4,2 milliards l'exercice précédent, pour ressortir à 69,0 milliards à fin septembre 1987. L'aggravation du déficit des paiements extérieurs, nonobstant le développement des financements exceptionnels, est essentiellement due à la diminution des recettes d'exportation et au retournement du solde précédemment excédentaire de la balance des capitaux non monétaires.

Le financement de ce déficit a été réparti entre les banques primaires et l'Institut d'émission à concurrence respectivement de 11,2 milliards de francs et 14,1 milliards. En particulier, la position débitrice au compte des disponibilités extérieures de l'Union s'est aggravée en passant de 25,1 milliards à 38,6 milliards à la fin de l'exercice.

Les réserves officielles de change, déjà fort modestes, ont été réduites de 0,5 milliard de francs pour s'inscrire à 1,0 milliard à fin septembre 1987. L'augmentation concomitante des engagements monétaires à vue de la Banque centrale a induit un recul du taux de couverture de l'émission monétaire de 2,9 % à 1,7 % d'un exercice à l'autre.

Au **Burkina**, les avoirs extérieurs nets positifs des institutions monétaires, poursuivant la reconstitution amorcée depuis l'exercice 1983, se sont renforcés de 19,7 milliards de francs, en s'établissant à 52,3 milliards à fin septembre 1987. Cette performance résulte d'un excédent de la balance des paiements, généré surtout par un accroissement des recettes d'exportation et un renforcement du solde favorable des transferts nets sans contrepartie.

La majeure partie de l'excédent dégagé par les comptes extérieurs a servi à conforter la situation des avoirs extérieurs nets de la Banque centrale qui se sont améliorés de 16,2 milliards de francs. La position créditrice au compte des disponibilités extérieures de l'Union a augmenté de 27,0 % pour atteindre 78,0 milliards tandis que les banques se sont globalement désengagées de 3,5 milliards vis-à-vis de l'étranger, notamment du fait des provisions élevées que certaines d'entre elles sont tenues d'entretenir auprès de correspondants extérieurs.

Les réserves officielles de change et les engagements monétaires à vue ont progressé respectivement de 16,2 milliards de francs et 21,9 milliards, entraînant ainsi un fléchissement du taux de couverture de l'émission monétaire de 82,3 % à 80,6 % en fin de période.

En Côte d'Ivoire, les avoirs extérieurs nets négatifs ont accusé une détérioration de 128,0 milliards de francs, au lieu d'une amélioration de 33,9 milliards l'exercice précédent. L'ampleur des moins-values de recettes d'exportation, l'impact des rachats de billets et la cession par des correspondants étrangers à des banques locales de créances précédemment détenues sur l'État ont contribué à ce retournement de tendance, nonobstant un recul des importations, une réduction du solde négatif de la balance des services et des transferts ainsi qu'une expansion des financements exceptionnels.

La dégradation des comptes extérieurs a déterminé celle de la situation des institutions monétaires. L'endettement extérieur net des banques s'est accru de 54,5 milliards de francs, du fait surtout de l'opération de cession de créances souveraines mentionnée plus haut. De même, la position débitrice nette de la Banque centrale vis-à-vis de l'extérieur s'est creusée de 73,5 milliards alors qu'elle s'était améliorée de 115,6 milliards la période précédente. Cette évolution a induit une aggravation de 116,5 milliards de la position débitrice au compte des disponibilités extérieures de l'Union.

Le niveau déjà faible à fin septembre 1986 des réserves officielles de change s'est contracté de plus de moitié, revenant de 4,5 milliards de francs à 2,0 milliards à fin septembre 1987. La couverture des engagements monétaires à vue n'a ainsi été assurée qu'à hauteur de 0,4 % contre 1,1 % un an plus tôt.

Au Mali, la tendance à une dégradation continue de la position extérieure nette des institutions monétaires s'est poursuivie, mais à un rythme plus modéré. En effet, la détérioration de la situation négative des avoirs extérieurs nets a été limitée à 2,9 milliards de francs à fin septembre 1987 au lieu de 10,6 milliards un an plus tôt. D'un exercice à l'autre, l'évolution constatée est essentiellement imputable à une contraction des entrées nettes de capitaux non monétaires puisque le déficit du compte courant a été réduit sous l'effet conjugué d'une hausse des recettes d'exportation tirées du coton, d'une baisse des importations d'hydrocarbures et d'une contraction du solde négatif de la balance des services.

Le financement du déficit des paiements extérieurs a été supporté à hauteur de 1,7 milliard de francs par les banques primaires et de 1,2 milliard par l'Institut d'émission. La faible dégradation des avoirs extérieurs nets de la Banque centrale masque en réalité un quasi-doublement de la position débitrice au compte des disponibilités extérieures de l'Union qui a atteint 22,2 milliards mais dont l'impact est occulté par la forte réduction des engagements envers le F.M.I.

Les réserves officielles de change ont évolué de 4,0 milliards de francs en septembre 1986 à 4,8 milliards en septembre 1987. A cette dernière date, elles ont couvert les engagements monétaires à vue à hauteur de 4,9 % contre 4,8 % douze mois plus tôt.

Au **Niger**, le redressement de la position extérieure nette des institutions monétaires entamé depuis l'exercice 1983-1984 s'est poursuivi au cours de la période sous revue, les avoirs extérieurs nets négatifs ayant été ramenés de 17,8 milliards de francs à 4,0 milliards. L'excédent de la balance des paiements, apprécié à travers la variation des avoirs extérieurs nets, s'est ainsi établi à 13,8 milliards au lieu de 1,7 milliard l'exercice précédent. Cette amélioration résulte d'un important afflux de capitaux et du rééchelonnement de la dette publique extérieure, car le déficit du compte courant s'est creusé en raison de la dégradation de la balance des transferts sans contrepartie.

Le surplus dégagé par les comptes extérieurs a essentiellement bénéficié aux banques primaires qui ont réduit de 10,0 milliards de francs leur endettement net vis-à-vis de l'étranger. La position extérieure nette créditrice de l'Institut d'émission s'est renforcée de 3,8 milliards en se chiffrant à 25,6 milliards à fin septembre 1987. En particulier, la position créditrice au compte des disponibilités extérieures de l'Union s'est relevée de 56,0 milliards à 59,7 milliards.

Les réserves officielles de change ont augmenté de 3,6 milliards de francs pour s'établir à 63,2 milliards. Cette hausse, nettement inférieure à celle des engagements monétaires à vue, a entraîné un fléchissement du taux de couverture de 68,0 % à 62,4 % entre le début et la fin de l'exercice.

Au **Sénégal**, la position nette débitrice des institutions monétaires vis-à-vis de l'extérieur s'est améliorée pour le second exercice consécutif en ressortant à 250,4 milliards de francs contre 256,5 milliards un an plus tôt. Cette performance a été rendue possible grâce à la mobilisation d'importants concours extérieurs ainsi que par l'accroissement des ressources de financement exceptionnel, à l'appui du programme d'ajustement et de redressement de l'économie. L'impact de ces éléments favorables a été cependant atténué par l'aggravation du déficit du compte courant, affecté par la chute des cours à l'exportation et une certaine reprise des importations.

L'excédent des paiements extérieurs a permis de ramener le solde négatif des avoirs extérieurs nets de l'Institut d'émission de 216,3 milliards de francs à 210,2 milliards. Il n'a cependant pas eu d'impact sur la position extérieure des banques puisque leur endettement net vis-à-vis de l'étranger est demeuré stable aux environs de 40 milliards. Par contre, la position débitrice au compte des disponibilités extérieures de l'Union s'est atténuée en passant de 88,7 milliards à 76,4 milliards.

Les réserves officielles de change ont fléchi de 0,6 milliard de francs au cours de l'exercice sous revue alors que les engagements monétaires à vue de la Banque centrale augmentaient de 1,6 milliard. Il en a résulté une baisse du taux de couverture de l'émission monétaire, ramené de 1,0 % en septembre 1986 à 0,7 % en septembre 1987.

Au **Togo**, les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires ont subi de fortes fluctuations au cours de la période sous revue pour ressortir à 58,0 milliards de francs au 30 septembre 1987 au lieu de 63,4 milliards au 30 septembre 1986. La détérioration de 5,4 milliards ainsi observée, malgré un important afflux de ressources de financement exceptionnelles, rompt la tendance au renforcement continu de la position extérieure amorcée depuis l'exercice 1983-1984. Elle provient d'une chute des recettes d'exportation.

L'impact de cette évolution sur la position extérieure de l'Institut d'émission a été accentué par le désengagement des banques primaires vis-à-vis de l'étranger. Les avoirs extérieurs nets de la Banque centrale ont baissé de 78,0 milliards de francs à 61,0 milliards, tandis que l'endettement des banques à l'égard de leurs correspondants a été réduit de 14,6 milliards à 3,0 milliards.

Les réserves officielles de change ont régressé de 22,4 milliards de francs pour s'établir à 89,6 milliards à fin septembre 1987, en liaison avec l'effritement de la position créditrice au compte des disponibilités extérieures de l'Union qui est revenue de 111,6 milliards à 89,2 milliards. La baisse des engagements monétaires à vue ayant été moins importante, le taux de couverture de l'émission monétaire a fléchi de 87,9 % à 83,1 %.

2.2. Crédit intérieur

Le crédit intérieur, qui se chiffrait globalement à 2 378,4 milliards de francs en septembre 1986, a atteint un maximum de 2 565,2 milliards en juin 1987 avant de revenir à 2 515,6 milliards au 30 septembre 1987. L'augmentation de 5,8 % ainsi enregistrée du début à la fin de l'exercice est imputable aux crédits à l'économie et en particulier aux crédits de campagne, ces derniers ayant été marqués par une forte rigidité au dégonflement. En revanche, la position nette débitrice des Gouvernements à l'égard des institutions monétaires s'est sensiblement atténuée au cours de la période sous revue.

2.2.1. Position nette des Gouvernements

La position nette débitrice des Gouvernements, après une tendance à l'aggravation au cours des trois premiers mois de l'exercice, s'est réduite pour se situer à 390,5 milliards de francs à fin septembre 1987 contre 412,3 milliards un an plus tôt. L'amélioration de 21,8 milliards ainsi constatée trouve son origine dans l'accroissement des dépôts des Trésors nationaux auprès du système bancaire. Les engagements des Gouvernements vis-à-vis des institutions monétaires ont affiché une relative stabilité qui résulte en fait de la compensation entre les nouvelles facilités octroyées, surtout par l'Institut d'émission au titre des découverts statutaires, et les importants remboursements effectués sur les concours du F.M.I. rétrocédés aux États.

Bien que les situations ne soient pas toujours aussi tendues d'un pays à un autre, l'analyse cas par cas de la position nette du Gouvernement fait ressortir un resserrement généralisé des trésoreries publiques.

Au **Bénin**, la position nette débitrice du Gouvernement s'est alourdie de 3,2 milliards de francs en s'établissant à 10,8 milliards au 30 septembre 1987. La dégradation provient d'une diminution des avoirs de l'État auprès du système bancaire et d'un recours plus important du Trésor aux découverts statutaires de l'Institut d'émission, autant d'utilisations qui n'ont pourtant pas empêché l'accumulation d'importants arriérés de paiements intérieurs et extérieurs par le secteur public.

Au **Burkina**, la position nette créditrice du Gouvernement s'est renforcée de 2,4 milliards de francs en raison du désengagement partiel de l'État vis-à-vis des banques et d'un accroissement des dépôts du Trésor auprès des autres institutions monétaires. Toutefois, ces disponibilités étant surtout constituées de ressources des organismes publics et de fonds affectés, la trésorerie de l'État est restée relativement serrée, en dépit des avances de la Banque centrale au titre des découverts en compte courant et des retards enregistrés dans le règlement de certaines dettes extérieures et intérieures.

En **Côte d'Ivoire**, la position nette débitrice du Gouvernement s'est atténuée de 20,7 milliards de francs en s'établissant à 209,4 milliards en septembre 1987. Cette amélioration est imputable au désengagement de l'État vis-à-vis du F.M.I. et, surtout, aux effets de la suspension des règlements du service de la dette publique extérieure, en liaison avec la détérioration des cours des deux principaux produits d'exportation que sont le café et le cacao.

Au **Mali**, les engagements nets de l'État vis-à-vis des autres institutions monétaires ont augmenté de 3,0 milliards de francs pour totaliser 41,7 milliards au 30 septembre 1987, par suite d'une diminution des dépôts publics dans les banques et d'un recours accru aux avances monétaires de la Banque centrale. La situation de trésorerie de l'État est demeurée précaire tout au long de l'exercice et des dépassements ont été observés par rapport au plafond statutaire des concours de la Banque centrale.

Au **Niger**, la position nette débitrice du Gouvernement, qui était de 19,9 milliards de francs à la fin de l'exercice précédent, s'est réduite de 16,7 milliards, principalement du fait de l'accroissement des dépôts de l'État auprès de l'Institut d'émission, en relation avec la mobilisation d'importantes ressources extérieures pour soutenir les efforts internes d'ajustement et de relance de l'économie. Parallèlement, le Trésor public a toutefois continué d'utiliser les possibilités de tirage offertes par l'article 15 des Statuts de la Banque centrale pour le financement d'investissements publics.

Au **Sénégal**, la position nette débitrice du Gouvernement s'est atténuée de 2,6 milliards de francs pour s'établir à 139,3 milliards à fin septembre 1987. Ce résultat provient pour l'essentiel de la reconstitution des dépôts du Gouvernement auprès de la Banque centrale, grâce à des financements extérieurs destinés à soutenir le programme d'ajustement et de redressement de l'économie. L'impact de ces dépôts auprès de l'Institut d'émission a été limité par un alourdissement des engagements nets au titre des concours du F.M.I. mis à la disposition de l'État.

Au **Togo**, l'exercice a été marqué par le retournement de la position nette du Gouvernement qui est devenue débitrice de 7,9 milliards de francs au 30 septembre 1987 alors qu'elle était créditrice de 2,0 milliards un an plus tôt. La dégradation de 9,9 milliards enregistrée résulte à la fois de l'utilisation par le Trésor de tous ses dépôts auprès de la Banque centrale et du recours accru aux avances au titre de l'article 14 des Statuts de l'Institut d'émission. Cette aggravation des tensions sur les finances publiques a accentué les difficultés de paiements intérieurs et extérieurs au cours de la période sous revue.

2.2.2. Crédits à l'économie

Au 30 septembre 1987, les crédits à l'économie se sont inscrits à 2 125,1 milliards de francs, en hausse annuelle de 159,0 milliards ou 8,1 % contre 6,0 % douze mois auparavant. Cette expansion a été induite aussi bien par les financements de campagne que par les concours ordinaires qui ont progressé respectivement de 91,0 milliards et 68,0 milliards.

CRÉDITS DE CAMPAGNE

Le cycle de variation saisonnière des financements de campagne a été perturbé durant l'exercice 1986-1987 par une certaine rigidité au dégonflement normal en fin de période. De 171,5 milliards de francs en septembre 1986, les concours de l'espèce ont augmenté régulièrement au rythme de la commercialisation pour culminer à 354,8 milliards en février 1987, avant de se replier graduellement pour se situer à 262,5 milliards en septembre 1987. Le reflux des crédits de campagne a cependant été grandement compromis par la baisse des prix à l'exportation et les difficultés d'écoulement. Aussi, leur encours en fin d'exercice est-il demeuré, dans certains États de l'Union, à un niveau exceptionnellement élevé.

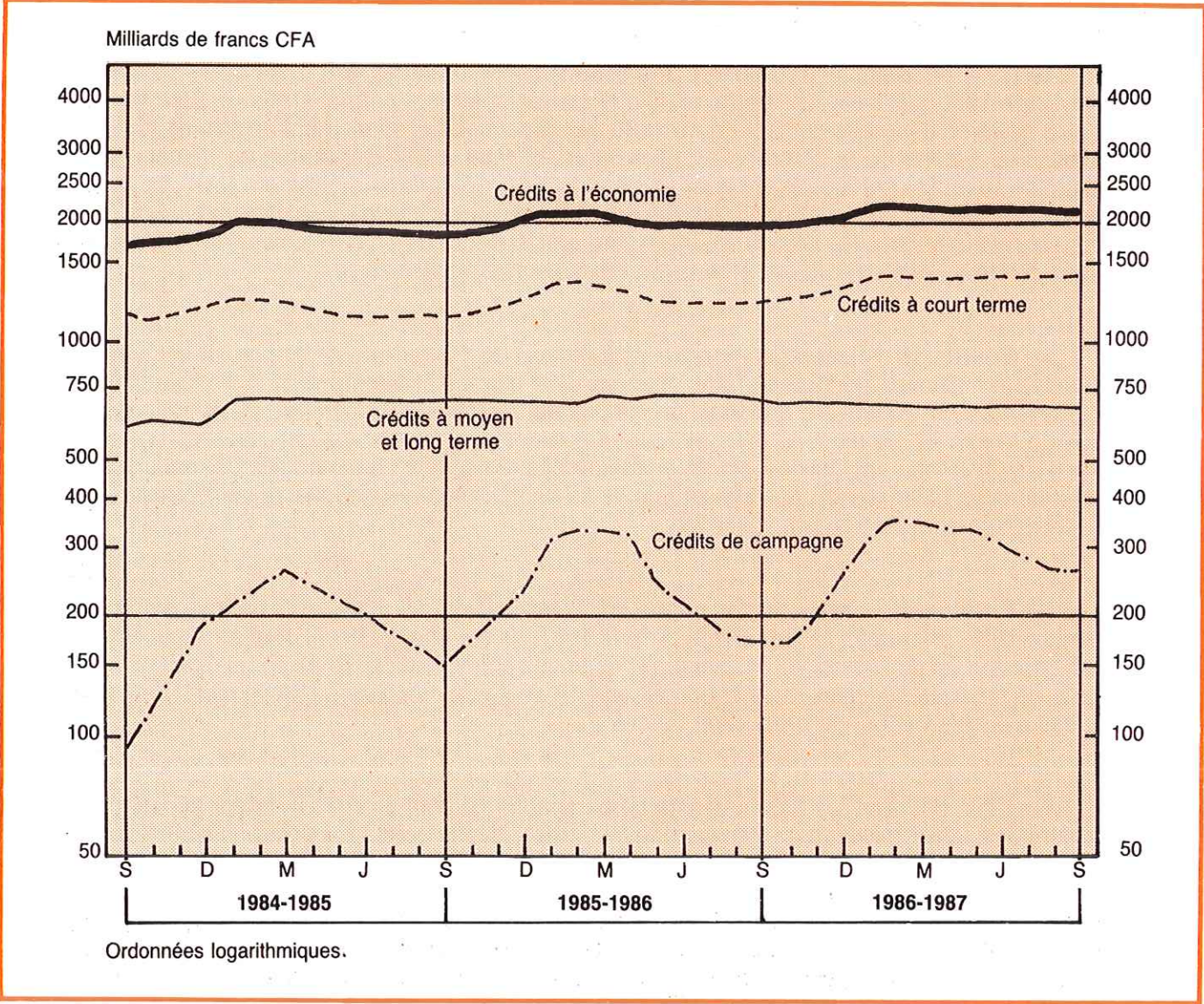
Au **Bénin**, les crédits de campagne sont passés de 1,8 milliard de francs en septembre 1986 à un maximum de 12,3 milliards en mars 1987 avant d'être ramenés à 7,2 milliards à fin septembre 1987 au terme d'une lente phase de décrue. Cette évolution traduit les bons résultats de la campagne agricole mais elle laisse également percevoir les difficultés de dénouement des financements mis en place, en raison des déficits de certaines filières, notamment celle du coton. Par rapport aux indicateurs de fin de mois, les réalisations se sont inscrites en net dépassement durant tout l'exercice.

Au **Burkina**, les crédits de campagne qui s'établissaient à 7,9 milliards de francs en septembre 1986, ont atteint 18,6 milliards en avril 1987. Ils ont ensuite fléchi pour se situer à 14,3 milliards à la fin de l'exercice. Le niveau élevé de ces crédits est certes lié à une meilleure collecte de produits agricoles mais la non-résorption en fin de campagne résulte plutôt des difficultés d'écoulement de la production de coton.

En **Côte d'Ivoire**, les financements de campagne se sont progressivement accrus pour plafonner à 226,2 milliards de francs en février 1987, niveau certes exceptionnellement élevé mais, somme toute, en rapport avec l'accroissement du volume de la commercialisation des principales productions de rente. En raison des résorptions intervenues au cours des mois suivants, l'encours des facilités de l'espèce s'est chiffré à 173,4 milliards à fin septembre 1987 contre 122,6 milliards un an plus tôt. L'importance de l'encours résiduel de fin de campagne témoigne toutefois de l'accumulation de grandes quantités de café et de cacao du fait de l'effritement des cours mondiaux et des difficultés d'écoulement sur les marchés extérieurs.

Au **Mali**, l'évolution des crédits de campagne a suivi le rythme de la commercialisation des productions agricoles. De 8,3 milliards de francs en septembre 1986, les financements de cette nature ont régulièrement augmenté pour culminer à 21,8 milliards en février 1987. Après un début timide, leur résorption s'est accélérée durant le dernier trimestre de l'exercice, si bien que l'encours en fin de période est descendu à 9,6 milliards, montant toutefois supérieur à l'indicateur mensuel. Cette situation est essentiellement imputable aux difficultés de placement de stocks antérieurs de céréales.

U.M.O.A. - ÉVOLUTION DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE



Au **Niger**, les crédits de campagne ont atteint leur maximum saisonnier en mars 1987, avec 13,6 milliards de francs. Le dégonflement de ces concours s'est ensuite heurté aux difficultés liées en particulier aux conditions peu favorables d'écoulement de la production de niébé sur les marchés des pays voisins. L'encours en fin de période s'est ainsi élevé à 11,2 milliards, en hausse de 4,3 milliards par rapport à la fin de l'exercice précédent.

Au **Sénégal**, les bonnes performances de la campagne agricole ont entraîné une forte progression des financements correspondants jusqu'à un maximum de 62,6 milliards de francs en mars 1987. La phase de reflux n'a pas été favorisée par l'effritement des cours sur les marchés extérieurs, l'importance des déficits de certaines filières et les problèmes de débouchés. Il en a résulté un quasi-doublement de l'encours résiduel des crédits de campagne, qui s'est établi à 43,5 milliards à fin septembre 1987 contre 23,7 milliards un an plus tôt.

Au **Togo**, les crédits de campagne ont évolué de 0,4 milliard de francs en septembre 1986 à 3,2 milliards douze mois plus tard, après avoir culminé à 6,3 milliards en février 1987. Ils ont connu un dénouement régulier malgré quelques problèmes d'écoulement de la production du coton. L'encours en fin de période s'est toutefois situé à un niveau relativement élevé, en liaison avec les difficultés financières de l'organisme chargé de la commercialisation des produits agricoles.

CRÉDITS ORDINAIRES

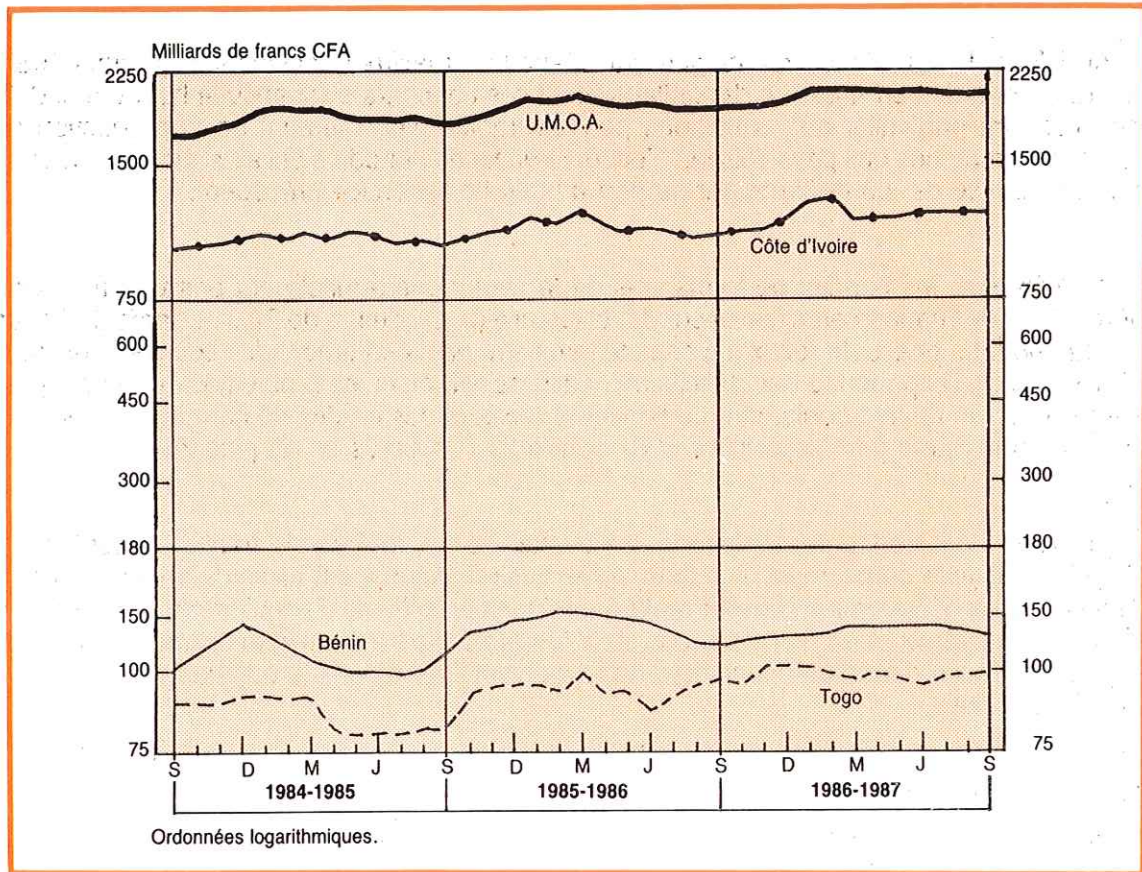
Les crédits ordinaires sont passés de 1 794,6 milliards de francs à fin septembre 1986 à 1 862,6 milliards un an plus tard, soit une hausse de 68,0 milliards ou 3,8 %. Les crédits ordinaires à court terme se sont accrus de 89,5 milliards à la suite de la forte demande des entreprises, confrontées à des tensions de trésorerie induites par la contraction des recettes d'exportation et la morosité de l'activité économique. Par contre, les crédits à moyen et long terme qui devaient financer les investissements ont baissé de 21,5 milliards en dépit des efforts entrepris pour une relance de la production et de la croissance.

Au **Bénin**, les crédits ordinaires se sont établis à 122,8 milliards de francs contre 126,3 milliards en septembre 1986, diminuant ainsi pour le deuxième exercice consécutif. Ils ont été contenus dans le plafond global arrêté par les autorités monétaires. Le repli de la demande de crédits ordinaires est dû aussi bien aux crédits à court terme qu'à ceux à moyen et long terme qui ont fléchi respectivement de 1,7 milliard et 1,8 milliard. L'exercice sous revue a été par ailleurs marqué par une hausse des crédits douteux et litigieux de 9,8 % qui traduit une nouvelle dégradation de la qualité du portefeuille des banques.

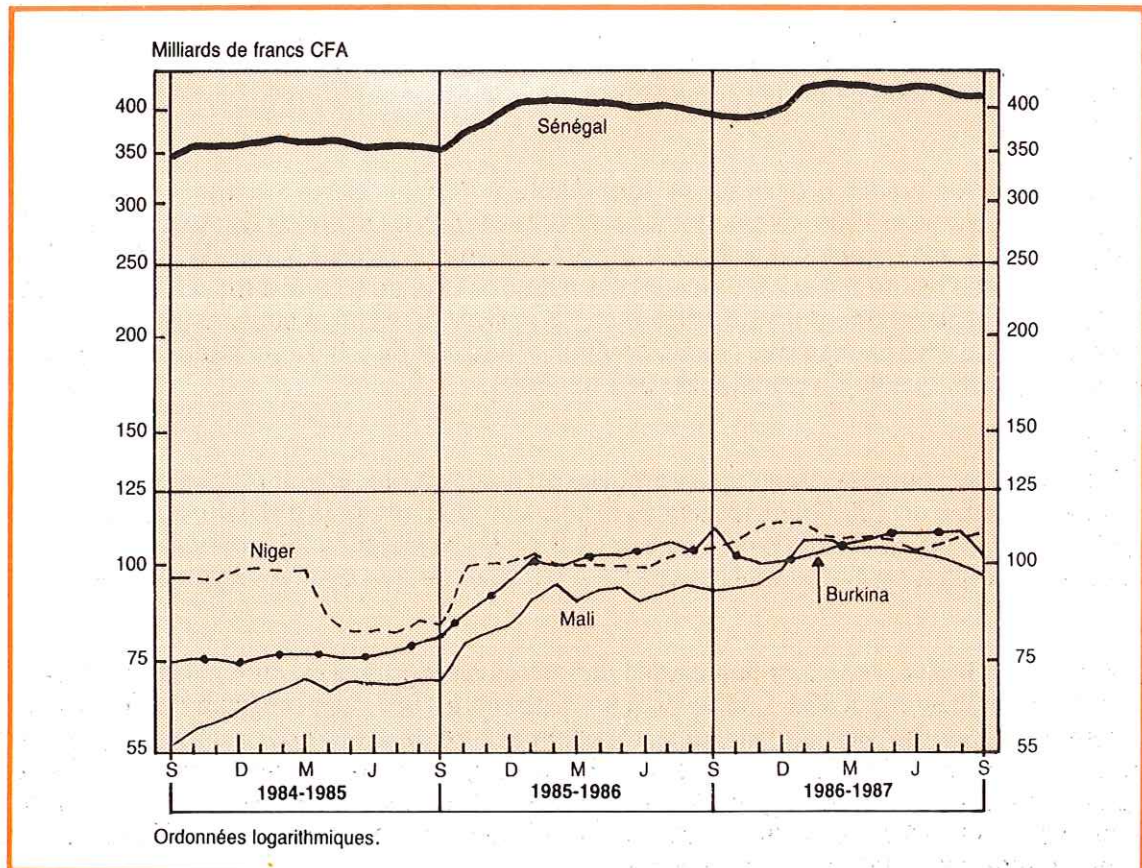
Au **Burkina**, après les dérapages enregistrés l'exercice précédent, l'évolution des crédits a pu être contenue en 1987 dans les limites fixées. Les financements ordinaires se sont même inscrits en retrait de 4,5 milliards de francs ou 4,8 %, en se situant à 89,7 milliards en septembre 1987. Ce repli a concerné tant les crédits à court terme que ceux à moyen et long terme.

En **Côte d'Ivoire**, l'encours des crédits ordinaires a progressé de 49,6 milliards de francs ou 5,3 % pour s'inscrire à 986,1 milliards à fin septembre 1987. Les crédits à court terme ont augmenté de 65,1 milliards du fait d'une utilisation accrue de crédits par certains organismes publics à caractère industriel et commercial. Par contre, les financements bancaires à moyen et long terme ont diminué de 15,5 milliards au cours de la période. Malgré la baisse des crédits d'investissement, la forte expansion des concours à court terme a entraîné des dépassements sur les normes mensuelles de progression.

ÉVOLUTION DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE



ÉVOLUTION DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE



Au **Mali**, les crédits ordinaires se sont établis à 88,0 milliards de francs, en accroissement de 3,6 milliards ou 4,3 %. Les crédits à court terme s'étant contractés de 0,5 milliard, cette hausse a concerné exclusivement les crédits à moyen et long terme qui ont augmenté de 4,1 milliards dont 3,0 milliards de créances douteuses et litigieuses. Malgré les sanctions prises à l'encontre d'une banque, dans le cadre du contrôle quantitatif du crédit, le niveau des crédits ordinaires n'a pu être contenu à l'intérieur des plafonds mensuels au cours de l'exercice sous revue.

Au **Niger**, les crédits ordinaires qui s'élevaient à 99,2 milliards de francs en septembre 1986 sont ressortis à 100,2 milliards un an plus tard. L'accroissement de 1,0 milliard a résulté d'une progression de 3,6 milliards des concours à court terme et d'une baisse de 2,6 milliards des crédits à moyen et long terme. Sur le plan qualitatif, la réduction à hauteur de 6,0 % du montant des créances douteuses et litigieuses atteste des efforts engagés par les banques locales pour améliorer la qualité de leur portefeuille. Au regard des normes mensuelles, les crédits ordinaires sont demeurés, durant tout l'exercice, en deçà des plafonds fixés.

Au **Sénégal**, les crédits ordinaires ont atteint 375,4 milliards de francs contre 372,7 milliards en septembre 1986, soit une augmentation de 0,7 %. Les financements à court terme ont enregistré une hausse de 13,0 milliards, en liaison notamment avec la mise en place de concours en contrepartie de ressources extérieures. Par contre, les crédits à moyen et long terme ont régressé de 10,3 milliards dont 5,7 milliards du fait d'une diminution des crédits douteux et litigieux, par suite principalement d'une politique active de recouvrement de créances menée par une banque. Les crédits ordinaires sont restés légèrement en dessous des plafonds mensuels durant l'exercice 1986-1987.

Au **Togo**, les crédits ordinaires ont poursuivi leur expansion à un rythme soutenu, leur encours ressortant à 100,7 milliards de francs contre 80,9 milliards en septembre 1986, soit une croissance de 24,5 % au lieu de 14,4 % un an plus tôt. La forte augmentation de cette catégorie de financements bancaires n'ayant pu être contenue dans les normes mensuelles de progression fixées, d'importants dépassements ont été observés. Le développement des concours ordinaires a été induit essentiellement par l'accroissement des besoins des industries extractives, toujours confrontées au problème de recouvrement de leurs créances sur l'extérieur et à la baisse des cours du phosphate, ainsi que par une reprise des utilisations de crédit par les entreprises commerciales.

CENTRALE DES RISQUES

Les utilisations de crédits recensées à la Centrale des risques ont progressé de 11,7 % en passant de 1 624,4 milliards de francs en septembre 1986 à 1 813,7 milliards douze mois plus tard. Le secteur commercial est demeuré le principal bénéficiaire des concours bancaires avec 45,8 % des risques contre 40,2 % en septembre 1986. Viennent ensuite les industries manufacturières avec 18,6 % au lieu de 21,3 % et les services avec 13,6 % contre 14,6 %. Les facilités accordées aux autres secteurs de l'activité économique sont restées peu significatives. Le recensement des risques s'est amélioré puisqu'il a couvert 84,5 % des crédits à l'économie au lieu de 82,6 % un an plus tôt.

Au **Bénin**, les risques recensés sont passés de 75,8 milliards de francs à 81,6 milliards, soit une progression de 7,7 %. Le coefficient de déclaration, c'est-à-dire les risques recensés rapportés aux crédits à l'économie, a accusé un léger recul en évoluant de 59,2 % à 58,4 % d'une fin d'exercice à l'autre. L'accroissement des risques, qui concerne uniquement les crédits à court terme, a essentiellement profité au commerce, celui-ci ayant bénéficié, comme à l'accoutumée, de la plus grande part des crédits déclarés avec un pourcentage de 46,2 %. La part des industries s'est située à 24,0 % et celle des activités agricoles à 14,4 %. Hormis les services divers qui ont totalisé près de 10 %, les autres rubriques de la Centrale des risques sont demeurées marginales avec moins de 3 % des risques recensés. Les objectifs de la politique sectorielle du crédit n'ont pas été atteints puisque les principales banques ont dépassé le maximum de 32 % fixé pour les financements en faveur du commerce, secteur non prioritaire.

Au **Burkina**, l'encours des risques recensés a augmenté de 9,5 milliards de francs en s'inscrivant à 90,8 milliards en septembre 1987. Cette hausse étant supérieure à celle des crédits à l'économie, il en est résulté une amélioration du coefficient de déclaration de 79,6 % à 87,3 %. Le commerce, l'agriculture et les services ont été les secteurs bénéficiaires des crédits additionnels tandis que les concours aux industries manufacturières et extractives se réduisaient. A la fin de l'exercice, 46,4 % des crédits recensés ont été injectés dans le commerce, 18,9 % dans l'industrie et 15,7 % dans les services divers. Au regard des objectifs fixés, les réalisations ont été globalement satisfaisantes, même si les coefficients minimaux n'ont pas été tous atteints. Cette situation s'explique en partie par la faiblesse, voire l'absence de demande de crédits dans certains secteurs du fait que les mesures d'accompagnement préconisées n'ont pas été mises en œuvre.

En **Côte d'Ivoire**, les crédits déclarés à fin septembre 1987 se sont établis à 916,2 milliards de francs, en hausse de 92,3 milliards par rapport à fin septembre 1986. Tout comme l'exercice précédent, cette progression a eu pour origine un accroissement des crédits à court terme, ceux à moyen et long terme ayant poursuivi leur baisse. Le développement des concours est imputable essentiellement au secteur commercial dont les utilisations se sont accrues de 93,4 milliards, portant sa part relative de 36,3 % à 42,8 %. Les financements affectés à l'agriculture ont régressé tandis que ceux orientés vers les branches industrielles sont demeurés quasiment stables. Le rapprochement des risques recensés et de l'encours global des crédits à l'économie révèle un relèvement du coefficient de déclaration de 77,8 % à 79,0 %. Par rapport aux objectifs de la politique sectorielle, les réalisations à fin septembre 1987 montrent que les coefficients minimaux fixés pour le secteur primaire et l'industrie, secteurs prioritaires, n'ont pas été atteints cependant que les crédits déclarés au titre de la location et de la gestion du bâtiment ainsi que des ménages ont dépassé les seuils prescrits.

Au **Mali**, l'encours des risques recensés a progressé de 7,7 milliards de francs, en passant de 86,8 milliards à 94,5 milliards, en raison surtout de la hausse de la demande de concours à court terme. Il ressort de l'analyse sectorielle que l'agriculture, les industries manufacturières et le commerce ont été les principaux bénéficiaires des crédits. Le rapport des risques recensés aux crédits à l'économie a évolué de 93,6 % à 96,8 %. Les objectifs fixés pour les secteurs prioritaires n'ont certes pas été réalisés, mais les résultats obtenus pour la commercialisation des produits agricoles ainsi que pour les activités minières et industrielles ont été relativement satisfaisants.

Au **Niger**, les utilisations de crédits recensés se sont accrues de 6,4 milliards de francs en s'établissant à 103,1 milliards en septembre 1987. Cette augmentation est due uniquement aux crédits à court terme et a bénéficié aux bâtiments et travaux publics, à l'industrie et, surtout, au commerce. Le secteur commercial, en drainant 51,6 % des crédits, demeure le principal destinataire des concours bancaires. Le rapprochement des risques recensés aux crédits à l'économie fait ressortir un ratio de 92,5 % en septembre 1987 contre 90,2 % au terme de l'exercice précédent. La distribution du crédit n'a pas été conforme aux objectifs de la politique sectorielle. En effet, si les crédits consentis en faveur de l'agriculture ont été proches du minimum de 5,0 % fixé, il reste que les coefficients maximaux fixés pour les secteurs non prioritaires ont été largement dépassés à la fin de la période sous revue.

Au **Sénégal**, l'encours des risques recensés a évolué de 400,0 milliards de francs à 446,9 milliards d'un exercice à l'autre, sous l'effet de la hausse des crédits à court terme et de ceux à moyen et long terme. A l'exception des industries extractives et manufacturières ainsi que du secteur «Électricité, gaz, eau» pour lesquels une baisse a été observée, toutes les branches d'activité ont contribué à cette évolution, principalement le commerce et les services. Les concours effectifs aux secteurs prioritaires ont été globalement proches des objectifs fixés. Les coefficients minimaux retenus pour le tourisme, le bâtiment et les travaux publics ainsi que pour l'habitat social ont même été dépassés. Les financements non prioritaires n'ont toutefois pas été contenus dans les normes fixées, essentiellement du fait des crédits au commerce.

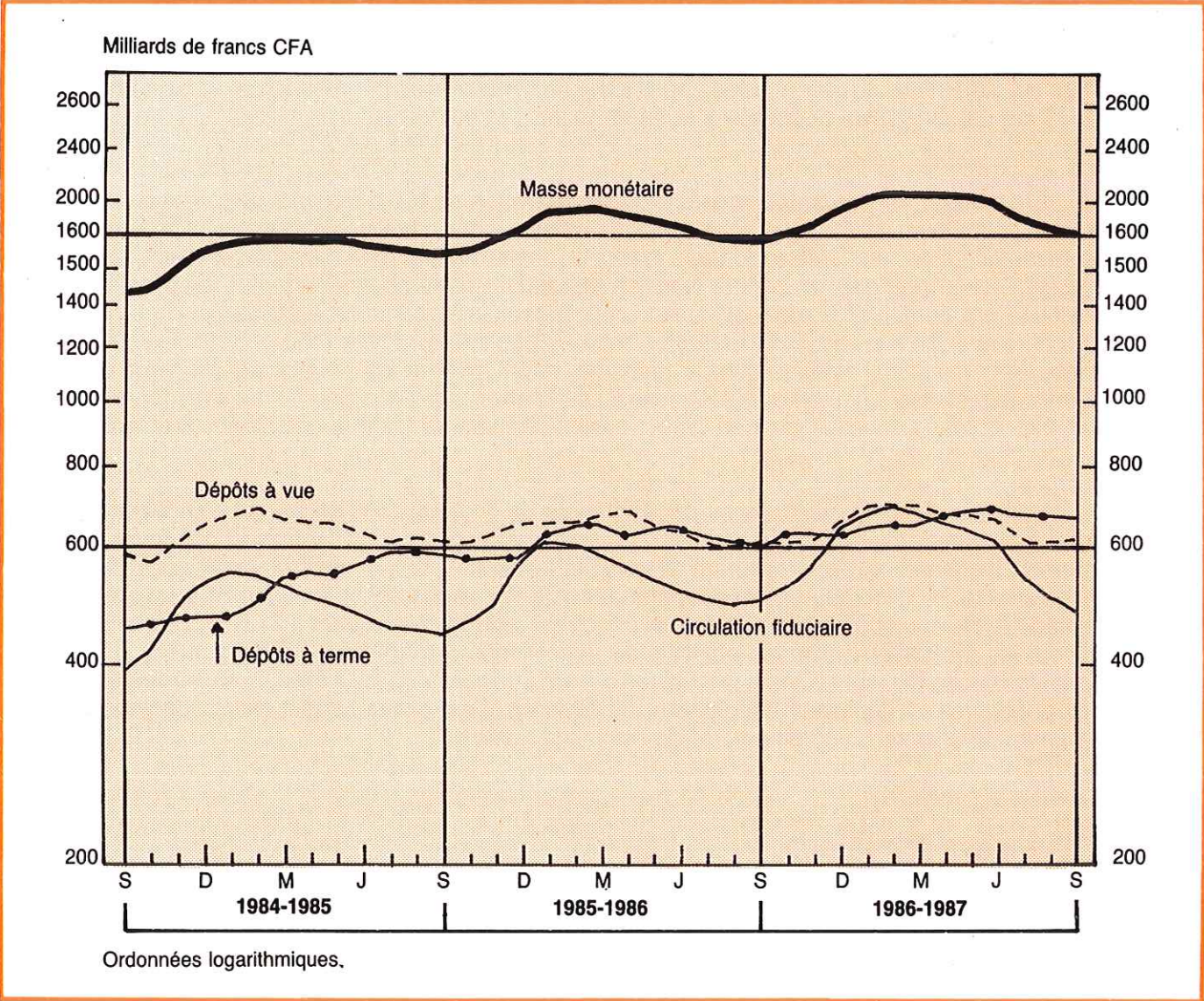
Au **Togo**, les risques recensés ont augmenté de 60,9 milliards de francs en septembre 1986 à 80,6 milliards en septembre 1987. La progression de 19,7 milliards ainsi observée est due principalement à l'accroissement des crédits aux entreprises commerciales et aux industries extractives qui demeurent les plus grandes utilisatrices des concours bancaires. Le coefficient de déclaration des crédits s'est amélioré de 2,7 points en se situant à 77,6 %. La comparaison des réalisations avec les objectifs de la politique sectorielle du crédit montre que les concours consentis aux secteurs prioritaires ont été en deçà des seuils fixés. Pour les secteurs non prioritaires un dépassement global a été observé et s'explique surtout par les demandes émanant du secteur du commerce et de l'industrie minière.

2.3. Masse monétaire

2.3.1. Évolution globale

Malgré la forte détérioration de la position extérieure nette des institutions monétaires, la liquidité globale s'est accrue de 2,7 % au cours de l'exercice, sous l'impulsion du crédit intérieur, plus précisément des crédits à l'économie puisque le solde débiteur de la position nette des Gouvernements s'est sensiblement redressé. Comme à l'accoutumée, les variations saisonnières de la masse monétaire ont suivi le cycle des crédits de campagne, en raison de la forte corrélation observée entre le volume de la circulation fiduciaire et celui des financements au titre de la commercialisation agricole. Les disponibilités monétaires et quasi monétaires sont ainsi passées de 1 742,8 milliards de francs à fin septembre 1986 à un maximum de 2 067,9 milliards en février 1987 avant d'amorcer une phase de reflux qui les a ramenées à 1 789,7 milliards en fin de période.

U.M.O.A. - ÉVOLUTION DE LA MASSE MONÉTAIRE



2.3.2. Évolution des composantes

L'expansion de la masse monétaire s'est effectuée sous forme de **dépôts en banque**. Ceux-ci se sont accrus de 65,8 milliards de francs, répartis à hauteur de 58,2 milliards pour les particuliers et entreprises privées et de 7,6 milliards pour les organismes publics. La progression des avoirs de ces derniers auprès du système bancaire aurait été plus forte en l'absence des retraits substantiels opérés par les organismes de commercialisation pour le financement du déficit de certaines filières agricoles. L'analyse des dépôts en banque selon l'échéance révèle une hausse de 1,9 % des dépôts vue, après le léger recul observé au 30 septembre 1986, et une accélération de la constitution des dépôts à terme dont le rythme de progression est passé de 7,0 % à 8,9 % à la fin de l'exercice sous revue.

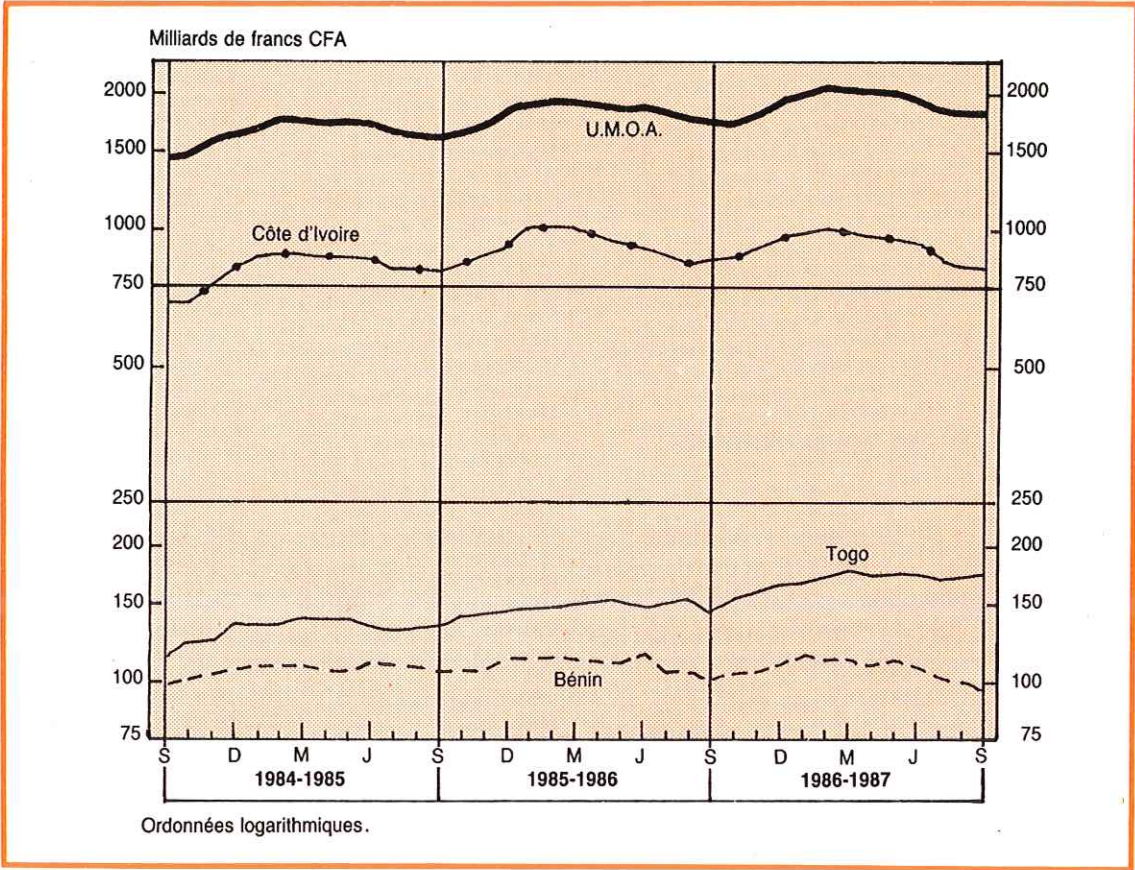
La **circulation fiduciaire** a fléchi de 500,3 milliards de francs à 485,0 milliards, en raison notamment de l'impact des rachats par la B.C.E.A.O. des billets de son émission auprès des correspondants étrangers. La part des billets et pièces dans le stock de liquidités est ainsi passée de 28,7 % à 27,1 %. Par ailleurs, l'exercice 1986-1987 n'a connu aucune modification dans les variations saisonnières de la circulation fiduciaire, la relation synchronique traditionnelle entre l'évolution de cet agrégat et celle des crédits de campagne s'étant maintenue au cours de la période sous revue.

	Sept. 1986	Déc. 1986	Mars 1987	Juin 1987	Sept. 1987
Milliards de francs CFA					
Circulation fiduciaire	500,3	646,0	673,0	612,8	485,0
Crédits de campagne	171,5	256,3	346,8	305,8	262,5

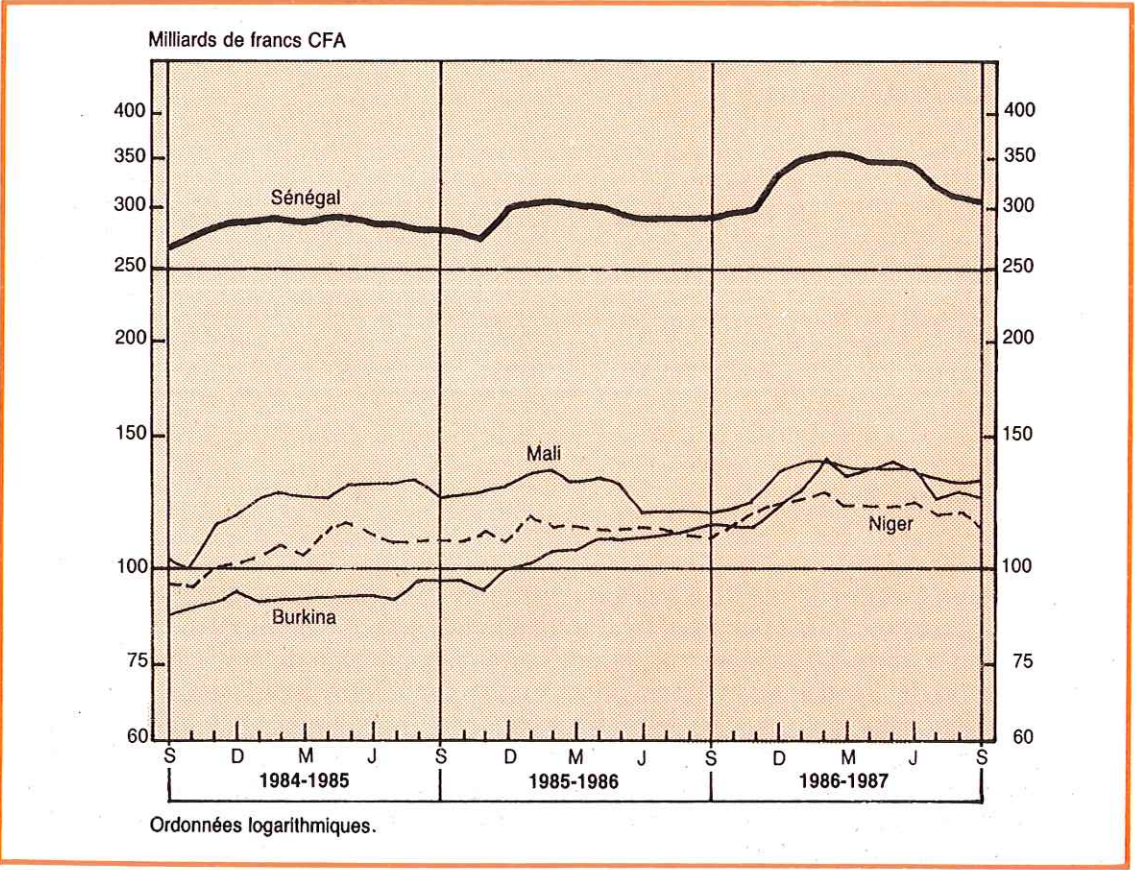
2.3.3. Évolution par État

Au **Bénin**, en s'établissant à 95,5 milliards de francs en septembre 1987 contre 100,7 milliards un an auparavant, la masse monétaire s'est contractée pour la deuxième année consécutive. Ce fléchissement qui survient malgré une certaine expansion du crédit intérieur, résulte de l'ampleur de la destruction de monnaie occasionnée par la forte détérioration de la position extérieure. La diminution des liquidités globales a concerné uniquement la circulation fiduciaire qui a régressé de 35,4 % tandis que les dépôts en banque progressaient de 4,8 %. La hausse de la monnaie scripturale a eu pour seule origine l'accroissement des dépôts des particuliers et entreprises privées, les avoirs des organismes publics ayant poursuivi la tendance à la baisse amorcée depuis septembre 1984.

ÉVOLUTION DE LA MASSE MONÉTAIRE



ÉVOLUTION DE LA MASSE MONÉTAIRE



Au **Burkina**, la masse monétaire a enregistré une croissance de 17,3 milliards de francs, induite exclusivement par l'amélioration des avoirs extérieurs nets. La hausse des liquidités globales a concerné les dépôts en banque pour 9,3 milliards, dont 5,6 milliards constitués par les particuliers et entreprises privées, la circulation fiduciaire pour 7,0 milliards et les avoirs auprès des chèques postaux et de la Caisse Nationale d'Épargne pour le solde.

En **Côte d'Ivoire**, l'effet restrictif de la dégradation de la position extérieure nette débitrice des institutions monétaires sur la liquidité globale a été en partie atténué par l'accroissement de l'offre de crédit. Dans ce contexte, une baisse de 42,9 milliards de francs de la masse monétaire a succédé à la hausse de 57,8 milliards observée l'exercice précédent. Elle a affecté les deux composantes de cet agrégat, la circulation fiduciaire et les dépôts en banque s'étant inscrits en recul de 10,1 % et 2,5 %. La baisse substantielle de la circulation fiduciaire semble liée à son utilisation dans les transactions extérieures, laquelle aboutit, somme toute, à des rachats importants de billets B.C.E.A.O. auprès d'autres Instituts d'émission.

Au **Mali**, la masse monétaire a augmenté de 4,2 milliards de francs sous l'impulsion exclusive du crédit intérieur, les avoirs extérieurs nets s'étant à nouveau effrités. L'essentiel de la progression a concerné les dépôts en banque qui se sont renforcés de 3,1 milliards, la circulation fiduciaire n'ayant enregistré qu'une hausse de 0,8 milliard. L'évolution des différentes catégories de dépôts a été divergente suivant la qualité des déposants. En effet, alors que les organismes publics accroissaient leurs avoirs à vue au détriment de leurs dépôts à terme, les particuliers et entreprises privées ont consolidé leurs placements et réduit leurs liquidités immédiates.

Au **Niger**, la masse monétaire a peu varié en s'établissant à 113,7 milliards de francs contre 114,4 milliards en septembre 1986. La circulation fiduciaire et les dépôts en banque sont ressortis respectivement à 35,5 milliards et 76,5 milliards en septembre 1987 contre 36,0 milliards et 76,4 milliards douze mois auparavant. Cette quasi-stabilité recouvre cependant des variations mensuelles plus amples, liées notamment à l'évolution des besoins au titre de la commercialisation des produits agricoles. L'analyse suivant la qualité des déposants révèle que les organismes publics ont augmenté leurs disponibilités à vue de 5,7 milliards et diminué leurs dépôts à terme de 0,4 milliard. Dans le même temps, les particuliers et entreprises privées ont réduit leurs dépôts à vue de 12,1 milliards et renforcé leurs placements à terme de 6,9 milliards.

Au **Sénégal**, la masse monétaire a évolué de 289,1 milliards de francs en septembre 1986 à 307,0 milliards en septembre 1987, d'où un accroissement de 6,2 % contre 3,5 % un an plus tôt. Cette expansion, induite surtout par la progression des crédits à l'économie, a été également soutenue par un léger excédent de la balance des paiements. Elle s'est reflétée exclusivement dans l'augmentation des dépôts bancaires qui sont passés de 209,1 milliards à 228,8 milliards, la circulation fiduciaire ayant baissé de 1,6 milliard au cours de la période. La répartition des dépôts suivant la qualité des déposants montre que les avoirs des organismes publics sont demeurés relativement faibles, en dépit d'une progression de 7,8 milliards. Les dépôts des particuliers et entreprises privées se sont accrus de 11,9 milliards, dont 10,5 milliards pour les placements à terme.

Au **Togo**, malgré une diminution sensible des avoirs extérieurs nets, la masse monétaire a augmenté de 26,1 milliards de francs sous l'effet de la forte expansion du crédit intérieur, en particulier des crédits à l'économie. La circulation fiduciaire et les dépôts en banque ont participé à cette évolution pour respectivement 11,7 milliards et 14,9 milliards tandis que les avoirs auprès des chèques postaux diminuaient de 0,5 milliard. La part des billets et pièces dans le stock de liquidités a progressé de 22,3 % à 25,7 % d'une fin d'exercice à l'autre. L'accroissement des dépôts a concerné les organismes publics pour 7,9 milliards et les particuliers et entreprises privées pour 7,0 milliards. Les dépôts à vue ont légèrement régressé alors que les placements à terme augmentaient fortement, renforçant ainsi le processus de consolidation de l'épargne. Les dépôts à terme ont ainsi constitué près des deux tiers des dépôts dans les banques au 30 septembre 1987 au lieu de 60,5 % environ un an plus tôt.

2.4. L'Épargne intérieure des particuliers et entreprises privées*

2.4.1. Évolution globale

Au niveau de l'Union, l'épargne collectée par les banques auprès des particuliers et entreprises privées s'est accrue de 61,3 milliards de francs en passant de 489,5 milliards en septembre 1986 à 550,8 milliards un an plus tard, nonobstant la morosité de la conjoncture économique. Le relèvement de 0,98 à 1,14 du rapport entre ces disponibilités quasi monétaires et la circulation fiduciaire traduit une moindre préférence pour la liquidité, même s'il ne témoigne pas encore d'un changement réel de comportement vis-à-vis de la monnaie fiduciaire.

La suspension de l'obligation de rémunération des dépôts à vue, en vigueur depuis le 1er janvier 1985, semble avoir contribué à orienter les encaisses oisives vers les placements à terme qui ont progressé de 12,9 % contre 3,7 % en 1985-1986. S'agissant des composantes de l'épargne privée, les dépôts à terme ont augmenté de 10,3 % et les comptes à régime spécial de 16,5 % pour se situer respectivement à 342,0 milliards de francs et 208,8 milliards. Ce dernier montant comprend 184,2 milliards d'avoirs en comptes sur livret, le reste se répartissant entre les comptes d'épargne-logement et les autres comptes d'épargne.

2.4.2. Évolution par pays

Au **Bénin**, l'épargne collectée par les banques a atteint 24,5 milliards de francs en septembre 1987 contre 20,7 milliards douze mois auparavant, soit une croissance de 18,4 % au lieu de 22,5 % en 1985-1986, ce qui confirme la tendance au ralentissement du rythme de constitution de l'épargne privée. La hausse de 3,8 milliards observée a concerné pour 2,1 milliards les dépôts à terme et pour 1,7 milliard les comptes à régime spécial. La part relative de l'épargne privée dans la masse monétaire s'est relevée de 20,6 %, en liaison avec la baisse du stock monétaire.

* Pour des raisons de disponibilité de données, l'analyse de cet agrégat est effectuée uniquement sous l'angle financier.

Au **Burkina**, l'expansion de l'épargne intérieure s'est poursuivie au cours de l'exercice, mais à un rythme moins soutenu. La masse globale des dépôts dans les banques et à la *Caisse Nationale d'Épargne* (C.N.E.) est passée de 29,9 milliards de francs à 32,5 milliards, soit une hausse de 8,7 % contre 31,7 % en 1985-1986. Les dépôts collectés par le réseau de la C.N.E. se sont chiffrés au 30 septembre 1987 à 6,7 milliards, représentant 20,6 % du total au lieu de 20,4 % un an plus tôt. L'épargne en banque a augmenté de 2,0 milliards pour s'établir à 25,8 milliards, dont environ 59 % sous forme de dépôts à terme. La part de l'épargne intérieure détenue par les particuliers et entreprises privées dans la masse monétaire totale a fléchi de 27,3 % à 25,6 % à la fin de l'exercice.

En **Côte d'Ivoire**, l'épargne collectée par les banques a progressé de 10,5 % pour s'établir à 280,9 milliards de francs en septembre 1987, après avoir baissé de 3,0 % lors de la période précédente. Les dépôts à terme ont enregistré une hausse de 11,1 milliards, tandis que les comptes à régime spécial, sous la poussée des dépôts en comptes sur livret, s'accroissaient de 15,5 milliards. La part de l'épargne intérieure dans l'ensemble des liquidités a évolué de 29,4 % à 34,1 %, la masse monétaire ayant fléchi de 5,0 % au cours de la période sous revue.

Au **Mali**, l'épargne intérieure, entièrement localisée dans les banques, est passée de 16,1 milliards de francs à 18,6 milliards entre le début et la fin de l'exercice. La collecte additionnelle de 2,5 milliards a concerné les dépôts à terme pour 0,4 milliard, et les comptes sur livret pour 2,1 milliards. L'épargne privée s'étant accrue à un taux supérieur à celui de la masse monétaire, sa part dans le stock de liquidités intérieures a été portée de 13,6 % à 15,1 % en fin période.

Au **Niger**, les banques ont recueilli à fin septembre 1987, une masse d'épargne privée de 34,5 milliards de francs, soit 6,7 milliards de plus que l'exercice précédent. En valeur relative, l'amélioration ressort à 24,1 % contre 35,0 % en 1985-1986. A la fin de l'exercice sous revue, l'épargne dans les banques se répartissait à hauteur de 31,6 milliards en dépôts à terme et de 2,9 milliards en comptes sur livret. Elle représentait 30,3 % de la masse monétaire au lieu de 24,3 % un an plus tôt.

Au **Sénégal**, le montant de l'épargne drainé par les banques a augmenté de 10,7 milliards de francs en se situant à 112,5 milliards en septembre 1987. Cette augmentation a intéressé pour 4,8 milliards les dépôts à terme et pour 5,9 milliards les comptes à régime spécial. Dans ces derniers, les comptes sur livret ont doublé pour atteindre 27,2 milliards tandis que les comptes d'épargne-logement se réduisaient sensiblement, en évoluant de 16,2 milliards à 8,5 milliards. La part de l'épargne intérieure dans le stock des liquidités intérieures est passée de 36,4 % à 36,6 % au cours de l'exercice sous revue.

Au **Togo**, l'épargne collectée par le réseau bancaire a poursuivi son expansion pour se fixer à 54,0 milliards de francs en septembre 1987 contre 45,1 milliards en septembre 1986 et 37,4 milliards en septembre 1985. La hausse de 8,9 milliards constatée en 1986-1987 trouve surtout son origine dans le renforcement de 6,8 milliards des dépôts à terme, la progression des comptes sur livret ayant été plus modeste avec 2,1 milliards. La part de l'épargne intérieure détenue par les particuliers et entreprises privées dans la masse monétaire a évolué de 31,4 % en septembre 1986 à 31,8 % en septembre 1987.

2.5. Concours de la Banque centrale

2.5.1. Évolution globale

Les interventions de la Banque centrale en faveur des trésors nationaux, des banques et des établissements financiers sont passées de 818,0 milliards de francs au 30 septembre 1986 à 940,5 milliards, soit une progression de 15,0 % sur douze mois au lieu de 7,1 % l'exercice précédent. L'accélération du rythme d'expansion est imputable exclusivement aux refinancements en faveur des banques et établissements financiers, la croissance des concours aux États s'étant ralentie, à la suite d'une moindre progression des recettes fiscales nationales qui leur servent de base.

U.M.O.A. - ÉVOLUTION DES CONCOURS DE LA BANQUE CENTRALE

	30 septembre			
	1984	1985	1986	1987
	Milliards de francs CFA			
Trésors nationaux	195,4	196,7	221,9	242,1
- Concours article 14 (a)	149,2	153,9	180,4	207,8
- Concours article 15 (a)	46,0	42,4	41,1	33,8
- Obligations cautionnées	0,2	0,4	0,4	0,5
Banques et établissements financiers	593,8	566,9	596,1	698,4
- Crédits de campagne	74,1	93,3	119,1	198,7
- Crédits ordinaires	519,7	473,6	477,0	499,7
Total	789,2	763,6	818,0	940,5
(a) Article des statuts de la B.C.E.A.O.				
Source : B.C.E.A.O.				

Les concours aux Trésors nationaux se sont établis à 242,1 milliards de francs, enregistrant ainsi une hausse de 20,2 milliards par rapport à leur niveau au 30 septembre 1986. Cette évolution reflète la persistance des difficultés des États. Les découverts en compte courant octroyés en vertu de l'article 14 des Statuts se sont accrus de 27,4 milliards tandis que les crédits d'investissement au titre de l'article 15 ont diminué de 7,3 milliards par suite des amortissements intervenus au cours de la période. Le montant de l'escompte d'obligations cautionnées n'a pratiquement pas varié.

Malgré une progression de leurs ressources plus importantes que celle de leurs emplois, les **banques et établissements financiers** ont recouru davantage qu'en 1985-1986 aux facilités de l'Institut d'émission. Cette situation est due notamment aux rigidités internes du système bancaire de l'Union, dont l'augmentation des ressources au niveau global masque en fait les difficultés de trésorerie de certains établissements. Les concours aux établissements de crédit se sont inscrits en hausse de 17,2 %, sous la poussée des refinancements de crédits de campagne qui se sont élevés à 198,7 milliards de francs à fin septembre 1987 contre 119,1 milliards un an plus tôt, soit un relèvement de 66,8 %. Les concours au titre des crédits ordinaires ont progressé de 4,8 % pour s'établir à 499,7 milliards à la fin de la période sous revue. Cet accroissement, en nette accélération par rapport à l'exercice précédent, est à lier à la détérioration accrue de la situation financière de certains établissements, singulièrement les ex-banques de développement, confrontées à un tassement de leurs ressources alors que leurs emplois ont augmenté légèrement.

L'examen des concours aux banques et établissements financiers en fonction des procédures de mobilisation montre un repli de 37,6 % à 31,7 % de la part relative du marché monétaire au profit des autres avances qui ont totalisé 32,5 % au lieu de 26,8 % un an plus tôt. Le réescompte et la pension, avec un pourcentage de 35,8 % contre 35,6 % au 30 septembre 1986, ont été les procédures les plus utilisées au 30 septembre 1987.

U.M.O.A. - RÉPARTITION DES CONCOURS DE LA BANQUE CENTRALE PAR PROCÉDURE DE MOBILISATION

	30 septembre			
	1984	1985	1986	1987
	Pour cent			
Réescompte-pension	58,8	33,4	35,6	35,8
Marché monétaire	17,3	42,8	37,6	31,7
Autres avances	23,9	23,8	26,8	32,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Source : B.C.E.A.O.				

La structure des refinancements selon les taux présente au 30 septembre 1987 des modifications sensibles par rapport à celle observée un an plus tôt. En effet, les mobilisations au taux d'escompte préférentiel (T.E.P.) sont demeurées prépondérantes dans le portefeuille de l'Institut d'émission. Elles ont représenté 47,3 % des concours aux établissements de crédit contre 43,1 % à fin septembre 1986. Leur progression est exclusivement liée aux refinancements des crédits de campagne dont la part est passée de 20,0 % à 28,4 %. La part des concours au taux d'escompte normal (T.E.N.) a pratiquement stagné à près de 6 % tandis que celle des soldes débiteurs des banques dans les livres de la Banque centrale s'est accrue de 2 points en se situant à 15,5 %. Le renforcement de l'importance de ces derniers résulte notamment du rejet du portefeuille de l'Institut d'émission des effets ne répondant plus à ses règles.

U.M.O.A. - RÉPARTITION PAR TAUX DES CONCOURS DE LA BANQUE CENTRALE

30 septembre				
	1984	1985	1986	1987
Pour cent				
Taux d'escompte normal	43,6	6,8	5,8	5,5
– 12,5 %	0,3	0,1	0,1	0,1
– 10,5 %	37,9	2,9	1,4	0,4
– 9,5 %	-	-	0,2	€
– 8,5 %	-	-	1,9	3,7
– 8,0 %	5,4	3,8	2,2	1,3
Taux d'escompte préférentiel	33,7	39,1	43,1	47,3
– Crédits de campagne	12,5	16,4	20,0	28,4
– Autres crédits	21,2	22,7	23,1	18,9
. 10,0 %	0,8	0,6	0,4	0,2
. 8,0 %	18,6	19,5	2,4	1,8
. 7,0 %	-	-	0,4	0,8
. 6,0 %	-	-	8,2	6,8
. 5,5 %	1,8	2,6	11,7	9,3
Taux des crédits à moyen terme^(a)	0,5	0,5	-	-
Taux du marché monétaire	17,3	42,8	37,6	31,7
Taux des soldes débiteurs	4,9	10,8	13,5	15,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
a) Anciens crédits mobilisables au taux de 5,5 % et accordés avant le 1er juillet 1975.				
Source : B.C.E.A.O.				

L'activité du marché monétaire en 1986-1987, appréciée à travers la moyenne des opérations par séance, a été plus intense que l'exercice précédent tant du côté des offres que de celui des demandes.

Au 30 septembre 1987, les dépôts, tous termes confondus, se sont élevés à 237,6 milliards de francs contre 223,8 milliards un an auparavant, soit une hausse de 6,2 %, qui a été accompagnée d'un glissement des placements à trois mois vers ceux effectués à un mois et au jour le jour. Les avances sollicitées se sont légèrement tassées en s'établissant à 221,5 milliards au lieu de 224,2 milliards au 30 septembre 1986. Les demandes d'avances à un jour ont diminué de 25,3 % d'une fin d'exercice à l'autre au profit de celles à terme, surtout à un mois, mais elles demeurent prépondérantes avec 72,8 % des demandes globales contre 96,3 % un an plus tôt. En définitive, le marché monétaire de l'Union est ressorti excédentaire tous termes confondus. Quelques rares situations déficitaires relevées en début de période ont été couvertes grâce au recyclage d'une partie des dépôts des organismes régionaux.

U.M.O.A. - MARCHÉ MONÉTAIRE

	Jour le jour	1 mois	3 mois	Total
30 septembre 1986	Milliards de francs CFA			
Offres	51,5	34,7	137,6	223,8
Avances	215,9	1,0	7,3	224,2
30 septembre 1987				
Offres	83,5	66,4	87,7	237,6
Avances	161,2	48,5	11,8	221,5
Source : B.C.E.A.O.				

2.5.2. Évolution par État

L'évolution à la hausse des interventions de la Banque centrale a été constatée dans tous les États, avec toutefois quelques différences quant à l'amplitude des mouvements et la nature des besoins financés.

Au **Bénin**, les facilités octroyées à l'État et aux banques ont progressé de 12,8 % en s'établissant à 60,9 milliards de francs au 30 septembre 1987. Cette hausse, plus importante que celle de 7,8 % enregistrée l'exercice précédent, est imputable aux concours en faveur du Trésor et aux refinancements de crédits de campagne.

30 septembre				
	1984	1985	1986	1987
Milliards de francs CFA				
Trésor public	14,2	11,1	11,6	14,2
Banques et établissements financiers	39,4	39,0	42,4	46,7
Total	53,6	50,1	54,0	60,9

Les concours au Trésor public sont passés de 11,6 milliards de francs à 14,2 milliards. L'augmentation observée résulte uniquement des découverts au titre de l'article 14, l'escompte des crédits d'investissement s'étant inscrit en baisse, en évoluant de 4,0 milliards à 3,1 milliards, par suite des amortissements intervenus. Du fait de la persistance des tensions sur la trésorerie publique, les facilités accordées à l'État ont été proches tout au long de l'exercice du maximum autorisé, sauf en décembre 1986 où celui-ci a été dépassé. Cette situation exceptionnelle a été régularisée dès le mois de janvier 1987.

La trésorerie des banques est demeurée également précaire en 1986-1987, la collecte de nouveaux dépôts n'ayant pas suffi à assurer la couverture des emplois additionnels. Les établissements de crédit ont donc été amenés à accroître leurs recours à l'Institut d'émission dont les interventions sont passées de 42,4 milliards de francs à 46,7 milliards, sous l'impulsion des refinancements de crédits de campagne, les concours au titre des crédits ordinaires n'ayant pratiquement pas varié. En effet, ces derniers se sont situés à 41,1 milliards au 30 septembre 1987 au lieu de 41,4 milliards un an plus tôt. Ils ont été constamment maintenus dans la limite des normes mensuelles retenues, sauf à la fin de l'exercice sous revue.

Les refinancements de crédits de campagne ont évolué de 1,0 milliard de francs à fin septembre 1986 à un maximum de 12,5 milliards en avril 1987 avant de fléchir à 5,6 milliards à la fin de l'exercice sous revue. Sauf en octobre 1986, ils ont excédé continuellement les indicateurs mensuels, en raison de l'importance des récoltes, notamment de coton, et des difficultés d'écoulement de ce produit. Le niveau élevé des concours en fin d'exercice est dû à l'existence de plus de 10 000 tonnes de stocks de fibre de coton et à des créances à l'exportation en attente d'encaissement.

La répartition des concours aux banques suivant la procédure de mobilisation s'est sensiblement modifiée entre le début et la fin de l'exercice. La part du réescompte et de la pension s'est renforcée, en évoluant de 15,6 % à 21,1 % du fait de l'augmentation des refinancements de crédits de campagne habituellement mobilisés sous cette forme. Les avances au titre du marché monétaire ont par contre suivi une tendance inverse, leur part s'établissant à 8,8 % au lieu de 29,5 % en début d'exercice, par suite notamment d'une insuffisance d'effets éligibles à ce type de concours dans le portefeuille des banques. Les avances garanties au T.E.P., qui au 30 septembre 1986 représentaient 9,4 % des interventions en faveur des banques, ont complètement disparu à la fin de l'exercice sous revue, tandis que la part des soldes débiteurs progressait de 45,5 % à 70,1 %.

Les opérations du marché monétaire sur la place de Cotonou ont porté uniquement sur des demandes d'avances. Celles-ci ont fléchi tout au long de l'exercice pour s'inscrire à 4,1 milliards de francs au 30 septembre 1987 contre 12,5 milliards un an plus tôt. Elles ont été couvertes par des ressources en provenance d'autres places de l'U.M.O.A.

Au **Burkina**, les interventions de la Banque centrale se sont chiffrées à 24,0 milliards de francs au 30 septembre 1987 contre 18,0 milliards un an plus tôt, soit une hausse de 33,3 % au lieu de 13,2 % l'exercice précédent.

30 septembre				
	1984	1985	1986	1987
Milliards de francs CFA				
Trésor public	10,1	9,4	10,8	13,5
dont : <i>Obligations cautionnées</i>	0,3	0,4	0,5	-
Banques et établissements financiers	10,2	6,5	7,2	10,5
Total	20,3	15,9	18,0	24,0

Les concours au Trésor ont augmenté de 2,7 milliards de francs d'une fin d'exercice à l'autre en s'inscrivant au 30 septembre 1987 à 13,5 milliards, constitués uniquement de découvert au titre de l'article 14 alors qu'un an plus tôt, ils se répartissaient en 10,1 milliards de découvert, 0,2 milliard de crédits d'investissement et 0,5 milliard d'obligations cautionnées. Ces dernières n'ont fait l'objet d'aucune présentation à l'escompte depuis mai 1987. Les concours à l'État ont constamment été maintenus en-dessous du maximum autorisé, avec cependant une marge assez ténue dénotant les tensions sur la trésorerie publique.

La liquidité globale du système bancaire s'est encore améliorée au cours de l'exercice sous revue, les emplois ayant moins progressé que les ressources. Cette aisance de trésorerie s'est traduite sur le marché monétaire par une augmentation des offres qui sont passées de 23,3 milliards de francs au 30 septembre 1986 à 37,2 milliards un an plus tard. Dans le même temps, les demandes d'avances sont restées relativement modestes en évoluant de 2,1 milliards à 2,9 milliards.

Les concours aux banques et établissements financiers se sont toutefois accrus en se situant à 10,5 milliards de francs à fin septembre 1987 contre 7,2 milliards un an plus tôt, du fait essentiellement des crédits de campagne. Ces derniers, qui portent à fin septembre exclusivement sur le coton, se sont en effet élevés à 5,2 milliards en 1987 contre 2,4 milliards en 1986. Leur importance à la fin de l'exercice sous revue résulte des difficultés de placement de la récolte 1986-1987. Les stocks de fibre s'établissaient au 30 septembre 1987 à plus de 20 000 tonnes, évaluées à environ 7,0 milliards. Les refinancements de crédits ordinaires, avec 5,3 milliards au lieu de 4,8 milliards, n'ont que peu varié d'une fin d'exercice à l'autre. Déduction faite des avances du marché monétaire consenties sur ressources locales, ils sont demeurés largement à l'intérieur des plafonds mensuels.

Les concours aux banques et établissements financiers continuent d'être octroyés surtout sous forme de réescompte et de pension. Cette procédure de mobilisation a représenté 72 % environ du total, le reste relevant du marché monétaire.

En **Côte d'Ivoire**, les facilités octroyées à l'État, aux banques et aux établissements financiers ont progressé de 79,4 milliards de francs ou 17,9 % entre le 30 septembre 1986 et le 30 septembre 1987 alors qu'une relative stabilité avait été observée l'exercice précédent.

	30 septembre			
	1984	1985	1986	1987
	Milliards de francs CFA			
Trésor public	107,5	109,6	118,2	123,7
Banques et établissements financiers	359,4	331,9	324,2	398,1
Total	466,9	441,5	442,4	521,8

Les concours au Trésor public sont passés de 118,2 milliards de francs à 123,7 milliards au 30 septembre 1987. La hausse de 5,5 milliards ainsi constatée est imputable uniquement aux découverts au titre de l'article 14 qui se sont accrus de 11,6 milliards, le financement des investissements ayant, par suite des amortissements intervenus, diminué de 6,1 milliards. Les concours à l'État ont été contenus tout au long de l'exercice à l'intérieur du maximum autorisé. Les tensions sur la trésorerie publique auraient été plus vives si le paiement du service de la dette n'avait pas été suspendu en cours de période.

L'amenuisement des recettes d'exportation a pesé sur la trésorerie des entreprises, amenant celles-ci à solliciter plus de crédits auprès des banques tout en réduisant leurs dépôts. Face à cette pression sur leurs ressources, les banques et établissements financiers ont dû recourir davantage aux concours de l'Institut d'émission. Ceux-ci ont évolué de 324,2 milliards de francs à 398,1 milliards, soit une augmentation de 22,8 % au lieu d'un recul de 2,3 % l'exercice précédent.

Les refinancements de crédits de campagne ont été pour les deux tiers environ à l'origine de la hausse des interventions en faveur des banques et établissements financiers. En effet, de 82,6 milliards de francs au 30 septembre 1986, ils ont culminé à 216,3 milliards à fin février 1987 avant de fléchir à 130,3 milliards au 30 septembre 1987. A cette dernière date, le niveau élevé des concours de ce type s'explique par l'importance des stocks financés, surtout pour le café. Ces stocks ont été évalués à 121,3 milliards contre 61,2 milliards un an auparavant.

Les mobilisations de crédits ordinaires ont atteint 267,8 milliards de francs au 30 septembre 1987, s'inscrivant en accroissement de 10,8 % au lieu d'un repli de 4,5 % à la même date en 1986. Abstraction faite des avances du marché monétaire consenties sur ressources locales, les réalisations ont été inférieures aux plafonds mensuels.

La comparaison de la structure au 30 septembre des concours aux banques et établissements financiers par procédure de mobilisation révèle, entre 1986 et 1987, un affaiblissement de l'importance relative du marché monétaire ainsi que du réescompte et de la pension, dont les parts ont évolué respectivement de 44,0 % à 39,4 % et de 20,8 % à 17,9 %. Le recul de ces modes de refinancement a profité essentiellement aux autres avances qui ont représenté à la fin de l'exercice sous revue 29,8 % du total des concours au lieu de 23,1 % un an plus tôt. La part des découverts accidentels n'a augmenté que de 0,8 point pour se situer à 12,9 %.

Le marché monétaire est demeuré déficitaire sur la place d'Abidjan. Appréciés en fin de mois, les dépôts qui étaient de 75,1 milliards de francs en septembre 1986 se sont élevés à 89,2 milliards à la fin de l'exercice 1986-1987, après avoir atteint un minimum de 63,9 milliards en décembre 1986 et un maximum de 109,2 milliards en juillet 1987. L'augmentation des placements d'une fin d'exercice à l'autre s'est accompagnée d'un glissement des dépôts à terme vers ceux effectués au jour le jour. Les ressources des organismes publics ont constitué l'essentiel des offres. Les avances sollicitées ont suivi une évolution erratique jusqu'en avril 1987, avant d'amorcer une tendance à la hausse pour culminer à 157,0 milliards au 30 septembre 1987 contre 142,5 milliards un an auparavant.

Les concours de la Banque centrale au **Mali** sont passés de 45,4 milliards de francs au 30 septembre 1986 à 58,5 milliards un an plus tard, soit un accroissement de 28,9 % au lieu d'un quasi-doublement l'exercice 1985-1986.

30 septembre				
	1984	1985	1986	1987
Milliards de francs CFA				
Trésor public	9,5	9,9	14,3	21,2
Banques et établissements financiers	8,6	13,7	31,1	37,3
Total	18,1	23,6	45,4	58,5

Les facilités consenties au Trésor, exclusivement sous forme de découverts en compte courant, ont progressé de 48,3 % pour s'inscrire à 21,2 milliards de francs au 30 septembre 1987. Des dépassements sur le maximum autorisé ont été enregistrés tout au long de l'exercice, avec une tendance à l'accentuation à partir de janvier 1987.

Le rapprochement des emplois et des ressources des banques laisse apparaître une détérioration de la couverture des crédits par les dépôts de la clientèle. Ainsi, le financement des crédits additionnels a été assuré par une augmentation des concours de la Banque centrale dont le montant s'est établi à 37,3 milliards de francs au lieu de 31,1 milliards au 30 septembre 1986.

Les refinancements de crédits de campagne qui se chiffraient à 6,1 milliards de francs au 30 septembre 1986, ont atteint 12,7 milliards en février 1987 avant de revenir à 5,4 milliards au 30 septembre 1987. Malgré la baisse enregistrée d'une fin d'exercice à l'autre, leur niveau demeure élevé en raison d'importants stocks de céréales, dus à l'engorgement du marché local et à l'effondrement des prix. La récolte de coton de la campagne 1986-1987 a été entièrement écoulee mais des créances sur l'extérieur en attente d'encaissement expliquent à hauteur de 1,6 milliard le niveau des refinancements. Les indicateurs mensuels ont été dépassés tout au long de la période sauf au 30 septembre 1987.

Les concours au titre des crédits ordinaires, attribués pour leur quasi-totalité à une seule banque, sont passés de 25,0 milliards de francs en septembre 1986 à 31,9 milliards. Compte non tenu des avances sur ressources du marché monétaire local, les réalisations ont été constamment supérieures aux plafonds mensuels.

La ventilation des concours aux banques et établissements financiers suivant les procédures de mobilisation révèle un fléchissement de 47,6 % à 39,2 % de la part du réescompte et de la pension au profit des autres modes de refinancement. Par ailleurs, les soldes débiteurs des banques ont représenté 23,3 % des interventions de l'Institut d'émission à fin septembre 1987 contre 16,3 % un an plus tôt. Cette évolution tient à la dégradation du portefeuille du principal établissement demandeur. La part des avances au titre du marché monétaire s'est légèrement renforcée en se situant à 37,5 % au lieu de 36,1 %.

L'activité du marché monétaire sur la place de Bamako a été soutenue au cours de l'exercice 1986-1987. Les offres, qui se sont chiffrées à 14,1 milliards de francs au 30 septembre 1987 contre 12,5 milliards un an auparavant, ont oscillé autour de 8,5 milliards de janvier à mai 1987, les banques déposantes ayant participé au financement de la commercialisation des produits agricoles. Les avances sollicitées, couvertes pour une large part, voire en totalité, sur ressources locales sauf au cours de la période citée ci-dessus, sont passées de 12,5 milliards à 14,0 milliards entre le 30 septembre 1986 et le 30 septembre 1987.

Au **Niger**, les interventions de la Banque centrale ont globalement atteint 40,9 milliards de francs à la fin de l'exercice 1986-1987 contre 30,7 milliards au 30 septembre 1986, soit une progression de 33,2 %, imputable uniquement aux banques. Elles avaient enregistré une hausse de 14,1 % l'exercice précédent, du fait essentiellement des facilités accordées au Trésor.

	30 septembre			
	1984	1985	1986	1987
	Milliards de francs CFA			
Trésor public	10,5	8,8	12,9	12,9
Banques et établissements financiers	21,1	18,1	17,8	28,0
Total	31,6	26,9	30,7	40,9

Les concours au Trésor public, consentis exclusivement au titre de l'article 15, n'ont pas varié d'une fin d'exercice à l'autre, les nouveaux crédits ayant compensé les remboursements effectués. Constamment inférieurs au maximum autorisé, ils se sont établis au 30 septembre 1987 à 12,9 milliards de francs.

Les banques ont augmenté entre septembre 1986 et septembre 1987 de 3,6 % leurs crédits à la clientèle alors que les dépôts effectués auprès d'elles ne s'accroissaient que de 1,1 %. Le déséquilibre d'ensemble entre emplois et ressources a été particulièrement important pour certains établissements, entraînant la mise en œuvre de mesures d'assainissement.

Les concours de l'Institut d'émission aux banques et établissements financiers qui s'étaient légèrement tassés l'exercice 1985-1986 ont progressé de 57,3 % pour se situer à 28,0 milliards de francs au 30 septembre 1987. Cette hausse a intéressé aussi bien les crédits de campagne que les crédits ordinaires.

Les refinancements de crédits de campagne ont évolué de 6,2 milliards de francs en début d'exercice à un maximum de 13,2 milliards à fin janvier 1987, avant de revenir à 9,9 milliards au 30 septembre 1987. Leur niveau élevé en fin d'exercice est lié aux problèmes d'écoulement du niébé. Les réalisations ont excédé les indicateurs mensuels tout au long de l'exercice.

Les concours au titre des crédits ordinaires ont également été orientés à la hausse en passant de 11,6 milliards de francs à 18,1 milliards. Les plafonds mensuels ont été respectés sur toute la période sauf au 30 septembre 1987 où un léger dépassement a été observé.

Le réescompte et la pension demeurent les procédures de mobilisation les plus utilisées. Leur part relative s'est même renforcée à la fin de l'exercice en s'inscrivant à 96,6 % contre 89,4 % un an plus tôt. La part des avances consenties au titre du marché monétaire, qui s'élevait à 10,4 % à la fin de l'exercice 1985-1986, est tombée à 2,3 % au 30 septembre 1987.

Le marché monétaire est surtout actif au niveau des offres. Celles-ci qui se chiffraient à 19,6 milliards de francs au 30 septembre 1986 ont évolué entre un maximum de 24,4 milliards atteint en février 1987 et un minimum de 17,8 milliards, relevé à la fin de l'exercice. Les demandes d'avances ont avoisiné 3 milliards tout au long de l'exercice sauf au 30 septembre 1987 où, par suite du retrait d'une banque, elles se sont établies à 649 millions seulement au lieu de 1,9 milliard un an auparavant.

Au **Sénégal**, les concours de la Banque centrale ont dans l'ensemble progressé modérément, en évoluant de 209,2 milliards de francs à 212,6 milliards, soit une hausse de 1,6 % au lieu de 11,0 % entre le 30 septembre 1985 et le 30 septembre 1986.

	30 septembre			
	1984	1985	1986	1987
	Milliards de francs CFA			
Trésor public	34,2	34,3	39,9	39,8
Banques et établissements financiers	148,2	154,2	169,3	172,8
Total	182,4	188,5	209,2	212,6

Les facilités octroyées au Trésor public, exclusivement sous forme de découverts au titre de l'article 14, ont varié dans des limites très étroites pour s'établir au 30 septembre 1987 à 39,8 milliards de francs, niveau pratiquement égal à celui observé un an plus tôt. Elles ont toutefois été constamment proches du maximum autorisé, dénotant ainsi la persistance des tensions sur la trésorerie publique.

S'agissant des emplois et ressources des banques, l'accroissement des crédits à l'économie octroyés par ces dernières a été, en valeur, de même ordre que celui des dépôts.

La faible progression des concours de la Banque centrale aux banques et établissements financiers, passés de 169,3 milliards de francs à 172,8 milliards, a résulté d'un doublement des refinancements de crédits de campagne, dont l'impact a été atténué par une contraction des concours au titre des crédits ordinaires.

Les refinancements de crédits de campagne, qui se chiffraient à 20,2 milliards de francs au 30 septembre 1986, ont culminé à 59,4 milliards à fin mars 1987 avant de fléchir à 42,1 milliards à la fin de l'exercice. Leur niveau élevé à cette dernière date est lié à l'importance des stocks d'arachide et de coton fibre ainsi qu'aux déficits de filière enregistrés pour ces deux produits, surtout le premier, en raison de la faiblesse des cours mondiaux. Les indicateurs mensuels ont été continuellement dépassés, l'écart s'étant même creusé dans la phase habituelle de résorption.

Les concours ordinaires ont suivi une tendance à la baisse en se situant à 130,7 milliards de francs au 30 septembre 1987 contre 149,0 milliards un an auparavant. Abstraction faite des avances du marché monétaire sur ressources locales, les concours ont été inférieurs aux plafonds mensuels fixés sauf au cours des trois derniers mois de l'exercice où de légers dépassements ont été enregistrés.

Le réescompte et la pension, modes de mobilisation les plus courants, ont représenté 67,5 % du total des refinancements de l'Institut d'émission à fin septembre 1987 contre 58,4 % un an plus tôt. Le renforcement ainsi observé s'est réalisé au détriment surtout des avances du marché monétaire dont la part relative a fléchi de 31,5 % en septembre 1986 à 23,5 %. Les soldes débiteurs se sont légèrement tassés, leur part dans les refinancements ressortant à 9,0 % à la fin de l'exercice contre 10,1 % un an plus tôt.

Le marché monétaire est resté déficitaire et seul le compartiment au jour le jour a été actif. L'encours des dépôts en fin de mois a oscillé entre un minimum de 12,3 milliards de francs et un maximum de 20,8 milliards observés respectivement en décembre et octobre 1986. Il s'est élevé à 18,9 milliards au 30 septembre 1987 au lieu de 15,7 milliards un an auparavant. Les demandes d'avances ont sensiblement diminué en passant de 53,4 milliards au 30 septembre 1986 à 40,7 milliards un an plus tard.

Au **Togo**, les concours de la Banque centrale à l'État et aux établissements de crédit ont progressé de 17,8 % au lieu de 7,6 % en 1985-1986. Les facilités consenties au Trésor sont en grande partie à l'origine de la hausse constatée en 1986-1987.

30 septembre				
	1984	1985	1986	1987
Milliards de francs CFA				
Trésor public	13,5	13,6	14,3	16,7
dont : <i>Obligations cautionnées</i>	—	—	—	0,5
Banques et établissements financiers	6,1	3,6	4,2	5,1
Total	19,6	17,2	18,5	21,8

Les interventions en faveur du Trésor national sont passées de 14,3 milliards de francs à 16,7 milliards au 30 septembre 1987. N'utilisant habituellement que les découverts en compte courant octroyés en vertu de l'article 14, l'État a dû recourir aussi, dans les derniers mois de l'exercice, à l'escompte d'obligations cautionnées, en raison de fortes pressions exercées sur la trésorerie publique. En fin d'exercice, le montant de ces obligations s'élevait à 473 millions. Les concours à l'État ont été maintenus dans les limites du maximum autorisé, avec une marge minime.

Du fait de la surliquidité globale du système bancaire, les concours aux banques et établissements financiers sont demeurés relativement modestes. Ils ont évolué de 4,2 milliards de francs à 5,1 milliards entre le 30 septembre 1986 et le 30 septembre 1987.

Les refinancements de crédits de campagne ont suivi une tendance normale. Après avoir atteint 5,8 milliards de francs au 31 mars 1987, ils ont été presque entièrement résorbés en fin d'exercice, le montant résiduel s'étant établi à 255 millions contre 450 millions au 30 septembre 1986.

Les concours au titre des crédits ordinaires ont augmenté de 1,1 milliard de francs pour s'inscrire à 4,9 milliards au 30 septembre 1987. Déduction faite des avances du marché monétaire sur ressources locales, ils se sont situés à l'intérieur des plafonds mensuels autorisés.

L'examen de la structure comparée au 30 septembre des concours aux banques et établissements financiers montre, entre 1986 et 1987, une augmentation des avances au titre du marché monétaire dont la part relative dans le total des refinancements est passée d'une fin d'exercice à l'autre de 15,8 % à 43,7 % au détriment de celle du réescompte et de la pension, ramenée dans le même temps de 84,2 % à 56,3 %.

Les banques primaires, fortement sollicitées par la clientèle au cours de l'exercice, ont été amenées à développer leurs crédits. La collecte de nouveaux dépôts n'ayant pas suivi le même rythme, les offres sur le marché monétaire se sont contractées. En effet, de 77,7 milliards de francs au 30 septembre 1986, elles ont régressé à 60,9 milliards. La réduction a concerné dans sa quasi-totalité les placements à terme. Les demandes d'avances, exprimées par une seule banque à partir du mois de mars 1987 au lieu de deux pour la première moitié de l'exercice, ont oscillé entre 1,1 milliard et 2,4 milliards. Elles ont été satisfaites intégralement sur ressources locales. Les avances accordées se sont élevées à 2,2 milliards au 30 septembre 1987 contre 0,7 milliard un an auparavant.

2.6. Base monétaire

2.6.1. Évolution globale

Au niveau de l'Union, la base monétaire a évolué de 758,3 milliards de francs à 788,8 milliards malgré une réduction des billets et pièces émis. Ce développement a été engendré par l'accroissement des refinancements de la Banque centrale en faveur des banques et établissements financiers. Par suite de l'expansion de 4,0 % de la base monétaire, supérieure à celle de 2,7 % de la liquidité globale, le multiplicateur de monnaie a fléchi de 2,30 à 2,27.

2.6.2. Évolution par État

Au Bénin, la base monétaire s'est rétrécie de 7,6 milliards de francs en s'inscrivant à 16,0 milliards au 30 septembre 1987. Cette contraction a été induite par la baisse des billets et pièces émis qui sont passés de 23,8 milliards à 16,3 milliards, les réserves des banques étant demeurées stables. Au niveau des contreparties, la forte dégradation de la position extérieure débitrice explique principalement l'évolution de la base monétaire. Le multiplicateur s'est élevé de 4,18 à 5,79, le recul de la masse monétaire étant inférieur à celui de la base monétaire.

Au Burkina, la base monétaire s'est renforcée de 20,4 milliards de francs en se situant à 81,0 milliards en septembre 1987. Cette consolidation s'est réalisée à travers une augmentation de 19,8 % du montant des billets et pièces émis et, surtout, du fait d'une hausse de 51,8 % des réserves des banques. Au niveau des contreparties, la progression est essentiellement liée à la forte amélioration de la position extérieure et, dans une moindre mesure, à l'accroissement des concours aux banques et établissements financiers. Le multiplicateur a été ramené de 1,80 à 1,56 par suite de l'expansion de 33,7 % de la base monétaire, supérieure à celle de 15,8 % relevée pour la masse monétaire.

En **Côte d'Ivoire**, la base monétaire s'est contractée de 12,4 milliards de francs pour s'établir à 322,6 milliards à fin septembre 1987. Cette baisse résulte essentiellement d'une réduction de 24,3 milliards du montant des billets et pièces émis, compensée en partie par un renforcement de 12,0 milliards des réserves des banques. La dégradation de la position extérieure débitrice de la Banque centrale a été la principale cause, au niveau des contreparties, de la diminution de la base monétaire. Le multiplicateur a fléchi de 2,58 à 2,55 d'une fin d'exercice à l'autre.

Au **Mali**, la base monétaire s'est élevée à 72,7 milliards de francs au 30 septembre 1987, soit une augmentation de 1,8 milliard due aux réserves des banques qui ont progressé de 2,2 milliards, la valeur des billets et pièces émis ayant régressé de 0,4 milliard. S'agissant des contreparties, le développement de la base monétaire est imputable à un recours accru du système bancaire aux refinancements de l'Institut d'émission et à la dégradation de la position nette du Gouvernement. L'impact de ces mouvements a été sensiblement atténué par l'effet restrictif exercé par la détérioration des avoirs extérieurs nets de la Banque centrale. Le multiplicateur est demeuré quasiment stable en se situant à 1,69 au lieu de 1,68 en septembre 1986.

Au **Niger**, la base monétaire s'est réduite de 57,6 milliards de francs à 56,0 milliards. La variation enregistrée provient de la baisse de 0,5 milliard des billets et pièces émis et de 1,1 milliard des réserves des banques. Au niveau des contreparties, l'impact de l'augmentation de 3,8 milliards des avoirs extérieurs nets et de 10,2 milliards des concours aux banques a été neutralisé par la contraction de 14,7 milliards de la position nette débitrice du Trésor vis-à-vis de l'Institut d'émission. Le multiplicateur s'est relevé de 1,99 à 2,03 entre le début et la fin de la période.

Au **Sénégal**, la base monétaire s'est accrue de 4,9 milliards de francs en évoluant de 97,2 milliards en septembre 1986 à 102,1 milliards en septembre 1987. Cette progression résulte de la hausse de 6,5 milliards des réserves des banques et des autres dépôts, atténuée par la baisse de 1,6 milliard des billets et pièces émis. Au niveau des contreparties, l'élargissement de la base monétaire s'explique par une croissance des concours aux banques et établissements financiers ainsi que par l'amélioration de la situation de l'Institut d'émission vis-à-vis de l'extérieur, la position nette du Trésor à l'égard de la Banque centrale étant restée quasiment stable. Le multiplicateur a peu varié, en passant de 2,97 à 3,01 d'un exercice à l'autre.

Au **Togo**, la base monétaire a diminué de 5,6 milliards de francs en se chiffrant à 107,0 milliards au 30 septembre 1987. L'émission additionnelle de 11,7 milliards de billets et pièces n'a pu compenser la chute de 17,3 milliards des réserves des banques. Cette contraction de la base monétaire a été engendrée au niveau des contreparties par une baisse des avoirs extérieurs nets, plus forte que la progression des créances nettes de la B.C.E.A.O. sur le Gouvernement. La masse monétaire s'étant inscrite en hausse de 18,2 %, le multiplicateur de monnaie s'est relevé de 1,28 en septembre 1986 à 1,59 en septembre 1987.

3 912 61 02

**Les autres activités de la Banque
centrale**

SOMMAIRE

1 – GESTION DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

1. Prélèvements et versements aux guichets	89
2. Composition de la circulation fiduciaire	90

2 – EXÉCUTION DES RÈGLEMENTS A L'INTÉRIEUR DE L'U.M.O.A.

1. Mouvements de billets entre agences	92
2. Dispositions entre les pays de l'U.M.O.A.	94

3 – EXÉCUTION DES RÈGLEMENTS AVEC L'EXTÉRIEUR

1. Opérations sur billets	95
2. Transferts scripturaux	96

4 – ÉVOLUTION DU SYSTÈME BANCAIRE ET DES CHANGES

1. Évolution du réseau bancaire	97
2. Programme d'assainissement des banques	97
3. Activités des chambres de compensation	98
4. Dispositions réglementaires	99

4 – COOPÉRATION MONÉTAIRE

1. Relations avec le Fonds Monétaire International	100
2. Relations avec les autres institutions	101

1. GESTION DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

1.1. Prélèvements et versements aux guichets

Au cours de l'exercice sous revue, les prélèvements et les versements aux guichets de la Banque centrale ont porté sur un volume global de 879,7 millions de signes monétaires contre 869,6 millions en 1985-1986, soit une hausse de 1,2 %, résultant d'une croissance de 1,9 % du nombre de billets manipulés et d'une réduction de 3,4 % de celui des pièces.

Les **prélèvements aux guichets** se sont chiffrés à 473,4 millions de signes monétaires. En augmentation de 10,5 millions, ils ont été constitués de billets à raison de 81,9 % en 1986-1987 au lieu de 81,3 % en 1985-1986.

Les sorties de billets ont totalisé 387,6 millions de vignettes pour une valeur de 1.186,6 milliards de francs contre 376,6 millions pour 1.192,1 milliards de francs l'exercice précédent. L'accroissement en volume ainsi enregistré résulte d'une hausse des prélèvements de billets de 5.000 francs et de 1.000 francs atténuée par une diminution de ceux de 10 000 francs.

Ces mouvements ont entraîné des modifications dans la structure des sorties de billets pour les trois plus grosses coupures. Les variations les plus significatives ont affecté, en volume, les billets de 10.000 francs et de 1.000 francs, dont les parts relatives ont évolué respectivement de 12,6 % à 11,5 % et de 34,7 % à 36,0 %. En valeur, elles ont concerné les coupures de 10.000 francs et de 5.000 francs qui ont représenté 37,5 % et 46,9 % du total en 1986-1987 contre 39,8 % et 45,4 % l'exercice précédent.

Les retraits de pièces sont passés de 86,3 millions d'unités pour une valeur de 3,5 milliards de francs à 85,8 millions pour 3,3 milliards de francs, confirmant ainsi la tendance à la baisse observée en 1985-1986. Cette contraction a surtout concerné les valeurs faciales de 100 francs et de 50 francs.

Le nombre de **billets et pièces versés** aux guichets de la Banque centrale en 1986-1987 s'est élevé à 406,3 millions, en diminution de 0,4 million par rapport à l'exercice antérieur. La part des billets est ressortie à 90,9 % au lieu de 90,0 % en 1985-1986.

Les versements de billets se sont chiffrés à 369,5 millions de vignettes pour une valeur de 1.064,8 milliards de francs contre 366,2 millions de billets pour 1 075,0 milliards de francs l'exercice précédent. L'accroissement du volume des entrées de billets est imputable uniquement aux coupures de 1.000 francs dont la part relative dans le total des vignettes reçues a progressé de 36,0 % à 37,3 %.

D'un exercice à l'autre, les quantités de pièces versées ont fléchi de 40,5 millions d'unités à 36,8 millions et leur valeur de 2,4 milliards de francs à 2,1 milliards. Toutes les catégories de pièces, à l'exception de celle de 10 francs dont la part dans le volume global est passée de 17,6 % à 20,6 %, ont contribué à cette évolution.

1.2. Composition de la circulation fiduciaire

Au 30 septembre 1987, la circulation fiduciaire, entendue au sens de l'émission nette de billets et pièces de monnaie par l'Institut d'émission, s'est établie à 513,1 milliards de francs contre 528,3 milliards un an plus tôt, soit un recul de 2,9 % qui contraste avec la hausse de 11,8 % constatée à fin septembre 1986.

Le maximum saisonnier, relevé l'exercice sous revue en février 1987, a atteint 726,2 milliards de francs. En 1985-1986, il avait été enregistré en janvier 1986 pour un montant de 643,6 milliards. L'accroissement observé entre le début de l'exercice et le maximum saisonnier a été plus important en 1986-1987 que pour la période antérieure, en raison notamment d'une plus forte demande de monnaie fiduciaire pour les besoins de la commercialisation de produits agricoles.

B.C.E.A.O. - DÉCOMPOSITION DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

	Minimum		Maximum		Fin d'exercice	
	1985-86	1986-87	1985-86	1986-87	1985-86	1986-87
En pourcentage de la valeur totale						
Billets	94,4	94,3	95,7	96,0	94,7	94,3
Pièces	5,6	5,7	4,3	4,0	5,3	5,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
En pourcentage du volume total						
Billets	17,4	16,8	19,9	19,9	17,4	16,8
Pièces	82,6	83,2	80,1	80,1	82,6	83,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Source : B.C.E.A.O.						

A son **maximum**, la circulation fiduciaire n'a pas fondamentalement varié dans sa structure d'un exercice à l'autre. En volume, les parts relatives des billets et des pièces sont restées stables alors qu'en valeur elles ont évolué respectivement de 95,7 % à 96,0 % et de 4,3 % à 4,0 %. Le poids relatif des coupures de 10 000 francs dans la valeur totale des billets s'est renforcé en passant de 37,7 % à 40,2 %, au détriment des autres vignettes, principalement de celles de 1.000 francs qui ont fléchi de 13,9 % à 12,2 %. Les billets de 5.000 francs sont demeurés prépondérants avec 42,7 % contre 43,4 % en 1985-1986.

Pour 1986-1987, le **minimum saisonnier** de la circulation fiduciaire a été observé à la fin de l'exercice alors qu'il s'est situé en début de période en 1985-1986. Au 30 septembre 1987, les billets ont représenté 94,3 % du montant global de la circulation fiduciaire et 16,8 % du volume de celle-ci, contre respectivement 94,7 % et 17,4 % à fin septembre 1986. L'importance relative des coupures de 10.000 francs dans la valeur totale des billets en circulation a été ramenée de 38,4 % à 35,3 %. Cette baisse a bénéficié aux autres coupures, surtout à celles de 5.000 francs qui, avec 44,2 % au lieu de 42,0 %, ont confirmé leur prédominance. La structure de la valeur des pièces est demeurée stable. Les pièces de 100 francs, avec environ 57 % du total, ont couvert plus de la moitié de la demande. Toutefois, les pièces de 5 francs et de 10 francs, qui ont représenté respectivement 32,2 % et 21,9 % du volume total des pièces en circulation, ont été les plus sollicitées.

2. EXÉCUTION DES RÈGLEMENTS A L'INTÉRIEUR DE L'U.M.O.A.

Au cours de l'exercice sous revue, les règlements exécutés à l'intérieur de l'Union ont porté sur un montant global de 458,4 milliards de francs au lieu de 486,0 milliards en 1985-1986, soit un repli de 5,7 % qui a concerné tant les mouvements de billets entre agences de la B.C.E.A.O. que les transferts scripturaux.

2.1. Mouvements de billets entre agences ^(a)

Les mouvements de billets entre les agences principales de la Banque centrale installées dans les différents États de l'U.M.O.A. se sont chiffrés à 272,1 milliards de francs en 1986-1987 contre 289,3 milliards en 1985-1986.

A en juger par les billets reçus aux guichets de la Banque centrale autres que ceux du pays d'émission, les sorties ont été en 1986-1987 de moindre ampleur dans tous les États sauf au Togo. Les billets émis en Côte d'Ivoire ont représenté un peu moins de la moitié des coupures ainsi recensées.

	Exercice 1985-1986			Exercice 1986-1987		
	Entrées	Sorties	Solde	Entrées	Sorties	Solde
Millions de francs CFA						
Bénin	38 732	16 050	+ 22 682	56 398	15 414	+ 40 984
Burkina	88 756	28 350	+ 60 406	60 954	27 820	+ 33 134
Côte d'Ivoire	38 247	144 405	- 106 158	22 538	134 524	- 111 986
Mali	33 269	36 525	- 3 256	29 697	32 851	- 3 154
Niger	17 022	32 977	- 15 955	24 179	28 071	- 3 892
Sénégal	24 637	10 809	+ 13 828	23 432	10 525	+ 12 907
Togo	48 627	20 174	+ 28 453	54 921	22 914	+ 32 007
Total	289 290	289 290	-	272 119	272 119	-

(a) Les mouvements de billets entre agences rentrent dans le cadre de la procédure de rapatriement des billets reçus aux guichets de la Banque centrale vers l'agence principale du pays d'émission. Ces mouvements correspondent à la valeur des billets répertoriés dans les autres agences et non à celle des billets effectivement rapatriés.

D'un État à l'autre, le solde des échanges est demeuré de même signe, avec cependant de fortes variations pour le Bénin, le Burkina et le Niger.

L'accroissement de l'excédent du Bénin, passé de 22,7 milliards de francs à 41,0 milliards, est dû principalement à de plus fortes entrées de billets émis en Côte d'Ivoire, au Niger et au Togo. La baisse de l'excédent du Burkina de 60,4 milliards à 33,1 milliards s'explique essentiellement par une réduction des entrées de billets émis en Côte d'Ivoire et, dans une moindre mesure, au Niger. L'amenuisement du déficit au Niger découle surtout d'une diminution des rachats de billets auprès des agences du Burkina et de la Côte d'Ivoire, atténuée par une détérioration des résultats vis-à-vis du Bénin.

Le nombre de billets échangés entre les agences de la Banque centrale s'est chiffré à 80,1 millions de coupures contre 95,8 millions en 1985-1986. L'essentiel des billets ainsi déplacés est constitué de coupures de 10.000 francs et 5.000 francs, avec une prépondérance plus marquée pour ces dernières en 1986-1987.

Coupures	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987
Pour cent				
Billets de 10 000	39	41	40	39
Billets de 5 000	45	46	45	48
Billets de 1 000	13	10	10	10
Billets de 500	3	3	5	3

2.2. Dispositions entre les pays de l'U.M.O.A.

Tout comme les mouvements de billets, le montant global des dispositions échangées entre les agences de la Banque centrale s'est contracté en 1986-1987 par rapport à l'exercice précédent. Il s'est en effet situé à 186,3 milliards de francs contre 196,7 milliards en 1985-1986, exercice qui avait été marqué par une progression de 7,6 %.

B.C.E.A.O. - DISPOSITIONS ENTRE LES PAYS DE L'U.M.O.A.

	Exercice 1985-1986			Exercice 1986-1987		
	Reçues	Émises	Soldes	Reçues	Émises	Soldes
Millions de francs CFA						
Bénin	6 759	5 775	+ 984	7 766	18 075	- 10 309
Burkina	15 386	54 253	- 38 867	14 571	43 623	- 29 052
Côte d'Ivoire	104 152	35 550	+ 68 602	91 207	24 791	+ 66 416
Mali	3 991	45 407	- 41 416	3 739	33 836	- 30 097
Niger	6 879	31 357	- 24 478	9 827	35 236	- 25 409
Sénégal	31 729	11 717	+ 20 012	23 081	12 652	+ 10 429
Togo	27 823	12 660	+ 15 163	29 210	18 093	+ 11 117
Siège	-	-	-	6 905	-	+ 6 905
Total	196 719	196 719	-	186 306	186 306	-

N.B. Le terme « disposition » désigne l'opération de transfert scriptural entre les pays de l'U.M.O.A. par l'intermédiaire des agences de la B.C.E.A.O.

Le solde des échanges a subi des variations diverses suivant les pays, les plus significatives étant observées pour le Bénin, le Burkina, le Mali et le Sénégal. Dans ce dernier pays, l'excédent de 20,0 milliards de francs dégagé en 1985-1986 s'est réduit à peu près de moitié l'exercice sous revue tandis qu'au Bénin un déficit de 10,3 milliards a succédé au léger excédent constaté un an plus tôt. Au Burkina et au Mali, les déficits enregistrés précédemment ont sensiblement baissé, revenant respectivement de 38,9 milliards à 29,1 milliards et de 41,4 milliards à 30,1 milliards.

3. EXÉCUTION DES RÈGLEMENTS AVEC L'EXTÉRIEUR

Le solde des règlements extérieurs exécutés par la Banque centrale s'est sensiblement détérioré en 1986-1987 en ressortant déficitaire de 144,5 milliards de francs alors qu'il était excédentaire de 64,1 milliards l'exercice précédent. Cette évolution est imputable aux opérations sur billets B.C.E.A.O. et aux transferts scripturaux.

3.1. Opérations sur billets

Les opérations sur billets avec l'extérieur se sont soldées en 1986-1987 par un déficit de 67,3 milliards de francs au lieu d'un excédent de 5,9 milliards l'exercice précédent. Ce retournement est dû à un fort accroissement des rachats de billets B.C.E.A.O., les cessions de billets émis par la B.E.A.C. et la Banque de France ayant peu varié.

B.C.E.A.O. - OPÉRATIONS SUR BILLETS

	Exercice 1985-1986	Exercice 1986-1987
Millions de francs CFA		
Reprises de billets B.C.E.A.O.	- 103 966	- 176 271
Cessions de billets B.E.A.C.	+ 97 021	+ 96 125
Cessions de billets B.D.F.	+ 12 945	+ 12 896
Autres opérations sur billets	- 112	-
Solde	+ 5 888	- 67 250

Les billets B.C.E.A.O. repris à des institutions étrangères ont atteint 176,3 milliards de francs, en progression de 72,3 milliards ou 69,5 % du fait exclusivement d'une augmentation des rachats à la Banque de France, les reprises à la B.E.A.C. restant inchangées à 1,4 milliard. En raison de l'adoption de nouvelles dispositions pour le rachat de billets à la Banque de France, les rapatriements s'effectuent désormais toutes identifications confondues et il n'a pas été possible pour l'exercice sous revue de ventiler l'intégralité des billets reçus par agence d'émission et par pays de provenance.

Les cessions de billets B.E.A.C. ont relativement peu varié puisqu'elles se sont élevées à 96,1 milliards de francs en 1986-1987 au lieu de 97,0 milliards l'exercice antérieur. Cette relative stagnation masque toutefois des évolutions divergentes observées au Bénin et au Togo, pays où sont repris un peu plus des deux tiers des billets de cette émission. En effet, les cessions se sont accrues pour le Togo en passant de 29,4 milliards à 34,6 milliards, tandis qu'elles ont diminué au Bénin en se situant à 31,6 milliards contre 35,7 milliards précédemment. Dans les cinq autres États de l'Union, les entrées de billets B.E.A.C. sont en léger repli.

Les recettes tirées des rapatriements de francs français ont été, au niveau global, quasiment stables d'un exercice à l'autre en se chiffrant à 12,9 milliards de francs.

3.2. Transferts scripturaux

Les transferts scripturaux entre les pays de l'U.M.O.A. et le reste du monde ont dégagé un déficit de 77,0 milliards de francs en 1986-1987 alors qu'ils s'étaient soldés par un excédent de 58,2 milliards en 1985-1986. Cette évolution défavorable, après des résultats positifs sur trois exercices consécutifs, résulte d'une forte réduction des transferts reçus, ramenés de 880,7 milliards à 656,5 milliards, qui n'a été que partiellement compensée par une baisse des mouvements de fonds vers l'extérieur.

U.M.O.A. - TRANSFERTS AVEC L'EXTÉRIEUR

	Transferts reçus		Transferts émis		Soldes	
	1985-86	1986-87	1985-86	1986-87	1985-86	1986-87
Millions de francs CFA						
Banques	459 963	405 964	240 466	408 483	+ 219 497	— 2 519
Organismes publics	388 816	224 896	579 650	322 647	— 190 834	— 97 751
C.C.A.O.	31 875	25 614	2 339	2 349	+ 29 536	+ 23 265
Total	880 654	656 474	822 455	733 479	+ 58 199	— 77 005
Source : B.C.E.A.O.						

Le retournement de tendance provient surtout des banques dont l'excédent substantiel observé en 1985-1986 a fait place à un léger déficit en 1986-1987. Cette situation découle de la conjonction d'une baisse de 54,0 milliards de francs des transferts reçus et d'une poussée de 168,0 milliards des transferts sur l'extérieur. Le recul des entrées de fonds, déjà constaté l'exercice précédent, est lié notamment à l'amenuisement des recettes d'exportation tandis que la hausse des émissions résulte principalement de la couverture des importations.

Les organismes publics ont enregistré dans leurs opérations de transfert un déficit qui s'est notablement réduit en s'établissant à 97,8 milliards de francs au lieu de 190,8 milliards en 1985-1986, par suite d'une diminution de 257,0 milliards des paiements sur l'extérieur, plus prononcée que celle de 163,9 milliards des fonds reçus. La baisse des transferts publics sur l'extérieur s'explique en grande partie par les accords de rééchelonnement de la dette conclus par certains pays de l'Union, la suspension des remboursements par un État et l'accumulation d'arriérés de paiement dans d'autres.

Les transferts reçus dans le cadre de la *Chambre de Compensation de l'Afrique de l'Ouest* (C.C.A.O.) ont encore fléchi l'exercice sous revue, mais moins qu'en 1985-1986. Ainsi, pour les trois derniers exercices, les entrées de fonds par ce canal ont été ramenées de 81,3 milliards de francs à 31,9 milliards puis à 25,6 milliards, par suite de la contraction des opérations de la Chambre. Les transferts émis n'ayant pratiquement pas varié, l'excédent traditionnel des opérations transitant par la C.C.A.O. s'est finalement chiffré à 23,3 milliards, en recul de 6,2 milliards par rapport à l'exercice 1985-1986.

4. ÉVOLUTION DU SYSTÈME BANCAIRE ET DES CHANGES

4.1 Évolution du réseau bancaire

Au cours de l'exercice sous revue, la liste des banques agréées a été modifiée à la suite de la dissolution de la *Banque Commerciale du Sénégal* (B.C.S.) et son remplacement par l'*Assurbank* le 1er juin 1987. Le nombre total des banques inscrites n'a donc pas changé et s'est maintenu à 72. Trois nouveaux établissements financiers ont été agréés, à savoir *Rasmal Finance S.A.* au Bénin, *Afribail* en Côte d'Ivoire et le *Crédit Sénégalais* au Sénégal. Compte tenu du retrait de l'agrément de la *Caisse Nationale d'Épargne* (C.N.E.) au Burkina, le nombre total de ces établissements est passé de 35 à 37 à la fin de la période sous revue.

Au 30 septembre 1987, le réseau bancaire était constitué de 462 guichets permanents et de 126 guichets périodiques, soit au total 588 guichets contre 584 à la fin de l'exercice précédent.

U.M.O.A. - RÉPARTITION PAR PAYS DES GUICHETS OUVERTS

	Permanents		Périodiques	
	30 septembre		30 septembre	
	1986	1987	1986	1987
	Nombre de guichets			
Bénin	33	33	14	14
Burkina	42	42	19	19
Côte d'Ivoire	201	204	62	63
Mali	34	34	2	3
Niger	27	28	3	—
Sénégal	66	66	1	2
Togo	54	55	26	25
Total	457	462	127	126
Source : B.C.E.A.O.				

4.2. Programme d'assainissement des banques

Le programme d'assainissement des banques, dont les modalités ont été adoptées par le Conseil d'Administration de la B.C.E.A.O. et le Conseil des Ministres de l'U.M.O.A. en septembre 1986, a connu un début d'application au cours de l'exercice sous revue. Ainsi, les plans de redressement de douze banques en difficulté ont été présentés par les autorités nationales au Gouverneur de la Banque centrale qui en a approuvé trois et demandé des études complémentaires pour les autres.

4.3. Activités des chambres de compensation

Les valeurs échangées par les adhérents aux chambres de compensation fonctionnant auprès des diverses agences de la Banque centrale se sont chiffrées en 1986-1987 à 7 474,6 milliards de francs, en recul de 256,8 milliards ou 3,3 % par rapport à l'exercice précédent où une croissance de 17,1 % avait été constatée.

U.M.O.A. - VALEURS ÉCHANGÉES EN CHAMBRE DE COMPENSATION

	Exercices		
	1984-1985	1985-1986	1986-1987
Milliards de francs CFA			
Bénin	84,4	102,6	98,7
Burkina	190,5	236,9	247,9
Côte d'Ivoire	4 503,0	5 455,9	5 243,7
Mali	176,3	207,0	155,4
Niger	157,6	153,2	150,4
Sénégal	1 154,4	1 199,6	1 188,8
Togo	335,6	376,2	389,7
Total	6 601,8	7 731,4	7 474,6
Source : B.C.E.A.O.			

L'analyse des évolutions par pays fait apparaître une chute de 25,5 % des valeurs présentées au Mali. Un recul beaucoup moins marqué a été observé au Bénin et en Côte d'Ivoire où le montant des effets compensés a diminué de l'ordre de 4 %. Au Niger et au Sénégal, une relative stabilité a été notée tandis qu'au Burkina et au Togo, la valeur globale des présentations s'est inscrite en hausse, respectivement de 4,6 % et 3,6 %. Cette situation peu favorable dans l'ensemble est liée à la fois à la conjoncture économique et aux difficultés du système bancaire dans certains pays.

4.4. Dispositions réglementaires

En matière de réglementation bancaire, le Bénin a modifié la loi bancaire du 10 juillet 1975 afin de permettre l'installation de banques et établissements financiers islamiques.

Par ailleurs, le Conseil des Ministres de l'Union, lors de sa session de mars 1987, a recommandé aux autorités compétentes de chaque État membre de relever le capital minimum des banques et celui des établissements financiers en vue du renforcement de leur structure financière. Quatre États ont accompli cette diligence avant la fin de l'exercice.

U.M.O.A. - CAPITAL MINIMUM DES BANQUES ET ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

	Banques		Établissements financiers	
	Ancien	Nouveau	Ancien	Nouveau
Millions de francs CFA				
Bénin	100	700	20	150
Burkina	50	(a)	10	(a)
Côte d'Ivoire	1 000	(a)	200	(a)
Mali	250	(a)	50	(a)
Niger	50	600	10	100
Sénégal	250	1 000	50	300
Togo	100	500	25	100
(a) Non encore modifié au 30 septembre 1987.				
Source : Journaux officiels des États.				

Par ailleurs, la suspension temporaire de l'obligation de rémunération des dépôts à vue, qui devait prendre fin le 31 décembre 1986, a été prorogée pour deux ans par le Conseil d'Administration de la B.C.E.A.O. en sa séance du 16 décembre 1986.

S'agissant de la législation des changes, le fait important de l'exercice a été la publication, le 14 avril 1987 au Sénégal, de la circulaire précisant les modalités de rapatriement effectif du produit des recettes d'exportation, en application des recommandations formulées par le Conseil des Ministres de l'U.M.O.A., en sa séance du 22 décembre 1984, en vue du rétablissement de la position extérieure des États membres.

Au Niger, une ordonnance visant à renforcer les sanctions frappant les infractions à la réglementation des relations financières avec l'extérieur a été adoptée le 26 décembre 1986.

5. COOPÉRATION MONÉTAIRE

5.1. Relations avec le Fonds Monétaire International

Pour le troisième exercice consécutif, les règlements effectués par la Banque centrale au *Fonds Monétaire International* (F.M.I.), pour le compte des États de l'Union, ont excédé les sommes reçues de cette institution. Les transferts nets négatifs ont atteint 191,3 millions de D.T.S. en 1986-1987 contre 164,4 millions l'exercice précédent et 100,6 millions en 1984-1985. L'aggravation de ce phénomène de reflux est essentiellement imputable à la diminution notable des utilisations des ressources du F.M.I., consécutive à la perte, par trois des cinq États ayant obtenu un accord de confirmation, du bénéfice des concours du Fonds, à la suite de la suspension desdits accords.

Nonobstant les prêts d'un montant global de 23,8 millions de D.T.S. octroyés à deux États de l'Union au titre de la *Facilité d'Ajustement Structurel* (F.A.S.), les tirages bruts ont fléchi de 42,5 % en se chiffrant à 77,4 millions de D.T.S., soit 30,5 milliards de francs, au lieu de 134,6 millions de D.T.S. ou 55,8 milliards de francs mobilisés en 1985-1986 sur les seules ressources générales. Les tirages sur cette dernière catégorie de ressources se sont établis à 53,6 millions de D.T.S., dont 55,2 % sur fonds d'emprunt contre 60,8 % en 1985-1986.

Les rachats de monnaie se sont élevés à 175,2 millions de D.T.S. contre 185,0 millions en 1985-1986. Le fléchissement observé procède du retournement de tendance constaté trois ans plus tôt dans l'évolution des concours du Fonds. Les remboursements des prêts du *Fonds fiduciaire* ont porté sur 31,5 millions de D.T.S., montant identique aux paiements effectués l'exercice précédent. Reflétant l'évolution des marchés des changes, la contrevaletur en francs C.F.A. des rachats de monnaie et des obligations liées aux prêts du Fonds fiduciaire, évaluée à 80,8 milliards, a enregistré une baisse de 9,1 % contre seulement 4,5 % pour leur montant en D.T.S. Les pertes de change afférentes à ces paiements ont été ramenées de 18,4 milliards à 5,9 milliards.

En définitive, les engagements nets des États de l'Union vis-à-vis du F.M.I., tant au titre de l'utilisation des ressources générales que des prêts du Fonds fiduciaire et de la F.A.S., sont ressortis à 885,9 millions de D.T.S. au 30 septembre 1987 contre 1 015,3 millions un an plus tôt.

Du fait de la diminution de l'encours des engagements, les charges d'intérêts réglées au F.M.I. se sont chiffrées à 69,8 millions de D.T.S. au lieu de 83,3 millions en 1985-1986. Elles se décomposent en 62,0 millions de D.T.S. représentant les intérêts liés à l'utilisation des ressources générales du Fonds, 7,4 millions correspondant à diverses commissions et 0,4 million au titre de l'encours des prêts du Fonds fiduciaire et de la F.A.S.

Toutes ces charges étaient exclusivement exigibles en D.T.S., sauf les intérêts liés aux prêts du Fonds fiduciaire qui ont été payés en dollar des États-Unis pour l'équivalent de 0,1 milliard de francs. La situation des avoirs en D.T.S. de certains États ne permettant pas les paiements requis, la B.C.E.A.O. a dû acquérir un montant global de 59,1 millions de cette unité de compte pour l'équivalent de 23,1 milliards de francs.

En revanche, la B.C.E.A.O. a reçu globalement du F.M.I. 7,9 millions de D.T.S., représentant les bonifications au titre du mécanisme de financement supplémentaire, les rémunérations des positions créditrices et divers autres produits.

Enfin, dans le cadre du réajustement de ses avoirs en monnaies nationales prévu par l'article V, section 11 de ses Statuts, le F.M.I. a réduit d'environ 25,5 milliards, au 30 avril 1987, date d'arrêté de son exercice, ses avoirs en francs C.F.A. comptabilisés dans les livres de la Banque centrale. Cette baisse résulte d'une dépréciation, pour la seconde année consécutive, du taux représentatif du D.T.S. en francs C.F.A., chiffrée à environ 6,1 %.

5.2. Relations avec les autres institutions

Dans le cadre de la recherche des voies et moyens d'une meilleure orientation de l'épargne dans l'Union, la B.C.E.A.O. et la B.O.A.D. ont entrepris, avec l'appui de la *Caisse des Dépôts et Consignations* (France), une étude sur la mobilisation dans les pays de l'Union des ressources internes aux fins de financement du développement.

La dixième réunion ordinaire de l'*Association des Banques Centrales Africaines* (A.B.C.A.) a eu lieu à Libreville du 22 au 25 juin 1987. Au cours de ces assises, les Gouverneurs ont pris connaissance des rapports des Présidents des Comités sous-régionaux de l'A.B.C.A. Par ailleurs, ils ont adopté le programme d'activités ainsi que le budget du *Centre Africain d'Études Monétaires* (C.A.E.M.) pour la période biennale 1988-1989, et procédé à un échange de vues sur les problèmes monétaires et financiers internationaux. Enfin, les Gouverneurs ont défini les procédures relatives à la désignation du nouveau Directeur général du C.A.E.M. et ont porté à la Présidence de l'Association M. Casimir OYE MBA, Gouverneur de la B.E.A.C.

Lors de sa réunion annuelle tenue en avril 1987 à Nouakchott, le Comité sous-régional de l'Afrique de l'Ouest de l'A.B.C.A. a examiné notamment la situation économique et financière des pays membres et les activités de la *Chambre de Compensation de l'Afrique de l'Ouest* (C.C.A.O.).

S'agissant de la C.C.A.O., la baisse des transactions observée en 1985-1986 s'est poursuivie au cours de l'exercice sous revue, mais à un rythme plus modéré. En effet, en s'établissant à 81,2 millions d'Unités de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) ^(a) contre 90,5 millions un an plus tôt, les opérations transitant par la Chambre ont enregistré un recul de 10,3 % contre 53,7 % l'exercice précédent. Face à cette situation, les Gouverneurs des banques centrales de la sous-région ont donné mandat aux responsables de la C.C.A.O. d'entreprendre, pour leur prochaine session prévue en avril 1988, une étude visant à promouvoir l'utilisation du mécanisme de compensation en vue d'améliorer la structure des échanges au niveau de la sous-région. En effet, en dépit de la contraction du volume des transactions, la structure des échanges transitant par la Chambre demeure déséquilibrée, perpétuant la faiblesse du taux de compensation qui est ressorti à 5,9 % contre 14,1 % en 1985-1986. Les règlements qui portent sur 94,1 % des opérations, soit 76,4 millions d'UCAO, ont été effectués à concurrence de 71,0 millions d'UCAO au profit de la B.C.E.A.O. pour le compte des pays membres de l'Union.

(a) 1 UCAO = 1 D.T.S.

En application des directives énoncées par les Ministres de l'Économie et des Finances de la *Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest* (C.E.D.E.A.O.) lors de leur réunion de juillet 1986 à Abuja, les Directeurs des Études et les Gouverneurs des banques centrales de la sous-région ont examiné à Nouakchott en avril 1987 des études relatives à l'amélioration du fonctionnement de la C.C.A.O. et à l'instauration d'une convertibilité limitée des monnaies de l'Afrique de l'Ouest, dans le cadre du processus graduel devant conduire à la création d'une zone monétaire unique. Les recommandations formulées dans ces études ont été entérinées en juillet 1987 par les Ministres de l'Économie et des Finances de la C.E.D.E.A.O. réunis à Abuja.

Outre le Conseil d'Administration d'avril 1987 tenu à Dakar, le fait marquant dans le fonctionnement du C.A.E.M. a été la désignation du nouveau Directeur général de cette institution. Le comité de sélection, réuni à Kinshasa en septembre 1987, a retenu dans ce cadre un certain nombre de postulants parmi lesquels le Conseil d'Administration a choisi, en octobre 1987 à Washington, la candidature de M. Andrew K. MULLEI du Kenya, en remplacement de M. Alwin B. TAYLOR de la Sierra-Leone, dont le mandat devait arriver à échéance le 31 décembre 1987. Dans le cadre de ses activités, le C.A.E.M. a organisé en novembre 1987 à Kinshasa, conjointement avec la *Banque Africaine de Développement* (B.A.D.), un symposium sur les problèmes et la gestion du financement du développement en Afrique.

Les réunions semestrielles de la *Zone Franc* d'avril et de septembre 1987 à Paris ont été consacrées, comme à l'accoutumée, à l'examen de la situation économique et financière des États membres ainsi qu'aux problèmes monétaires internationaux.

Les assises annuelles des institutions de Bretton Woods se sont déroulées du 29 septembre au 1er octobre 1987 à Washington. Elles ont été marquées par les initiatives en vue de la création, avant la fin de l'année, d'un nouveau mécanisme destiné à soutenir l'effort d'ajustement des pays en développement, dénommé *Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée*. A l'exception de la Côte d'Ivoire, tous les pays de l'Union sont éligibles à ce mécanisme, doté de 6,0 milliards de D.T.S., soit environ 8,4 milliards de dollars des États-Unis.

La B.C.E.A.O. a de nouveau apporté son assistance à la B.A.D. en qualité d'agent financier, pour sa septième émission de bons à deux ans. D'un montant de 60 millions de dollars E.U., ces bons, à échéance du 1er août 1989, rapportent un intérêt de 7,80 % l'an. La Banque centrale en assure la gestion en collaboration avec la *Federal Reserve Bank of New York*.

Enfin, dans le cadre de sa politique d'ouverture vers l'extérieur, la Banque centrale a participé, dans l'U.M.O.A. et en France, à des colloques centrés sur les problèmes d'intégration économique, de dette et de développement ainsi que sur les questions monétaires.

Siège de la Banque centrale à Dakar



2014 10 08

**L'administration et les comptes
de la Banque centrale**

SOMMAIRE

1 – FONCTIONNEMENT DES ORGANES STATUTAIRES	107
2 – PERSONNEL ET SERVICES	
1. Organigramme de la Banque	110
2. Personnel et formation	110
3. Informatisation de la Banque centrale	112
4. Le réseau	112
3 – LES COMPTES FINANCIERS DE LA BANQUE CENTRALE	
1. Analyse du bilan	113
2. Compte d'exploitation	117
3. Contrôle des comptes	120

1. FONCTIONNEMENT DES ORGANES STATUTAIRES

Au cours de l'exercice 1986-1987, le Conseil des Ministres de l'U.M.O.A. et les organes d'Administration de la B.C.E.A.O. ont tenu leurs assises, conformément aux dispositions du Traité constituant l'Union et des Statuts de la Banque centrale qui lui sont annexés.

Le **Conseil des Ministres de l'Union**, sous la présidence de M. Komla ALIPUI, Ministre de l'Économie et des Finances de la République togolaise, son Président en exercice, s'est réuni trois fois en séance ordinaire, les 17 décembre 1986 à Lomé, 30 mars 1987 à Abidjan et 19 septembre 1987 à Dakar.

Au cours de ces différentes assises, le Conseil a arrêté en particulier les Directives de politique de la monnaie et du crédit ainsi que les objectifs d'avoirs extérieurs pour l'année 1988.

Informé des activités des banques islamiques installées dans les États de l'Union, le Conseil a demandé à la Banque centrale de prendre toutes les dispositions nécessaires pour un meilleur fonctionnement de ces institutions dans le respect de la Réglementation bancaire en vigueur dans l'Union.

Il a également préconisé la réduction progressive par les États, dans un délai de trois à cinq ans, de la fiscalité portant sur les intérêts des prêts bancaires afin de participer à l'effort de redressement des entreprises et à la réalisation des conditions favorables à la reprise de l'activité économique dans l'Union.

Le Conseil a par ailleurs organisé deux séminaires, les 12 et 13 février 1987 à Yamoussoukro et le 13 juillet 1987 à Abidjan. Ces sessions ont été consacrées à l'examen des problèmes afférents à la dette, à l'ajustement et à la croissance dans les pays de l'Union. Le Conseil a décidé de soumettre la synthèse de ses réflexions à la Conférence des Chefs d'État. Il a en outre adopté, en juillet 1987, les termes de référence des négociations d'une coopération monétaire avec la Guinée-Bissau.

Enfin, l'affectation des résultats financiers de l'exercice sous revue a été décidée par le Conseil des Ministres lors de sa première réunion de l'exercice 1987-1988, le 21 décembre 1987 à Cotonou. A l'issue de cette session, M. Abdoulaye KONE, Ministre de l'Économie et des Finances de la République de Côte d'Ivoire, a été porté à la présidence du Conseil pour une période de deux ans, en application de l'article 7 du Traité constituant l'U.M.O.A.

Au cours de l'exercice 1986-1987, cinq États de l'Union ont apporté des modifications à leur représentation au sein du Conseil des Ministres :

- pour le Bénin, MM. Barnabé BIDOUZO, Ministre des Finances et de l'Économie et Souradjou IBRAHIM, Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé du Plan et de la Statistique, ont remplacé respectivement MM. Hospice ANTONIO et Zul Kifl SALAMI ;

- pour le Burkina, M. Alain COEFFE, Ministre de la Planification et du Développement populaire, a succédé à M. Youssouf OUEDRAOGO ;

- pour le Mali, M. Mohamed Alhousseyni TOURE, Ministre des Finances et du Commerce, a remplacé M. Soumana SACKO, qui lui-même avait pris la succession de M. Dianka Kaba DIAKITE ;

- pour le Niger, M. Almoustapha SOUMAILA, Ministre du Plan, a été nommé en remplacement de M. Amadou NOUHOU ;

- pour le Togo, M. Barry Moussa BARQUÉ, Ministre du Plan et des Mines, a succédé à M. Yaovi ADODO.

Le **Conseil d'Administration de la Banque centrale** a tenu, sous la présidence de M. Abdoulaye FADIGA, Gouverneur de la B.C.E.A.O., son Président statutaire, quatre séances ordinaires au cours de l'exercice 1986-1987. Celles-ci ont eu lieu le 16 décembre 1986 à Lomé, le 28 mars 1987 à Abidjan, le 1er juillet 1987 à Bobo-Dioulasso et le 18 septembre 1987 à Dakar.

Les principales décisions prises par le Conseil d'Administration, au cours de l'exercice 1986-1987, ont concerné :

- la fixation du maximum d'intervention de la Banque centrale au 31 décembre 1987 dans chacun des États membres de l'Union ;

- la prorogation, pour deux ans, de la suspension de l'obligation pour les banques de rémunérer les dépôts à vue ;

- la proposition de mesures de sauvegarde, destinées à adapter les dispositions de la Réglementation des changes à l'évolution de l'environnement international ;

- l'autorisation de renouvellement de la participation de la Banque centrale à l'émission des obligations de la Banque Africaine de Développement ;

- l'approbation du rapport d'exécution du budget de l'exercice 1985-1986 ;

- l'approbation du budget de l'exercice 1987-1988 ;

- l'adoption du rapport d'activité de la Banque centrale pour l'exercice 1985-1986 ;

- l'approbation des principales orientations qui sous-tendent le programme informatique de la B.C.E.A.O.

Le Conseil a, en outre, conformément à l'article 63 des Statuts, approuvé, en sa séance du 18 décembre 1987 à Cotonou, les comptes de la Banque centrale arrêtés au 30 septembre 1987.

La représentation des États au Conseil d'Administration a été modifiée au cours de l'exercice sous revue :

- pour le Bénin, M. Sylvain LADIKPO, Directeur de la Monnaie et du Crédit, a succédé à M. Placide AZANDE ;
- pour le Burkina, M. Hamadé OUEDRAGO, Directeur du Trésor par intérim, a été nommé à la place de M. Martin SOW DIE ;
- pour le Mali, M. Bounafou TOURE, Directeur du Cabinet du Ministre des Finances et du Commerce, a remplacé M. Issaga DEMBELE ;
- pour la France, M. Jean-Claude TRICHET, Directeur du Trésor au Ministère de l'Économie, des Finances et de la Privatisation, a été nommé en remplacement de M. Daniel LEBEGUE.

La composition des **Comités Nationaux du Crédit** a été également affectée par les modifications résultant de la désignation, à d'autres fonctions, de certains de leurs membres.

2. PERSONNEL ET SERVICES

2.1. Organigramme de la Banque

L'organigramme de la Banque centrale n'a subi aucun changement au cours de la période sous revue.

En ce qui concerne les nominations, M. Abderrahmane ALFIDJA a été appelé au poste de Conseiller du Gouverneur et M. Papa Ousmane SAKHO aux fonctions de Directeur Central du Crédit en remplacement de M. Djibril SAKHO, qui a été nommé Directeur National de la B.C.E.A.O. pour le Sénégal, par suite du départ à la retraite de M. Magatte Pathé SENE.

2.2. Personnel et formation

L'**effectif global** de la Banque centrale a évolué de 2.802 agents au 30 septembre 1986 à 2.940 au 30 septembre 1987. Cet accroissement est dû principalement à l'intégration, au sein du personnel d'encadrement, des agents issus de la huitième promotion du *Centre Ouest Africain de Formation et d'Études Bancaires* (C.O.F.E.B.) et des recrutements effectués dans le cadre du programme d'informatisation des opérations de la Banque centrale.

Au Siège, le nombre d'agents qui était de 617 au 30 septembre 1986 est passé à 656 au 30 septembre 1987. A cette dernière date, ce personnel se répartissait en 260 agents d'encadrement, 394 agents de recrutement local et 2 agents de la coopération technique.

Pour les agences, l'effectif s'élevait à 2.284 à la fin de l'exercice sous revue contre 2.185 au 30 septembre 1986. Il se décomposait en 476 agents d'encadrement, 1.807 agents de recrutement local et 1 agent de la coopération technique. Le personnel de recrutement local comprenait 524 agents de bureau, 695 agents de caisse et de tri et 588 agents de service.

Les activités de **formation** du (C.O.F.E.B.) se sont poursuivies au cours de l'exercice 1986-1987.

En ce qui concerne le cycle long, la huitième promotion du Centre a terminé sa formation de dix-huit mois le 30 avril 1987. Sur les 137 stagiaires de cette promotion, 59 sur 62 de l'encadrement moyen et 71 des 75 de l'encadrement supérieur ont obtenu leurs diplômes.

La neuvième promotion, composée de 55 stagiaires provenant exclusivement des administrations et des banques, a été admise en novembre 1986 au C.O.F.E.B. pour une formation théorique de douze mois, à compléter par un stage d'application en agence.

Le Gouvernement de la B.C.E.A.O. ayant décidé de surseoir à l'organisation des concours de recrutement pour l'année 1987, le Comité d'admission du Centre, lors de sa réunion du 10 août 1987, a statué uniquement sur les candidatures présentées par les administrations, les banques et les établissements financiers. Pour la dixième promotion, 23 candidats ont été ainsi retenus au titre de l'encadrement supérieur tandis que le cycle moyen n'a pas été ouvert, en raison du nombre restreint des demandes enregistrées.

Par ailleurs, le Comité consultatif du Centre, chargé de faire des propositions en matière de formation au Gouvernement de la Banque, s'est réuni le 11 août 1987 pour examiner les problèmes liés au déroulement des enseignements et à l'adaptation des programmes aux besoins des parties prenantes, en particulier des banques.

Dans le cadre des cycles courts de perfectionnement, trois séminaires ont été organisés par le Centre durant la période sous revue. Leur animation a été assurée par des experts provenant d'I.B.M.-France, d'I.B.M.-Dakar, des banques et établissements financiers de l'U.M.O.A. et de France.

Le premier séminaire, qui a regroupé les 5 et 6 mars 1987 à Dakar les Directeurs Centraux et Nationaux, a eu pour objet la « sensibilisation à la méthodologie de l'outil informatique ». Il s'est agi de donner aux responsables de l'Institut d'émission une vision actualisée de cet instrument moderne de gestion.

Le deuxième séminaire s'est déroulé du 13 au 17 avril 1987 à Dakar autour du thème « Marketing bancaire et politique commerciale des banques ». Cette rencontre, la deuxième du genre après celle de 1983, a eu comme objectif de développer l'esprit « marketing » dans la profession bancaire, de rechercher les moyens permettant de mener à bien une action promotionnelle et de réfléchir sur les stratégies d'extension de l'activité bancaire.

Le troisième séminaire, qui a porté sur la « Méthodologie de détermination des concours globaux », s'est tenu du 15 au 19 juin 1987 à Dakar. Il a permis de faire le point, après une décennie de pratique, des difficultés liées à l'application de la méthodologie suivie et de rechercher, dans le cadre des dispositions statutaires en vigueur, les moyens de renforcer l'efficacité des procédures et des instruments actuels. Cette session a abouti à la formulation de recommandations concrètes en vue d'améliorer l'application de la méthodologie et d'alimenter les réflexions pour une réforme future.

En ce qui concerne la formation continue, 24 agents d'encadrement de l'Institut d'émission ont participé à des cours, séminaires, colloques et stages organisés par diverses institutions. Par ailleurs, 521 agents de recrutement local ont suivi les cours dispensés notamment par le *Centre International de Formation de la Profession Bancaire* (C.I.F.P.B.) et l'*Institut Technique de Banque* (I.T.B.).

2.3. Informatisation de la Banque centrale

Après la définition des principales orientations du programme informatique, le développement sur micro-ordinateur des applications à court terme jugées prioritaires a été amorcé au cours de l'exercice 1986-1987. Par ailleurs, le recrutement d'une partie du personnel nécessaire à la mise en œuvre diligente du programme a été effectué. Enfin, certains agents ont été initiés à l'utilisation des progiciels acquis et à l'exploitation des applications conçues et développées au sein de la Banque.

2.4. Réseau

Le programme de reconstruction des agences principales est entré dans sa phase de réalisation en 1986-1987 avec l'ouverture des chantiers dans tous les États sauf au Mali. Dans ce dernier pays, les conventions d'architecte et d'ingénierie ont été signées et l'élaboration du dossier d'appel d'offres est en cours.

3. LES COMPTES FINANCIERS DE LA BANQUE CENTRALE

Conformément à l'article 63 des Statuts de la Banque centrale, les comptes ont été arrêtés au 30 septembre, comme les années précédentes.

3.1. Analyse du bilan

Le total du bilan est passé de 1 809,3 milliards de francs au 30 septembre 1986 à 1 824,1 milliards un an plus tard, soit une augmentation de 14,8 milliards ou 0,8 %. Les principales variations ont concerné, à l'actif, les avoirs en or, les avoirs en monnaies étrangères, les concours de la B.C.E.A.O., les opérations pour compte des Trésors nationaux et les comptes d'ordre et divers. Au passif, elles ont affecté les dépôts, les engagements vis-à-vis du Fonds Monétaire International ainsi que le capital et les réserves.

ÉVOLUTION DU BILAN AU 30 SEPTEMBRE

	1984	1985	1986	1987
Milliards de francs CFA				
Actif				
Avoirs en or	22,1	18,2	20,5	31,0
Fonds Monétaire International	16,3	16,6	16,4	14,7
Avoirs en monnaies étrangères	36,8	77,7	135,3	18,2
Concours de la B.C.E.A.O.	789,2	763,6	818,3	940,7
Opérations				
pour compte des Trésors nationaux	426,8	445,2	430,5	386,5
Participations	10,2	11,8	13,1	13,8
Autres immobilisations (net)	28,2	35,0	34,0	37,7
Comptes d'ordre et divers	296,3	374,0	341,2	381,5
Total	1 625,9	1 742,1	1 809,3	1 824,1
Passif				
Billets et monnaies en circulation	419,6	473,3	528,3	513,1
Dépôts	239,5	331,7	371,3	400,5
Transferts à exécuter	2,4	9,2	9,6	8,4
Engagements en monnaies étrangères	121,7	—	—	11,9
Fonds Monétaire International	472,9	513,4	425,8	357,6
Fonds fiduciaire	42,6	38,2	27,2	24,1
Facilité d'Ajustement structurel	-	-	-	9,2
Capital et réserves	59,1	76,0	106,9	149,1
Comptes d'ordre et divers	268,1	300,3	340,2	350,2
Total	1 625,9	1 742,1	1 809,3	1 824,1

3.1.1. Analyse des postes de l'actif

Les **avoirs en or**, en s'inscrivant à 31,0 milliards de francs au 30 septembre 1987, ont augmenté de 10,5 milliards par rapport à la fin de l'exercice précédent du fait de l'acquisition de 58 388,766 onces pour une contrevaletur de 7,9 milliards et des réévaluations trimestrielles du stock qui ont abouti à une plus-value nette de 2,6 milliards.

Le poste **Fonds Monétaire International** a fléchi de 1,7 milliard de francs en évoluant de 16,4 milliards à 14,7 milliards. Cette baisse est due à la fois à une diminution nette des disponibilités en D.T.S. et à la dépréciation du D.T.S. dont la valeur en francs C.F.A. est passée de 409,646 au 30 septembre 1986 à 389,625 au 30 septembre 1987.

La *position de réserve* s'est établie à 10,9 milliards de francs contre 11,5 milliards au 30 septembre 1986, en raison essentiellement de la variation du taux de change du D.T.S.

Les *disponibilités en Droits de Tirages Spéciaux* se sont élevées à 3,8 milliards de francs au lieu de 4,9 milliards, soit une baisse de 1,1 milliard, résultant des opérations ci-après :

	Millions de francs CFA
Acquisitions	23 188
Cessions	- 67
Rémunérations perçues	3 124
Commissions payées	- 27 121
Réévaluation	- 269
Total	- 1 145

Les **avoirs en monnaies étrangères** ont diminué de 117,1 milliards de francs en évoluant de 135,3 milliards à 18,2 milliards.

Le solde du *compte d'opérations*, créateur de 94,9 milliards de francs au 30 septembre 1986, est devenu débiteur de 5,9 milliards à la fin de l'exercice sous revue.

Les *avoirs auprès des correspondants en France* se sont inscrits à 499,1 millions de francs contre 168,8 millions au 30 septembre 1986.

Les encaisses en *billets de la Zone Franc* ont totalisé 3,8 milliards de francs au 30 septembre 1987, en retrait de 2,0 milliards par rapport à l'exercice précédent.

La contrevaletur en francs C.F.A. des devises détenues auprès des *correspondants en dehors de la Zone Franc*, qui était de 13,6 milliards en septembre 1986, a fléchi à 1,7 milliard du fait du dénouement de la quasi-totalité des placements, en application des articles 2 et 5 de la convention de compte d'opérations.

Les *bons d'institutions financières internationales*, constitués exclusivement par des obligations de la Banque Africaine de Développement pour un montant nominal de 3,0 millions de dollars E.U. et venant à échéance le 1er août 1989, ont été comptabilisés pour 917,7 millions de francs contre 993,3 millions un an plus tôt, en raison de la dépréciation du dollar E.U.

Les créances nettes sur les autres membres de la *Chambre de Compensation de l'Afrique de l'Ouest* se sont chiffrées à 11,1 milliards de francs au lieu de 19,7 milliards au 30 septembre 1986. Les arriérés de paiement dus à ce titre par certaines banques centrales à la B.C.E.A.O. ont été ramenés de 16,7 milliards à 10,3 milliards à la fin de l'exercice sous revue.

Les **concours aux banques, aux établissements financiers et aux Trésors nationaux** ont augmenté de 122,4 milliards de francs en évoluant de 818,3 milliards à 940,7 milliards entre le 30 septembre 1986 et le 30 septembre 1987.

Les **opérations pour compte des Trésors nationaux** ont dégagé un solde de 386,5 milliards de francs, en recul de 44,0 milliards par rapport à l'exercice précédent. L'encours des prêts du *Fonds fiduciaire*, avec 17,8 milliards au 30 septembre 1987, a été réduit de 9,4 milliards, à la suite de remboursements intervenus au cours de la période. Le compte *Facilité d'Ajustement Structurel* a enregistré les tirages de certains États de l'Union au titre de ce mécanisme, institué en mars 1986 par le Fonds Monétaire International, pour un montant de 9,4 milliards. Les *autres concours du Fonds Monétaire International* rétrocédés aux États sont passés de 371,3 milliards à 327,3 milliards, les remboursements ayant été supérieurs aux tirages. Les *autres concours*, constitués exclusivement par un dépôt de 30,0 millions de dinars koweïtiens reconduit en faveur d'un État, ont été comptabilisés pour le même montant qu'au 30 septembre 1986, soit 32,0 milliards de francs.

Les **participations de la Banque centrale** se sont accrues de 0,7 milliard de francs pour se situer à 13,8 milliards à la fin de l'exercice 1986-1987, par suite de la contribution de la B.C.E.A.O. aux augmentations de capital de la Compagnie Interafricaine d'Investissements et d'une banque au Mali pour respectivement 500 millions et 150 millions.

3.1.2. Analyse des postes du passif

Le montant des **billets et monnaies** s'est élevé à 513,1 milliards de francs au 30 septembre 1987 contre 528,3 milliards un an auparavant.

Les **dépôts** des diverses institutions locales et étrangères ont évolué de 371,3 milliards de francs à 400,5 milliards. L'accroissement de 29,2 milliards constaté est essentiellement lié au reclassement de 30,6 milliards de dépôts de la B.O.A.D. Le tableau ci-après retrace la décomposition de ces engagements.

30 septembre				
	1984	1985	1986	1987
Milliards de francs CFA				
Banques et institutions étrangères	42,5	47,4	57,0	57,7
Banques et institutions				
communes de l'Union	—	—	—	30,6
Banques inscrites dans les États	128,8	227,8	234,1	249,2
dont : <i>Marché monétaire</i>	102,6	217,9	223,8	237,6
Établissements financiers				
inscrits dans les États	€	0,1	0,2	0,1
Trésors nationaux et				
autres organismes publics	67,1	56,1	79,7	61,6
Autres comptes de dépôts	1,1	0,3	0,3	1,3
Total	239,5	331,7	371,3	400,5

Les **engagements en monnaies étrangères** se sont établis au 30 septembre 1987 à 11,9 milliards de francs, montant correspondant au solde consolidé du compte de la B.C.E.AO. auprès de la Banque de France et de son compte d'opérations auprès du Trésor français. A la fin de l'exercice précédent, ce compte était créditeur de 94,9 milliards.

Les **engagements vis-à-vis du Fonds Monétaire International** ont fléchi de 425,8 milliards de francs à 357,6 milliards. Les *recours aux crédits du Fonds* ont été réduits de 377,7 milliards à 311,9 milliards, sous le double effet de la dépréciation du D.T.S. et de l'excédent des remboursements sur les tirages. Les *allocations de Droits de Tirage Spéciaux* n'ont pas varié en terme de D.T.S. En revanche, leur contrevalet en francs C.F.A. a été ramenée de 48,1 milliards à 45,7 milliards.

Les **engagements au titre du Fonds fiduciaire** ont diminué de 3,1 milliards de francs en se situant au 30 septembre 1987 à 24,1 milliards, en raison notamment des remboursements intervenus en 1986-1987.

Les **engagements au titre de la Facilité d'Ajustement Structurel** se sont chiffrés à 9,2 milliards de francs au 30 septembre 1987, les premiers tirages à ce titre ayant été effectués au cours de l'exercice écoulé.

Le poste **capital et réserves** a augmenté de 42,2 milliards de francs du fait d'une dotation de 16,7 milliards au compte report à nouveau, d'une affectation de 6,8 milliards au compte capital et de l'intégration de 18,7 milliards, montant correspondant à la réserve spéciale de réévaluation des avoirs en or. La décomposition du poste « capital et réserves » au 30 septembre 1987 est retracée ci-après :

	30 septembre 1987
	Francs CFA
Capital	39 368 000 000
Réserve statutaire	12 925 000 000
Réserve générale	4 692 332 468
Réserve spéciale de réévaluation des immeubles	19 249 767 402
Réserve spéciale de réévaluation de l'or	18 688 285 149
Report à nouveau	54 174 913 314
Total	149 098 298 333

3.2. Compte d'exploitation

L'exercice clos le 30 septembre 1987 s'est soldé par un bénéfice net, après amortissement, de 29 468 millions de francs au lieu de 30 135 millions l'exercice précédent. Les charges aussi bien que les produits se sont inscrits en baisse en passant respectivement de 88 806 millions à 66 088 millions et de 118 941 millions à 95 556 millions.

Produits	Francs CFA
Produits des opérations de crédit	62 590 382 851
Intérêts sur les avoirs extérieurs	11 893 949 680
Intérêts sur la position extérieure	
débitrice des États	17 063 290 990
Autres produits	4 008 467 747
Total	95 556 091 268
Charges	
Charges financières	37 696 200 269
Dépenses de fonctionnement	27 877 189 092
- Entretien de la circulation fiduciaire	4 702 857 415
- Frais généraux	20 898 702 125
- Dotations aux amortissements	2 275 629 552
Autres charges	514 978 154
Résultat de l'exercice	29 467 723 753
Total	95 556 091 268

3.2.1. Produits

La diminution des produits est imputable essentiellement aux intérêts générés par les opérations de crédit et les avoirs extérieurs ainsi qu'aux autres produits.

Les **produits des opérations de crédit** se sont contractés de 10 822 millions de francs par rapport à l'exercice précédent en s'établissant à 62 590 millions. Cette évolution, enregistrée malgré un accroissement de 122,4 milliards des encours de crédits, s'explique par la baisse générale des taux d'intervention et particulièrement des taux majorés, ramenés, pour toutes les banques en difficulté, au niveau du taux d'escompte normal et, pour celles ayant bénéficié de mesures de consolidation, au taux d'escompte préférentiel. Les produits correspondant aux différents concours de la Banque centrale se répartissent comme suit :

30 septembre		
	1986	1987
Millions de francs CFA		
Refinancement en faveur des banques		
et établissements financiers	31 063	27 371
Concours aux Trésors nationaux	8 883	10 298
Marché monétaire	15 743	16 584
Soldes débiteurs	17 723	8 337
Total	73 412	62 590

Les **intérêts sur avoirs extérieurs** ont évolué d'un exercice à l'autre de 17 306 millions de francs à 11 894 millions. Le recul ainsi observé est principalement dû à la situation du Compte d'opérations dont le solde s'est amenuisé, pour devenir débiteur à partir du mois d'août 1987. La rémunération de ce compte s'est chiffrée à 6 778 millions contre 15 425 millions en 1985-1986. Les autres produits de la rubrique comprennent les intérêts sur les bons B.A.D., les intérêts de retard reçus des autres banques centrales membres de la C.C.A.O. et, surtout, les intérêts générés par les placements en devises.

Les **intérêts à percevoir** des États de l'Union ayant eu une position extérieure débitrice pendant l'exercice écoulé ont très peu varié. Ils sont passés de 17 984 millions de francs à 17 063 millions.

Les **autres produits**, qui se sont établis à 4 009 millions de francs contre 10 239 millions en 1985-1986, proviennent essentiellement des commissions perçues sur les transferts de fonds exécutés par la Banque centrale pour le compte des banques primaires et du règlement par les États d'échéances au titre des intérêts consolidés sur position extérieure débitrice pour les exercices antérieurs, lesquels avaient fait l'objet de conventions de remboursement avec la Banque centrale.

3.2.2. Charges

Les charges ont globalement diminué de 22 718 millions de francs d'un exercice à l'autre. Elles se sont élevées à 66 088 millions en 1986-1987 contre 88 806 millions précédemment.

Les **charges financières** ont fléchi de 51 336 millions de francs à 37 696 millions. La baisse de 13 640 millions ainsi constatée est due surtout aux intérêts et commissions versées au F.M.I. à la suite de la dépréciation du dollar E.U. et du D.T.S. Les rémunérations des dépôts auprès de l'Institut d'émission sont restées relativement stables.

Les **dépenses de fonctionnement** ont évolué de 25 925 millions de francs en 1985-1986 à 27 877 millions. Les charges d'entretien de la circulation fiduciaire ont augmenté de 238 millions en s'inscrivant à 4 703 millions l'exercice sous revue. Les frais généraux, avec 20 899 millions au lieu de 19 186 millions, ont progressé de 8,9 %. Les dotations aux amortissements n'ont pratiquement pas varié en se chiffrant à 2 275 millions.

Les **autres charges** se sont élevées à 515 millions de francs contre 11 545 millions l'exercice précédent, au cours duquel des pertes de change exceptionnelles de 10 947 millions avaient été enregistrées.

3.2.3. Résultat

L'exercice écoulé s'est soldé par un bénéfice de 29 468 millions de francs, en baisse de 667 millions par rapport au précédent résultat.

Le Conseil des Ministres de l'U.M.O.A. ayant décidé d'affecter l'intégralité des bénéfices au renforcement de la situation financière de l'Institut d'émission, aucun dividende n'a été distribué aux États.

Les bénéfices ont été répartis comme suit :

	Francs CFA
Report à nouveau	25 400 476 132
Provisions pour risques	4 067 247 621
Total	29 467 723 753

3.3. Contrôle des comptes

La vérification des comptes des agences de la B.C.E.A.O. a été effectuée par les contrôleurs nationaux désignés par les Ministres chargés des Finances dans chacun des États membres de l'U.M.O.A., en application de l'article 64 des Statuts. Ont été commis à cette vérification :

- . au Bénin : M. Alidou KOUSSE, Expert comptable diplômé, Commissaire de sociétés agréé près les Cours d'Appel de Cotonou et de Dakar ;
- . au Burkina : M. Noaga Edward OUEDRAOGO, Commissaire aux comptes ;
- . en Côte d'Ivoire : M. René EDI, Expert comptable diplômé, inscrit près la Cour d'Appel d'Abidjan ;
- . au Mali : M. Bidanis HAMALAH, Contrôleur d'État ;
- . au Niger : M. Annou Mamane BADAMASSI, Directeur de la dette publique ;
- . au Sénégal : M. Alia Diène DRAMÉ, Directeur général du Trésor ;
- . au Togo : M. Kodjo AFANTCHAWO, Expert comptable diplômé d'État.

Les observations des contrôleurs nationaux ont été centralisées par M. Christian VIEYRA, Commissaire contrôleur désigné par le Conseil des Ministres de l'Union. Celui-ci a en outre procédé à l'examen de la comptabilité centralisée de la B.C.E.A.O. et établi, à cette occasion, un rapport général qui a été présenté, à l'appui des comptes de l'exercice, au Conseil d'Administration lors de sa séance du 18 décembre 1987.

Le contrôle de l'application de la Convention de Compte d'opérations, signée le 4 décembre 1973, a été effectué, pour la République Française, par M. Antoine MERIEUX, de la Direction du Trésor et, pour l'Union, par M. Christian VIEYRA, Commissaire Contrôleur.

**BILAN
DE LA BANQUE CENTRALE**

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS

BILAN AU 30

Actif

Francs CFA	
Avoirs en or	30 985 877 809
Fonds Monétaire International	14 682 668 417
Position de réserve	10 905 915 396
Droits de Tirage Spéciaux détenus	3 776 753 021
Avoirs en monnaies étrangères	18 251 477 358
Monnaies de la Zone Franc	4 377 343 362
Compte d'opérations	-
Correspondants dans la Zone Franc	499 156 099
Billets de la Zone Franc	3 878 187 263
Autres monnaies étrangères	13 874 133 996
Correspondants en dehors de la Zone Franc	1 765 605 684
Bons d'institutions financières	917 700 000
Chambre de Compensation de l'Afrique de l'Ouest	11 190 488 185
Billets étrangers	340 127
Créances sur les banques	680 688 600 494
Court terme	608 781 721 656
Moyen terme	71 906 878 838
Long terme	
Créances sur les établissements financiers	17 946 980 810
Court terme	16 976 532 810
Moyen terme	970 448 000
Créances sur les Trésors nationaux	242 037 830 252
Escompte d'obligations cautionnées	472 915 457
Escompte d'effets à long terme (art. 15)	33 827 500 000
Découverts en compte courant	207 733 605 017
Compte courant postal	3 809 778
Opérations pour compte des Trésors nationaux	386 553 158 529
Concours mis à la disposition des États	
- Fonds fiduciaire	17 780 746 257
- Facilité d'Ajustement Structurel	9 400 192 180
- Autres concours F.M.I.	327 361 276 180
- Autres concours	32 010 943 912
Participations	13 760 266 356
Autres immobilisations (– Amortissements)	37 713 229 612
Comptes d'ordre et divers	381 556 675 605
TOTAL	1 824 176 765 242

DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

SEPTEMBRE 1987

Passif

	Francs CFA
Billets et monnaies	513 107 220 482
Banques et institutions étrangères	57 687 346 406
Banques et institutions communes de l'Union	30 637 143 501
Banques inscrites dans les États	249 185 411 909
Établissements financiers inscrits dans les États	73 633 560
Trésors nationaux et autres comptables publics	61 594 974 167
Autres comptes de dépôts	1 314 282 637
Transferts à exécuter	8 436 723 061
Sur l'extérieur	5 938 022 131
Reçus de l'extérieur	344 311 150
Dispositions intra-U.M.O.A. émises	1 034 501 406
Dispositions internes émises	1 119 888 374
Engagements en monnaies étrangères	11 927 814 618
Trésor français - Compte d'opérations	5 916 676 545
Banque de France	6 011 138 073
Fonds Monétaire International	357 613 061 399
Recours au crédit du Fonds	311 869 520 410
Allocations de Droits de Tirage Spéciaux	45 743 540 989
Autres concours	33 318 951 753
Concours du Fonds fiduciaire	24 061 460 237
Facilité d'Ajustement Structurel	9 527 491 516
Capital et réserves	149 098 298 333
Comptes d'ordre et divers	350 181 903 416
TOTAL	1 824 176 765 242

TAUX DES OPÉRATIONS DE LA BANQUE CENTRALE

TAUX DES OPÉRATIONS DE LA BANQUE CENTRALE AU 30 SEPTEMBRE 1987

A — Dispositions générales

1 - Taux d'escompte préférentiel (T.E.P.) 6,00 % l'an
applicable aux opérations ci-après :

- *Escompte ou prise en pension d'effets privés émis en mobilisation*

- de crédits de campagne (a),
- de crédits de stockage de produits de campagne (b),
- de crédits à court terme et, sous réserve des dispositions du chapitre D, de crédits à moyen terme ainsi que de crédits à long terme ayant moins de dix ans à courir jusqu'à leur échéance, consentis à des petites et moyennes entreprises nationales (c) (d) dont l'encours global de crédits de toute nature n'excède pas 30 millions de francs CFA.
- de crédits à court, à moyen et long terme ayant moins de dix ans à courir jusqu'à leur échéance, dont le total nominal n'excède pas 15 millions de francs CFA, accordés aux ressortissants des États de l'Union monétaire pour financer la construction d'un logement destiné à constituer leur première habitation principale (e).

Taux exclusif de toute commission. Un minimum de 10 jours d'agios est perçu sur tout effet escompté.

- *Escompte d'effets publics n'ayant plus que dix ans à courir*, créés par les États ou les collectivités publiques de l'Union monétaire pour financer la création ou l'amélioration d'équipements collectifs, d'infrastructures ou d'actions d'amélioration des conditions de production, ou, souscrire au capital d'entreprises concourant au développement et présentés par les États, les collectivités publiques, la Banque Ouest Africaine de Développement ou les banques.

- *Découverts en compte courant aux Trésors nationaux.*

Décisions des Conseils d'Administration des 19 juin 1975, 25 août 1975, 9 avril 1980, 31 mars 1982, 29 mars 1983, 21 mars 1986 et 18 septembre 1986. Décision du Conseil des Ministres du 10 avril 1979.

(a) Par crédits de campagne, il faut entendre, pour l'application du présent barème, les concours bancaires consentis de façon exclusive et certaine pour la commercialisation des produits agricoles locaux, y compris les crédits destinés à financer l'exportation de ces produits :
- lorsque cette commercialisation est effectuée par l'intermédiaire ou sous la surveillance d'organismes placés directement ou indirectement sous le contrôle de l'État ;
- et lorsque le dénouement de ces concours intervient normalement dans un délai maximum de 12 mois à compter du début de la campagne.

(b) Bénéficient également du taux d'escompte préférentiel, les stocks-report, lorsque leur montant représente moins de 40 % des tonnages commercialisés au cours de la campagne.

(c) Sont considérées comme entreprises nationales, les entreprises appartenant à des personnes physiques ressortissant de l'un des États de l'Union, ou à des sociétés dont le capital est détenu à concurrence d'au moins 51 % par des nationaux (personnes physiques ou morales) de l'Union monétaire et dont la gestion est assurée par des nationaux de celle-ci.

(d) Y compris les crédits consentis à des coopératives directement ou indirectement par l'intermédiaire d'organismes publics.

(e) Si un bénéficiaire peut également prétendre, au titre d'autres activités, à des crédits susceptibles d'être mobilisés dans les conditions prévues pour les entreprises nationales dont l'encours de crédit n'excède pas 30 millions de francs CFA, le taux préférentiel ne sera appliqué aux concours dont il bénéficie, comme particulier et comme entrepreneur, que si leur montant cumulé n'excède pas 30 millions de francs CFA.

2 - Taux d'escompte normal (T.E.N.) 8,50 % l'an
applicable aux opérations ci-après :

- *Escompte ou prise en pension d'effets privés autres que ceux visés au paragraphe 1 ci-devant.*

Ce taux s'applique aux effets représentatifs de crédits à court, à moyen ou à long terme ayant moins de dix ans à courir jusqu'à leur échéance, ne bénéficiant pas du taux préférentiel prévu au paragraphe 1.

Taux exclusif de toute commission. Un minimum de 10 jours d'agios est perçu sur tout effet escompté.

- *Avances sur effets publics.*
- *Escompte ou prise en pension d'obligations cautionnées.*

3 - Taux divers

- *Avances sur titres admis en garantie* T.E.N. + 1,50 %

B - Marché monétaire

1. Rémunération des dépôts effectués par les banques	% l'an
- <i>au jour le jour</i>	8,000
- <i>à un mois</i>	8,125
- <i>à trois mois</i>	8,250
2. Avances contre remise d'effets publics ou privés	
- <i>au jour le jour</i>	8,250
- <i>à un mois</i>	8,375
- <i>à trois mois</i>	8,500

C - Commissions de transferts

1. Transferts entre agences de la Banque centrale dans l'Union monétaire	Commission forfaitaire de 100 F.
2. Transferts sur l'Union monétaire	0,10 ‰ minimum 100 F.
3. Transferts de l'Union monétaire sur l'extérieur	2,5 ‰ minimum 100 F.

A ces commissions s'ajoutent les frais de câble ou de télex des transferts exécutés par ces voies.

Les remises de francs CFA en devises autres que le franc français, et inversement, donnent lieu à perception de remboursement des frais de transfert et de change supportés par la Banque centrale.

La Banque centrale exécute sans commission :

- les transferts entre ses sièges de l'Union monétaire,
 - les transferts hors de l'Union monétaire,
- qui lui sont demandés par les Trésors publics, les administrations des Postes et les institutions assimilées des États de l'Union monétaire.

D - Autres dispositions

Crédits à moyen terme et à long terme

Taux d'escompte d'effets représentatifs de crédits à moyen terme ayant bénéficié d'un accord de mobilisation de la Banque centrale avant le 30 juin 1975 sous réserve qu'il soit justifié à la Banque centrale que le crédit a été consenti à un taux non révisable

5,50 % l'an

Taux d'escompte d'effets représentatifs de crédits à moyen et long terme accordés entre le 30 juin 1975 et le 13 avril 1980 sous réserve qu'il soit justifié à la Banque centrale que le crédit a été consenti à un taux non révisable

5,50 % l'an (a)
ou
8,00 % l'an (b)

Taux d'escompte d'effets représentatifs de crédits à moyen et long terme accordés entre le 14 avril 1980 et le 6 avril 1982 sous réserve qu'il soit justifié à la Banque centrale que le crédit a été consenti à un taux non révisable

8,00 % l'an (c)
ou
10,50 % l'an (d)

Taux d'escompte d'effets représentatifs de crédits à moyen et long terme accordés entre le 7 avril 1982 et le 4 avril 1983 sous réserve qu'il soit justifié à la Banque centrale que le crédit a été consenti à un taux non révisable

10,00 % l'an (e)
ou
12,50 % l'an (f)

Taux d'escompte d'effets représentatifs de crédits à moyen et long terme accordés entre le 5 avril 1983 et le 23 mars 1986 sous réserve qu'il soit justifié à la Banque centrale que le crédit a été consenti à un taux non révisable

8,00 % l'an (g)
ou
10,50 % l'an (h)

Taux d'escompte d'effets représentatifs de crédits à moyen et long terme accordés entre le 24 mars 1986 et le 21 septembre 1986 sous réserve qu'il soit justifié à la Banque centrale que le crédit a été consenti à un taux non révisable

8,00 % l'an (i)
ou
7,00 % l'an (j)

(a) Pour les crédits admissibles au T.E.P. tel que fixé au 1er juillet 1975. - (b) Pour les crédits assortis du T.E.N. tel que fixé au 1er juillet 1975.
(c) Pour les crédits admissibles au T.E.P. tel que fixé au 14 avril 1980. - (d) Pour les crédits assortis du T.E.N. tel que fixé au 14 avril 1980.
(e) Pour les crédits admissibles au T.E.P. tel que fixé au 7 avril 1982. - (f) Pour les crédits assortis du T.E.N. tel que fixé au 7 avril 1982.
(g) Pour les crédits admissibles au T.E.P. tel que fixé au 5 avril 1983. - (h) Pour les crédits assortis du T.E.N. tel que fixé au 5 avril 1983.
(i) Pour les crédits admissibles au T.E.P. tel que fixé au 24 mars 1986. - (j) Pour les crédits assortis du T.E.N. tel que fixé au 24 mars 1986.

Annexe statistique

SOMMAIRE

Cours mondiaux des principaux produits d'exportation de l'Union	2
Position des États vis-à-vis du Fonds Monétaire International	3 à 5
Commercialisation des principaux produits agricoles d'exportation	6
Production des principales cultures vivrières	7
Prix à la production des cultures d'exportation	8
Indice général des prix à la consommation africaine	9
Situation des institutions monétaires	10 à 17
Situation de la Banque centrale	18 à 25
Situation des banques	26 à 33
Position nette des Gouvernements	34 à 41
Épargne intérieure des particuliers et entreprises privées	42 - 43
Évolution de la base monétaire	44 à 51
Encours des autorisations préalables	52
Utilisations déclarées aux Centrales des risques :	
– Crédits à court terme	53 à 60
– Crédits à moyen et long terme	61 à 68
Balances des paiements	69 à 72
Décomposition de la circulation fiduciaire	73
Mouvements de billets entre agences	73
Mouvements de billets et pièces aux guichets de la B.C.E.A.O.	74

U.M.O.A. – COURS MONDIAUX DES PRINCIPAUX PRODUITS D'EXPORTATION

	1984	1985	1986	1987	1986				1987			
					I	II	III	IV	I	II	III	IV
Prix moyens de la période en francs CFA/kg												
Cacao												
Prix indicatif O.I.C.C.	1 044	1 011	717	601	799	691	711	665	607	616	629	551
Café												
Prix indicatif Robusta O.I.C	1 327	1 189	1 126	676	1 327	1 116	1 056	1 003	723	675	646	660
Coton												
Indice A de Liverpool	777	600	368	496	423	354	294	399	438	492	571	481
Huile d'arachide brute												
Toutes origines												
Rotterdam	443	408	198	331	219	204	186	181	338	342	323	320
Huile de palme												
Sumatra												
CIF, N.W. Europe	316	229	89	227	104	86	70	95	224	226	212	244
Sources : Cacao, Organisation Internationale du Cacao. (O.I.C.C.). - Café, Organisation Internationale du Café (O.I.C.). - Huiles, Oil World. - Coton, Compagnie Cotonnière.												

INDICES DES COURS MONDIAUX EXPRIMÉS EN FRANCS CFA DES PRINCIPAUX PRODUITS DE BASE EXPORTÉS PAR L'U.M.O.A.

	Indices moyens – Base 100 : Année 1980											
Indice général	169,1	158,2	134,3	115,7	145,5	133,4	129,7	128,6	117,0	116,2	117,2	112,8
dont Produits végétaux	178,5	164,2	137,2	116,3	150,7	135,8	131,7	130,6	117,4	116,8	118,0	112,9
– Cacao	189,7	183,8	130,3	109,2	145,4	125,6	129,2	120,8	110,4	112,1	114,3	100,2
– Café	193,5	173,4	164,2	98,7	193,7	162,9	153,9	146,4	105,5	98,4	94,2	96,4
– Oléagineux	241,0	185,6	89,1	84,6	99,1	88,9	78,5	90,0	84,2	84,5	83,4	85,8
– Bois	125,7	127,7	153,5	154,6	150,2	154,6	154,6	154,6	154,6	154,6	154,6	154,6
Sources : – Cotations des marchés. – B.C.E.A.O.												

POSITION DES ÉTATS DE L'UNION VIS-A-VIS DU F.M.I.

30 septembre						
	1984	1985	1986	1987		
Millions de D.T.S.						
U.M.O.A. - Position globale						
Département des D.T.S.	{	- Allocations	117,4	117,4	117,4	117,4
		- Disponibilités	9,3	7,3	11,9	9,3
Département général	{	- Quotes-parts	436,4	436,4	436,4	436,4
		- Positions de réserve	28,0	28,0	28,0	28,0
		- Encours des tirages	966,0	972,3	922,0	800,3
		dont : . Tranches de crédit	195,4	259,8	274,7	251,2
		. Financt. compensatoire	181,3	102,0	24,0	13,5
		. Facilité élargie	180,1	175,8	159,5	132,2
		. Financt. supplément.	340,6	312,7	260,2	173,3
		. Accès élargi	67,6	121,0	202,6	229,6
		. Financt. stocks régulat.	1,0	1,0	1,0	0,5
Facilité d'Ajust. Structurel	-	-	-	23,8		
Fonds fiduciaire	- Encours des prêts	143,2	124,8	93,3	61,8	
Bénin						
Département des D.T.S.	{	- Allocations	9,4	9,4	9,4	9,4
		- Disponibilités	0,4	€	€	€
Département général	{	- Quote-part	31,3	31,3	31,3	31,3
		- Position de réserve	2,0	2,0	2,0	2,0
		- Recours au crédit du Fonds	-	-	-	-
Fonds fiduciaire	- Encours des prêts	11,4	10,3	7,8	5,3	
Burkina						
Département des D.T.S.	{	- Allocations	9,4	9,4	9,4	9,4
		- Disponibilités	5,6	5,6	5,6	5,6
Département général	{	- Quote-part	31,6	31,6	31,6	31,6
		- Position de réserve	7,5	7,5	7,5	7,5
		- Recours au crédit du Fonds	-	-	-	-
Fonds fiduciaire	- Encours des prêts	11,4	9,8	7,3	4,8	
N.B.-Le Mali a intégré l'U.M.O.A. à compter du 1er juin 1984.						
Source : Fonds Monétaire International						

POSITION DES ÉTATS DE L'UNION VIS-A-VIS DU F.M.I.

Situation au 30 septembre						
		1984	1985	1986	1987	
Millions de D.T.S.						
Côte d'Ivoire						
Département des D.T.S.	{	– Allocations	37,8	37,8	37,8	37,8
		– Disponibilités	0,1	0,4	5,1	2,4
Département général	{	– Quote-part	165,5	165,5	165,5	165,5
		– Position de réserve	€	€	€	€
		– Recours au crédit du Fonds	621,0	575,6	517,2	429,3
		dont : . Tranches de crédit	62,7	82,4	103,2	107,2
		. Financ. compensatoire	114,0	57,0	–	–
		. Facilité élargie	159,6	157,7	144,8	121,0
		. Financ. supplément.	283,7	264,3	227,1	155,5
		. Financ. stocks régulat.	1,0	1,0	1,0	0,5
		. Accès élargi	–	13,2	41,1	45,1
Fonds fiduciaire	– Encours des prêts	46,5	42,2	32,1	21,9	
Mali						
Département des D.T.S.	{	– Allocations	15,9	15,9	15,9	15,9
		– Disponibilités	0,1	0,2	0,3	0,2
Département général	{	– Quote-part	50,8	50,8	50,8	50,8
		– Position de réserve	8,7	8,7	8,7	8,7
		– Recours au crédit du Fonds	53,7	69,4	73,2	56,7
		dont : . Tranches de crédit	36,4	44,1	38,3	23,5
		. Financ. compensatoire	1,3	–	–	–
		. Accès élargi	16,0	25,3	34,9	33,2
Fonds fiduciaire	– Encours des prêts	19,3	16,1	11,8	7,5	
Niger						
Département des D.T.S.	{	– Allocations	9,4	9,4	9,4	9,4
		– Disponibilités	2,9	0,2	0,4	0,3
Département général	{	– Quote-part	33,7	33,7	33,7	33,7
		– Position de réserve	8,6	8,6	8,6	8,6
		– Recours au crédit du Fonds	33,6	54,8	68,8	64,1
		dont : . Tranches de crédit	9,6	24,4	31,4	30,8
		. Financ. compensatoire	24,0	24,0	24,0	13,5
		. Accès élargi	–	6,4	13,4	19,8
Facilité d'Ajust. Structurel	– Encours des prêts	–	–	–	6,8	
Fonds fiduciaire	– Encours des prêts	11,6	10,5	8,0	5,5	
N.B. - Le Mali a intégré l'U.M.O.A. à compter du 1er juin 1984.						
Source : Fonds Monétaire International.						

POSITION DES ÉTATS DE L'UNION VIS-A-VIS DU F.M.I.

		Situation au 30 septembre				
		1984	1985	1986	1987	
		Millions de D.T.S.				
Sénégal						
Département des D.T.S.	{	- Allocations	24,5	24,5	24,5	24,5
		- Disponibilités	0,1	0,1	0,5	0,6
Département général	{	- Quote-part	85,1	85,1	85,1	85,1
		- Position de réserve	1,0	1,0	1,0	1,0
		- Recours au crédit du Fonds	213,7	222,0	199,0	192,4
		dont : . Tranches de crédit	61,1	76,8	64,0	56,1
		. Financ. compensatoire	42,0	21,0	-	-
		. Facilité élargie	20,5	18,1	14,7	11,2
		. Financ. supplément.	50,5	43,9	30,4	16,0
		. Accès élargi	39,7	62,2	89,9	108,2
Facilités d'Ajust. Structurel	{	- Encours des prêts	-	-	-	17,0
Fonds fiduciaire		- Encours des prêts	29,8	24,9	18,3	11,7
Togo						
Département des D.T.S.	{	- Allocations	11,0	11,0	11,0	11,0
		- Disponibilités	0,1	0,8	€	0,2
Département général	{	- Quote-part	38,4	38,4	38,4	38,4
		- Position de réserve	0,2	0,2	0,2	0,2
		- Recours au crédit du Fonds	44,0	50,5	63,8	57,8
		dont : . Tranches de crédit	25,7	32,1	37,8	33,6
		. Financ. supplément.	6,3	4,5	2,7	0,9
		. Accès élargi	11,9	13,9	23,3	23,3
Fonds fiduciaire	-	- Encours des prêts	13,2	11,0	8,0	5,1
Source : Fonds Monétaire International.						

Source : Fonds Monétaire International.

U.M.O.A. - COMMERCIALISATION DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES D'EXPORTATION

	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987
Milliers de tonnes					
Arachide					
<i>En coque</i>					
Mali	10,7	-	1,3	3,5	11,0
Niger	4,2	2,0	1,3	2,6	52,4
Sénégal	912,7	352,0	235,7	347,4	614,0
<i>Décortiquée</i>					
Burkina	1,4	€	0,2	5,4	0,7
Togo	€	0,1	9,3	15,1	19,6
Cacao					
Bénin	2,9	6,0	1,3	0,1	1,0
Côte d'Ivoire (a)	365,9	417,7	570,9	563,3	619,8
Togo	9,8	16,6	9,8	14,3	12,6
Café					
Bénin	0,5	€	€	€	0,9
Côte d'Ivoire	267,5	85,2	276,6	265,7	264,1
Togo	5,9	2,7	10,1	8,6	11,4
Coton graine					
Bénin	31,6	44,5	88,1	89,3	139,0
Burkina	75,6	79,3	88,1	115,5	169,6
Côte d'Ivoire	157,0	142,3	212,1	189,3	213,5
Mali	127,6	140,7	144,3	175,1	201,7
Niger	2,0	3,9	3,9	4,4	8,1
Sénégal	47,1	30,5	46,9	27,9	26,9
Togo	27,0	24,4	54,8	63,3	78,2
Karité					
Bénin	1,8	25,5	€	7,4	7,0
Burkina	24,3	66,7	1,6	70,0	8,4
Mali	19,0	14,9	€	13,8	...
Togo	4,4	12,8	0,9	20,9	4,5
Sésame					
Burkina	4,0	3,7	6,5	4,6	4,4
Régimes de palme					
Bénin	62,3	33,2	48,9	54,6	55,8
Côte d'Ivoire	712,1	818,8	697,3	927,4	...
Palmistes					
Bénin	24,0	18,2	24,7	7,8	7,1
Côte d'Ivoire	33,6	37,6	34,6	37,9	...
Togo	5,5	0,3	0,9	3,5	0,2
(a) Achats bruts, y compris freintes et sacheries.					
Sources : Organismes nationaux de commercialisation.					

U.M.O.A. - PRODUCTION DES PRINCIPALES CULTURES VIVRIÈRES

	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987
Milliers de tonnes					
Maïs					
Bénin	272,9	281,9	379,2	425,1	384,0
Burkina	111,3	71,9	77,6	141,9	158,2
Côte d'Ivoire	410,0	520,0	480,0	420,0	...
Mali	95,0	75,0	74,0	200,0	185,1
Sénégal	76,3	60,6	98,5	146,9	107,9
Togo	150,9	144,7	221,8	181,6	127,0
Mil et sorgho					
Bénin	68,6	56,7	82,2	78,5	89,7
Burkina	1 050,1	1 038,8	1 019,6	1 425,7	1 597,7
Côte d'Ivoire	43,0	64,0	62,0	62,0	...
Mali	793,0	670,1	520,0	1 249,4	1 332,8
Niger	1 652,0	1 687,0	1 019,3	1 778,7	1 743,6
Sénégal	591,2	351,8	471,4	949,6	633,7
Togo	136,0	130,8	195,2	168,9	212,9
Riz paddy					
Bénin	8,8	5,3	7,5	6,3	8,7
Burkina	27,1	19,3	41,0	20,9	27,0
Côte d'Ivoire	360,0	514,0	540,0	560,0	...
Mali	129,7	129,2	103,4	187,2	229,2
Niger	51,5	45,3	51,4	56,1	75,3
Sénégal	118,6	108,5	135,8	147,0	148,3
Togo	16,3	10,0	17,8	15,2	19,8
Igname					
Bénin	671,9	620,2	819,5	776,6	858,5
Côte d'Ivoire	2 170,0	2 470,0	2 500,0	2 300,0	...
Togo	471,5	383,1	341,9	364,4	409,4
Manioc					
Bénin	609,9	580,2	684,7	708,0	725,9
Côte d'Ivoire	1 060,0	1 250,0	1 250,0	1 250,0	...
Togo	366,9	345,2	444,4	474,4	410,7
Niébé					
Bénin	29,0	28,6	42,7	39,1	44,0
Niger	290,0	268,9	194,8	115,4	296,9
Sénégal	14,9	12,9	15,8	79,7	54,9
Togo	26,5	20,6	33,0	26,6	23,1
Banane "plantain"					
Côte d'Ivoire	980,0	1 000,0	1 000,0	1 010,0	...
N.B. - Pour le Bénin, le Burkina et la Côte d'Ivoire, année civile.					
Sources : Ministères de l'Agriculture des États.					

U.M.O.A. - PRIX A LA PRODUCTION DES CULTURES D'EXPORTATION

	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987
Francs CFA le kilo					
Arachide					
<i>En coque</i>					
Mali	45,0	Libre	Libre	Libre	Libre
Niger	90,0	90,0	100,0	130,0	130,0
Sénégal	70,0	70,0	70,0	90,0	90,0
<i>Décortiquée</i>					
Burkina	138,758	138,758	138,758	150,0	90,0
Togo	105,0	145,0	175,0	175,0	150,0
Cacao					
Côte d'Ivoire	300,0	350,0	375,0	400,0	400,0
Togo	235,0	275,0	300,0	330,0	360,0
Café					
Bénin	215,0	235,0	235,0	280,0	280,0
Côte d'Ivoire (cerises)	150,0	175,0	190,0	200,0	200,0
Togo (marchand)	235,0	290,0	315,0	365,0	400,0
Coton graine (1er choix)					
Bénin	85,0	100,0	100,0	110,0	110,0
Burkina	62,0	70,0	90,0	100,0	100,0
Côte d'Ivoire	80,0	100,0	115,0	115,0	115,0
Mali	65,0	74,65	75,0	85,0	85,0
Niger	120,0	120,0	120,0	130,0	130,0
Sénégal	70,0	70,0	70,0	100,0	100,0
Togo	65,0	75,0	90,0	105,0	105,0
Karité					
Bénin	40,0	55,0	55,0	60,0	60,0
Burkina	46,0	58,0	58,0	70,0	40,0
Togo	45,0	55,0	65,0	80,0	50,0
Palmistes					
Bénin	42,0	45,0	60,0	60,0	20,0
Togo	55,0	60,0	75,0	75,0	15,0
Sources : Journaux officiels des États.					

U.M.O.A. – INDICE GÉNÉRAL DES PRIX A LA CONSOMMATION AFRICAINE

	1983	1984	1985	1986	1987
Base 100 : Année 1970					
Ouagadougou					
1er trimestre	291,3	301,7	334,4	325,3	315,0
2ème "	301,9	304,4	335,5	333,0	314,8
3ème "	301,6	320,7	343,6	329,1	318,6
4ème "	301,6	327,6	327,5	318,6	322,6
Année	299,1	313,6	335,3	326,5	317,8
Abidjan					
1er trimestre	374,1	394,2	402,6	433,0	453,2
2ème "	390,9	408,2	405,7	439,0	463,1
3ème "	392,7	408,0	414,2	438,2	465,8
4ème "	391,0	404,6	422,5	443,9	465,1
Année	387,2	403,7	411,2	438,5	461,8
Bamako (a)					
1er trimestre	437,2	512,4	529,7	585,0	452,8
2ème "	465,6	538,3	579,5	593,5	449,5
3ème "	511,4	558,9	637,1	557,9	525,5
4ème "	516,3	559,4	591,4	511,3	500,1
Année	482,6	542,3	584,4	561,9	482,0
Niamey					
1er trimestre	366,7	402,9	398,3	381,6	366,0
2ème "	374,8	417,1	415,6	397,4	364,8
3ème "	387,0	440,6	428,0	424,0	382,9
4ème "	403,1	401,1	402,3	388,5	370,9
Année	382,9	415,4	411,1	397,9	371,2
Dakar					
1er trimestre	338,7	371,8	432,0	481,2	463,6
2ème "	344,6	395,0	454,1	478,1	460,1
3ème "	378,7	423,4	465,4	487,2	472,5
4ème "	386,4	428,8	478,0	499,3	466,1
Année	362,1	404,8	457,4	486,5	465,6
Lomé					
1er trimestre	379,1	374,1	354,8	378,3	377,4
2ème "	404,3	384,8	366,1	386,2	381,8
3ème "	381,2	363,2	362,4	373,9	376,5
4ème "	363,3	351,9	363,9	359,4	...
Année	382,0	368,5	361,8	379,8	...
(a) Indices des prix des produits alimentaires relevés sur les marchés.					
N.B. : Indices calculés par la B.C.E.A.O. à partir de ceux établis par les Services nationaux de Statistiques.					

U.M.O.A. – SITUATION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

	1984		1985				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Milliards de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	– 811,2	– 714,0	– 652,1	– 673,0			
Crédit intérieur	2 264,5	2 407,9	2 294,6	2 427,9			
– Position nette des Gouvernements	442,9	438,1	439,7	426,5			
– Crédits à l'économie	1 821,6	1 969,8	1 854,9	2 001,4			
. Crédits de campagne	90,1	193,2	119,1	235,4			
. Autres crédits	1 731,5	1 776,6	1 735,8	1 766,0			
dont : <i>Obligations cautionnées</i>	17,5	17,0	18,3	20,5			
ACTIF = PASSIF	1 453,3	1 693,9	1 642,5	1 754,9			
Masse monétaire	1 450,1	1 674,9	1 647,3	1 829,0			
– Circulation fiduciaire	394,1	532,8	442,5	576,8			
– Dépôts en C.C.P.	24,9	23,9	19,5	17,8			
– Dépôts en C.N.E.	–	–	5,4	5,5			
– Dépôts en banque	1 031,1	1 118,2	1 179,9	1 228,9			
. Organismes publics							
.. A vue	95,3	116,2	126,0	113,9			
.. A terme	58,7	67,5	89,2	77,7			
. Autres							
.. A vue	494,2	529,3	485,4	539,2			
.. A terme	382,9	405,2	479,3	498,1			
Autres éléments (net)	3,2	19,0	– 4,8	– 74,1			
	1986		1987				
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.*
Milliards de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	– 585,2	– 536,4	– 603,5	– 573,8	– 537,6	– 568,2	– 712,4
Crédit intérieur	2 507,8	2 370,0	2 378,4	2 512,4	2 536,5	2 565,2	2 515,6
– Position nette des Gouvnts.	403,3	375,8	412,3	454,9	398,8	414,4	390,5
– Crédits à l'économie	2 104,5	1 994,2	1 966,1	2 057,5	2 137,7	2 150,8	2 125,1
. Crédits de campagne	329,4	219,4	171,5	256,3	346,8	305,8	262,5
. Autres crédits	1 775,1	1 774,8	1 794,6	1 801,2	1 790,9	1 845,0	1 862,6
dont : <i>Obligat. caution.</i>	23,2	20,7	21,7	19,8	25,7	25,7	17,8
ACTIF = PASSIF	1 922,6	1 833,6	1 774,9	1 938,6	1 998,9	1 997,0	1 803,2
Masse monétaire	1 930,8	1 814,5	1 742,8	1 980,6	2 047,6	1 981,6	1 789,7
– Circulation fiduciaire	584,5	512,2	500,3	646,0	673,0	612,8	485,0
– Dépôts en C.C.P.	19,5	18,6	20,3	17,2	16,2	17,5	16,0
– Dépôts en C.N.E.	5,5	6,1	6,1	6,6	6,6	6,8	6,8
– Dépôts en banque	1 321,3	1 277,6	1 216,1	1 310,8	1 351,8	1 344,5	1 281,9
. Organismes publics							
.. A vue	113,8	99,3	92,5	85,2	96,2	93,2	93,8
.. A terme	113,5	110,9	96,3	110,2	100,2	105,0	102,6
. Autres							
.. A vue	559,1	537,6	515,4	601,0	598,7	569,7	525,9
.. A terme	534,9	529,8	511,9	514,4	556,7	576,6	559,6
Autres éléments (net)	– 8,2	19,1	32,1	– 42,0	– 48,7	15,4	13,5
Source : B.C.E.A.O.							
* Données provisoires.							

Source : B.C.E.A.O.

* Données provisoires.

BÉNIN – SITUATION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

	1984		1985	
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre
Milliards de francs CFA				
Avoirs extérieurs (net)	– 41,9	– 36,9	– 39,5	– 43,0
Crédit intérieur	139,4	155,2	148,6	151,0
– Position nette du Gouvernement	10,8	14,1	9,4	5,5
– Crédits à l'économie	128,6	141,1	139,2	145,5
. Crédits de campagne	2,6	2,6	1,0	4,0
. Autres crédits	126,0	138,5	138,2	141,5
dont : <i>Obligations cautionnées</i>	–	–	–	–
ACTIF = PASSIF	97,5	118,3	109,1	108,0
Masse monétaire	100,3	110,7	104,5	111,7
– Circulation fiduciaire	23,3	27,0	22,6	20,3
– Dépôts en C.C.P.	2,9	3,0	3,3	2,9
– Dépôts en C.N.E.	–	–	–	–
– Dépôts en banque	74,1	80,7	78,6	88,5
. Organismes publics				
.. A vue	29,0	22,0	21,6	19,9
.. A terme	5,0	5,7	5,4	4,5
. Autres				
.. A vue	25,1	37,6	32,3	44,1
.. A terme	15,0	15,4	19,3	20,0
Autres éléments (net)	– 2,8	7,6	4,6	– 3,7
	</			

Source : B.C.E.A.O.

BURKINA – SITUATION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

	1984		1985	
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre
Milliards de francs CFA				
Avoirs extérieurs (net)	18,0	24,5	28,1	22,0
Crédit intérieur	68,6	72,4	73,1	83,2
– Position nette du Gouvernement	– 10,5	– 6,3	– 12,8	– 12,9
– Crédits à l'économie	79,3	78,7	85,9	96,1
. Crédits de campagne	0,2	1,9	4,3	7,2
. Autres crédits	79,1	76,8	81,6	88,9
dont : <i>Obligations cautionnées</i>	1,9	1,8	1,9	2,6
ACTIF = PASSIF	86,6	96,9	101,2	105,2
Masse monétaire	82,5	92,7	93,6	98,6
– Circulation fiduciaire	24,6	31,2	27,7	30,9
– Dépôts en C.C.P.	1,9	1,8	2,2	1,9
– Dépôts en C.N.E.	–	–	5,4	5,5
– Dépôts en banque	56,0	59,7	58,3	60,3
. Organismes publics	12,7	11,3	12,6	13,6
.. A vue	9,0	6,4	6,5	9,0
.. A terme	3,7	4,9	6,1	4,6
. Autres	43,3	48,4	45,8	46,7
.. A vue	24,1	27,0	28,5	27,6
.. A terme	19,1	21,4	17,3	19,1
Autres éléments (net)	4,1	4,1	7,6	6,6

CÔTE D'IVOIRE – SITUATION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

	1984		1985	
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre
Milliards de francs CFA				
Avoirs extérieurs (net)	- 593,9	- 521,6	- 467,3	- 446,3
Crédit intérieur	1 272,0	1 355,3	1 244,5	1 320,4
- Position nette du Gouvernement	+ 251,0	+ 239,2	+ 232,4	+ 221,8
- Crédits à l'économie	1 021,0	1 116,1	1 012,1	1 098,6
. Crédits de campagne	72,0	160,7	96,2	179,3
. Autres crédits	949,0	955,4	915,9	919,3
dont : <i>Obligations cautionnées</i>	11,6	11,9	12,6	13,6
ACTIF = PASSIF	678,1	833,7	777,2	874,1
Masse monétaire	692,3	829,7	808,2	939,3
- Circulation fiduciaire	182,8	278,6	218,4	307,0
- Dépôts en C.C.P.	9,1	8,7	3,9	1,8
- Dépôts en C.N.E.	-	-	-	-
- Dépôts en banque	500,4	542,4	585,9	630,5
. Organismes publics				
. . A vue	42,6	38,1	58,2	50,1
. . A terme	25,2	28,8	47,0	36,3
. Autres				
. . A vue	222,8	252,8	215,8	261,1
. . A terme	209,8	222,7	264,9	283,0
Autres éléments (net)	- 14,2	4,0	- 31,0	- 65,2

Source : B.C.E.A.O.

MALI – SITUATION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

	1984		1985	
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre
Milliards de francs CFA				
Avoirs extérieurs (net)	– 47,4	– 37,7	– 53,5	– 55,3
Crédit intérieur	103,1	113,8	120,6	127,1
– Position nette du Gouvernement	38,1	40,8	41,8	43,6
– Crédits à l'économie	65,0	73,0	78,8	83,5
. Crédits de campagne	7,0	7,6	6,3	7,0
. Autres crédits	58,0	65,4	72,5	76,5
dont : <i>Obligations cautionnées</i>	0,3	0,3	0,3	0,3
ACTIF = PASSIF	55,7	76,1	67,1	71,8
Masse monétaire	100,9	117,4	118,6	127,5
– Circulation fiduciaire	39,9	50,5	47,6	59,7
– Dépôts en C.C.P.	2,0	3,2	3,0	4,3
– Dépôts en C.N.E.	–	–	–	–
– Dépôts en banque	59,0	63,7	68,0	63,5
. Organismes publics				
.. A vue	17,2	18,4	19,0	16,4
.. A terme	1,0	1,0	1,9	1,5
. Autres				
.. A vue	31,8	35,0	34,6	33,3
.. A terme	9,0	9,3	12,5	12,3
Autres éléments (net)	– 45,2	– 41,3	– 51,5	– 55,7
	</			

NIGER – SITUATION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

	1984		1985				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Milliards de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	– 31,6	– 33,4	– 19,5	– 28,8			
Crédit intérieur	122,7	130,4	117,8	128,0			
– Position nette du Gouvernement	16,1	21,6	22,9	26,6			
– Crédits à l'économie	106,6	108,8	94,9	101,4			
. Crédits de campagne	2,0	3,0	2,0	6,0			
. Autres crédits	104,6	105,8	92,9	95,4			
dont : <i>Obligations cautionnées</i>	–	–	–	–			
ACTIF = PASSIF	91,1	97,0	98,3	99,2			
Masse monétaire	95,5	100,6	108,9	108,1			
-- Circulation fiduciaire	28,0	30,6	30,0	33,3			
– Dépôts en C.C.P.	1,5	1,4	1,4	1,7			
– Dépôts en C.N.E.	–	–	–	–			
– Dépôts en banque	66,0	68,6	77,5	73,1			
. Organismes publics	12,5	12,4	20,4	10,6			
.. A vue	7,2	6,8	6,9	6,2			
.. A terme	5,3	5,6	13,5	4,4			
. Autres	53,5	56,2	57,1	62,5			
.. A vue	32,2	39,2	44,2	42,1			
.. A terme	21,3	17,0	12,9	20,4			
Autres éléments (net)	– 4,4	– 3,6	– 10,6	– 8,9			
	1986		1987				
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	– 28,4	– 21,4	– 17,8	– 19,3	– 4,3	– 0,2	– 4,0
Crédit intérieur	125,8	124,3	126,0	133,8	120,2	116,1	114,6
– Position nette du Gouvnt.	24,3	25,5	19,9	19,1	11,9	11,6	3,2
– Crédits à l'économie	101,5	98,8	106,1	114,7	108,3	104,5	111,4
. Crédits de campagne	5,6	6,9	6,9	14,2	13,6	11,5	11,2
. Autres crédits	95,9	91,9	99,2	100,5	94,7	93,0	100,2
dont : <i>Obligat. caution.</i>	–	–	–	0,6	0,2	–	–
ACTIF = PASSIF	97,4	102,9	108,2	114,5	115,9	115,9	110,6
Masse monétaire	114,3	113,5	114,4	121,0	121,6	122,4	113,7
– Circulation fiduciaire	34,8	33,8	36,0	40,5	41,5	41,5	35,5
– Dépôts en C.C.P.	1,6	1,9	2,0	1,4	1,4	1,6	1,7
– Dépôts en C.N.E.	–	–	–	–	–	–	–
– Dépôts en banque	77,9	77,8	76,4	79,1	78,7	79,3	76,5
. Organismes publics	9,2	12,5	12,7	15,4	15,5	16,2	18,0
.. A vue	3,1	6,0	3,7	4,0	3,8	4,3	9,4
.. A terme	6,1	6,5	9,0	11,4	11,7	11,9	8,6
. Autres	68,7	65,3	63,7	63,7	63,2	63,1	58,5
.. A vue	41,1	35,3	36,0	37,0	32,7	32,9	23,9
.. A terme	27,6	30,0	27,7	26,7	30,5	30,2	34,6
Autres éléments (net)	– 16,9	– 10,6	– 6,2	– 6,5	– 5,7	– 6,5	– 3,1
Source : B.C.E.A.O.							

SÉNÉGAL – SITUATION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

	1984		1985	
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre
Milliards de francs CFA				
Avoirs extérieurs (net)	– 256,4	– 245,3	– 262,3	– 293,7
Crédit intérieur	503,0	509,4	519,0	554,2
– Position nette du Gouvernement	138,4	130,6	145,8	150,7
– Crédits à l'économie	364,6	378,8	373,2	403,5
. Crédits de campagne	5,6	14,6	9,3	28,3
. Autres crédits	359,0	364,2	363,9	375,2
dont : <i>Obligations cautionnées</i>	1,6	1,5	1,9	2,3
ACTIF = PASSIF	246,6	264,1	256,7	260,5
Masse monétaire	263,2	287,1	279,3	300,1
– Circulation fiduciaire	67,0	77,3	63,7	86,2
– Dépôts en C.C.P.	6,6	4,7	4,6	3,8
– Dépôts en C.N.E.	–	–	–	–
– Dépôts en banque	189,6	205,1	211,0	210,1
. Organismes publics	4,4	14,2	5,5	4,9
.. A vue	1,6	11,0	2,7	2,5
.. A terme	2,8	3,2	2,8	2,4
. Autres	185,2	190,9	205,5	205,2
.. A vue	98,2	98,6	100,0	101,0
.. A terme	87,0	92,3	105,5	104,2
Autres éléments (net)	– 16,6	– 23,0	– 22,6	– 39,6

Source : B.C.E.A.O.

TOGO – SITUATION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

	1984		1985	
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre
Milliards de francs CFA				
Avoirs extérieurs (net)	52,2	62,9	55,9	69,1
Crédit intérieur	70,3	74,1	73,0	67,8
– Position nette du Gouvernement	2,2	0,8	2,2	– 4,9
– Crédits à l'économie	68,1	73,3	70,8	72,7
. Crédits de campagne	0,3	2,4	0,1	3,7
. Autres crédits	67,8	62,6	63,7	69,0
dont : <i>Obligations cautionnées</i>	1,9	1,5	1,6	1,6
ACTIF = PASSIF	122,5	137,0	128,9	136,9
Masse monétaire	115,4	136,0	134,1	143,2
– Circulation fiduciaire	28,4	37,0	32,6	39,2
– Dépôts en C.C.P.	1,0	0,9	1,0	1,3
– Dépôts en C.N.E.	–	–	–	–
– Dépôts en banque	86,0	98,1	100,5	102,7
. Organismes publics	26,5	32,1	31,0	33,7
.. A vue	8,7	13,7	10,9	12,2
.. A terme	17,8	18,4	20,1	21,5
. Autres	59,5	66,0	69,5	69,0
.. A vue	32,0	39,0	30,1	30,1
.. A terme	27,5	27,0	39,4	38,9
Autres éléments (net)	+ 7,1	+ 1,0	– 5,2	– 6,3

U.M.O.A. – SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	1984		1985				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Milliards de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	- 605,1	- 551,5	- 486,6	- 471,6			
Créances sur les États	622,2	619,9	641,9	642,0			
Créances sur les banques	581,5	680,8	552,9	666,2			
Créances sur les établiss. financiers	12,3	12,6	13,9	14,6			
ACTIF = PASSIF	610,9	761,8	722,1	851,2			
Circulation fiduciaire	394,1	532,8	442,5	576,8			
Dépôts des États (y c. encaisse)	72,4	71,7	61,7	71,9			
Dépôts des banques (y c. encaisse)	149,0	176,6	253,0	241,8			
Autres dépôts	1,1	0,4	0,4	0,8			
Autres éléments (net)	- 5,7	- 19,7	- 35,5	- 40,1			
	1986				1987		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	- 398,1	- 304,8	- 338,6	- 358,6	- 342,5	- 307,4	- 402,6
Créances sur les États	636,6	616,5	652,5	662,9	646,8	639,2	628,6
Créances sur les banques	652,2	570,0	579,9	695,9	728,8	692,9	680,7
Créances sur les établis. financiers	15,1	16,0	16,4	17,0	17,5	17,7	17,9
ACTIF = PASSIF	905,8	897,7	910,2	1 017,2	1 050,6	1 042,4	924,6
Circulation fiduciaire	584,5	512,2	500,3	646,0	673,0	612,8	485,0
Dépôts des États (y c. encaisse)	67,2	66,3	84,3	70,7	72,6	66,5	67,1
Dépôts des banques (y c. encaisse)	271,6	270,3	257,5	250,5	251,3	275,2	271,8
Autres dépôts	0,3	0,4	0,5	31,0	30,9	32,3	32,0
Autres éléments (net)	- 17,8	48,5	67,6	19,0	22,8	55,8	68,7
Source : B.C.E.A.O.							

Source : B.C.E.A.O.

BÉNIN – SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	1984		1985				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Milliards de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	- 28,5	- 26,1	- 28,6	- 29,7			
Créances sur l'État	14,2	15,2	13,9	13,7			
Créances sur les banques	39,3	40,0	39,0	42,5			
Créances sur les établiss. financiers	-	-	-	-			
ACTIF = PASSIF	25,0	29,1	24,3	26,5			
Circulation fiduciaire	23,3	27,0	22,6	20,3			
Dépôts de l'État (y c. encaisse)	1,2	0,9	1,6	4,6			
Dépôts des banques (y c. encaisse)	1,6	2,3	2,1	3,4			
Autres dépôts	-	-	0,1	0,3			
Autres éléments (net)	- 1,1	- 1,1	- 2,1	- 2,1			
	1986				1987		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	- 36,7	- 30,8	- 29,8	- 29,9	- 38,8	- 37,9	- 43,9
Créances sur l'État	14,1	14,0	13,7	16,1	15,9	15,9	15,6
Créances sur les banques	49,6	44,4	42,5	44,5	53,5	52,4	46,8
Créances sur les établiss. financiers	-	-	-	-	-	-	-
ACTIF = PASSIF	27,0	27,6	26,4	30,7	30,6	30,4	18,5
Circulation fiduciaire	20,4	22,1	22,6	26,2	26,7	26,1	14,6
Dépôts de l'État (y c. encaisse)	3,5	2,7	2,4	3,7	2,6	2,7	2,3
Dépôts des banques (y c. encaisse)	3,6	3,0	1,5	2,0	2,2	1,7	1,7
Autres dépôts	0,1	0,1	-	0,2	0,1	0,3	0,2
Autres éléments (net)	- 0,6	- 0,3	- 0,1	- 1,4	- 1,0	- 0,4	- 0,3
Source : B.C.E.A.O.							

BURKINA – SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	1984		1985	
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre
Milliards de francs CFA				
Avoirs extérieurs (net)	32,0	37,2	42,0	35,7
Créances sur l'État	13,3	13,8	12,1	11,9
Créances sur les banques	9,4	9,6	5,8	7,0
Créances sur les établiss. financiers	0,7	0,8	0,7	0,8
ACTIF = PASSIF	55,4	61,4	60,6	55,4
Circulation fiduciaire	24,6	31,2	27,7	30,9
Dépôts de l'État (y c. encaisse)	7,1	4,8	5,5	5,2
Dépôts des banques (y c. encaisse)	23,8	26,1	28,9	20,6
Autres dépôts	—	—	—	0,2
Autres éléments (net)	— 0,1	— 0,7	— 1,5	— 1,5

CÔTE D'IVOIRE – SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	1984		1985				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Milliards de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	- 493,6	- 473,1	- 401,0	- 365,6			
Créances sur l'État	343,6	333,5	332,0	327,4			
Créances sur les banques	351,1	433,3	322,4	392,2			
Créances sur les établiss. financiers	8,4	8,6	9,5	9,9			
ACTIF = PASSIF	209,5	302,3	262,9	363,9			
Circulation fiduciaire	182,8	278,6	218,4	307,0			
Dépôts de l'État (y c. encaisse)	22,1	19,8	18,6	25,0			
Dépôts des banques (y c. encaisse)	32,5	30,2	75,8	82,0			
Autres dépôts	0,2	0,3	0,2	0,1			
Autres éléments (net)	- 28,1	- 26,6	- 50,1	- 50,2			
	1986				1987		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	- 314,1	- 225,3	- 285,4	- 318,3	- 310,8	- 282,9	- 358,9
Créances sur l'État	312,3	290,6	330,0	327,6	311,9	308,2	300,5
Créances sur les banques	362,5	297,9	313,3	412,9	404,2	379,4	386,6
Créances sur les établiss. financiers	10,1	10,8	10,8	11,1	11,4	11,5	11,6
ACTIF = PASSIF	370,8	374,0	362,9	433,3	416,7	416,2	339,8
Circulation fiduciaire	307,9	252,7	243,7	318,6	314,4	277,0	219,2
Dépôts de l'État (y c. encaisse)	19,5	17,2	28,1	27,0	12,3	12,9	2,0
Dépôts des banques (y c. encaisse)	89,1	102,8	91,0	87,5	88,9	112,2	103,2
Autres dépôts	0,1	0,1	0,2	0,3	0,4	0,3	0,2
Autres éléments (net)	- 45,8	1,2	5,7	- 0,1	0,7	13,8	15,2
Source : B.C.E.A.O.							

MALI – SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	1984		1985	
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre
Milliards de francs CFA				
Avoirs extérieurs (net)	- 42,0	- 33,3	- 41,6	- 41,8
Créances sur l'État	40,4	47,2	50,7	51,2
Créances sur les banques	9,5	12,5	13,7	20,6
Créances sur les établiss. financiers	-	-	-	-
ACTIF = PASSIF	7,9	26,4	22,8	30,0
Circulation fiduciaire	39,9	50,5	47,6	59,7
Dépôts de l'État (y c. encaisse)	0,8	5,9	1,5	3,7
Dépôts des banques (y c. encaisse)	9,4	13,1	18,1	12,0
Autres dépôts	0,8	-	-	-
Autres éléments (net)	- 43,0	- 43,1	- 44,4	- 45,4
	</			

NIGER – SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	1984		1985				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Milliards de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	11,5	11,5	19,7	12,1			
Créances sur l'État	27,7	31,0	35,4	38,8			
Créances sur les banques	21,0	20,8	18,0	20,3			
Créances sur les établiss. financiers	—	—	—	—			
ACTIF = PASSIF	60,2	63,3	73,1	71,2			
Circulation fiduciaire	28,0	30,6	30,0	33,3			
Dépôts de l'État (y c. encaisse)	19,7	16,8	16,6	16,5			
Dépôts des banques (y c. encaisse)	14,6	18,0	30,8	24,9			
Autres dépôts	—	—	—	—			
Autres éléments (net)	— 2,1	— 2,1	— 4,3	+ 3,5			
	1986				1987		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	10,9	16,4	21,8	17,0	28,2	31,3	25,6
Créances sur l'État	40,8	43,3	44,7	47,7	45,6	43,2	44,6
Créances sur les banques	20,7	18,6	17,8	26,3	24,6	22,6	28,0
Créances sur les établiss. financiers	—	—	—	—	—	—	—
ACTIF = PASSIF	72,4	78,3	84,3	91,0	98,4	97,1	98,2
Circulation fiduciaire	34,8	33,8	36,0	40,5	41,5	41,5	35,5
Dépôts de l'État (y c. encaisse)	21,4	21,4	26,4	28,3	34,3	32,9	41,0
Dépôts des banques (y c. encaisse)	21,2	22,7	21,6	23,2	23,4	21,6	20,5
Autres dépôts	—	—	—	—	—	—	—
Autres éléments (net)	— 5,0	+ 0,4	+ 0,3	— 1,0	+ 0,8	+ 1,1	+ 1,2
Source : B.C.E.A.O.							

SÉNÉGAL – SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

1984					1985		
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Milliards de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	- 215,8	- 200,8	- 233,5	- 246,4			
Créances sur l'État	150,7	145,3	159,3	158,2			
Créances sur les banques	145,6	157,9	151,1	179,7			
Créances sur les établiss. financiers	2,6	2,6	3,0	3,1			
ACTIF = PASSIF	83,1	105,0	79,9	94,6			
Circulation fiduciaire	67,0	77,3	63,7	86,2			
Dépôts de l'État (y c. encaisse)	12,0	13,5	12,4	6,0			
Dépôts des banques (y c. encaisse)	14,7	24,8	24,0	21,9			
Autres dépôts	-	-	-	-			
Autres éléments (net)	- 10,6	- 10,6	- 20,2	- 19,5			
1986				1987			
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	- 250,3	- 235,6	- 216,2	- 197,3	- 196,7	- 200,1	- 210,2
Créances sur l'État	163,7	162,6	158,0	164,5	164,6	163,5	161,3
Créances sur les banques	177,4	169,1	165,8	160,6	188,7	182,5	169,2
Créances sur les établiss. financiers	3,3	3,4	3,4	3,6	3,6	3,6	3,6
ACTIF = PASSIF	94,1	99,5	111,0	131,4	160,2	149,5	123,9
Circulation fiduciaire	81,7	75,2	76,1	104,2	122,7	109,0	74,5
Dépôts de l'État (y c. encaisse)	8,9	5,8	10,2	5,9	12,5	7,8	14,2
Dépôts des banques (y c. encaisse)	22,0	16,6	21,1	21,5	23,0	24,1	27,1
Autres dépôts	-	-	-	-	0,4	0,5	0,5
Autres éléments (net)	- 18,5	1,9	3,6	- 0,2	1,6	8,1	7,6
Source : B.C.E.A.O.							

TOGO – SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

1984					1985			
	Septembre		Décembre		Septembre		Décembre	
Milliards de francs CFA								
Avoirs extérieurs (net)	49,1		65,9		63,4		75,7	
Créances sur l'État	32,2		33,7		38,4		40,7	
Créances sur les banques	5,5		6,6		2,8		4,0	
Créances sur les établiss. financiers	0,5		0,6		0,7		0,8	
ACTIF = PASSIF	87,3		106,8		105,3		121,2	
Circulation fiduciaire	28,4		37,0		32,6		39,2	
Dépôts de l'État (y c. encaisse)	9,5		10,6		5,4		10,8	
Dépôts des banques (y c. encaisse)	52,3		62,1		73,1		77,0	
Autres dépôts	—		—		—		0,1	
Autres éléments (net)	— 2,9		— 2,9		— 5,8		— 5,9	
1986					1987			
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	
Milliards de francs CFA								
Avoirs extérieurs (net)	81,6	79,6	78,0	67,3	72,3	64,7	61,0	
Créances sur l'Etat	41,5	42,3	44,2	45,8	45,7	44,8	43,4	
Créances sur les banques	6,5	5,0	3,1	6,0	6,9	5,0	3,6	
Créances sur les établiss. financiers	0,9	1,0	1,1	1,1	1,3	1,4	1,5	
ACTIF = PASSIF	130,5	127,9	126,4	120,2	126,2	115,9	109,5	
Circulation fiduciaire	40,0	37,0	32,0	46,0	53,9	49,6	43,7	
Dépôts de l'État (y c. encaisse)	6,8	11,3	13,5	2,5	6,2	3,0	1,0	
Dépôts des banques (y c. encaisse)	89,4	79,6	80,6	72,7	66,7	61,1	63,3	
Autres dépôts	—	0,1	—	—	—	—	—	
Autres éléments (net)	— 5,7	— 0,1	+ 0,3	— 1,0	— 0,6	+ 2,2	+ 1,5	
Source : B.C.E.A.O.								

U.M.O.A. – SITUATION DES BANQUES

	1984		1985				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Milliards de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	- 206,1	- 162,5	- 165,5	- 201,4			
Réserves	151,0	183,3	251,6	239,4			
Créances sur les États	76,5	78,0	100,9	102,6			
Crédits à l'économie	1 791,8	1 940,2	1 822,7	1 966,3			
ACTIF = PASSIF	1 813,2	2 039,0	2 009,7	2 106,9			
Dépôts des particuliers et entreprises	1 030,0	1 117,8	1 179,5	1 228,1			
- Organismes publics	153,7	183,7	215,1	191,1			
- Autres	876,3	934,1	964,4	1 037,0			
Dépôts des États	190,8	195,0	248,0	249,0			
Crédits de la Banque centrale	588,9	695,0	554,3	668,7			
Autres éléments (net)	3,5	31,2	27,9	- 38,9			
	1986		1987				
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	- 187,1	- 231,6	- 264,9	- 215,2	- 195,1	- 260,8	- 309,8
Réserves	276,1	268,7	253,5	260,0	248,7	274,3	266,4
Créances sur les États	102,9	100,7	117,9	125,4	112,7	143,9	143,0
Crédits à l'économie	2 066,2	1 957,5	1 928,0	2 020,7	2 094,5	2 107,4	2 089,4
ACTIF = PASSIF	2 258,1	2 095,3	2 034,5	2 190,9	2 260,8	2 264,8	2 210,4
Dépôts des particuliers et entreprises	1 321,0	1 277,2	1 215,6	1 279,8	1 320,9	1 312,2	1 249,9
- Organismes publics	227,3	210,2	188,8	195,4	196,4	198,2	195,6
- Autres	1 093,7	1 067,0	1 026,8	1 084,4	1 124,5	1 114,0	1 054,3
Dépôts des États	270,8	279,1	278,5	266,7	285,3	301,1	319,0
Crédits de la Banque centrale	652,6	576,3	585,0	706,0	732,3	699,1	682,9
Autres éléments (net)	13,7	- 37,3	- 44,6	- 61,6	- 77,7	- 47,6	- 62,8
Source : B.C.E.A.O.							

BÉNIN – SITUATION DES BANQUES

1984					1985		
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Milliards de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	- 13,4	- 10,8	- 10,9	- 13,3			
Réserves	1,7	2,3	2,1	3,4			
Créances sur l'État	2,8	3,2	4,9	3,8			
Crédits à l'économie	128,6	141,1	139,2	145,5			
ACTIF = PASSIF	119,7	135,8	135,3	139,4			
Dépôts des particuliers							
et entreprises	74,1	80,7	78,5	88,2			
– Organismes publics	34,0	27,7	27,0	24,1			
– Autres	40,1	53,0	51,5	64,1			
Dépôts de l'État	7,9	6,4	11,1	10,3			
Crédits de la							
Banque centrale	39,3	40,0	37,6	40,7			
Autres éléments (net)	- 1,7	8,7	8,1	0,2			
1986							1987
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	- 17,3	- 20,8	- 13,9	- 10,7	- 14,2	- 15,7	- 25,1
Réserves	3,6	3,0	1,4	2,1	2,1	1,7	1,7
Créances sur l'État	3,8	3,4	3,9	3,7	3,9	5,2	5,0
Crédits à l'économie	150,6	144,7	128,1	132,6	140,9	140,6	130,0
ACTIF = PASSIF	140,7	130,3	119,5	127,7	132,7	131,8	111,6
Dépôts des particuliers							
et entreprises	88,0	90,2	75,0	80,1	77,9	80,6	78,4
– Organismes publics	25,4	26,3	23,6	23,6	21,7	21,6	22,7
– Autres	62,6	63,9	51,4	56,5	56,2	59,0	55,7
Dépôts de l'État	11,0	9,7	10,6	10,9	11,6	9,6	9,8
Crédits de la							
Banque centrale	47,7	44,7	42,8	45,0	53,9	52,8	47,1
Autres éléments (net)	- 6,0	- 14,3	- 8,9	- 8,3	- 10,7	- 11,2	- 23,7
Source : B.C.E.A.O.							

BURKINA – SITUATION DES BANQUES

	1984		1985				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Milliards de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	- 14,0	- 12,7	- 13,9	- 13,7			
Réserves	23,7	25,8	28,9	20,1			
Créances sur l'État	10,9	12,7	6,1	6,7			
Crédits à l'économie	76,6	76,6	83,1	92,8			
ACTIF = PASSIF	97,2	101,8	104,2	105,9			
Dépôts des particuliers							
et entreprises	56,0	59,7	58,3	60,1			
- Organismes publics	12,7	11,3	12,6	13,4			
- Autres	43,3	48,4	45,8	46,7			
Dépôts de l'État	27,6	28,0	31,2	31,1			
Crédits de la							
Banque centrale	9,4	9,6	5,7	7,0			
Autres éléments (net)	4,2	4,5	9,0	7,7			
	1986				1987		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept. *
Milliards de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	- 16,5	- 11,3	- 11,1	- 10,0	- 10,5	- 10,1	- 7,6
Réserves	29,9	23,0	21,8	29,3	33,9	37,9	32,9
Créances sur l'État	6,8	6,7	6,5	6,8	6,0	6,1	4,1
Crédits à l'économie	99,2	101,8	98,7	98,2	103,5	106,9	100,3
ACTIF = PASSIF	119,4	120,2	115,9	124,3	132,9	140,8	129,7
Dépôts des particuliers							
et entreprises	63,0	65,5	66,1	68,5	76,8	80,0	75,1
- Organismes publics	10,8	12,0	12,2	12,8	16,0	15,4	15,8
- Autres	52,2	53,5	53,9	55,7	60,8	64,6	59,3
Dépôts de l'État	36,8	39,1	38,0	39,5	38,6	42,8	40,0
Crédits de la							
Banque centrale	8,0	6,5	6,3	7,5	8,1	9,1	9,3
Autres éléments (net)	11,6	9,1	5,5	8,8	9,4	8,9	5,3
* Données provisoires.							
Source : B.C.E.A.O.							

CÔTE D'IVOIRE - SITUATION DES BANQUES

	1984		1985				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Milliards de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	- 100,3	- 48,5	- 66,3	- 80,7			
Réserves	34,7	39,2	76,5	78,1			
Créances sur l'État	20,3	19,4	50,0	52,7			
Crédits à l'économie	1 001,0	1 095,6	990,0	1 075,1			
ACTIF = PASSIF	955,7	1 105,7	1 050,2	1 125,2			
Dépôts des particuliers							
et entreprises	500,2	542,1	585,7	630,5			
- Organismes publics	67,8	66,8	105,2	86,4			
- Autres	432,4	475,3	480,5	544,1			
Dépôts de l'État	88,3	90,7	122,3	121,5			
Crédits de la							
Banque centrale	359,3	449,3	324,9	393,4			
Autres éléments (net)	8,0	23,6	17,3	- 20,2			
1986							
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	- 66,3	- 118,0	- 148,0	- 114,0	- 94,8	- 166,1	- 202,5
Réserves	92,2	101,6	90,5	90,2	87,5	109,7	103,6
Créances sur l'État	52,7	51,1	66,6	74,5	63,9	93,6	94,6
Crédits à l'économie	1 151,8	1 050,6	1 033,2	1 092,6	1 110,0	1 126,0	1 137,2
ACTIF = PASSIF	1 230,4	1 085,3	1 042,3	1 143,3	1 166,6	1 163,2	1 132,9
Dépôts des particuliers							
et entreprises	700,8	660,0	617,5	644,4	673,0	655,0	602,2
- Organismes publics	127,1	114,8	97,8	93,9	90,2	87,7	79,4
- Autres	573,7	545,2	519,7	505,5	582,8	567,3	522,8
Dépôts de l'État	136,3	129,8	127,8	118,6	140,2	152,8	174,4
Crédits de la							
Banque centrale	362,9	300,3	312,3	415,3	403,6	378,4	385,3
Autres éléments (net)	30,4	- 4,8	- 15,3	- 35,0	- 50,2	- 23,0	- 29,0

Source : B.C.E.A.O.

Source : B.C.E.A.O.

MALI – SITUATION DES BANQUES

		1984		1985				
		Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Milliards de francs CFA								
Avoirs extérieurs (net)		- 5,4	- 4,4	- 11,9	- 13,5			
Réserves		9,0	10,9	17,9	12,8			
Créances sur l'État		2,3	2,6	2,6	2,6			
Crédits à l'économie		64,7	72,7	78,5	83,2			
ACTIF = PASSIF		70,6	81,8	87,1	85,1			
Dépôts des particuliers								
et entreprises		58,2	63,7	68,0	63,5			
- Organismes publics		17,9	19,4	20,9	18,0			
- Autres		40,3	44,1	47,1	45,5			
Dépôts de l'État		5,5	6,0	12,7	10,5			
Crédits de la								
Banque centrale		8,9	12,5	13,9	21,2			
Autres éléments (net)		- 2,0	- 0,4	- 7,5	- 10,1			
		1986		1987				
		Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA								
Avoirs extérieurs (net)		- 13,8	- 15,5	- 15,3	- 15,4	- 14,6	- 14,7	- 17,0
Réserves		17,2	19,6	16,8	14,0	12,5	16,7	17,7
Créances sur l'État		2,0	2,5	2,8	3,4	2,7	2,6	2,9
Crédits à l'économie		88,2	88,9	92,4	99,5	105,8	104,3	97,0
ACTIF = PASSIF		93,6	95,5	96,7	101,5	106,4	108,9	100,6
Dépôts des particuliers								
et entreprises		60,8	60,8	61,1	65,3	65,2	67,8	64,2
- Organismes publics		10,9	9,5	10,4	11,8	12,7	12,7	12,3
- Autres		49,9	51,3	50,7	53,5	52,5	55,1	51,9
Dépôts de l'État		13,6	14,4	15,6	9,9	9,8	9,1	10,2
Crédits de la								
Banque centrale		27,4	28,4	31,2	38,3	43,8	42,0	37,5
Autres éléments (net)		- 8,2	- 8,1	- 11,2	- 12,0	- 12,4	- 10,0	- 11,3
Source : B.C.E.A.O.								

NIGER – SITUATION DES BANQUES

	1984		1985				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Milliards de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	- 43,1	- 44,9	- 39,2	- 40,9			
Réserves	14,7	17,7	30,5	24,9			
Créances sur l'État	23,7	23,4	21,8	21,7			
Crédits à l'économie	106,5	108,6	94,9	101,3			
ACTIF = PASSIF	101,8	104,8	108,0	107,0			
Dépôts des particuliers							
et entreprises	66,0	68,6	77,5	73,1			
- Organismes publics	12,5	12,4	20,4	10,6			
- Autres	53,5	56,2	57,1	62,5			
Dépôts de l'État	17,1	17,4	19,1	19,1			
Crédits de la							
Banque centrale	21,0	20,9	18,2	20,6			
Autres éléments (net)	- 2,3	- 2,1	6,8	- 5,8			
	1986		1987				
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA							
Avoirs extérieurs (net)	- 39,3	- 37,8	- 39,6	- 36,3	- 32,4	- 31,5	- 29,6
Réserves	21,1	23,7	21,6	23,1	23,1	21,5	19,9
Créances sur l'État	21,6	21,3	21,1	20,7	21,1	20,8	20,4
Crédits à l'économie	101,5	98,8	106,1	114,1	108,1	104,4	111,4
ACTIF = PASSIF	104,9	106,0	109,2	121,6	119,9	115,2	122,1
Dépôts des particuliers							
et entreprises	77,9	77,8	76,4	79,2	78,8	79,3	76,4
- Organismes publics	9,2	12,5	12,7	15,4	15,5	16,2	18,0
- Autres	68,7	65,3	63,7	63,8	63,3	63,1	58,4
Dépôts de l'État	18,3	19,6	21,4	21,8	21,6	21,1	22,5
Crédits de la							
Banque centrale	20,7	18,7	17,8	26,4	24,5	22,6	28,0
Autres éléments (net)	12,0	- 10,1	- 6,4	- 5,8	- 5,0	- 7,8	- 4,8
Source : B.C.E.A.O.							

SÉNÉGAL – SITUATION DES BANQUES

	1984		1985	
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre
Milliards de francs CFA				
Avoirs extérieurs (net)	- 40,6	- 44,5	- 28,8	- 47,3
Réserves	15,0	24,2	23,5	22,4
Créances sur l'État	14,1	14,4	15,0	14,5
Crédits à l'économie	360,3	374,7	368,4	398,1
ACTIF = PASSIF	348,8	368,8	378,1	387,7
Dépôts des particuliers				
et entreprises	189,7	205,1	211,0	210,0
- Organismes publics	4,5	14,2	5,6	4,8
- Autres	185,2	190,9	205,4	205,2
Dépôts de l'État	19,4	18,8	18,8	17,5
Crédits de la				
Banque centrale	145,4	156,0	151,1	182,1
Autres éléments (net)	- 5,7	- 11,1	- 2,8	- 21,9

TOGO – SITUATION DES BANQUES

		1984		1985				
		Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Milliards de francs CFA								
Avoirs extérieurs (net)	3,1	– 2,9	– 7,5	– 6,7				
Réserves	52,3	63,1	72,2	77,6				
Créances sur l'État	2,3	2,3	0,5	0,8				
Crédits à l'économie	65,7	71,3	68,5	70,3				
ACTIF = PASSIF	123,4	133,8	133,7	142,0				
Dépôts des particuliers								
et entreprises	86,0	98,1	100,5	102,7				
– Organismes publics	26,2	32,0	31,1	33,7				
– Autres	59,8	66,1	69,4	69,0				
Dépôts de l'État	21,9	24,1	30,6	35,2				
Crédits de la								
Banque centrale	5,5	6,7	2,8	4,1				
Autres éléments (net)	10,0	4,9	– 0,2	–				
		1986		1987				
		Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA								
Avoirs extérieurs (net)	– 10,5	– 10,9	– 14,6	– 14,5	– 11,9	– 5,5	– 3,0	
Réserves	89,6	80,3	80,4	72,9	66,4	60,9	63,2	
Créances sur l'État	0,8	0,4	0,4	0,9	0,7	0,7	0,9	
Crédits à l'économie	71,3	76,4	78,6	89,9	100,5	101,8	100,9	
ACTIF = PASSIF	151,2	146,2	144,8	149,2	155,7	157,9	162,0	
Dépôts des particuliers								
et entreprises	110,2	110,5	110,4	118,6	121,0	120,5	125,3	
– Organismes publics	31,4	27,4	24,7	31,7	30,2	31,2	32,5	
– Autres	78,8	83,1	85,7	86,9	90,8	89,3	92,8	
Dépôts de l'État	35,9	33,5	32,9	32,1	33,5	34,4	35,0	
Crédits de la								
Banque centrale	6,5	5,2	3,2	6,0	6,9	5,0	3,6	
Autres éléments (net)	– 1,4	– 3,0	– 1,7	– 7,5	– 5,7	– 2,0	– 1,9	
Source : B.C.E.A.O.								

U.M.O.A. – POSITION NETTE DES GOUVERNEMENTS

	1984		1985				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Milliards de francs CFA							
Billets et monnaies	5,3	4,5	5,7	4,8			
Dépôts à la Banque centrale	67,1	67,2	56,0	67,1			
Dépôts dans les banques	190,8	195,0	248,0	249,0			
Obligations cautionnées	17,5	17,0	18,3	20,5			
Total des créances (-)	280,7	283,7	328,0	341,4			
Concours de la Banque centrale	622,2	619,9	641,9	642,0			
– Escompte d'obligations cautionnées	0,3	1,1	0,4	0,7			
– Découverts en comptes courants	149,2	137,7	153,9	154,2			
– Escompte d'effets publics	46,0	44,0	42,4	41,2			
– Concours F.M.I. et Fonds fiduciaire	394,7	405,1	413,2	413,9			
– Autres	32,0	32,0	32,0	32,0			
Concours des banques	76,5	78,0	100,9	102,6			
Dépôts en C.C.P.	24,9	23,9	19,5	17,8			
Dépôts en C.N.E.	–	–	5,4	5,5			
Total des dettes (+)	723,6	721,8	767,7	767,9			
POSITION NETTE	442,9	438,1	439,7	426,5			
19861987							
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Billets et monnaies	5,8	4,6	4,6	4,8	6,5	6,6	5,5
Dépôts à la Banque centrale	61,4	61,7	79,7	65,9	66,0	59,6	61,6
Dépôts dans les banques	270,8	279,1	278,5	266,7	285,3	301,1	319,0
Obligations cautionnées	23,2	20,7	21,7	19,8	25,7	25,7	17,8
Total des créances (-)	361,2	366,1	384,5	357,2	383,5	393,0	403,9
Concours de la Banque centrale	636,6	616,5	652,5	662,9	646,8	639,2	628,6
– Escompte d'oblig. cautionnées	0,6	0,8	0,4	0,5	0,1	–	0,5
– Découverts en comptes courants	156,0	136,0	180,4	189,5	193,3	201,0	207,7
– Escompte d'effets publics	41,0	42,4	41,1	33,7	33,5	32,8	33,8
– Concours F.M.I. et Fonds fiduc.	407,0	405,3	398,6	407,2	387,9	373,4	354,6
– Autres	32,0	32,0	32,0	32,0	32,0	32,0	32,0
Concours des banques	102,9	100,7	117,9	125,4	112,7	143,9	143,0
Dépôts en C.C.P.	19,5	18,6	20,3	17,2	16,2	17,5	16,0
Dépôts en C.N.E.	5,5	6,1	6,1	6,6	6,6	6,8	6,8
Total des dettes (+)	764,5	741,9	796,8	812,1	782,3	807,4	794,4
POSITION NETTE	403,3	375,8	412,3	454,9	398,8	414,4	390,5
Source : B.C.E.A.O.							

BÉNIN – POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	1984		1985				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Milliards de francs CFA							
Billets et monnaies	0,9	0,6	0,4	0,6			
Dépôts à la Banque centrale	0,3	0,3	1,2	4,0			
Dépôts dans les banques	7,9	6,4	11,1	10,3			
Obligations cautionnées	–	–	–	–			
Total des créances (–)	9,1	7,3	12,7	14,9			
Concours de la Banque centrale	14,2	15,2	13,9	13,7			
– Escompte d'obligations cautionnées	–	–	–	–			
– Découvert en compte courant	5,6	6,8	6,2	6,2			
– Escompte d'effets publics	5,5	5,3	4,9	4,7			
– Concours F.M.I. et Fonds fiduciaire	3,1	3,1	2,8	2,8			
– Autres	–	–	–	–			
Concours des banques	2,8	3,2	4,9	3,8			
Dépôts en C.C.P.	2,9	3,0	3,3	2,9			
Dépôts en C.N.E.	–	–	–	–			
Total des dettes (+)	19,9	21,4	22,1	20,4			
POSITION NETTE	10,8	14,1	9,4	5,5			
	1986				1987		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Billets et monnaies	0,5	0,6	0,4	0,5	0,9	0,9	0,5
Dépôts à la Banque centrale	3,0	2,1	2,1	3,1	1,7	1,8	1,8
Dépôts dans les banques	11,0	9,7	10,6	10,9	11,6	9,6	9,8
Obligations cautionnées	–	–	–	–	–	–	–
Total des créances (–)	14,5	12,4	13,1	14,5	14,2	12,3	12,1
Concours de la Banque centrale	14,1	14,0	13,7	16,1	15,9	15,9	15,6
– Escompte d'oblig. cautionnées	–	–	–	–	–	–	–
– Découvert en compte courant	6,9	6,8	7,6	10,1	10,2	10,2	11,1
– Escompte d'effets publics	4,7	4,7	4,0	3,9	3,9	3,9	3,1
– Concours F.M.I. et Fonds fiduc.	2,5	2,5	2,1	2,1	1,8	1,8	1,4
– Autres	–	–	–	–	–	–	–
Concours des banques	3,8	3,4	3,9	3,7	3,9	5,2	5,0
Dépôts en C.C.P.	3,8	3,8	3,1	2,7	2,5	3,1	2,3
Dépôts en C.N.E.	–	–	–	–	–	–	–
Total des dettes (+)	21,7	21,2	20,7	22,5	22,3	24,2	22,9
POSITION NETTE	7,2	8,8	7,6	8,0	8,1	11,9	10,8
Source : B.C.E.A.O.							

BURKINA – POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	1984		1985				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Milliards de francs CFA							
Billets et monnaies	0,6	1,0	1,4	1,6			
Dépôts à la Banque centrale	6,5	3,8	4,1	3,6			
Dépôts dans les banques	27,6	28,0	31,2	31,1			
Obligations cautionnées	1,9	1,8	1,9	2,6			
Total des créances (-)	36,6	34,6	38,6	38,9			
Concours de la Banque centrale	13,3	13,8	12,1	11,9			
– Escompte d'obligations cautionnées	0,3	1,1	0,4	0,7			
– Découvert en compte courant	9,1	8,9	8,5	8,4			
– Escompte d'effets publics	0,7	0,6	0,5	0,3			
– Concours F.M.I. et Fonds fiduciaire	3,2	3,2	2,7	2,5			
– Autres	–	–	–	–			
Concours des banques	10,9	12,7	6,1	6,7			
Dépôts en C.C.P.	1,9	1,8	2,2	1,9			
Dépôts en C.N.E.	–	–	5,4	5,5			
Total des dettes (+)	26,1	28,3	25,8	26,0			
POSITION NETTE	– 10,5	– 6,3	– 12,8	– 12,9			
	1986				1987		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Billets et monnaies	1,4	1,0	0,8	1,0	1,3	1,3	0,9
Dépôts de la Banque centrale	2,4	2,5	2,2	1,6	2,1	3,5	3,1
Dépôts dans les banques	36,8	39,1	38,0	39,5	38,6	42,8	40,0
Obligations cautionnées	2,1	2,3	2,5	2,4	2,5	2,5	2,5
Total des créances (-)	42,7	44,9	43,5	44,5	44,5	50,1	46,5
Concours de la Banque centrale	12,5	12,6	12,8	12,2	15,0	15,1	14,8
– Escompte d'oblig. cautionnées	0,6	0,8	0,5	0,5	0,1	–	–
– Découvert en compte courant	9,3	9,2	10,1	9,7	13,2	13,5	13,5
– Escompte d'effets publics	0,3	0,4	0,2	0,1	0,1	0,1	–
– Concours F.M.I. et Fonds fiduc.	2,3	2,2	2,0	1,9	1,6	1,5	1,3
– Autres	–	–	–	–	–	–	–
Concours des banques	6,8	6,7	6,5	6,8	6,0	6,1	4,1
Dépôts en C.C.P.	2,0	2,1	2,1	2,1	2,3	2,4	2,3
Dépôts en C.N.E.	5,5	6,1	6,1	6,6	6,6	6,8	6,8
Total des dettes (+)	26,8	27,5	27,4	27,7	29,9	30,4	23,9
POSITION NETTE	– 15,9	– 17,4	– 16,1	– 16,8	– 14,6	– 19,7	– 18,5

Source : B.C.E.A.O.

Source : B.C.E.A.O.

CÔTE D'IVOIRE – POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	1984		1985				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Milliards de francs CFA							
Billets et monnaies	1,1	1,0	1,3	0,8			
Dépôts à la Banque centrale	21,0	18,8	17,3	24,2			
Dépôts dans les banques	88,3	90,7	122,3	121,5			
Obligations cautionnées	11,6	11,9	12,6	13,6			
Total des créances (-)	122,0	122,4	153,5	160,1			
Concours de la Banque centrale	343,6	333,5	332,0	327,4			
– Escompte d'obligations cautionnées	–	–	–	–			
– Découvert en compte courant	78,2	69,2	81,4	83,4			
– Escompte d'effets publics	29,3	28,2	28,2	24,0			
– Concours F.M.I. et Fonds fiduciaire	236,1	236,1	222,4	220,0			
– Autres	–	–	–	–			
Concours des banques	20,3	19,4	50,0	52,7			
Dépôts en C.C.P.	9,1	8,7	3,9	1,8			
Dépôts en C.N.E.	–	–	–	–			
Total des dettes (+)	373,0	361,6	385,9	381,9			
POSITION NETTE	251,0	239,2	232,4	221,8			
1986							
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Billets et monnaies	1,6	1,2	1,2	1,0	1,4	1,4	1,0
Dépôts à la Banque centrale	18,0	16,0	26,9	26,0	10,9	11,5	1,0
Dépôts dans les banques	136,3	129,8	127,8	118,6	140,2	152,8	174,4
Obligations cautionnées	17,3	14,4	15,1	12,2	19,0	18,5	10,7
Total des créances (-)	173,2	161,4	171,0	157,8	171,5	184,2	187,1
Concours de la Banque centrale	312,3	290,7	330,0	327,6	311,9	308,2	300,4
– Escompte d'oblig. cautionnées	–	–	–	–	–	–	–
– Découvert en compte courant	74,2	55,6	94,3	101,7	97,8	101,4	105,9
– Escompte d'effets publics	24,0	24,0	24,0	17,8	17,8	17,8	17,8
– Concours F.M.I. et Fonds fiduc.	214,1	211,1	211,7	208,1	196,3	189,0	176,7
– Autres	–	–	–	–	–	–	–
Concours des banques	52,7	51,1	66,6	74,5	63,9	93,6	94,6
Dépôts en C.C.P.	3,0	1,9	4,5	1,4	1,4	2,0	1,5
Dépôts en C.N.E.	–	–	–	–	–	–	–
Total des dettes (+)	368,0	343,7	401,1	403,5	377,2	403,8	396,5
POSITION NETTE	194,8	182,3	230,1	245,7	205,7	219,6	209,4
Source : B.C.E.A.O.							

MALI – POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	1984		1985				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Milliards de francs CFA							
Billets et monnaies	0,1	0,1	0,1	0,1			
Dépôts à la Banque centrale	0,7	5,8	1,4	3,6			
Dépôts dans les banques	5,5	6,0	12,7	10,5			
Obligations cautionnées	0,3	0,3	0,3	0,3			
Total des créances (–)	6,6	12,2	14,5	14,5			
Concours de la Banque centrale	40,4	47,2	50,7	51,2			
– Escompte d'obligations cautionnées	–	–	–	–			
– Découvert en compte courant	8,6	9,7	9,9	10,0			
– Escompte d'effets publics	–	–	–	–			
– Concours F.M.I. et Fonds fiduciaire	31,8	37,5	40,8	41,2			
– Autres	–	–	–	–			
Concours des banques	2,3	2,6	2,6	2,6			
Dépôts en C.C.P.	2,0	3,2	3,0	4,3			
Dépôts en C.N.E.	–	–	–	–			
Total des dettes (+)	44,7	53,0	56,3	58,1			
POSITION NETTE	38,1	40,8	41,8	43,6			
1986							
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Billets et monnaies	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,5	0,5
Dépôts à la Banque centrale	3,1	4,4	0,6	0,4	1,2	1,5	1,9
Dépôts dans les banques	13,6	14,4	15,6	9,9	9,8	9,1	10,2
Obligations cautionnées	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,6	0,6
Total des créances (–)	17,1	19,3	16,6	10,7	11,4	11,7	13,2
Concours de la Banque centrale	51,6	51,1	49,2	48,8	48,1	48,4	48,4
– Escompte d'oblig. cautionnées	–	–	–	–	–	–	–
– Découvert en compte courant	11,2	11,4	14,3	14,4	16,0	18,9	21,2
– Escompte d'effets publics	–	–	–	–	–	–	–
– Concours F.M.I. et Fonds fiduc.	40,4	39,7	34,9	34,4	32,1	29,5	27,2
– Autres	–	–	–	–	–	–	–
Concours des banques	2,0	2,5	2,8	3,4	2,7	2,6	2,9
Dépôts en C.C.P.	3,7	3,9	3,3	3,1	3,1	3,6	3,6
Dépôts en C.N.E.	–	–	–	–	–	–	–
Total des dettes (+)	57,3	57,5	55,3	55,3	53,9	54,6	54,9
POSITION NETTE	40,2	38,2	38,7	44,6	42,5	42,9	41,7
Source : B.C.E.A.O.							

NIGER – POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	1984		1985				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Milliards de francs CFA							
Billets et monnaies	1,1	1,1	1,0	0,7			
Dépôts à la Banque centrale	18,6	15,7	15,6	15,8			
Dépôts dans les banques	17,1	17,4	19,1	19,1			
Obligations cautionnées	–	–	–	–			
Total des créances (–)	36,8	34,2	35,7	35,6			
Concours de la Banque centrale	27,7	31,0	35,4	38,8			
– Escompte d'obligations cautionnées	–	–	–	–			
– Découvert en compte courant	–	–	–	–			
– Escompte d'effets publics	10,5	9,8	8,7	12,1			
– Concours F.M.I. et Fonds fiduciaire	17,2	21,2	26,7	26,7			
– Autres	–	–	–	–			
Concours des banques	23,7	23,4	21,8	21,7			
Dépôts en C.C.P.	1,5	1,4	1,4	1,7			
Dépôts en C.N.E.	–	–	–	–			
Total des dettes (+)	52,9	55,8	58,6	62,2			
POSITION NETTE	16,1	21,6	22,9	26,6			
	1986				1987		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Billets et monnaies	0,5	0,4	0,4	1,0	0,7	0,5	0,6
Dépôts à la Banque centrale	20,9	21,0	26,0	27,3	33,6	32,4	40,4
Dépôts dans les banques	18,3	19,6	21,4	21,8	21,6	21,1	22,5
Obligations cautionnées	–	–	–	0,6	0,2	–	–
Total des créances (–)	39,7	41,0	47,8	50,7	56,1	54,0	63,5
Concours de la Banque centrale	40,8	43,3	44,7	47,7	45,6	32,2	44,6
– Escompte d'oblig. cautionnées	–	–	–	–	–	–	–
– Découvert en compte courant	–	–	–	–	–	–	–
– Escompte d'effets publics	12,0	13,3	12,9	12,0	11,8	11,0	12,9
– Concours F.M.I. et Fonds fiduc.	28,8	30,0	31,8	35,7	33,8	32,2	31,7
– Autres	–	–	–	–	–	–	–
Concours des banques	21,6	21,3	21,0	20,7	21,0	20,8	20,4
Dépôts en C.C.P.	1,6	1,9	2,0	1,4	1,4	1,6	1,7
Dépôts en C.N.E.	–	–	–	–	–	–	–
Total des dettes (+)	64,0	66,5	67,7	69,8	68,0	65,6	66,7
POSITION NETTE	24,3	25,5	19,9	19,1	11,9	11,6	3,2
Source : B.C.E.A.O.							

SÉNÉGAL -- POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	1984		1985				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Milliards de francs CFA							
Billets et monnaies	0,8	1,0	0,8	0,5			
Dépôts à la Banque centrale	11,2	12,5	11,6	5,5			
Dépôts dans les banques	19,4	18,8	18,8	17,5			
Obligations cautionnées	1,6	1,5	1,9	2,3			
Total des créances (-)	33,0	33,8	33,1	25,8			
Concours de la Banque centrale	150,7	145,3	159,3	158,2			
– Escompte d'obligations cautionnées	–	–	–	–			
– Découvert en compte courant	34,3	31,4	34,3	33,3			
– Escompte d'effets publics	–	–	–	–			
– Concours F.M.I. et Fonds fiduciaire	84,4	81,9	93,0	92,9			
– Autres	32,0	32,0	32,0	32,0			
Concours des banques	14,1	14,4	15,0	14,5			
Dépôts en C.C.P.	6,6	4,7	4,6	3,8			
Dépôts en C.N.E.	–	–	–	–			
Total des dettes (+)	171,4	164,4	178,9	176,5			
POSITION NETTE	138,4	130,6	145,8	150,7			
1986							
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	1987		
					Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Billets et monnaies	0,9	0,8	0,8	0,7	1,1	1,1	0,9
Dépôts à la Banque centrale	8,0	5,0	9,4	5,2	11,4	6,7	13,3
Dépôts dans les banques	18,1	25,9	24,5	23,8	23,5	24,1	24,0
Obligations cautionnées	2,1	2,0	2,0	2,1	2,4	2,4	2,6
Total des créances (-)	29,1	33,7	36,7	31,8	38,4	34,3	40,8
Concours de la Banque centrale	163,7	162,6	158,0	164,5	164,6	163,5	161,3
– Escompte d'oblig. cautionnées	–	–	–	–	–	–	–
– Découvert en compte courant	39,9	39,1	40,0	38,5	39,8	40,6	39,8
– Escompte d'effets publics	–	–	–	–	–	–	–
– Concours F.M.I. et Fonds fiduc.	91,8	91,5	86,0	94,0	92,8	90,9	89,5
– Autres	32,0	32,0	32,0	32,0	32,0	32,0	32,0
Concours des banques	15,2	15,2	16,7	15,3	14,5	14,7	15,1
Dépôts en C.C.P.	4,2	3,9	3,9	5,5	4,6	3,9	3,7
Dépôts en C.N.E.	–	–	–	–	–	–	–
Total des dettes (+)	183,1	181,7	178,6	185,3	183,7	182,1	180,1
POSITION NETTE	154,0	148,0	141,9	153,5	145,3	147,8	139,3
Source : B.C.E.A.O.							

TOGO – POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	1984		1985				
	Septembre	Décembre	Septembre	Décembre			
Milliards de francs CFA							
Billets et monnaies	0,7	0,5	0,6	0,4			
Dépôts à la Banque centrale	8,8	10,1	4,8	10,4			
Dépôts dans les banques	21,9	24,1	30,6	35,2			
Obligations cautionnées	1,9	1,5	1,6	1,6			
Total des créances (-)	33,3	36,2	37,6	47,6			
Concours de la Banque centrale	32,2	33,7	38,3	40,7			
– Escompte d'obligations cautionnées	–	–	–	–			
– Découvert en compte courant	13,5	11,7	13,6	13,1			
– Escompte d'effets publics	–	–	–	–			
– Concours F.M.I. et Fonds fiduciaire	3,6	3,6	3,0	3,0			
– Autres	15,1	18,4	21,7	24,6			
Concours des banques	2,3	2,3	0,5	0,7			
Dépôts en C.C.P.	1,0	1,0	1,0	1,3			
Dépôts en C.N.E.	–	–	–	–			
Total des dettes (+)	35,5	37,0	39,8	42,7			
POSITION NETTE	2,2	0,8	2,2	– 4,9			
	1986				1987		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Billets et monnaies	0,7	0,6	1,0	0,5	0,9	0,8	0,8
Dépôts à la Banque centrale	6,1	10,7	12,5	2,0	5,3	2,2	0,2
Dépôts dans les banques	35,9	33,4	32,9	32,1	33,5	34,5	35,0
Obligations cautionnées	1,4	1,6	1,6	2,1	1,3	1,5	1,4
Total des créances (-)	44,1	46,3	48,0	36,7	41,0	39,0	37,4
Concours de la Banque centrale	41,5	42,3	44,2	45,8	45,7	44,8	43,5
– Escompte d'oblig. cautionnées	–	–	–	–	–	–	0,5
– Découvert en compte courant	14,5	14,0	14,3	15,1	16,4	16,3	16,2
– Escompte d'effets publics	–	–	–	–	–	–	–
– Concours F.M.I. et Fonds fiduc.	2,6	2,6	2,2	2,1	1,8	1,7	1,4
– Autres	24,4	25,7	27,7	28,6	27,5	26,8	25,4
Concours des banques	0,8	0,4	0,4	0,9	0,7	0,7	0,9
Dépôts en C.C.P.	1,1	1,0	1,4	0,8	0,9	0,9	0,2
Dépôts en C.N.E.	–	–	–	–	–	–	–
Total des dettes (+)	43,4	43,7	46,0	47,6	47,3	46,5	45,3
POSITION NETTE	– 0,7	– 2,6	– 2,0	10,9	6,3	7,5	7,9

Source : B.C.E.A.O.

Source : B.C.E.A.O.

U.M.O.A. - ÉPARGNE INTÉRIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVÉES

	1985	1986		1987		
	Sept.	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA						
U.M.O.A.						
Dépôts dans les banques	472,2	489,5	505,1	547,4	566,9	550,8
- Dépôts à terme	326,8	310,2	314,5	342,5	360,0	342,0
- Comptes à régime spécial	145,4	179,3	190,6	204,9	206,9	208,8
. Comptes sur livret	123,2	143,5	169,7	182,5	183,6	184,2
. Comptes d'épargne-logement	19,0	31,6	16,5	17,3	17,8	18,8
. Autres comptes d'épargne	3,2	4,2	4,4	5,1	5,5	5,8
Dépôts en caisse d'épargne	...	...	...	...	...	...
Total	...	...	...	...	...	...
Bénin						
Dépôts dans les banques	16,9	20,7	21,2	24,2	24,0	24,5
- Dépôts à terme	12,3	14,6	15,0	17,1	16,6	16,7
- Comptes à régime spécial	4,6	6,1	6,2	7,1	7,4	7,8
. Comptes sur livret	4,6	6,1	6,2	7,1	7,4	7,8
Dépôts en caisse d'épargne	2,0	2,3	3,3	3,4	...	...
Total	18,9	23,0	24,5	27,6	...	...
Burkina						
Dépôts dans les banques	17,3	23,8	23,8	25,3	26,9	25,8
- Dépôts à terme	9,8	14,6	314,5	14,3	14,7	16,2
- Comptes à régime spécial	145,4	179,3	190,6	204,9	206,9	208,8
. Comptes sur livret	123,2	143,5	169,7	182,5	183,6	184,2
. Comptes d'épargne-logement	19,0	31,6	16,5	17,3	17,8	18,8
. Autres	-	-	-	-	-	-
Dépôts en caisse d'épargne	5,4	6,1	6,6	6,6	6,8	6,7
Total	22,7	29,9	30,4	31,9	33,7	32,5
Côte d'Ivoire						
Dépôts dans les banques	262,1	254,3	267,5	293,2	307,7	280,9
- Dépôts à terme	177,6	150,4	155,8	173,6	187,6	161,5
- Comptes à régime spécial	84,5	103,9	111,7	119,6	120,1	119,4
. Comptes sur livret	67,8	84,6	98,5	105,3	105,2	103,7
. Comptes d'épargne-logement	13,5	15,1	8,8	9,2	9,4	9,9
. Autres	3,2	4,2	4,4	5,1	5,5	5,8
Dépôts en caisse d'épargne	...	...	...	...	...	...
Total	...	...	...	...	...	...
N.B. - L'épargne ici retracée est considérée uniquement sous son aspect financier.						
Source : B.C.E.A.O.						

U.M.O.A. - ÉPARGNE INTÉRIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVÉES

	1985	1986		1987		
	Sept.	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA						
Mali						
Dépôts dans les banques	12,5	16,1	16,7	16,2	17,8	18,6
- Dépôts à terme	6,0	7,7	7,7	6,7	7,9	8,1
- Comptes à régime spécial	6,5	8,4	9,0	9,5	9,9	10,5
. Comptes sur livret	6,5	8,4	9,0	9,5	9,9	10,5
Dépôts en caisses d'épargne	...	...	...	...	...	...
Total	...	...	...	...	...	...
Niger						
Dépôts dans les banques	20,6	27,8	26,7	30,5	30,3	34,5
- Dépôts à terme	18,9	25,6	24,3	27,9	27,5	31,6
- Comptes à régime spécial	1,7	2,2	2,4	2,6	2,8	2,9
. Comptes sur livret	1,7	2,2	2,4	2,6	2,8	2,9
. Comptes d'épargne-logement	-	-	-	-	-	-
Dépôts en caisse d'épargne	1,1	1,4	1,6	...	...	...
Total	21,7	29,2	28,3	...	...	...
Sénégal						
Dépôts dans les banques	105,4	101,8	102,8	108,5	108,6	112,5
- Dépôts à terme	80,2	72,0	71,2	74,6	74,4	76,8
- Comptes à régime spécial	25,2	29,8	31,6	33,9	34,2	35,7
. Comptes sur livret	20,2	13,6	24,3	26,2	26,2	27,2
. Comptes d'épargne-logement	5,0	16,2	7,3	7,7	8,0	8,5
Dépôts en caisse d'épargne	2,4	2,4	2,4	2,4	...	...
Total	107,8	104,2	105,2	110,9	...	...
Togo						
Dépôts dans les banques	37,4	45,1	46,6	49,4	51,4	54,0
- Dépôts à terme	22,0	25,3	26,2	27,9	29,8	32,1
- Comptes à régime spécial	15,4	19,8	20,4	21,5	21,6	21,9
. Comptes sur livret	15,4	19,8	20,4	21,5	21,6	21,9
Dépôts en caisse d'épargne	5,5	6,3	6,2	...	...	...
Total	42,9	51,4	52,8	...	...	...
N.B. - L'épargne ici retracée est considérée uniquement sous son aspect financier.						
Source : B.C.E.A.O.						

U.M.O.A. – ÉVOLUTION DE LA BASE MONÉTAIRE

	1984	1985	1986		1987		
	Sept.	Sept.	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Base monétaire (B.M.)	544,2	696,2	758,3	927,4	955,6	920,0	788,8
– Billets et pièces	414,2	468,0	523,7	673,5	696,8	637,1	507,6
– Réserves des banques	128,9	227,8	234,1	222,9	227,9	250,7	249,2
– Autres dépôts	1,1	0,4	0,5	31,0	30,9	32,2	32,0
Contreparties							
de la base monétaire	544,2	696,2	758,3	927,4	955,6	920,0	788,8
– Avoirs extérieurs nets	– 605,1	– 486,6	– 338,6	– 358,7	– 342,5	– 307,5	– 402,6
– Position des Gouvernements	549,8	580,5	568,2	592,2	574,5	527,8	561,5
– Concours aux banques et aux établissements financiers	593,8	566,9	596,3	712,9	746,3	710,6	698,6
– Autres éléments nets	5,7	35,4	– 67,6	– 19,0	– 22,7	– 55,9	– 68,7
Masse monétaire (M2)	1 450,2	1 647,4	1 742,8	1 980,5	2 047,6	1 981,6	1 791,0
Multiplicateur ($\frac{M2}{BM}$)	2,66	2,37	2,30	2,14	2,14	2,15	2,27
Pour cent							
Partage des encaisses							
– Circulation fiduciaire	27,18	26,86	28,71	32,59	32,87	30,92	27,10
– Dépôts en C.C.P.	1,71	1,18	1,16	0,87	0,79	0,88	0,89
– Dépôts en C.N.E.	–	0,33	0,35	0,33	0,32	0,34	0,38
– Dépôts en banque	71,11	71,63	69,78	66,21	66,02	67,85	71,63
Coefficients de réserves (a)	14,64	19,31	18,88	17,00	16,86	18,65	19,44
(a) Rapport des réserves des banques aux dépôts dans les banques.							
Source : B.C.E.A.O.							

BÉNIN – ÉVOLUTION DE LA BASE MONÉTAIRE

	1984	1985	1986			1987	
	Sept.	Sept.	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Base monétaire (B.M.)	24,9	24,8	24,1	28,4	29,0	28,1	16,5
– Billets et pièces	24,8	24,7	23,8	27,8	28,2	27,6	16,0
-- Réserves des banques	0,1	0,1	0,3	0,4	0,7	0,2	0,3
– Autres dépôts	–	–	–	0,2	0,1	0,3	0,2
Contreparties							
de la base monétaire	24,9	24,8	24,1	28,4	29,0	28,1	16,5
– Avoirs extérieurs nets	– 28,5	– 28,6	– 29,8	– 29,9	– 38,8	– 37,9	– 43,9
– Position du Gouvernement	13,0	12,3	11,3	12,4	13,3	13,2	13,3
– Concours aux banques et aux établissements financiers	39,3	39,0	42,5	44,5	53,5	52,4	46,8
– Autres éléments nets	1,1	2,1	0,1	1,4	1,0	0,4	0,3
Masse monétaire (M2)	100,3	104,5	100,7	109,1	107,2	110,1	97,0
Multiplieur ($\frac{M2}{BM}$)	4,03	4,21	4,18	3,84	3,70	3,92	5,88
Pour cent							
Partage des encaisses							
– Circulation fiduciaire	23,2	21,6	22,4	24,0	24,9	23,7	15,1
– Dépôts en C.C.P.	2,9	3,2	3,1	2,5	2,3	2,8	3,1
-- Dépôts en banque	73,9	75,2	74,5	73,5	72,8	73,5	81,8
Coefficients de réserves (a)							
(a) Rapport des réserves des banques aux dépôts dans les banques.							
Source : B.C.E.A.O.							

BURKINA - ÉVOLUTION DE LA BASE MONÉTAIRE

	1984	1985	1986		1987		
	Sept.	Sept.	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Base monétaire (B.M.)	48,4	56,6	60,6	73,2	81,6	84,4	81,0
– Billets et pièces	24,6	27,7	35,3	43,4	47,0	46,0	42,3
– Réserves des banques	23,8	28,9	25,3	29,7	34,5	38,2	38,4
– Autres dépôts	–	–	–	0,1	0,1	0,2	0,3
Contreparties							
de la base monétaire	48,4	56,6	60,6	73,2	81,6	84,4	81,0
– Avoirs extérieurs nets	32,0	42,0	43,7	54,0	59,8	64,7	59,9
– Position du Gouvernement	6,1	6,6	9,8	9,6	11,6	10,3	10,8
– Concours aux banques et aux établissements financiers	10,2	6,4	7,1	8,6	9,2	10,2	10,4
– Autres éléments nets	0,1	1,6	–	1,0	1,0	– 0,8	– 0,1
Masse monétaire (M2)	82,5	93,6	109,6	120,7	132,8	135,4	126,9
Multiplieur ($\frac{M2}{BM}$)	1,70	1,65	1,80	1,65	1,63	1,60	1,56
Pour cent							
Partage des encaisses							
– Circulation fiduciaire	29,8	29,6	32,2	35,9	35,4	34,0	33,3
– Dépôts en C.C.P.	2,3	2,3	1,9	1,8	1,7	1,8	1,8
– Dépôts en C.N.E.	–	5,8	5,6	5,5	5,0	5,0	5,4
– Dépôts en banque	67,9	62,3	60,3	56,8	57,9	59,2	59,5
Coefficients de réserves (a)	42,5	49,6	38,3	43,3	44,9	47,7	51,1
(a) Rapport des réserves des banques aux dépôts dans les banques.							
Source : B.C.E.A.O.							

CÔTE D'IVOIRE – ÉVOLUTION DE LA BASE MONÉTAIRE

	1934	1985	1986		1987		
	Sept.	Sept.	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Base monétaire (B.M.)	215,5	294,4	335,0	406,4	403,7	389,6	322,6
– Billets et pièces	191,0	229,2	252,9	330,0	324,4	286,9	228,6
– Réserves des banques	24,3	65,0	81,8	76,1	78,9	102,4	93,8
– Autres dépôts	0,2	0,2	0,3	0,3	0,4	0,3	0,2
Contreparties							
de la base monétaire	215,5	294,4	335,0	406,4	403,7	389,6	322,6
– Avoirs extérieurs nets	– 493,6	– 401,0	– 285,4	– 318,3	– 310,8	– 282,9	– 358,9
– Position du Gouvernement	321,5	313,5	301,9	300,6	299,6	295,3	298,4
– Concours aux banques et aux établissements financiers	359,4	331,9	324,2	423,9	415,6	391,0	398,3
– Autres éléments nets	28,2	50,0	– 5,7	0,2	– 0,7	– 13,8	– 15,2
Masse monétaire (M2)	692,2	808,2	866,0	964,7	989,2	934,3	823,1
Multiplicateur ($\frac{M2}{BM}$)	3,21	2,74	2,58	2,37	2,45	2,40	2,55
Pour cent							
Partage des encaisses							
– Circulation fiduciaire	26,4	27,0	28,2	33,0	31,8	29,7	26,6
– Dépôts en C.C.P.	1,3	0,5	0,5	0,2	0,1	0,2	0,2
– Dépôts en banque	72,3	72,5	71,3	66,8	68,1	70,1	73,2
Coefficients de réserves (a)	6,5	12,9	13,2	11,8	11,8	15,6	15,6
(a) Rapport des réserves des banques aux dépôts dans les banques.							
Source : B.C.E.A.O.							

MALI – ÉVOLUTION DE LA BASE MONÉTAIRE

	1984	1985	1986		1987		
	Sept.	Sept.	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Base monétaire (B.M.)	50,0	65,7	70,9	80,6	79,3	80,0	72,7
– Billets et pièces	43,4	50,9	57,8	69,2	69,2	66,5	57,4
– Réserves des banques	5,8	14,8	13,1	11,4	10,1	13,5	15,3
– Autres dépôts	0,8	–	–	–	–	–	–
Contreparties							
de la base monétaire	50,0	65,7	70,9	80,6	79,3	80,0	72,7
– Avoirs extérieurs nets	– 42,0	– 41,6	– 48,8	– 46,9	– 50,6	– 46,2	– 50,0
– Position du Gouvernement	39,6	49,2	48,5	48,3	46,8	46,4	46,0
– Concours aux banques et aux établissements financiers	9,5	13,7	31,1	38,1	42,9	42,0	37,3
– Autres éléments nets	42,9	44,4	40,1	41,1	40,2	37,8	39,4
Masse monétaire (M2)	100,9	118,6	118,8	135,3	135,0	135,2	123,0
Multiplieur ($\frac{M2}{BM}$)	2,02	1,80	1,68	1,68	1,70	1,69	1,69
Pour cent							
Partage des encaisses							
– Circulation fiduciaire	39,5	40,1	45,8	49,4	49,4	47,2	44,9
– Dépôts en C.C.P.	2,0	2,5	2,8	2,3	2,3	2,7	2,9
– Dépôts en banque	58,5	57,4	51,4	48,3	48,3	50,1	52,2
Coefficients de réserves (a)	9,8	21,8	21,4	17,4	15,5	19,9	23,8
(a) Rapport des réserves des banques aux dépôts dans les banques.							
Source : B.C.E.A.O.							

NIGER - ÉVOLUTION DE LA BASE MONÉTAIRE

	1984	1985	1986		1987		
	Sept.	Sept.	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Base monétaire (B.M.)	42,6	60,8	57,6	63,7	64,9	63,1	56,0
– Billets et pièces	28,0	30,0	36,0	40,5	41,5	41,5	35,5
– Réserves des banques	14,6	30,8	21,6	23,2	23,4	21,6	20,5
– Autres dépôts	–	–	–	–	–	–	–
Contreparties							
de la base monétaire	42,6	60,8	57,6	63,7	64,9	63,1	56,0
– Avoirs extérieurs nets	11,5	19,7	21,8	17,0	28,2	31,3	25,6
– Position du Gouvernement	8,1	18,9	18,3	19,4	11,3	10,3	3,6
– Concours aux banques et aux établissements financiers	21,0	18,0	17,8	26,3	24,6	22,6	28,0
– Autres éléments nets	2,0	4,2	– 0,3	1,0	0,8	– 1,1	– 1,2
Masse monétaire (M2)	95,5	108,9	114,4	121,0	121,6	122,4	113,7
Multiplicateur ($\frac{M2}{BM}$)	2,24	1,79	1,99	1,90	1,87	1,94	2,03
Pour cent							
Partage des encaisses							
– Circulation fiduciaire	29,3	27,5	31,5	33,4	34,1	34,0	31,2
– Dépôts en C.C.P.	1,6	1,3	1,7	1,2	1,1	1,3	1,5
– Dépôts en banque	69,1	71,2	66,8	65,4	64,8	64,7	67,3
Coefficients de réserves (a)	22,1	39,7	28,2	29,2	29,6	27,2	26,8
(a) Rapport des réserves des banques aux dépôts dans les banques.							
Source : B.C.E.A.O.							

SÉNÉGAL - ÉVOLUTION DE LA BASE MONÉTAIRE

	1984	1985	1986		1987		
	Sept.	Sept.	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Base monétaire (B.M.)	81,7	87,7	97,2	125,7	146,1	133,6	102,1
– Billets et pièces	67,0	63,7	76,1	104,3	122,8	109,0	74,5
– Réserves des banques	14,7	24,0	21,1	21,4	22,9	24,1	27,1
– Autres dépôts	–	–	–	–	0,4	0,5	0,5
Contreparties							
de la base monétaire	81,7	87,7	97,2	125,7	146,1	133,6	102,1
– Avoirs extérieurs nets	– 215,8	– 233,5	– 216,2	– 197,3	– 196,7	– 200,1	– 210,2
– Position du Gouvernement	138,7	146,8	147,7	158,6	152,1	155,8	147,1
– Concours aux banques et aux établissements financiers	148,2	154,2	169,3	160,6	192,3	186,1	172,8
– Autres éléments nets	10,6	20,2	– 3,6	3,8	– 1,6	– 8,2	– 7,6
Masse monétaire (M2)	263,2	279,3	289,1	333,5	356,1	342,2	307,0
Multiplicateur ($\frac{M2}{BM}$)	3,22	3,18	2,97	2,65	2,44	2,56	3,01
Pour cent							
Partage des encaisses							
– Circulation fiduciaire	25,4	22,8	26,3	31,3	34,5	31,9	24,3
– Dépôts en C.C.P.	2,5	1,7	1,4	1,6	1,3	1,1	1,2
– Dépôts en banque	72,1	75,5	72,3	67,1	64,2	67,0	74,5
Coefficients de réserves (a)	7,8	11,3	10,0	9,5	10,0	10,5	11,8
(a) Rapport des réserves des banques aux dépôts dans les banques.							
Source : B.C.E.A.O.							

TOGO – ÉVOLUTION DE LA BASE MONÉTAIRE

	1984	1985	1986			1987	
	Sept.	Sept.	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Milliards de francs CFA							
Base monétaire (B.M.)	80,7	105,7	112,6	118,7	120,6	110,7	107,0
– Billets et pièces	29,7	34,2	34,3	48,7	56,2	51,3	45,5
– Réserves des banques	51,0	71,5	78,3	70,0	64,4	59,4	61,5
– Autres dépôts	–	–	–	–	–	–	–
Contreparties							
de la base monétaire	80,7	105,7	112,6	118,7	120,6	110,7	107,0
– Avoirs extérieurs nets	49,1	63,4	78,0	67,3	72,3	64,7	61,0
– Position du Gouvernement	22,7	33,0	30,7	43,3	39,5	41,8	42,4
– Concours aux banques et aux établissements financiers	6,0	3,5	4,2	7,1	8,2	6,4	5,1
– Autres éléments nets	2,9	5,8	– 0,3	1,0	0,6	– 2,2	– 1,5
Masse monétaire (M2)	115,4	134,1	143,8	165,5	175,9	171,1	169,9
Multiplieur ($\frac{M2}{BM}$)	1,43	1,27	1,28	1,39	1,46	1,55	1,59
Pour cent							
Partage des encaisses							
– Circulation fiduciaire	24,6	24,3	25,1	27,8	30,7	29,0	25,7
– Dépôts en C.C.P.	0,8	0,7	0,9	0,5	0,5	0,5	0,7
– Dépôts en banque	74,6	75,0	74,0	71,7	68,8	70,5	73,7
Coefficients de réserves (a)	60,8	71,8	72,8	61,3	55,8	50,7	50,5
(a) Rapport des réserves des banques aux dépôts dans les banques.							
Source : B.C.E.A.O.							

B.C.E.A.O. – ENCOURS DES AUTORISATIONS PRÉALABLES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉS AU 30 SEPTEMBRE 1987

Branches d'activités	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo	U.M.O.A.*
Millions de francs CFA								
Activités agricoles et annexes	1 621,5	5 443,0		221,0	650,0	4 886,0	809,0	13 630,5
Activités minières	30,0	7 286,0		250,0	8 900,0	1 230,0	11 669,0	29 365,0
Activités industrielles	17 402,6	20 101,0		24 419,0	14 751,0	73 597,0	8 297,0	158 567,6
Bâtiment et travaux publics	1 400,0	6 159,0		23 755,0	8 211,0	14 469,0	5 010,0	38 004,0
Commerce	32 358,0	17 205,0		46 299,0	26 860,0	127 140,0	41 402,0	291 264,0
Transports et communications	2 588,0	4 777,0		2 581,0	5 711,0	6 993,0	2 046,0	24 696,0
Services divers	1 232,0	6 405,0		4 191,0	560,0	22 189,0	2 690,0	37 267,0
Total	56 632,1	67 376,0		80 716,0	65 643,0	250 504,0	71 923,0	592 794,1
Pour cent								
Activités agricoles et annexes	2,9	8,1		0,3	1,0	1,9	1,1	2,3
Activités minières	€	10,8		0,3	13,6	0,4	16,2	5,0
Activités industrielles	30,7	29,8		30,2	22,5	29,4	11,5	26,7
Bâtiment et travaux publics	2,5	9,1		3,4	12,5	5,8	7,0	6,4
Commerce	57,1	25,6		57,4	40,9	50,7	57,6	49,1
Transports et communications	4,6	7,1		3,2	8,7	2,8	2,9	4,2
Services divers	2,2	9,5		5,2	0,8	8,9	3,7	6,3
Total	100,0	100,0		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
* Total compte non tenu des données de la Côte d'Ivoire, non disponibles.								
Source : B.C.E.A.O.								

U.M.O.A. – CRÉDITS A COURT TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	1985				1986				1987		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	57 691	52 039	49 878	56 968	65 414	50 921	56 195	66 907	69 210	65 091	59 599
– Agriculture, chasse	42 763	37 368	34 911	38 263	44 903	34 679	40 267	49 899	50 490	47 970	42 095
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	14 928	14 671	14 967	18 705	20 511	16 242	15 928	17 008	18 720	17 121	17 504
Industries extractives	8 383	6 955	8 396	10 865	11 223	17 339	20 406	17 309	16 639	24 652	22 203
– Pétrole brut et gaz naturel	1 527	669	10	12	37	11	14	543	171	873	–
– Autres	6 856	6 286	8 386	10 853	11 186	17 328	20 392	16 766	16 468	23 779	22 203
Industries manufacturières	226 034	218 258	218 934	217 220	218 140	233 407	225 185	229 790	230 224	233 858	231 505
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	87 341	86 180	85 322	74 172	85 674	88 674	78 203	79 126	91 928	88 710	80 559
– Textiles, habillement, cuir	39 109	40 668	41 084	38 868	34 770	37 943	44 801	44 322	40 820	44 412	49 297
– Industries chimiques	29 867	29 145	24 607	30 442	29 222	38 207	26 552	31 903	24 259	27 286	25 182
– Autres	69 717	62 265	67 921	73 730	68 474	68 583	75 629	74 439	73 217	73 450	76 467
Électricité, gaz, eau	16 299	16 787	32 815	41 557	13 913	18 512	26 505	23 125	23 926	27 035	26 219
Bâtiment, travaux publics	81 534	73 357	74 395	73 362	77 850	75 224	70 642	74 621	80 031	74 536	76 193
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	561 257	455 166	456 913	549 443	630 002	548 284	527 534	609 945	698 468	686 888	672 620
– Commerce de gros	469 435	355 552	352 101	446 018	522 664	436 264	411 195	492 849	572 603	561 422	544 242
– Commerce de détail	77 465	84 722	82 778	88 552	91 612	96 268	99 868	100 034	107 446	107 803	110 110
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	143 572	14 892	15 034	14 873	15 726	15 752	16 471	17 062	18 419	17 663	18 268
Transports, entrepôts et communications	56 561	56 567	59 805	64 151	65 735	66 442	70 030	77 639	68 672	67 594	74 279
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	52 867	48 952	50 808	54 860	58 628	56 019	58 318	66 228	64 268	68 112	71 739
– Établissements financiers, assurances	13 550	13 944	14 360	15 232	15 450	13 950	14 761	14 562	15 221	14 153	14 639
– Affaires immobilières, services aux entreprises	39 317	35 008	36 448	39 628	43 178	42 069	43 557	51 666	49 047	53 959	57 100
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	51 647	50 913	53 784	55 634	58 824	62 609	63 581	67 625	70 360	71 383	69 478
– Services divers fournis à la collectivité	4 015	2 976	3 978	4 125	4 321	5 474	5 475	5 722	6 391	5 992	6 592
– Prêts aux particuliers	29 519	28 691	30 890	26 1148	26 481	27 304	29 867	29 685	32 156	34 297	33 426
– Autres	18 113	19 246	18 916	25 361	28 022	29 831	28 239	32 218	31 813	31 094	29 460
TOTAL	1 112 273	978 994	1 005 728	1 124 060	1 133 994	1 128 757	1 118 396	1 233 189	1 321 798	1 319 149	1 303 835
N.B.-Non compris obligations cautionnées et crédit-bail.											
Source : B.C.E.A.O.											

BÉNIN – CRÉDITS A COURT TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	1985				1986				1987		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	10 344	10 279	10 293	10 295	14 688	10 199	10 300	10 334	10 300	10 290	10 287
– Agriculture, chasse	8 908	8 849	8 860	8 860	13 252	8 764	8 859	8 891	8 845	8 844	8 844
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	1 436	1 430	1 433	1 435	1 436	1 435	1 441	1 443	1 455	1 446	1 443
Industries extractives	–	–	–	16	17	18	19	25	84	84	85
– Pétrole brut et gaz naturel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Autres	–	–	–	16	17	18	19	25	84	84	85
Industries manufacturières	9 368	9 665	9 333	10 182	10 155	9 919	9 897	8 413	9 712	9 814	9 367
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	484	546	316	2 096	1 766	1 397	1 414	638	1 349	1 430	849
– Textiles, habillement, cuir	6 726	6 775	6 814	5 756	6 390	6 504	6 594	5 740	6 127	6 132	6 330
– Industries chimiques	77	59	75	81	70	112	103	105	141	113	122
– Autres	2 081	2 285	2 128	2 249	1 929	1 906	1 786	1 930	2 095	2 139	2 066
Électricité, gaz, eau	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	23
Bâtiment, travaux publics	863	886	1 033	714	654	675	650	823	868	810	848
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	28 783	21 330	21 763	22 296	24 466	25 368	22 471	24 621	33 051	34 235	31 557
– Commerce de gros	21 306	13 451	13 867	13 932	16 117	17 145	14 206	16 085	24 373	25 334	22 605
– Commerce de détail	3 968	4 374	4 381	4 922	4 924	4 785	4 826	5 084	5 214	5 439	5 479
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	3 509	3 505	3 515	3 442	3 425	3 438	3 439	3 452	3 464	3 462	3 473
Transports, entrepôts et communications	2 373	2 161	2 139	2 141	1 946	1 319	1 307	1 340	1 318	1 326	1 294
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	237	227	225	299	144	154	159	156	178	159	181
– Établissements financiers, assurances	–	–	–	16	–	–	–	–	–	–	–
– Affaires immobilières, services aux entreprises	237	227	149	283	144	154	159	156	178	159	181
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	5 536	5 220	5 459	4 716	4 793	4 453	4 604	4 480	3 229	3 305	2 741
– Services divers fournis à la collectivité	100	95	104	132	117	127	121	95	101	100	109
– Prêts aux particuliers	297	291	331	325	212	179	164	200	143	129	124
– Autres	5 139	4 834	5 024	4 259	4 464	4 147	4 319	4 185	2 985	3 076	2 508
TOTAL	57 504	49 768	50 245	50 659	56 863	52 105	49 407	50 192	58 740	60 023	56 383

Source : B.C.E.A.O.

BURKINA – CRÉDITS A COURT TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	1985				1986				1987		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	769	708	837	1 083	12 552	1 959	1 995	2 794	2 696	3 311	3 555
– Agriculture, chasse	769	708	837	1 083	1 552	1 959	1 995	2 794	2 696	3 285	3 555
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	–	–	–	–	–	–	–	–	–	26	–
Industries extractives	2 281	1 852	2 405	2 495	2 323	1 393	2 008	1 223	488	130	151
– Pétrole brut et gaz naturel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Autres	2 281	1 852	2 405	2 495	2 323	1 393	2 008	1 223	488	130	151
Industries manufacturières	7 118	5 834	7 945	10 220	8 717	10 311	11 456	10 235	11 580	6 305	6 426
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	4 468	3 946	5 265	5 412	5 525	6 360	6 118	6 966	7 715	2 653	3 202
– Textiles, habillement, cuir	923	426	740	574	187	387	1 010	1 027	1 130	702	811
– Industries chimiques	624	618	779	1 558	1 938	2 421	850	1 210	1 306	1 030	647
– Autres	1 103	844	1 161	2 676	1 067	1 143	3 478	1 032	1 429	1 920	1 766
Électricité, gaz, eau	17	102	–	8	–	58	118	127	23	–	94
Bâtiment, travaux publics	2 526	2 561	2 975	4 006	4 585	4 397	3 418	3 942	4 412	3 312	3 071
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	15 934	17 306	16 381	21 605	23 624	28 162	27 588	24 120	29 761	36 686	34 646
– Commerce de gros	12 260	13 769	12 875	17 473	19 122	23 580	22 582	19 472	22 941	30 922	32 576
– Commerce de détail	3 531	3 414	3 399	4 043	4 396	4 471	4 645	4 327	6 307	5 198	1 947
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	143	123	107	89	106	111	361	321	513	566	123
Transports, entrepôts et communications	1 011	877	911	726	1 024	1 037	1 223	1 247	1 588	931	920
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	155	203	98	195	230	236	776	228	24	80	115
– Établissements financiers, assurances	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Affaires immobilières, services aux entreprises	155	203	98	195	230	236	776	228	24	80	115
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	4 202	4 012	3 960	4 326	5 308	4 125	2 157	3 750	4 528	4 258	3 644
– Services divers fournis à la collectivité	11	24	30	54	47	44	31	45	38	56	167
– Prêts aux particuliers	805	654	607	756	860	918	499	702	1 502	1 685	1 383
– Autres	3 386	3 334	3 323	3 526	4 401	3 163	1 627	3 003	2 988	2 517	2 094
TOTAL	34 013	33 455	35 512	44 664	47 369	51 678	50 739	47 666	55 100	55 013	52 622
Source : B.C.E.A.O.											

CÔTE D'IVOIRE – CRÉDITS A COURT TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	1985				1986				1987		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	24 506	21 107	20 822	23 161	28 048	19 792	25 367	28 235	23 144	20 735	21 324
– Agriculture, chasse	16 190	13 086	12 843	15 247	14 239	11 403	16 265	18 252	12 033	11 439	11 657
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	8 316	8 021	7 979	7 914	13 809	8 389	9 102	9 983	11 111	9 296	9 667
Industries extractives	2 844	1 998	1 472	1 493	1 483	1 344	1 347	2 353	1 941	2 765	1 809
– Pétrole brut et gaz naturel	1 527	669	10	12	37	11	14	543	171	873	–
– Autres	1 317	1 329	1 462	1 481	1 446	1 333	1 333	1 810	1 770	1 892	1 809
Industries manufacturières	118 848	116 450	112 586	110 897	108 331	121 165	116 885	122 671	121 426	129 457	126 884
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	43 730	44 804	42 716	33 779	40 887	42 658	34 787	37 641	48 223	50 799	45 239
– Textiles, habillement, cuir	16 233	17 218	17 083	17 586	13 747	16 895	20 665	21 089	18 146	21 185	24 496
– Industries chimiques	17 747	15 832	13 711	16 897	14 845	22 060	16 044	18 701	11 544	14 143	12 428
– Autres	41 138	38 596	39 076	42 636	38 852	39 552	45 389	45 240	43 513	43 330	44 721
Électricité, gaz, eau	11 085	12 198	29 351	38 354	10 403	13 909	22 631	20 064	21 440	24 699	24 831
Bâtiment, travaux publics	44 544	35 763	36 452	34 577	37 336	32 873	28 405	29 660	32 853	31 047	32 157
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	334 482	245 906	242 843	312 178	371 962	292 581	272 988	326 908	370 332	352 070	362 321
– Commerce de gros	303 655	213 061	214 623	278 321	336 748	255 873	234 272	287 515	330 145	310 056	318 575
– Commerce de détail	25 496	27 813	23 034	28 940	30 233	32 152	33 804	34 193	34 652	36 761	37 522
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	5 331	5 032	5 186	4 917	4 981	4 556	4 912	5 200	5 535	5 253	6 224
Transports, entrepôts et communications	30 229	31 213	33 276	38 625	39 209	39 996	42 001	48 684	39 097	38 448	42 138
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	31 540	27 177	28 008	32 218	36 063	33 435	33 980	41 255	40 807	44 262	45 465
– Établissements financiers, assurances	303	492	276	1 378	1 408	803	390	391	1 002	973	376
– Affaires immobilières, services aux entreprises	31 237	26 685	27 732	30 840	34 655	32 632	33 590	40 864	39 805	43 289	45 089
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	18 587	18 540	19 380	19 380	19 540	21 663	24 519	24 537	25 673	26 737	26 290
– Services divers fournis à la collectivité	1 871	1 877	1 654	1 753	2 031	2 910	3 217	3 304	3 489	3 476	3 419
– Prêts aux particuliers	13 944	14 307	15 460	14 778	14 817	15 702	18 116	17 776	19 111	20 073	19 543
– Autres	2 772	2 356	2 266	2 849	2 692	3 051	3 186	3 457	3 073	3 188	3 328
TOTAL	616 665	510 352	624 190	610 883	652 375	576 758	568 123	644 367	676 713	670 220	683 219
N.B. - Non compris obligations cautionnées et crédit-bail.											
Source : B.C.E.A.O.											

MALI – CRÉDITS A COURT TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	1985				1986				1987		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	10 147	7 525	5 448	6 482	8 914	5 408	5 207	12 097	18 988	16 185	9 971
– Agriculture, chasse	10 132	7 510	5 433	6 358	8 754	5 258	5 061	11 956	18 865	16 067	9 843
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	15	15	15	124	160	150	146	141	123	118	128
Industries extractives	369	256	154	130	190	214	284	318	293	316	291
– Pétrole brut et gaz naturel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Autres	369	256	154	130	190	214	284	318	293	316	291
Industries manufacturières	15 144	15 505	16 333	16 853	16 742	16 434	17 097	17 871	17 715	16 690	17 354
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	6 824	6 807	6 790	7 352	7 303	6 980	6 984	7 249	7 294	6 869	6 868
– Textiles, habillement, cuir	3 027	3 698	4 427	3 709	3 835	3 790	4 171	4 319	4 208	4 070	4 337
– Industries chimiques	647	531	546	468	454	360	399	405	595	445	579
– Autres	4 646	4 469	4 570	5 324	5 150	5 304	5 543	5 898	5 618	5 306	5 570
Électricité, gaz, eau	111	31	121	42	13	14	118	13	14	17	14
Bâtiment, travaux publics	2 330	1 636	1 812	1 791	2 019	2 086	2 427	2 792	2 844	2 783	3 133
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	24 245	26 355	29 527	28 887	32 709	33 529	37 778	38 580	38 754	39 407	40 424
– Commerce de gros	19 371	20 231	22 954	22 740	25 567	26 007	29 987	30 653	30 504	30 585	30 449
– Commerce de détail	4 540	5 788	6 230	5 850	6 762	7 139	7 414	7 560	7 884	8 459	9 628
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	334	336	343	297	380	383	377	367	366	363	347
Transports, entrepôts et communications	3 008	3 009	3 317	3 479	3 341	3 440	3 804	3 696	3 730	3 764	3 839
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises.	1 244	1 214	1 258	1 081	1 237	1 298	1 326	1 228	1 295	1 297	1 355
– Établissements financiers, assurances	972	1 026	1 095	893	905	903	891	849	849	849	881
– Affaires immobilières, services aux entreprises	272	188	163	188	332	395	435	379	446	448	474
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	6 002	5 558	6 302	7 125	8 532	8 662	10 292	10 395	10 906	10 212	8 243
– Services divers fournis à la collectivité	44	33	30	31	16	18	40	43	89	34	36
– Prêts aux particuliers	5 103	4 546	5 114	266	318	344	373	326	405	468	417
– Autres	855	979	1 158	6 828	8 198	8 300	9 879	10 026	10 412	9 710	7 790
TOTAL	62 600	61 089	64 272	65 870	73 697	71 085	78 333	86 990	94 539	90 671	84 624

NIGER – CRÉDITS A COURT TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	1985				1986				1987		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	3 057	3 414	3 539	3 649	3 736	3 873	4 141	4 150	4 404	4 382	4 562
– Agriculture, chasse	3 057	3 414	3 539	3 649	3 736	3 873	4 141	4 150	4 404	4 382	4 562
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Industries extractives	2 023	849	426	1 289	2 399	1 223	1 705	1 999	1 075	1 885	1 796
– Pétrole brut et gaz naturel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Autres	2 023	849	426	1 289	2 399	1 223	1 705	1 999	1 075	1 885	1 796
Industries manufacturières	9 657	10 137	10 529	10 676	11 701	11 832	11 556	12 125	12 001	12 377	13 280
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	2 779	2 949	3 063	3 050	3 823	4 317	4 531	4 100	4 570	4 638	4 621
– Textiles, habillement, cuir	1 782	2 007	2 061	1 866	1 663	1 630	2 401	2 257	1 608	2 104	2 477
– Industries chimiques	542	536	659	777	733	754	574	648	578	261	611
– Autres	4 554	4 645	4 746	4 983	5 482	5 131	4 050	5 120	5 245	5 374	5 571
Électricité, gaz, eau	1 548	1 409	988	725	1 598	2 057	1 986	1 959	1 839	1 260	298
Bâtiment, travaux publics	9 947	9 424	9 785	10 124	8 536	9 981	10 047	10 534	10 975	11 381	12 151
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	41 595	37 510	38 558	42 100	44 180	43 058	45 417	54 537	54 380	49 590	52 223
– Commerce de gros	29 177	25 157	25 663	28 098	29 164	28 293	29 807	39 192	38 681	34 484	36 001
– Commerce de détail	11 225	11 089	11 237	12 268	12 853	12 442	13 194	12 970	13 351	12 688	13 880
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	1 193	1 264	1 658	1 734	2 163	2 323	2 416	2 375	2 348	2 418	2 342
Transports, entrepôts et communications	8 061	7 370	7 759	7 887	8 136	8 168	8 641	8 184	8 348	8 510	8 547
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	105	193	187	219	251	536	161	224	165	79	179
– Établissements financiers, assurances	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Affaires immobilières, services aux entreprises	105	193	187	219	251	536	161	224	165	79	179
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	1 583	1 648	2 037	2 129	2 056	2 224	2 081	1 917	1 852	1 758	1 654
– Services divers fournis à la collectivité	418	463	464	463	426	425	400	460	385	372	312
– Prêts aux particuliers	281	241	248	234	260	254	254	231	217	223	225
– Autres	884	944	1 325	1 432	1 370	1 545	1 427	1 226	1 250	1 163	1 117
TOTAL	77 576	71 954	73 808	78 798	82 591	82 852	85 735	95 629	95 039	91 222	94 690
Source : B.C.E.A.O.											

SÉNÉGAL – CRÉDITS A COURT TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	1985				1986				1987		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	8 261	8 416	8 351	11 812	8 013	9 336	8 849	8 955	9 384	9 900	9 560
– Agriculture, chasse	3 214	3 329	2 934	2 604	2 934	3 094	3 636	3 540	3 369	3 694	3 323
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	5 047	5 087	5 417	9 208	5 079	6 242	5 213	5 415	6 015	6 206	6 237
Industries extractives	727	720	2 145	2 094	1 687	2 597	3 234	1 815	1 091	888	1 041
– Pétrole brut et gaz naturel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Autres	727	720	2 145	2 094	1 687	2 597	3 234	1 815	1 091	888	1 041
Industries manufacturières	62 565	57 019	58 177	54 872	59 340	60 522	55 252	55 206	55 002	56 242	54 073
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	28 579	26 244	26 305	21 045	25 508	26 287	23 546	21 403	22 009	21 168	18 174
– Textiles, habillement, cuir	9 558	9 675	9 138	9 194	8 696	8 499	9 723	9 684	9 344	9 982	10 603
– Industries chimiques	9 434	6 298	8 130	9 932	10 493	11 730	7 951	10 147	9 546	10 780	10 281
– Autres	14 994	14 802	14 604	14 701	14 643	14 006	14 032	13 972	14 103	14 312	15 015
Électricité, gaz, eau	3 441	2 999	2 280	2 352	1 807	2 313	1 521	810	511	952	793
Bâtiment, travaux publics	18 183	21 044	18 706	18 435	19 740	20 787	20 596	21 238	21 998	22 165	22 294
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	97 731	88 369	88 225	103 108	111 888	105 002	100 848	113 338	136 019	139 233	120 090
– Commerce de gros	74 007	63 455	64 555	77 711	85 624	77 514	73 621	85 306	104 535	110 102	89 145
– Commerce de détail	19 904	20 324	19 560	21 146	21 824	22 771	22 534	23 054	25 602	23 931	25 873
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	3 820	4 590	4 110	4 251	4 440	4 717	4 693	4 978	5 882	5 200	5 072
Transports, entrepôts et communications	10 459	10 519	10 659	9 443	10 474	10 797	11 238	11 661	12 455	12 709	15 685
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	19 234	19 566	20 656	20 498	20 368	19 984	21 594	22 700	21 341	21 714	23 867
– Établissements financiers, assurances	12 257	12 398	12 897	12 917	13 113	12 213	13 451	13 294	13 341	12 297	13 337
– Affaires immobilières, services aux entreprises	6 977	7 168	7 759	7 581	7 255	7 771	8 143	9 406	8 000	9 417	10 530
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	14 850	15 026	15 769	17 007	17 701	20 310	18 803	21 472	22 901	23 671	25 647
– Services divers fournis à la collectivité	1 322	186	1 441	1 440	1 425	1 495	1 332	1 496	1 901	1 559	2 167
– Prêts aux particuliers	8 679	8 254	8 700	9 374	9 590	9 426	9 891	9 879	10 169	11 205	11 133
– Autres	4 849	6 586	5 628	6 193	6 686	9 389	7 580	10 097	10 831	10 907	12 347
TOTAL	235 451	223 678	224 968	239 621	251 017	251 648	241 935	257 195	280 702	287 474	273 050

Source : B.C.E.A.O.

TOGO – CRÉDITS A COURT TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	1985				1986				1987		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	607	590	588	486	463	354	336	342	294	288	340
– Agriculture, chasse	493	472	465	462	436	328	310	316	278	259	311
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	114	118	123	24	27	26	26	26	16	29	29
Industries extractives	139	1 280	1 794	3 348	3 118	10 550	11 809	9 576	11 667	18 584	17 115
– Pétrole brut et gaz naturel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Autres	139	1 280	1 794	3 348	3 118	10 550	11 809	9 576	11 667	18 584	17 115
Industries manufacturières	3 334	3 648	4 031	3 520	3 154	3 224	3 042	3 269	2 788	2 973	4 036
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	477	884	867	1 439	862	675	823	1 129	768	1 153	1 521
– Textiles, habillement, cuir	860	869	821	183	252	238	237	206	257	237	243
– Industries chimiques	796	802	707	729	689	770	631	687	549	514	514
– Autres	1 201	1 093	1 636	1 169	1 351	1 541	1 351	1 247	1 214	1 069	1 758
Électricité, gaz, eau	97	48	75	76	92	161	131	152	99	107	166
Bâtiment, travaux publics	3 141	2 929	3 632	3 715	4 980	4 525	5 099	5 632	6 081	3 038	2 539
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	18 487	18 390	19 616	19 269	21 170	20 584	23 486	27 841	36 171	35 667	31 359
– Commerce de gros	9 659	6 428	4 564	7 743	10 322	7 852	6 720	14 626	21 424	19 939	14 891
– Commerce de détail	8 801	11 920	14 937	11 383	10 620	12 508	13 451	12 846	14 436	15 327	15 781
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	27	42	115	143	228	224	273	369	311	401	687
Transports, entrepôts et communications	1 420	1 418	1 744	1 850	1 605	1 685	1 816	2 827	2 136	1 906	1 856
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	352	372	376	350	335	376	322	437	458	521	577
– Établissements financiers, assurances	18	28	16	28	24	31	29	28	29	34	45
– Affaires immobilières, services aux entreprises	334	344	360	322	311	345	293	409	429	487	532
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	887	909	877	951	894	1 172	1 125	1 074	1 271	1 442	1 259
– Services divers fournis à la collectivité	249	298	255	252	259	455	334	279	388	395	382
– Prêts aux particuliers	410	398	430	425	424	481	570	571	609	514	601
– Autres	228	213	192	274	211	236	221	224	274	533	276
TOTAL	28 464	29 584	32 733	33 565	35 811	42 631	44 124	51 150	60 965	64 526	59 247

Source : B.C.E.A.O.

U.M.O.A. – CRÉDITS A MOYEN ET LONG TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES AUX CENTRALES DES RISQUES

Secteurs d'activité	1985				1986				1987		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	18 361	18 904	18 072	19 812	19 846	16 715	16 867	13 952	15 065	14 768	14 756
– Agriculture, chasse	13 602	13 763	13 777	13 056	13 504	12 229	12 506	10 066	11 193	10 351	10 140
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	4 759	5 141	4 295	6 756	6 342	4 487	4 361	3 886	3 872	4 417	4 616
Industries extractives	22 117	21 232	18 987	18 498	18 738	16 720	15 536	13 290	17 249	15 756	15 482
– Pétrole brut et gaz naturel	11 962	11 447	10 740	10 416	10 149	8 359	7 659	7 337	7 247	6 765	6 587
– Autres	10 155	9 785	8 247	8 082	8 589	8 361	7 877	5 953	10 002	8 991	8 895
Industries manufacturières	146 588	134 536	129 377	128 044	126 647	125 975	120 954	113 989	108 766	112 048	106 737
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	63 462	58 878	52 986	51 797	52 809	50 808	49 786	45 204	44 476	43 714	41 923
– Textiles, habillement, cuir	12 840	10 502	9 815	10 859	9 460	9 764	8 535	8 308	9 787	8 956	10 177
– Industries chimiques	44 285	41 167	41 609	42 041	40 536	40 461	38 188	35 579	30 018	35 414	31 262
– Autres	26 001	23 989	24 967	23 347	23 842	24 942	24 445	24 899	24 485	23 964	23 375
Électricité, gaz, eau	36 878	35 441	34 644	33 092	35 212	52 378	57 573	55 738	53 762	52 562	50 840
Bâtiment, travaux publics	17 622	14 179	16 290	16 567	15 230	16 466	17 239	16 369	16 074	15 898	16 142
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	105 360	111 234	111 815	121 002	126 127	124 309	125 869	129 653	133 346	141 597	157 261
– Commerce de gros	80 579	86 378	86 835	95 607	99 509	99 433	99 914	103 482	103 212	112 807	128 053
– Commerce de détail	12 145	11 999	12 226	12 752	13 825	13 556	13 769	13 654	14 052	14 467	15 163
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	12 636	12 857	12 554	12 643	12 793	11 320	12 186	12 517	16 109	14 323	14 045
Transports, entrepôts et communications	41 705	40 691	39 810	39 861	40 874	39 352	36 058	38 124	45 874	43 572	42 746
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	65 157	57 589	57 140	53 448	54 196	53 992	52 106	41 098	40 600	40 541	39 548
– Établissements financiers, assurances	111	102	504	532	98	102	153	166	315	313	319
– Affaires immobilières, services aux entreprises	65 046	57 487	56 636	52 916	54 098	53 890	51 953	40 932	40 285	40 228	39 229
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	64 221	63 098	64 794	63 301	62 035	62 835	63 824	63 718	62 252	64 526	66 371
– Services divers fournis à la collectivité	6 419	4 446	6 334	5 916	5 664	5 597	5 463	6 003	5 772	5 929	6 108
– Prêts aux particuliers	48 675	47 430	47 046	46 842	46 309	45 561	48 136	46 089	45 843	47 420	47 981
– Autres	9 127	11 222	11 414	10 543	10 062	11 677	10 225	11 626	10 637	11 177	12 282
TOTAL	518 009	496 904	490 929	493 625	498 905	508 742	506 026	485 931	492 988	501 268	509 883
Source : B.C.E.A.O.											

BÉNIN – CRÉDITS A MOYEN ET LONG TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	1985				1986				1987		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	1 474	1 471	1 465	1 460	1 478	1 437	1 473	1 469	1 495	1 492	1 449
– Agriculture, chasse	1 403	1 403	1 403	1 403	1 404	1 353	1 394	1 394	1 415	1 417	1 417
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	71	68	62	57	74	84	79	75	80	75	32
Industries extractives	65	65	70	70	70	70	70	70	370	370	368
– Pétrole brut et gaz naturel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Autres	65	65	70	70	70	70	70	70	370	370	368
Industries manufacturières	10 953	10 938	10 976	11 553	10 979	10 809	10 915	10 895	10 098	10 017	10 220
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	5 794	5 921	5 935	5 316	5 818	5 524	5 567	5 549	4 859	4 819	4 948
– Textiles, habillement, cuir	94	94	93	1 614	108	101	102	81	101	101	101
– Industries chimiques	258	258	257	1 002	257	257	325	321	319	319	379
– Autres	4 807	4 665	4 691	3 621	4 796	4 927	4 921	4 944	4 819	4 778	4 792
Électricité, gaz, eau	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bâtiment, travaux publics	1 288	1 288	1 288	1 289	1 290	1 365	1 293	1 293	1 321	1 321	902
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	5 054	5 505	5 508	5 059	5 009	5 879	5 804	6 154	6 174	6 096	6 101
– Commerce de gros	1 915	2 362	2 319	1 893	2 576	2 469	2 398	2 603	2 307	2 212	2 071
– Commerce de détail	588	598	646	615	858	864	836	971	1 071	1 104	1 253
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	2 551	2 545	2 543	2 551	2 575	2 546	2 570	2 580	2 796	2 780	2 777
Transports, entrepôts et communications	2 414	2 429	2 460	2 424	2 216	1 069	990	990	1 423	1 212	1 079
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	1 345	1 418	1 421	1 291	1 005	1 020	1 000	998	1 004	1 118	1 118
– Établissements financiers, assurances	–	–	411	411	–	–	–	–	–	–	–
– Affaires immobilières, services aux entreprises	1 345	1 418	1 010	880	1 005	1 020	1 000	998	1 004	1 118	1 118
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	5 149	4 760	4 838	4 940	4 838	4 975	4 816	4 665	4 303	4 161	3 952
– Services divers fournis à la collectivité	583	718	630	596	622	637	627	614	608	596	605
– Prêts aux particuliers	1 377	1 411	1 365	1 400	1 552	1 528	1 460	1 472	1 440	1 402	1 380
– Autres	3 189	2 631	2 843	2 944	2 664	2 810	2 709	2 579	2 255	2 163	1 967
TOTAL	27 742	27 874	28 024	28 086	27 885	26 624	26 361	26 534	26 188	25 787	25 189

BURKINA - CRÉDITS A MOYEN ET LONG TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	1985				1986				1987		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	2 493	2 305	2 241	2 745	2 625	2 513	2 411	2 529	3 229	3 079	3 004
– Agriculture, chasse	2 493	2 305	2 241	2 745	2 625	2 513	2 411	2 529	3 229	3 079	3 004
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Industries extractives	4 270	4 252	4 272	4 139	4 744	4 680	4 172	2 247	4 182	3 284	3 718
– Pétrole brut et gaz naturel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Autres	4 270	4 252	4 272	4 139	4 744	4 680	4 172	2 247	4 182	3 284	3 718
Industries manufacturières	7 808	7 550	6 949	6 997	7 144	7 869	6 915	8 092	8 282	10 109	9 912
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	3 473	3 271	2 833	2 847	2 870	2 776	2 703	2 743	2 720	3 508	4 339
– Textiles, habillement, cuir	1 155	1 420	1 430	1 441	1 436	2 285	1 056	1 425	1 460	1 284	2 232
– Industries chimiques	1 432	1 116	984	1 263	1 136	933	1 127	2 075	2 040	3 455	1 375
– Autres	1 748	1 743	1 702	1 446	1 702	1 875	2 029	1 849	2 062	1 862	1 966
Électricité, gaz, eau	789	677	1 018	952	1 096	1 140	710	1 089	881	794	758
Bâtiment, travaux publics	905	853	936	861	850	801	810	862	816	972	794
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	4 169	4 213	4 837	5 282	5 018	5 265	5 540	7 371	7 534	6 273	7 478
– Commerce de gros	2 096	2 180	2 666	3 011	2 578	3 142	3 719	5 223	5 713	4 433	5 606
– Commerce de détail	1 246	1 207	1 326	1 434	1 603	1 336	1 294	1 422	1 053	1 116	1 034
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	827	826	845	837	837	787	527	726	768	724	838
Transports, entrepôts et communications	2 725	2 514	2 476	2 632	2 392	2 587	2 099	2 234	2 336	1 894	2 055
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	480	480	246	1 015	987	984	412	960	740	605	809
– Établissements financiers, assurances	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Affaires immobilières, services aux entreprises	480	480	246	1 015	987	984	412	960	740	605	809
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	6 364	6 331	6 679	6 153	5 836	5 886	7 502	6 864	6 046	8 393	9 661
– Services divers fournis à la collectivité	565	482	526	505	401	402	350	498	318	268	395
– Prêts aux particuliers	3 321	3 241	3 374	3 815	3 560	2 597	5 335	3 378	3 265	5 186	5 500
– Autres	2 478	2 608	2 779	1 833	1 875	2 887	1 817	2 988	2 463	2 939	3 766
TOTAL	30 003	29 175	29 654	30 776	30 692	31 725	30 571	32 248	34 046	35 403	38 189

Source : B.C.E.A.O.

CÔTE D'IVOIRE – CRÉDITS A MOYEN ET LONG TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	1985				1986				1987		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	10 663	10 741	10 569	12 185	11 211	8 533	8 967	5 609	5 899	5 675	5 578
– Agriculture, chasse	7 767	8 239	8 289	7 619	7 523	6 460	6 975	4 210	4 427	3 683	3 498
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	2 896	2 502	2 280	4 566	3 688	2 073	1 992	1 399	1 472	1 992	2 080
Industries extractives	12 257	11 742	11 037	10 771	10 503	8 714	8 016	7 389	7 332	6 851	6 674
– Pétrole brut et gaz naturel	11 962	11 447	10 740	10 416	10 149	8 359	7 659	7 337	7 247	6 765	6 587
– Autres	295	295	297	355	354	355	357	52	85	86	87
Industries manufacturières	87 716	80 134	82 405	74 573	73 139	70 680	68 747	59 580	58 302	58 790	59 209
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	36 265	34 206	35 241	28 553	28 182	26 701	25 328	21 108	21 636	19 754	20 789
– Textiles, habillement, cuir	7 551	7 003	6 351	5 906	6 137	5 755	5 754	5 248	6 542	6 207	6 406
– Industries chimiques	30 635	28 037	28 785	27 854	27 520	26 151	25 653	20 485	18 206	21 317	21 081
– Autres	13 265	10 888	12 028	12 260	11 300	12 073	12 012	12 739	11 918	11 512	10 933
Électricité, gaz, eau	31 292	29 969	29 131	27 649	29 945	47 065	53 020	49 802	48 191	47 477	46 028
Bâtiment, travaux publics	6 995	6 405	5 985	6 407	5 610	6 626	7 522	6 958	6 688	6 392	6 444
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	19 067	23 830	23 663	22 089	25 180	24 844	25 702	27 355	27 907	26 396	29 824
– Commerce de gros	11 455	16 895	16 481	15 287	18 131	18 323	18 450	20 371	20 188	18 136	21 615
– Commerce de détail	4 368	3 736	4 088	4 143	4 577	4 783	5 111	4 643	5 071	5 804	6 214
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	3 244	3 179	3 094	2 659	2 472	1 730	2 141	2 341	2 648	2 456	1 995
Transports, entrepôts et communications	30 728	30 245	29 120	26 460	27 752	27 060	24 344	26 312	33 850	32 697	34 171
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	49 084	43 323	43 254	39 087	40 263	40 146	38 764	27 324	28 592	26 703	25 294
– Établissements financiers, assurances	40	32	23	15	15	15	15	34	34	34	34
– Affaires immobilières, services aux entreprises	49 044	43 291	43 231	39 072	40 248	40 131	38 749	27 290	28 558	26 669	25 260
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	24 566	23 020	22 972	21 263	20 813	21 068	20 713	20 063	20 478	20 098	19 808
– Services divers fournis à la collectivité	2 846	2 583	2 822	2 440	2 270	1 914	2 091	2 359	2 327	2 540	2 462
– Prêts aux particuliers	20 365	19 187	18 964	17 817	17 495	17 764	17 536	16 781	17 177	16 622	16 415
– Autres	1 355	1 250	1 186	1 006	1 048	1 106	1 086	923	974	936	931
TOTAL	272 368	259 409	258 136	240 484	244 416	254 736	255 794	230 392	237 280	231 079	233 030
Source : B.C.E.A.O.											

MALI – CRÉDITS A MOYEN ET LONG TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	1985				1986				1987		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	68	71	108	222	224	196	143	180	266	291	278
– Agriculture, chasse	68	71	108	222	224	196	143	180	266	291	278
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Industries extractives	–	–	–	–	–	–	–	–	–	30	73
– Pétrole brut et gaz naturel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Autres	–	–	–	–	–	–	–	–	–	30	73
Industries manufacturières	7 656	3 550	4 046	3 286	3 688	4 331	3 676	4 130	4 114	4 795	4 514
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	3 828	1 649	1 913	1 564	2 018	2 386	2 388	2 485	2 522	2 788	2 711
– Textiles, habillement, cuir	2 072	52	39	39	26	26	13	13	–	–	–
– Industries chimiques	339	339	370	327	475	467	270	455	332	651	463
– Autres	1 417	1 510	1 724	1 356	1 169	1 452	1 005	1 177	1 260	1 356	1 340
Électricité, gaz, eau	14	4	6	2	2	–	2	2	2	2	2
Bâtiment, travaux publics	26	18	18	46	–	39	39	39	31	23	23
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	623	780	550	772	663	660	723	663	504	512	772
– Commerce de gros	472	464	433	561	554	526	546	524	338	328	587
– Commerce de détail	151	316	117	211	109	134	177	139	166	184	185
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Transports, entrepôts et communications	167	222	231	253	302	290	225	192	286	290	279
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	57	44	7	–	19	16	5	16	25	15	22
– Établissements financiers, assurances	2	–	7	–	–	–	–	–	–	–	7
– Affaires immobilières, services aux entreprises	55	44	–	–	19	16	5	16	25	15	15
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	2 374	3 072	3 490	3 500	3 420	3 449	3 657	3 937	3 922	3 973	3 885
– Services divers fournis à la collectivité	–	–	–	6	8	7	3	3	3	3	1
– Prêts aux particuliers	2 061	1 851	1 363	1 435	1 461	1 422	1 471	1 531	1 500	1 509	1 565
– Autres	313	1 221	2 125	2 059	1 951	2 020	2 183	2 403	2 419	2 461	2 319
TOTAL	8 611	7 796	8 456	8 079	8 318	8 981	8 470	9 458	9 150	9 931	9 848
Source : B.C.E.A.O.											

NIGER – CRÉDITS A MOYEN ET LONG TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	1985				1986				1987		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	371	212	210	186	183	134	167	132	165	165	150
– Agriculture, chasse	371	212	210	186	183	134	167	132	165	165	150
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Industries extractives	2 744	2 405	855	769	768	506	517	517	517	378	412
– Pétrole brut et gaz naturel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Autres	2 744	2 405	855	769	768	506	517	517	517	378	412
Industries manufacturières	2 943	2 903	2 933	2 863	2 825	2 595	2 475	2 425	2 301	2 140	1 948
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	1 404	1 402	1 565	1 362	1 565	1 357	1 483	1 486	1 407	1 372	881
– Textiles, habillement, cuir	788	780	719	693	665	580	546	521	493	366	440
– Industries chimiques	72	72	36	243	18	200	–	–	–	34	256
– Autres	679	649	613	565	577	458	446	418	401	368	371
Électricité, gaz, eau	2 294	2 235	1 988	1 959	1 734	1 676	1 428	1 399	1 153	1 143	929
Bâtiment, travaux publics	968	1 058	771	671	354	453	279	255	253	220	516
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	2 173	2 069	1 965	1 750	2 529	1 425	1 336	1 194	1 154	1 033	988
– Commerce de gros	991	970	944	794	1 561	1 214	1 144	997	913	870	816
– Commerce de détail	409	373	339	306	326	195	165	171	204	126	136
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	773	726	682	650	642	16	27	26	37	37	36
Transports, entrepôts et communications	2 317	2 087	2 034	2 003	1 877	1 835	1 834	1 747	1 616	1 433	1 455
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	47	8	44	47	15	42	13	8	8	8	8
– Établissements financiers, assurances	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Affaires immobilières, services aux entreprises	47	8	44	47	15	42	13	8	8	8	8
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	1 903	2 037	1 973	1 961	1 953	2 008	1 963	2 077	2 058	1 808	2 004
– Services divers fournis à la collectivité	39	56	54	51	51	47	45	43	41	39	34
– Prêts aux particuliers	1 734	1 766	1 762	1 757	1 777	1 808	1 845	1 973	1 974	1 696	1 907
– Autres	100	215	157	153	125	153	73	61	43	73	63
TOTAL	15 760	15 014	12 773	12 209	12 238	10 674	10 012	9 754	9 225	8 328	8 410
Source : B.C.E.A.O.											

SÉNÉGAL – CRÉDITS A MOYEN ET LONG TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	1985				1986				1987		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	2 723	3 420	2 812	3 014	3 468	3 277	3 209	3 561	3 507	3 569	3 824
– Agriculture, chasse	938	856	866	881	895	955	926	1 156	1 194	1 226	1 327
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	1 785	2 564	1 946	2 133	2 573	2 322	2 283	2 405	2 313	2 343	2 497
Industries extractives	141	131	131	134	136	136	131	133	134	135	136
– Pétrole brut et gaz naturel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Autres	141	131	131	134	136	136	131	133	134	135	136
Industries manufacturières	27 121	27 102	19 986	26 744	26 935	27 254	26 062	26 790	23 547	24 078	18 495
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	11 540	11 532	4 784	11 650	11 866	11 494	11 973	11 505	11 034	11 181	7 941
– Textiles, habillement, cuir	878	928	960	943	944	873	920	899	1 071	898	888
– Industries chimiques	11 208	11 013	10 806	10 843	10 589	11 465	9 840	11 278	8 042	8 599	6 380
– Autres	3 495	3 629	3 436	3 308	3 536	3 422	3 329	3 108	3 400	3 400	3 286
Électricité, gaz, eau	1 900	1 956	1 924	1 959	1 982	2 052	2 125	2 158	2 205	1 831	1 868
Bâtiment, travaux publics	6 983	4 074	6 809	6 811	6 736	6 798	6 934	6 567	6 579	6 604	7 128
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	71 203	71 303	71 539	81 964	82 496	82 045	82 759	82 682	85 381	96 213	106 606
– Commerce de gros	62 950	62 694	62 840	72 802	72 927	72 561	72 714	72 828	72 828	85 514	95 936
– Commerce de détail	3 057	3 071	3 159	3 265	3 379	3 319	3 198	3 086	2 978	2 654	2 756
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	5 196	5 538	5 540	5 897	6 190	6 165	6 847	6 768	9 575	8 045	7 914
Transports, entrepôts et communications	3 114	2 961	3 212	5 852	5 969	6 095	5 758	5 818	5 445	5 123	2 626
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	13 425	11 623	11 484	11 326	11 262	11 155	11 278	11 373	9 867	11 826	11 984
– Établissements financiers, assurances	59	60	53	96	73	77	109	122	271	269	268
– Affaires immobilières, services aux entreprises	13 366	11 563	11 431	11 230	11 189	11 078	11 169	11 251	9 596	11 557	11 716
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	19 034	18 918	19 792	20 195	19 919	20 204	19 811	20 435	19 990	20 503	21 211
– Services divers fournis à la collectivité	2 006	374	2 081	2 052	2 071	2 041	1 986	2 096	2 111	2 101	2 188
– Prêts aux particuliers	15 442	15 348	15 484	15 690	15 552	15 569	15 566	15 795	15 522	15 934	15 938
– Autres	1 586	3 196	2 227	2 453	2 296	2 594	2 259	2 544	2 357	2 468	3 085
TOTAL	145 644	141 488	137 689	157 999	158 903	159 016	158 067	159 517	156 655	169 882	173 878
Source : B.C.E.A.O.											

TOGO – CRÉDITS A MOYEN ET LONG TERME : UTILISATIONS DÉCLARÉES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	1985				1986				1987		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Millions de francs CFA											
Agriculture, sylviculture et pêche	637	684	667	678	657	625	497	492	504	497	473
– Agriculture, chasse	630	677	660	671	650	618	490	485	497	490	466
– Sylviculture, exploitation forestière, pêche	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
Industries extractives	2 640	2 637	2 622	2 615	2 517	2 614	2 630	2 615	4 714	4 708	4 101
– Pétrole brut et gaz naturel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Autres	2 640	2 637	2 622	2 615	2 517	2 614	2 630	2 615	4 714	4 708	4 101
Industries manufacturières	2 391	2 359	2 082	2 028	1 937	2 436	2 164	2 077	2 122	2 119	2 439
– Produits alimentaires, boissons, tabacs	1 158	897	715	505	490	570	344	328	298	292	314
– Textiles, habillement, cuir	302	225	223	223	144	144	144	121	120	100	110
– Industries chimiques	341	332	371	509	541	988	973	965	1 079	1 039	1 328
– Autres	590	905	773	791	762	734	703	663	625	688	687
Électricité, gaz, eau	589	586	577	571	453	446	288	1 288	1 330	1 315	1 255
Bâtiment, travaux publics	457	483	485	482	390	384	362	395	386	366	335
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	3 071	3 534	3 753	4 086	4 232	4 199	4 005	4 234	4 713	5 074	5 492
– Commerce de gros	700	813	1 152	1 259	1 182	1 198	943	936	925	1 314	1 422
– Commerce de détail	2 326	2 678	2 551	2 778	2 973	2 925	2 988	3 222	3 509	3 479	3 585
– Restaurants, hôtels, installations touristiques	45	43	50	49	77	76	74	76	285	281	485
Transports, entrepôts et communications	240	233	277	237	366	416	808	831	856	923	1 081
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	719	693	684	682	645	629	615	419	364	266	313
– Établissements financiers, assurances	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
– Affaires immobilières, services aux entreprises	709	683	674	672	635	619	605	409	354	256	303
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	4 831	4 960	5 050	5 289	5 256	5 237	5 382	5 677	5 455	5 590	5 850
– Services divers fournis à la collectivité	350	233	219	266	241	257	361	390	364	382	423
– Prêts aux particuliers	4 375	4 626	4 734	4 928	4 912	4 873	4 923	5 159	4 965	5 071	5 276
– Autres	106	101	97	95	103	107	98	128	126	137	151
TOTAL	15 575	16 170	16 197	16 668	16 453	16 986	16 751	18 028	20 444	20 858	21 339
Source : B.C.E.A.O.											

BÉNIN - BALANCE DES PAIEMENTS

	1983*	1984*	1985*	1986**	1987**
Milliards de francs CFA					
Marchandises	- 58,7	- 29,1	- 18,7	- 60,6	- 49,7
dont : <i>Exportations</i>	50,4	77,1	79,1	53,2	48,6
<i>Importations</i>	- 109,1	- 106,2	- 97,8	- 113,0	- 98,3
Services	- 34,0	- 36,6	- 27,8	- 20,3	- 13,9
Transferts sans contrepartie	+ 41,3	45,4	41,0	39,6	39,6
dont : <i>Privés</i>	+ 18,5	20,0	22,6	22,8	22,8
<i>Publics</i>	+ 22,8	25,4	18,4	16,8	16,8
Balance des paiements courants	- 51,4	- 20,3	- 5,5	- 41,3	- 24,0
Mouvements de capitaux non					
monétaires à long terme	+ 46,2	13,9	4,4	18,1	13,5
Balance de base	- 5,2	- 6,4	- 1,1	- 23,2	- 10,5
Mouvements de capitaux non					
monétaires à court terme	- 10,7	12,5	-	25,5	- 15,2
Erreurs et omissions nettes	+ 3,7	- 2,6	- 5,2	- 1,1	1,2
Balance globale	- 12,2	+ 3,5	- 6,3	+ 1,2	- 24,5
N.B. - Le signe + indique un excédent, le signe - indique un déficit.					
*Données provisoires. - ** Estimations.					
Source : B.C.E.A.O.					

BURKINA - BALANCE DES PAIEMENTS

	1983	1984	1985*	1986*	1987**
Milliards de francs CFA					
Marchandises	- 74,7	- 56,4	- 86,1	- 83,1	- 80,5
dont : <i>Exportations FOB</i>	43,0	61,6	55,9	61,9	72,0
<i>Importations CAF</i>	- 117,7	- 118,0	- 142,0	- 145,0	- 152,5
Services	- 45,4	- 45,7	- 52,5	- 53,0	- 56,0
Transferts sans contrepartie	97,2	100,7	105,3	118,0	121,0
dont : <i>Privés</i>	42,6	41,7	47,3	52,0	53,0
<i>Publics</i>	54,6	59,0	58,0	66,0	68,0
Balance des paiements courants	- 22,9	- 1,4	- 33,3	- 18,1	- 15,5
Mouvements de capitaux non					
monétaires à long terme	30,2	19,6	29,2	37,7	21,0
Balance de base	+ 7,3	+ 18,2	- 4,1	+ 19,6	+ 5,5
Mouvements de capitaux non					
monétaires à court terme	- 0,7	0,2	2,5	3,0	2,0
Erreurs et omissions nettes	4,1	2,7	-	-	-
Balance globale	+ 10,7	+ 21,1	- 1,6	+ 22,6	+ 7,5
N.B. - Le signe + indique un excédent, le signe - indique un déficit.					
*Données provisoires. - ** Estimations.					
Source : B.C.E.A.O.					

CÔTE D'IVOIRE – BALANCE DES PAIEMENTS

	1983	1984	1985*	1986*	1987**
Milliards de francs CFA					
Marchandises	+ 164,2	+ 496,9	+ 607,0	+ 544,6	+ 376,4
dont : <i>Exportations FOB</i>	+ 787,4	+ 1 146,8	+ 1 240,4	+ 1 108,1	+ 901,0
<i>Importations FOB</i>	- 623,2	- 649,9	- 633,4	- 563,5	- 524,6
Services	- 407,9	- 405,6	- 462,9	- 440,4	- 419,0
Transferts sans contrepartie	- 111,9	- 115,1	- 113,7	- 110,0	- 108,0
dont : <i>Privés</i>	- 119,1	- 123,6	- 121,5	- 117,5	- 113,0
<i>Publics</i>	+ 7,2	+ 8,5	7,8	+ 7,5	+ 5,0
Balance des paiements courants	- 355,6	- 23,8	+ 30,4	- 5,8	- 150,6
Mouvements de capitaux non					
monétaires à long terme	+ 165,0	+ 191,4	+ 90,6	- 51,0 (a)	+ 185,1 (a)
Balance de base	- 190,6	+ 167,6	+ 121,0	- 56,8 (b)	+ 34,5 (b)
Mouvements de capitaux non					
monétaires à court terme	- 23,4	- 6,7	+ 1,5	...	...
Erreurs et omissions nettes	+ 9,9	- 9,7	- 9,7	-	-
Balance globale	- 204,1	+ 151,2	+ 112,8	- 56,8	+ 34,5
N.B. - Le signe + indique un excédent, le signe - indique un déficit.					
*Données provisoires. - ** Estimations.					
(a) Long terme + court terme ; y compris la consolidation du solde débiteur de 75,0 milliards en 1984.					
(b) Solde global des transactions non monétaires y compris les mouvements de capitaux non monétaires à court terme.					
Source : B.C.E.A.O.					

MALI – BALANCE DES PAIEMENTS

	1983	1984	1985*	1986*	1987**
Milliards de francs CFA					
Marchandises	- 33,0	- 23,9	- 51,4	- 43,0	- 21,5
dont : <i>Exportations FOB</i>	+ 63,0	+ 89,4	+ 80,0	+ 69,0	+ 76,9
<i>Importations FOB</i>	- 96,4	- 113,3	- 131,4	- 112,0	- 98,4
Services	- 55,3	- 70,0	- 84,0	- 74,0	- 66,9
Transferts sans contrepartie	+ 49,1	+ 63,2	+ 75,0	+ 52,0	+ 46,1
dont : <i>Privés</i>	+ 8,9	+ 9,1	+ 9,6	+ 6,0	+ 6,7
<i>Publics</i>	+ 40,2	+ 54,1	+ 65,4	+ 46,0	+ 39,4
Balance des paiements courants	- 39,6	- 30,7	- 60,4	- 65,0	- 42,3
Mouvements de capitaux non					
monétaires à long terme	+ 34,3	+ 89,5	+ 49,0 (a)	+ 50,0 (a)	+ 44,6 (a)
Balance de base	- 5,3	+ 58,8	- 11,4 (b)	- 15,0 (b)	+ 2,3 (b)
Mouvements de capitaux non					
monétaires à court terme	-	-	...	...	...
Erreurs et omissions nettes	- 1,1	-	- 2,5	-	-
Balance globale	- 6,4	+ 58,8	- 13,9	- 15,0	+ 2,3
N.B. - Le signe + indique un excédent, le signe - indique un déficit.					
*Données provisoires. - ** Estimations.					
(a) Long terme + court terme ; y compris la consolidation du solde débiteur de 75,0 milliards en 1984.					
(b) Solde global des transactions non monétaires y compris les mouvements de capitaux non monétaires à court terme.					
Sources : ex. B.C.M. pour la balance du Mali jusqu'en 1983 et B.C.E.A.O. depuis 1984.					

NIGER – BALANCE DES PAIEMENTS

	1983	1984*	1985**	1986**	1987**
Milliards de francs CFA					
Marchandises	1,4	– 6,7	– 46,3	– 12,8	– 21,6
dont : <i>Exportations FOB</i>	+ 127,7	+ 132,5	+ 112,6	+ 114,6	+ 115,0
<i>Importations CAF</i>	– 126,3	– 139,2	– 158,9	– 127,4	– 136,6
Services	– 57,9	– 37,6	– 37,8	– 40,3	– 39,8
Transferts sans contrepartie	33,0	44,8	58,4	37,3	35,3
dont : <i>Privés</i>	– 16,9	– 17,2	– 14,5	– 15,0	– 15,0
<i>Publics</i>	49,9	62,0	72,9	52,3	50,3
Balance des paiements courants	– 23,5	+ 0,5	– 25,7	– 15,8	– 26,1
Mouvements de capitaux non					
monétaires à long terme	18,6	14,1(a)	26,2	22,2	26,7
Balance de base	– 4,9	+ 14,6(b)	+ 0,5	+ 6,4	+ 0,6
Mouvements de capitaux non					
monétaires à court terme	3,6	...	2,2	– 5,7	1,4
Erreurs et omissions nettes	– 2,1	4,5	4,4	3,6	-
Balance globale	– 3,4	+ 19,1	+ 7,1	+ 4,3	+ 2,0
N.B. - Le signe + indique un excédent, le signe – indique un déficit.					
*Données provisoires. - ** Estimations.					
(a) Long terme + court terme.					
(b) Solde global de transactions non monétaires y compris les mouvements de capitaux non monétaires à court terme.					
Source : B.C.E.A.O.					

SÉNÉGAL – BALANCE DES PAIEMENTS

	1983	1984	1985*	1986**	1987**
Milliards de francs CFA					
Marchandises	– 118,7	– 96,6	– 138,9	– 84,9	– 97,8
dont : <i>Exportations FOB</i>	230,8	261,2	216,0	211,7	213,8
<i>Importations FOB</i>	– 349,5	– 357,8	– 354,9	– 296,6	– 311,6
Services	– 56,8	– 83,1	– 71,6	– 66,9	– 70,6
Transferts sans contrepartie	59,5	60,7	67,6	70,0	73,0
dont : <i>Privés</i>	– 0,6	0,1	7,7	9,0	9,0
<i>Publics</i>	60,1	60,6	59,9	61,0	64,0
Balance des paiements courants	– 116,0	– 119,0	– 142,9	– 81,8	– 95,4
Mouvements de capitaux non					
monétaires à long terme	96,3(a)	109,2(a)	114,0(a)	112,0	119,0
Balance de base	– 19,7(b)	– 9,8(b)	– 28,9(b)	+ 30,2	+ 23,6
Mouvements de capitaux non					
monétaires à court terme	...	...	...	5,0	3,0
Erreurs et omissions nettes	5,1	– 1,3	– 9,0	9,4	-
Balance globale	– 14,6	– 11,1	– 37,9	+ 44,6	+ 26,6
N.B. - Le signe + indique un excédent, le signe – indique un déficit.					
*Données provisoires. - ** Estimations.					
(a) Long terme + court terme.					
(b) Solde global des transactions non monétaires y compris les mouvements de capitaux non monétaires à court terme.					
Source : B.C.E.A.O.					

TOGO - BALANCE DES PAIEMENTS

	1983	1984	1985	1986*	1987**
Milliards de francs CFA					
Marchandises	- 7,0	+ 12,1	- 3,4	- 28,0	- 11,9
dont : <i>Exportations FOB</i>	104,2	127,1	109,8	95,2	91,6
<i>Importations FOB</i>	- 111,2	- 115,0	- 113,2	- 123,2	- 103,5
Services	- 34,4	- 32,6	- 32,9	- 35,1	- 30,7
Transferts sans contrepartie	24,8	31,9	31,5	26,7	22,3
dont : <i>Privés</i>	- 1,0	- 0,8	0,1	0,1	0,2
<i>Publics</i>	25,8	32,7	31,4	26,6	22,1
Balance des paiements courants	- 16,6	+ 11,4	- 4,8	- 36,4	- 20,3
Mouvements de capitaux non					
monétaires à long terme	15,9	10,3	6,4	11,5	25,3
Balance de base	- 0,7	+ 21,7	+ 1,6	- 24,9	+ 5,0
Mouvements de capitaux non					
monétaires à court terme	4,2	- 4,9	3,2	8,9	2,3
Erreurs et omissions nettes	1,6	- 1,8	-	-	-
Balance globale	+ 5,1	+ 15,0	+ 4,8	- 16,0	+ 7,3
N.B. - Le signe + indique un excédent, le signe - indique un déficit.					
* Données provisoires. - ** Estimations.					
Source : B.C.E.A.O.					

B.C.E.A.O. - DÉCOMPOSITION DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

Coupures	30 sept. 1985	31 janv. 1986	30 sept. 1986	28 fév. 1987	30 sept. 1987
Millions de francs CFA					
Billets	446 943	616 087	500 552	497 341	484 078
10 000	163 254	231 985	192 162	280 029	171 068
5 000	189 293	267 277	210 398	297 749	214 185
1 000	69 972	85 363	73 115	88 467	73 331
500	22 753	29 791	23 208	29 427	23 826
Autres	1 671	1 671	1 669	1 669	1 668
Pièces	26 387	27 482	27 794	28 879	29 029
100	15 050	15 783	15 768	16 428	16 362
50	3 879	4 069	4 213	4 467	4 527
25	2 402	2 486	2 561	2 649	2 708
10	2 527	2 590	2 657	2 712	2 761
5	1 862	1 896	1 945	1 979	2 027
Autres	667	658	650	644	644
Total	473 330	643 569	528 346	726 220	513 107

U.M.O.A. - MOUVEMENTS DE BILLETS ENTRE AGENCES

Exercice 1985 - 1986								
Agences de retrait	Agences d'émission							Total des entrées
	Bénin	Burkina	C. d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo	
Millions de francs CFA								
Bénin	-	3 658	12 640	2 405	9 173	822	10 034	38 732
Burkina	1 441	-	68 202	5 286	10 103	860	2 864	88 756
Côte d'Ivoire	2 087	13 285	-	11 273	3 146	3 982	4 474	38 247
Mali	259	2 300	24 402	-	2 262	3 532	514	33 269
Niger	1 513	2 117	8 610	2 405	-	557	1 820	17 022
Sénégal	312	586	11 217	11 525	529	-	468	24 637
Togo	10 438	6 404	19 334	3 631	7 764	1 056	-	48 627
Total des sorties	16 050	28 350	144 405	36 525	32 977	10 809	20 174	289 290
Exercice 1986 - 1987								
Agences de retrait	Agences d'émission							Total des entrées
	Bénin	Burkina	C. d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo	
Millions de francs CFA								
Bénin	-	3 308	20 989	3 416	14 141	1 386	13 158	56 398
Burkina	1 398	-	44 957	5 376	3 129	953	5 141	60 954
Côte d'Ivoire	972	6 633	-	8 184	1 985	2 916	1 848	22 538
Mali	225	2 751	21 967	-	974	3 315	465	29 697
Niger	1 599	6 960	11 053	1 996	-	629	1 942	24 179
Sénégal	433	792	11 210	9 971	666	-	360	23 432
Togo	10 787	7 376	24 348	3 908	7 176	1 326	-	54 921
Total des sorties	15 414	27 820	134 524	32 851	28 071	10 525	22 914	272 119
Source : B.C.E.A.O.								

U.M.O.A. - MOUVEMENTS DE BILLETS ET PIÈCES AUX GUICHETS DE LA B.C.E.A.O.

	Prélèvements		Versements	
	1985-1986	1986-1987	1985-1986	1986-1987
Milliers de signes monétaires				
Billets	376 573	387 642	366 204	369 461
10 000	47 441	44 465	38 498	37 087
5 000	108 374	111 262	102 290	101 957
1 000	130 837	139 426	131 776	137 800
500	89 921	92 489	93 640	92 617
Pièces	86 338	85 773	40 500	36 797
100	22 313	21 486	18 091	15 974
50	14 130	12 641	6 953	6 700
25	9 715	10 956	5 155	4 724
10	17 947	17 617	7 141	7 574
5	17 188	18 221	2 933	1 725
1	5 045	4 852	227	100
Total	462 911	473 415	406 704	406 258
Millions de francs CFA				
Billets	1 192 078	1 186 631	1 075 026	1 064 763
10 000	474 410	444 650	384 980	370 870
5 000	541 870	556 310	511 450	509 785
1 000	130 837	139 426	131 776	137 800
500	44 961	46 245	46 820	46 308
Pièces	3 451	3 327	2 372	2 135
100	2 231	2 149	1 809	1 597
50	707	632	348	335
25	243	274	129	118
10	179	176	71	76
5	86	91	15	9
1	5	5	€	€
Total	1 196 159	1 189 958	1 077 398	1 066 898

Source : B.C.E.A.O.

Imprimerie de la Banque Centrale
des États de l'Afrique de l'Ouest
D A K A R
